REVUE

DES

DEUX MONDES

LXXIXe ANNÉE. — CINQUIÈME PÉRIODE

TOME LIV. — 1er NOVEMBRE 1909.

I

REVUE

DES

DEUX MONDES

LXXIXe ANNÉE. — CINQUIÈME PÉRIODE

TOME CINQUANTE-QUATRIÈME

PARIS

BUREAU DE LA REVUE DES DEUX MONDES

RUE DE L'UNIVERSITÉ, 15

1909

69388

054
R3274
1909 [v. 6]

GEORGE ANDERSON[1]

DEUXIÈME PARTIE[2]

IV

A trois heures exactement, dans l'énorme gare de Winnipeg, sur le quai près du wagon de lady Merton, il y avait grande animation dans un groupe composé de gens très divers : un président de Cour d'Alberta; un des sénateurs du Manitoba; un riche marchand de bois de la Colombie anglaise; un manufacturier de Toronto, propriétaire de la ferme modèle qu'on devait visiter; deux ou trois dames, parmi lesquelles une jeune Anglaise avec de beaux yeux que Philippe Gaddesden daigna remarquer; enfin un homme de haute taille, au teint brun, avec des joues creuses, de larges oreilles et un grand menton, qui fut présenté cérémonieusement par Anderson à Élisabeth : M. Félix Mariette, membre du Parlement, appartenant sans doute à quelque collège électoral de la province de Québec.

Les quelques personnes réunies là, toutes éminentes dans le monde canadien, et quelques-unes au delà, examinaient leur hôtesse de l'après-midi avec une bienveillance amusée. Élisabeth avait expédié des lettres à la ronde. Anderson, bien connu à Winnipeg, — comme cet empressement en donnait la preuve, — avait beaucoup usé du téléphone. Et, par lettres ou par téléphone, tous ces hommes très occupés avaient accepté l'invitation d'Éli-

(1) *Copyright by* Mrs Humphry Ward, 1909.
(2) Voyez la *Revue* du 15 octobre.

sabeth, simplement, en souvenir de son père et aussi parce qu'il était bon que des étrangers fussent exactement informés et rapportassent chez eux quelques notions précises sur le pays qu'ils étaient venus voir.

Quant à lady Merton qui, en Angleterre, n'aurait jamais fait un pas pour rechercher une nouvelle connaissance, elle était là le pivot de la situation, distinguant ce qui caractérisait chacun de ses visiteurs avec une surprenante rapidité, allant de l'un à l'autre, se faisant des amis de tous et contraignant Philippe à agir de même. Anderson, sentant évidemment qu'il était solidaire dans l'organisation et la réussite de cette *party*, s'empressait à la seconder.

Il trouva le temps cependant de murmurer à l'oreille de Mariette comme ils montaient en wagon :

— *Eh bien?*

— *Mais oui, très gracieuse*, repartit celui-ci gravement et en haussant les épaules. En venant, il n'avait d'autre idée que d'être agréable à Anderson. Que lui importait l'aristocratique voyageuse anglaise avec son Jingoïsme et son Impérialisme? Qu'était-elle pour lui, qu'était-il pour elle?

Pendant que la foule des hôtes pénétrait lentement dans le wagon ; que Yerkes, à l'autre extrémité, surveillait la scène, resplendissant dans sa veste boutonnée, avec son tablier et son bonnet blancs ; que la machine spéciale, semblable à un cheval fougueux, soufflait et faisait grand fracas pour partir, un homme qui était entré à la consigne pour déposer un paquet, juste au moment où arrivait le wagon réservé, s'approcha de la porte de sortie et regarda à travers la vitre à demi relevée. Ses gestes embarrassés et son étrange attitude ne furent pas remarqués. Il y avait à la consigne une bruyante assemblée d'émigrans, qui retiraient les bagages déposés la nuit précédente. Tous étaient absorbés par leurs propres affaires ou par quelque querelle avec les employés, qui se traduisait en injures de part et d'autre.

L'homme était vieux et grisonnant. Sa figure, aux traits accentués, avait dû être belle, surtout de profil, dans sa jeunesse, mais l'apparence décelait, à ne pas s'y tromper, un déclassé. Ses yeux étaient injectés, sa bouche avait un mouvement convulsif, ses jambes flageolaient, tandis qu'il se tenait, l'air inquiet, debout près de la porte. Ses vêtemens étaient malpropres, et sa per-

sonne et ses habits dégageaient l'odeur du cabaret d'où il venait de sortir. Le portier de la salle de consigne l'avait regardé d'un œil soupçonneux déposer son paquet. Maintenant, personne ne faisait attention à lui, tandis que le vieillard, ramassé sur lui-même et en éveil comme un vieux loup flairant une piste, suivait tous les mouvemens des invités qui entraient dans la voiture des Gaddesden.

George Anderson et son ami le Canadien Français quittèrent le trottoir les derniers. Comme Anderson atteignait la porte du wagon, il se retourna pour parler à Mariette, et sa figure se montra distinctement à celui qui les guettait derrière la porte grillée de la salle de la consigne. Une lueur d'excitation farouche passa sur la figure du vieillard, et le tremblement de ses membres s'accentua.

A travers les fenêtres de la voiture, on pouvait voir les invités, assis sur des sièges confortables, rire et se livrer par petits groupes à une conversation animée. Dans la salle à manger, la nappe blanche mise pour le thé, la porcelaine fine et l'argenterie étalée offraient un joli coup d'œil. Deux employés supérieurs du chemin de fer s'empressaient auprès de lady Merton, l'un pour s'informer si tout allait bien, l'autre pour prendre part à l'excursion organisée.

Élisabeth Merton, vêtue de blanc, était sortie de son compartiment, et, penchée sur la rampe, prenait gracieusement congé de l'inspecteur, qui restait à Winnipeg. Il salua, puis le wagon s'ébranla lentement, et l'on put voir derrière lady Merton, aussi longtemps que le train spécial resta en vue, la belle tête aux épais cheveux blonds de George Anderson.

Silencieusement, le vieillard se leva et sortit de la gare. A peine dehors, il rencontra un jeune homme qui l'attendait sans aucun doute; un vigoureux gaillard, d'allure pittoresque, avec le teint et la contenance d'un métis.

— Eh bien? dit celui-ci avec impatience. Pensiez-vous donc que j'allais coucher ici?

— Je n'ai pu sortir plus tôt. Et puis...

— Qu'est-ce que cela me fait, dit l'autre avec mauvaise humeur. Je me f... de vous..., de vous et de vos affaires! Mais donnez-moi mes deux dollars un peu vite! Ne me faites pas attendre encore une demi-heure. C'est ce que vous m'avez promis, et je suis venu pour être payé.

Il tendit la main. Le vieillard chercha lentement dans la poche intérieure de son ignoble pardessus crasseux.

— Vous dites que la voiture partira cette nuit?

— Oui, sale type, et M. George Anderson par le même train, numéro 97, comme toujours. Le wagon spécial sera garé à Calgary, demain pour la nuit. Ainsi, assez de bêtises. Aboulez!... J'en ai eu du mal à avoir ce « tuyau. »

Le vieillard de ses doigts tremblans laissa tomber quelque argent dans la main du jeune homme. Celui-ci, qui était garçon de bar d'un petit cabaret proche de la gare, le toisa avec mépris.

— Vous ne « désoûlerez » donc jamais! Vous feriez bien, je pense, de vous nettoyer un peu; sinon, l'on ne voudra pas de vous dans le train.

— Qui vous a dit que je voulais prendre le train? repartit vivement le vieillard. Je reste à Winnipeg.

— Ah! vous restez, vous restez! dit l'autre en se moquant. Nous ne pleurerions pas à chaudes larmes si vous nous disiez au revoir... Ha, ha!... — Et les dollars dans la main, la tête en avant, il partit comme une flèche.

Le vieillard attendit que le jeune homme fût hors de vue. Alors il rentra dans la gare, et prit un billet de troisième classe pour le train de nuit qui s'arrêtait à Calgary. Il sortit de nouveau et parcourut la grande rue de Winnipeg, qui, par ce bel après-midi, était pleine d'animation et encombrée de marchandises. Il passa devant la porte d'une étude d'avoué où il avait reçu, la veille, une petite somme d'argent provenant d'un legs, et se rendit à la bibliothèque publique de Winnipeg.

Il y prit les derniers numéros de la *Winnipeg Chronicle*, et tourna avec peine quelques pages, mais non sans résultat. Sa vue était faible, ses mains paralysées; mais il savait ce qu'il cherchait. Il le trouva enfin et s'assit pour méditer le même paragraphe qu'il avait découvert par hasard à la même place vingt-quatre heures auparavant, et qui avait entièrement changé ses idées.

Donaldminster, Sask., 6 *Mai*. — Nous sommes heureux d'apprendre de cette ville florissante que les libéraux se sont assuré comme candidat au siège vacant M. George Anderson. C'est lui qui, l'année dernière, remporta un si grand succès en mettant fin, pour le plus grand bien du *Canadian Pacific Railway*, à la dangereuse grève qui avait pris naissance

dans la section de la ligne des Montagnes Rocheuses, et qui menaçait, non seulement d'atteindre tous les chantiers de construction du district, mais de s'étendre aux ouvriers mêmes du chemin de fer dans toute la section de Winnipeg... M. Anderson semble exercer une remarquable influence sur les employés et ouvriers de la Compagnie, et il est, de plus, un puissant orateur. On assure qu'il a pris la parole dans vingt-trois meetings et passé quinze jours sans avoir, pour ainsi dire, le temps de manger et de dormir. Il est fin, habile, loyal dans les négociations autant qu'éloquent dans ses discours. L'arrangement à l'amiable qu'il a obtenu satisfait tous les partis. Tous les fermiers de l'Ouest font grand cas de M. Anderson. Il en est de même pour le *Canadian Pacific Railway*, car, si la grève avait éclaté en octobre dernier, juste au moment où le transport des blés est en pleine activité vers l'Est, les fermiers, le chemin de fer, et le Canada tout entier eussent été à la merci des grévistes. Nous souhaitons à M. Anderson une brillante élection, puisqu'on dit qu'il accepte la candidature, et toute sorte de succès dans sa carrière politique. Il est, croyons-nous, né au Canada, dans une ferme du Manitoba. C'est ainsi qu'il a grandi en même temps que grandissait le Nord-Ouest, et il partage à la fois toutes ses espérances et toutes ses ambitions.

Le vieillard, les deux coudes sur la table, était couché sur le journal, tandis que des images incohérentes du passé traversaient son esprit encore hébété et stupide à la suite de ses excès de boisson de la nuit.

Cependant, le train spécial entrait en pleine campagne en longeant à toute vitesse la belle Rivière-Rouge. Dans toute l'étendue de la prairie, le blé était levé et formait un tapis de verdure, coupé çà et là par des champs de fléoles et de trèfles, les pièces de terre laissées en friche, ou les blanches constructions des bâtimens d'exploitation. Le soleil de juin dardait ses rayons sur la terre féconde; un mirage, né du soleil et de l'humidité, s'élevait à la limite de l'horizon. Élisabeth, — l'amoureuse des lacs, — pouvait s'imaginer, dans son exaltation, que le lac Winnipeg ou le lac Manitoba avait changé de place et se portait au Sud ou à l'Est, à sa poursuite, tant les maisons et les arbres, au loin derrière eux, étaient clairement visibles, et, par l'effet d'un mirage, semblaient se dresser au bord des eaux bleues, dans lesquelles se reflétaient des nuages blancs, tandis qu'un lit de roseaux se déployait le long des rives. Mais, à mesure que le train s'éloignait, le mirage le suivait; l'eau imaginaire venait lécher le pied des arbres, la lisière des champs; même la voie qu'il venait de parcourir semblait submergée.

Combien était singulier, pour un œil anglais, ce paysage plat et sans haies, avec ses vastes champs de blé d'un vert-bleu de satin; ses fermes protégées par leurs *coupe-feu* labourés et leurs ceintures de jeunes arbres; ses rares villages, chacun se déployant en une interminable file de maisons de bois éparpillées dans la plaine; ses lacs, éloignés les uns des autres, sans arbres, d'où les canards sauvages s'envolaient au passage du train! Était-ce la nouveauté du spectacle, ou le charme du contraste qui frappa si vivement, mais si agréablement Élisabeth, ou bien quelque vision d'un avenir qui s'ouvrait non seulement pour le Canada, mais aussi pour elle-même, se confondant avec la grande lumière, l'air pur et l'admirable étrangeté de la scène?

Et pourtant, elle parla à peine à Arthur Delaine auquel on aurait pu supposer que ces sentimens cachés se rapportaient. A la vérité, elle était préoccupée de lui tout le temps. Elle l'observait à la dérobée, tout en s'observant aussi elle-même, selon la manière caractéristique d'aujourd'hui. Mais, en apparence, elle était absorbée par sa conversation avec ses invités.

Le Premier Président, tout rondelet, avec sa petite figure rose ornée de cheveux blancs, était depuis un demi-siècle au Canada, et, depuis sa première enfance, il avait suivi les progrès du Nord-Ouest. Il avait dépassé l'âge de soixante-dix ans; mais Élisabeth avait remarqué que, chez les vieillards du Canada, l'espérance demeurait toujours aussi vivace et non moins forte que celle de la plus jeune génération. On n'eût pu trouver dans les paroles de sir Michaël aucune allusion au *Nunc dimittis*, mais plutôt un ardent regret que la vie fût pour lui à son déclin, et que le voile tombât bientôt sur le spectacle captivant et dramatique qu'offrait son pays.

— Avant la fin du siècle, nous serons un peuple de 80 millions d'âmes, et, dans un temps peu éloigné, cette plaine de plus de quatre cents lieues, qui s'étend d'ici aux Montagnes Rocheuses, sera aussi peuplée que celle de la Lombardie.

— Et puis après? dit une voix rude à l'accent français qui interrompait le Président de Cour.

Le visage d'Arthur Delaine se tournant vers celui qui parlait s'éclaira soudain, comme si l'Anglais se fût dit lui aussi : Parfaitement! Voilà la question!

— La plaine de Lombardie n'est pas un Paradis, continua Mariette, avec un rire un peu forcé.

— Elle n'est pas loin d'en être un! murmura Delaine, en regardant au dehors le vaste champ de blé qu'ils traversaient, — un champ d'environ trois kilomètres de long, uni, vert et nu comme une table de billard; — et il se rappelait les châtaignes et les vignes aux pampres enroulés, les champs de blé soyeux et de maïs aux feuilles lancéolées, et toutes les merveilleuses richesses, pareilles à des festons de broderies entrelacées, de la plaine italienne. Tous ses instincts se révoltaient contre cette terre vierge trop crue et trop simple et la brutalité de ses rapides destinées. C'était bon, sans doute, pour ceux qui sont obligés d'y vivre et d'y travailler! Mais, si bon que le Canada puisse être, il y a mieux que cela, — dans cette Italie partout empreinte de l'enchantement des prestigieux souvenirs qu'elle doit à la continuité des générations innombrables qui s'y sont succédé.

Il disait tout bas ces choses à Élisabeth, qui souriait.

— L'Italie est dans son linceul, dit-elle pour le taquiner, et la nation canadienne a sur elle sa robe de noce!

Il se demanda ce qui lui était arrivé. Elle semblait rajeunie de plusieurs années depuis son départ d'Angleterre. Une délicieuse pensée lui vint tout à coup que son arrivée était peut-être pour quelque chose dans ce changement. Il se pencha vers elle.

— Bon gré, mal gré, vos amis doivent aimer le Canada, lui dit-il à l'oreille, s'il vous rend heureuse à ce point.

Il ne connaissait pas l'art de faire des complimens, mais ses paroles étaient simples et sincères, et Élisabeth, à son grand déplaisir, se sentit rougir soudain. Avant qu'elle eût pu répliquer, le président de Cour insistait pour qu'elle prît part de nouveau à la conversation générale.

— Venez et apportez la paix, lady Merton. Voici mon ami Mariette, qui se fait l'avocat du diable comme d'habitude. Anderson m'assure que vous êtes encline à penser quelque bien de nous; c'est pour cela qu'il est bon que vous l'entendiez.

Mariette s'inclina d'un air un peu froid. Il était sec et maigre; mais il avait l'air *grand seigneur*. De fait, il appartenait à l'une des plus anciennes et des plus aristocratiques familles de Québec.

— Je demandais à sir Michaël s'il voit sans émotion tous ces Yankees se répandre dans nos nouvelles provinces. Comme tout

le monde, il prophétise de grandes choses pour le Canada; mais imaginez le Canada devenu Canada Américain.

— Laissez-les venir, les Yankees, dit Anderson avec quelque peu de dédain. Ce sera une excellente affaire. Nous sommes à même de les absorber, et de les absorber rapidement.

— Le pouvez-vous? Ils pullulent sur tous les nouveaux districts aussi vite que le cadastre est établi et les chemins de fer projetés. Ils apportent des capitaux, ce que vos Anglais ne faisaient pas. Ils y ajoutent la connaissance de la prairie, que vos Anglais ne peuvent avoir. Pour l'apport des capitaux, l'Amérique fait tout : elle détient les actions des chemins de fer, achète les terres, afferme les forêts. La Colombie britannique n'est à nous que de nom; le capital américain et le commerce américain ont embrassé dans une solide étreinte tous les organes essentiels de la province.

— C'est parfaitement exact, approuva l'entrepreneur des bois de construction de Vancouver. Les trois quarts des forêts sont dans leurs mains.

— Cela n'a pas d'importance, dit Anderson avec calme. Le danger a existé un moment : il y a vingt ans. Il est passé. Le Canada ne sera pas plus américain que catholique, — ceci à l'adresse de Mariette. A peine arrivés, les Yankees deviennent Anglais, en six mois. Ils célèbrent le *Dominion Day* le 1er juillet, et l'*Independance Day*, le 4, conformément à la vieille coutume, et leurs enfans seront d'aussi loyaux sujets que ceux de Toronto.

— Hélas oui! et aussi sots! dit Mariette cruellement.

La conversation s'acheva en un rire de protestation. Le président de Cour, Anderson et le marchand de bois de construction abordèrent un autre sujet. Philippe et la jolie Anglaise flirtaient sur la plate-forme extérieure. Mariette s'assit à côté d'Élisabeth.

— Vous connaissez mon ami Anderson, madame?

— J'ai fait sa connaissance dans le voyage, hier. Il a été on ne peut plus obligeant pour nous.

— C'est un esprit supérieur. Quand il sera au Parlement, il se fera écouter. Il laissera peut-être une trace au Canada.

— Vous êtes d'anciens amis?

— Depuis nos études. J'étais naturellement à l'Université française de Laval, et lui, chez Mac Gill. Mais nous nous sommes

vus beaucoup. Il avait l'habitude de passer ses jours de congé avec moi, dans ma famille.

— Il m'a dit aussi quelque chose de ses premières années.

— Vraiment? C'est une triste histoire, et je crains que nous, qui lui sommes si attachés, ne l'ayons rendue plus triste encore. Il y a trois ans, il a été fiancé à ma sœur... L'archevêque interdit, à ce moment, les mariages mixtes. Ma sœur dut rompre, et maintenant, elle est religieuse au couvent des Ursulines de Québec.

— Oh! la pauvre enfant! s'écria Élisabeth, les yeux fixés sur Anderson.

— Ma sœur est très heureuse, dit Mariette avec vivacité. Elle a fait son devoir; mais mon pauvre ami a souffert. Maintenant, il a pris le dessus, et j'espère qu'il se mariera. Il m'est très cher, quoiqu'il n'y ait pas une seule opinion qui nous soit commune.

Élisabeth le laissait parler. Le portrait d'Anderson esquissé par l'affectueuse admiration de son ami, et qui cependant n'excluait pas toute critique, la toucha et l'émut. Ses succès au collège, les efforts accomplis pour pousser ses frères dans le monde, son tempérament sensible et généreux, qui lui avait valu des amis parmi les étudians franco-canadiens, quoiqu'il restât constamment le plus Anglais des Anglais, — sa tendance à la mélancolie, — une certaine mélancolie de nature spéciale et très particulière, — qui se confondait en lui avec un enthousiasme passionné pour le Canada et l'avenir du Canada, Mariette lui peignit tout cela dans un majestueux mais piquant français, qui la frappa singulièrement, comme si le français de Saint-Simon ou quelque chose d'approchant revivait dans une bouche canadienne. Anderson cependant se tenait au dehors avec le président de Cour. Elle le regardait de temps à autre, intriguée par cette histoire d'amour. S'était-il réellement consolé, ou était-ce une illusion de M. Mariette? Elle aimait à penser qu'il était constant et avait le cœur brisé.

. . . . . .

Le wagon s'arrêtait sur la verte prairie à cinquante kilomètres environ de Winnipeg. Élisabeth en était descendue et marchait en compagnie d'Anderson et du propriétaire de la grande ferme modèle, un de ces Canadiens riches, et qui ont le culte de l'intérêt public.

Delaine passa une pénible demi-heure. Pas un instant, il ne put s'adresser à Élisabeth, et puis, les animaux primés n'avaient aucun intérêt pour lui. Lorsque la demi-heure fut écoulée, il s'échappa, sans être aperçu, du groupe des visiteurs. Il avait remarqué derrière la maison un petit lac ou étang tapissé d'un épais lit de roseaux et ombragé par un massif de peupliers du Canada. Il se dirigea vers les peupliers, sortit de sa poche un *Homère* et un carnet de notes, et commença sa tâche. Il était au treizième livre de l'*Odyssée :*

ὡς δ' ὅτ' ἀνὴρ δόρποιο λιλαίεται ᾧ τε παννῆμαρ
νειὸν ἀν' ἕλκητον βόε οἴνοπε πηκτὸν ἄροτρον,
ἀσπασίως δ' ἄρα τῷ κατέδυ φάος ἠελίοιο
δόρπον ἐποίχεσθαι, βλάβεται δέ τε γούνατ' ἰόντι
ὣς Ὀδυσεῖ ἀσπαστὸν ἔδυ φάος ἠελίοιο.

« *Comme le laboureur, qui, après avoir conduit tout le jour deux bœufs couleur de vin traînant la charrue à travers les jachères et y avoir tracé de pénibles sillons, attend avec impatience que le soleil se couche dans l'Océan, donnant le signal du souper, et s'en retourne avec joie, car ses genoux tremblaient de lassitude pendant qu'il marchait : ainsi le coucher du soleil était bienvenu d'Ulysse.* »

. . . . . .

Et il se laissait aller à son plaisir familier, celui de lire du grec et de contempler les images mêmes de la vie grecque. Il marchait avec le laboureur grec; il sentait l'odeur de la terre hellénique; ses pensées se berçaient au pas des bœufs, s'acheminant pesamment sous le joug. Il sentait toute la saveur de ce tableau, qui lui paraissait délicieux. De tout cela, les grands champs canadiens ne lui offraient rien.

Cependant, on n'avait pu décider Philippe Gaddesden à quitter le wagon. Tandis que les autres parcouraient les écuries et les étables tenues comme un boudoir de reine, lui et la jolie jeune fille jouaient au « bob cherry (1), » dans le salon, au grand scandale de Yerkes, qui semblait porter sur ses épaules tout le poids de la responsabilité, de la réputation et de l'honneur du wagon, de la compagnie du *Canadian Pacific Railway* et du Canada lui-même et ne pouvait souffrir qu'aucune atteinte fût portée au programme officiel...

(1) A la cerise pendante.

Mais pour Elisabeth, tout semblait transfiguré : les superbes chevaux de la contrée, le fameux taureau ancêtre d'une race future, les étables pleines de vaches reluisantes et de veaux à la robe bigarrée. Ces paisibles et douces créatures, élevées là pour le profit du Canada et la prospérité des fermes, semblaient à Élisabeth non moins poétiques que le troupeau d'Hélios à Delaine. Elle aimait les chevaux, les vaches résignées au souffle doux; elle se trouva même de la sympathie pour la race porcine.

Au moment où son hôte, le propriétaire, la quitta pour expliquer quelques-unes de ses expériences aux autres visiteurs, elle resta seule avec Anderson. Celui-ci, tandis qu'il se promenait à côté d'elle, trouva que cet après-midi de juin passait avec une extraordinaire rapidité. Cependant il n'était ni aussi brillant, ni aussi à l'aise que le jour précédent. Plus il appréciait sa compagne de voyage, mieux il se rendait compte des différences qui existaient entre eux et que son orgueil exagérait. Il n'avait jamais traversé l'Atlantique, mais il comprit qu'elle et les siens étaient « swells » — bien nés, dans le sens anglais, et riches. — Dans son for intérieur, il leur prêtait les défauts de la société anglaise dont on parle au Nouveau-Monde : le goût des jouissances matérielles et les préjugés de caste. Il n'y en avait certainement aucune trace dans la conversation de lady Merton. Mais est-il chose plus facile que d'être aimable dans un pays nouveau? Quant à son frère, il lui arrivait bien souvent de prendre des airs de morgue insupportables. Anderson se laissa petit à petit gagner par ces idées, et, pour un peu, il se fût violemment reproché d'avoir tant parlé de ses propres affaires, le jour précédent, à cette petite lady. Quel intérêt pouvait-elle y avoir pris?

Malgré tout, il lui était impossible de s'éloigner d'elle. Toutes les fois que Delaine quittait sa calme retraite du lac pour faire un tour et examiner ce qui se passait, il apercevait invariablement Anderson et lady Merton. Que ce fût près ou que ce fût loin, ils étaient toujours ensemble. Très dépité, il revint à Homère, et à ses roseaux.

Comme ils retournaient à Winnipeg, un mot entendu par hasard apprit à Élisabeth qu'Anderson prendrait aussi le train de nuit pour Calgary.

— Dans ce cas, demain, vous viendrez causer avec nous, s'écria-t-elle aimablement. Son regard amical, le joli geste de sa tête en disant ces mots causèrent à Anderson un véritable

plaisir. Il ne fut pas le seul qui en fit la remarque. Arthur Delaine, qui se tenait près de là, jugea, pour la première fois de sa vie, que les manières d'Élisabeth étaient réellement un peu trop libres.

. . . . . .

Cette nuit-là, le wagon quitta Winnipeg pour les Montagnes Rocheuses. Un vieillard dans la salle d'attente de troisième classe bondée de voyageurs, tenant sous son bras un paquet, guettait l'arrivée des Gaddesden et de leurs invités. Il vit Anderson les accoster sur la plate-forme, et incontinent se dirigea lui-même vers son propre wagon, qui précédait le leur.

Le train reprit sa course vers l'Ouest à travers les fermes et les villages du Manitoba. Anderson ne dormit guère, hanté qu'il était par les différentes affaires importantes qu'il avait en tête et par les souvenirs de l'après-midi, tandis qu'à l'avant du train, l'exemplaire de la *Winnipeg Chronicle* était soigneusement enfoui dans la poche d'un vieux gilet de vagabond.

V

— Je vous assure, Élisabeth, que vous ne devriez pas rester ainsi assise au grand air tout le jour, au risque de mourir de froid. Pourquoi ne rentrez-vous pas à l'intérieur du wagon lire un roman comme une femme raisonnable?

— Parce qu'un roman, je puis le lire chez moi, et que je n'y peux voir le Canada.

— Voir le Canada? Qu'y a-t-il à voir? dit le jeune homme d'un ton méprisant, — en s'appuyant contre la porte, — une pièce de blé, des lieues et des lieues d'une misérable végétation qu'ils appellent de l'herbe, et tout ça aussi plat et nu que votre main. Oh! *by Jove!* la drôle de petite bête! — un *gopher* (1), n'est-ce pas leur nom ridicule? — qui court sur la voie. Allez! jeune scélérat! — Philippe laissa tomber le couvercle d'une boîte à biscuits sur le petit animal brun qui disparut; — un lac marécageux, insalubre, horrible et empesté, bordé d'une croûte de sel, une misérable ferme, etc., etc.

— Ah! Philippe, et cette école!

Élisabeth se pencha curieusement. Sur la prairie dénudée se

(1) Nom donné à plusieurs espèces de rongeurs en Amérique et spécialement au Canada.

découpait une petite maison blanche comme les maisons que les enfans dessinent sur leurs ardoises : une cheminée au milieu, une porte et une fenêtre de chaque côté. Alentour, une vingtaine d'enfans jouaient et dansaient. Par la large baie, on pouvait apercevoir dans l'intérieur quelques têtes penchées sur des pupitres

La patience de Philippe était à une trop rude épreuve. Avait-elle donc supposé que les enfans n'avaient pas d'écoles au Canada?

Mais elle n'y faisait pas attention.

— Regardez comme ces enfans sont adorables et gais! Que sera devenu le Canada quand ils seront vieux? Aujourd'hui, aucun signe d'habitation,... nulle part,... rien que la petite maison et la terre aride à perte de vue..., et ils dansent comme si le monde leur appartenait! Et en effet le monde leur appartient...

— Comme ma sœur à un asile de fous, dit Philippe exaspéré. Au fait, pourquoi cet Anderson ne vient-il pas nous voir?

— Il a promis de venir déjeuner.

— Il est terriblement bien élevé, dit le jeune homme avec chaleur.

— Je ne savais pas que vous l'eussiez remarqué, dit Élisabeth, étonnée.

— Je ne l'avais pas remarqué en effet, répliqua-t-il naïvement; mais avez-vous vu ce qu'il m'a apporté ce matin? — Il montra à sa sœur un siège chargé d'une masse de romans, qui ajoutaient une importante contribution à leur bibliothèque de voyage. — Il les a demandés ou empruntés à ses amis ou aux gens de l'hôtel; il a compris que je pourrais m'ennuyer aujourd'hui et en avoir besoin. C'est *chic* de sa part, n'est-ce pas? mais franchement, cela me dépasse.

Élisabeth fut touchée, car Philippe n'avait fait preuve que d'une amabilité relative à l'égard de M. Anderson, et cette prévenance pour un voyageur malade et capricieux attira son attention.

— Delaine sera bientôt ici, je suppose, ajouta Philippe.

— Je le suppose aussi.

Philippe s'assit mollement à côté d'elle.

— Vous savez, reprit-il en baissant la voix, je crois que Delaine n'est pas beaucoup plus enchanté du Canada que moi. Il m'a dit hier soir qu'il trouve les environs de Winnipeg tout à fait hideux.

— Oh! se récria Élisabeth, comme si quelqu'un l'avait frappée.

— Vous lui devrez une compensation à la suite de ce voyage, Élisabeth. Pourquoi lui avez-vous demandé de venir?

— Je ne le lui ai pas demandé, Philippe. Il l'a demandé lui-même.

— Oui, mais vous l'avez laissé venir, dit malicieusement le jeune homme, et je ne trouve pas que vous agissez très gentiment avec lui.

— En quoi est-ce que je n'agis pas très gentiment?

— Parce que vous le négligez un peu trop. Savez-vous à quoi il était occupé, hier, pendant que vous admiriez les vaches?

Élisabeth avoua à contre-cœur qu'elle n'en avait aucune idée.

— Il était assis près d'un lac, — une sorte de marais, — derrière la maison et lisait. Et Philippe éclata de rire.

— Pauvre M. Delaine! s'écria Élisabeth en riant aussi. C'était probablement du grec, ajouta-t-elle, rêveuse.

— Eh bien! ce qui est plus risible encore, car vous pensez qu'il pourrait lire du grec chez lui, c'est qu'il en lit parce que vous le négligez!

— Ne me contez pas de pareilles sornettes pour m'agacer, Philippe, dit Élisabeth en rougissant, et, appuyant doucement la main sur le bras de son frère, elle ajouta : — Savez-vous que je n'ai pu dormir la moitié de la nuit?

— A cause de Delaine? Dois-je le lui dire?

— Philippe, il faut que vous soyez sérieux, et que vous teniez votre langue, dit lady Merton, suppliante. Si j'avais quelque chose à dire, je vous le dirais. Et si j'ai...

— Si vous avez...?

— Agi comme une étourdie, vous me soutiendrez.

Une expression de chagrin passa sur son visage.

— Oh! sans doute, je vous soutiendrai! Je ne crois pas avoir besoin pour me guider d'un conducteur d'ours supplémentaire, comme M. Arthur, si c'est à cela que vous pensez. Avec vous et mère, c'est bien suffisant. Hé! le voilà.

Quelques minutes plus tard, Delaine et Élisabeth étaient assis l'un à côté de l'autre sur les chaises de jardin, dont quatre seulement pouvaient être alignées sur la petite plate-forme à

l'arrière du wagon. Élisabeth voulait être aimable, et, pendant quelque temps, elle y mettait tous ses efforts. Delaine, lui aussi, faisait tout ce qu'il pouvait. Il avait étudié son *Baedeker*, et il fit de justes remarques sur le Saskatchewan méridional. Il discuta le « trek » (1) américain dans la province voisine. Il convint que les nouveaux bâtimens publics de Régina étaient réellement beaux, quoique ceux d'Edmonton fussent plus remarquables. Il admira les effets de lumière et d'ombre sur l'immense étendue et nota les particularités des lacs alcalins.

Cependant plus il devenait expansif, plus Élisabeth devenait froide. On aurait pu croire que le Canada avait cessé de l'intéresser. Malicieusement, elle amena la conversation sur d'autres sujets, et le véritable Arthur Delaine réapparut. Avait-elle entendu parler des fouilles les plus récentes en Étrurie? A Grosseto? Merveilleuses! Une quantité de témoignages révélateurs. Boni, Lanciani, le monde savant tout entier en émoi! De la dernière trouvaille? Un fragment de marbre qui portait une inscription en deux langues. Allait-on enfin déchiffrer la vieille, l'éternelle énigme?

Appuyé sur le dos de sa chaise, il était devenu une fois de plus le narrateur agréable, si apprécié en Europe. Ses cheveux noirs grisonnans, dont la masse retombait constamment sur son front, encadraient élégamment ses yeux gris et grands et ses traits bien dessinés. Il avait une légère hésitation dans la parole, qui s'exagérait lorsqu'il s'animait et l'habitude de rejeter en arrière, d'un brusque mouvement de la tête, les mèches capricieuses de sa chevelure.

Élisabeth écouta longtemps, longtemps et, quand il eût fini de parler, elle aurait volontiers crié comme un *baby* pour tout ce que ce discours lui avait fait perdre. Elle savait qu'on a chance sur toute cette partie de la ligne, si l'on observe attentivement, de voir des antilopes et des coyotes, sans parler des *gophers*, ces ravissans petits rongeurs qui semblent choisir de préférence la ligne de chemin de fer même pour leurs terriers, leurs groupemens en société, leurs causeries, spectacles tout à fait nouveaux pour des voyageurs comme elle.

A ce moment, elle s'aperçut que la région des blés finissait : un grand changement s'opérait dans le paysage; sa curiosité

(1) Marche en avant, exode.

s'accrut. Des troupes de chevaux et de bêtes à cornes commencèrent à paraître à de rares intervalles dans la vaste plaine. Plus de ces fermes blanches entourées d'arbres comme les fermes du Manitoba; mais, éparpillés à de longues distances près du chemin de fer ou sur la ligne d'horizon, ces campemens primitifs des nouveaux colons, le grossier « shack » (1) de la première année, ébauches de villages, esquisses de villes.

— J'ai toujours pensé que le problème étrusque est le plus fascinant qui soit au monde! s'écria Delaine avec un amusant enthousiasme. Quand on considère toutes ses conséquences historiques ou linguistiques...

— Oh! regardez, s'exclama Élisabeth en montrant du doigt, regardez tous ces fils télégraphiques et ces postes, là-bas au loin? Savez-vous que toutes ces fermes écartées sont reliées les unes aux autres et communiquent avec le chemin de fer par des téléphones? M. Anderson m'a dit aussi que quelques fermiers aménagent leurs clôtures de façon qu'elles puissent servir de lignes téléphoniques, et que de la plus petite hutte que l'on voit là, on peut, quand on veut, parler à Montréal. Et, justement un peu avant de quitter Londres, j'étais dans une grande maison de campagne, à douze lieues de Hyde Park Corner, et l'on ne pouvait téléphoner à Londres, à moins de faire huit kilomètres à cheval jusqu'à la ville voisine!

— Très ingénieux en vérité, dit Delaine avec raideur, très ingénieux.

Élisabeth rit, et toute rougissante :

— Oh! ce ne sont pas les téléphones en eux-mêmes, c'est... elle hésita, puis reprit en essayant de préciser sa pensée : quand on songe à tous les hasards de l'histoire; comment tant de nations sont restées incultes ou ont dégénéré au cours des siècles d'aveuglement et d'erreurs, c'est alors qu'il est merveilleux d'assister à l'évolution d'un peuple, — de le voir naître et se fixer devant vos yeux, — par la science et l'intelligence... chaque chose étant réfléchie, prévue... Et d'abord ce merveilleux chemin de fer tracé au travers de déserts en dépit des obstacles, de l'inconnu, de l'incertitude, par une poignée d'hommes, qui risquaient tout et ont peut-être changé la face du monde.

Elle s'arrêta, souriante. Elle n'était, assurément, pas moins

(1) Petite maison de bois du campement primitif qui, plus tard, sert de grange ou de dépendance de la ferme.

surprise que Delaine, de cette facilité nouvelle à entonner un dithyrambe.

— Je retourne à mon sujet, fit-il, non sans aigreur. Il s'agit de savoir si les hommes nouveaux sont adéquats aux nouveaux États.

— Ne le sont-ils pas?

Il lui parut qu'une certaine fierté se manifestait dans son maintien.

— L'autre jour, on m'a expliqué à Winnipeg ce que le gouvernement fait pour les émigrans; comment il les guide et les soutient, comment on les assiste dans la maladie et dans toutes leurs difficultés, et à quel point, pendant les premières années, on les protège efficacement, fût-ce contre eux-mêmes. Et quand on pense combien les gouvernemens du passé ont taxé, torturé, volé et tondu! Ah! certainement, le monde est en progrès!... Elle croisa ses mains sur son genou comme pour essayer de contraindre par cette pression matérielle ses sentimens intérieurs.

— Oui, voir ainsi s'établir sous ses yeux les fondemens solides et profonds d'un grand État, jetés par des hommes qui savent ce qu'ils veulent, voir ainsi commencer sur une page blanche un premier chapitre de l'histoire par des hommes qui savent ce qu'ils écrivent, n'est-ce pas merveilleux, merveilleux!

— Chère lady, dit Delaine sarcastique, l'Amérique est en contact avec des émigrans depuis bien des générations et d'aucuns affirment que la corruption est très répandue au Canada.

Mais Élisabeth ne voulait pas être interrompue.

— Nous venons après l'Amérique. Nous nous élevons sur ses fortes épaules pour voir le chemin; mais rien, en Amérique, n'est comparable à la soudaineté de ce développement. Il n'y avait rien dans tout ce Nord-Ouest, il y a dix ans, matériellement rien. Et alors Dieu dit : « Qu'une nation soit! » — et une nation fut, — en une nuit et une matinée. Et de la main, elle montrait le large horizon de la prairie. — Et quant à la corruption...

— Eh bien? — et il attendait malicieusement.

— Il n'y a pas de forte bière sans écume, dit-elle en riant. Mais trouvez-moi n'importe où dans le monde une bière aussi forte où il y ait si peu d'écume!

— M. Anderson serait, j'imagine, bien enchanté de vous entendre, dit sèchement Delaine.

Élisabeth fronça le sourcil.

— Croyez-vous que je répète sa leçon? Je vous assure qu'il ne rapsodie pas.

— Non, mais il vous fournit la matière de vos rapsodies.

— Et pourquoi pas? reprit-elle en colère. S'il n'aimait pas ce pays, et s'il n'y croyait pas, il n'entrerait pas dans la vie publique. Vous pouvez sentir qu'il est Canadien jusqu'à la moelle.

— Fils d'un fermier du Manitoba, je le sais?

— Oui!

Le ton d'Élisabeth était tant soit peu défensif.

— Ne regrettez-vous pas quelquefois, puisque vous connaissez si bien sa carrière, qu'avec son habileté il n'ait pas l'entourage et l'auditoire du Vieux Continent?

— Jamais!... Il sera l'un des fondateurs du Nouveau!

Delaine la regarda avec une certaine émotion.

— Tout cela est bien. Mais *vous* n'y appartenez pas. Le Vieux vous réclame!...

— Oh! quant à moi, je suis pétrie d'habitudes mauvaises et malsaines, répliqua-t-elle précipitamment, je ne suis pas assez bonne pour le Nouveau!

— Dieu en soit loué! dit Delaine avec ferveur, et il se penchait pour essayer de voir l'expression de lady Merton; mais celle-ci ne le lui permit pas. Elle n'avait pu s'empêcher de rougir; elle s'était tournée du côté de la plate-forme, et, regardant au loin en avant du train, elle annonça de sa voix la plus gaie, qu'une ville était en vue, et que c'était probablement Régina.

Quelques heures plus tard, Anderson était assis près d'Élisabeth. On était dans le Southern Alberta; la journée de mai touchait au crépuscule, et, pour la première fois, lady Merton sentit le froid et la solitude de la prairie, dont, jusque-là, elle n'avait éprouvé que la gaîté.

Un vent violent accompagné de pluie soufflait sur la plaine sans bornes. Les signes d'habitation devinrent plus rares, les fermes moins nombreuses. Çà et là, seulement, des groupes de chevaux, des troupeaux de vaches, se montraient dispersés sur la plaine herbeuse et sans fin; les lignes brunes des coupe-feu labourés se continuaient indéfiniment longeant la voie; les herbes desséchées réservées pour le fourrage d'hiver apparaissaient toutes blanches sous la lumière blafarde d'un ciel d'orage,

jusqu'à ce que le voile d'un nuage plus sombre les dérobât aux yeux. Et tout à coup, il n'y eut plus rien d'autre que la solitude et la désolation. Il semblait que l'homme fût devenu incapable de lutter plus longtemps contre l'immensité absolue et triomphante de la terre,... d'une terre sans rivières et sans arbres, manifestement trop nue et incommensurable.

— Que c'est effrayant ! s'exclama Élisabeth en grelottant dans sa fourrure, tandis que, d'un léger mouvement de la main, elle indiquait la plaine. Et qu'est-ce que ce doit être en hiver ?

— L'hiver, objecta Anderson, est beaucoup plus doux ici, que dans le Manitoba: un radieux soleil pendant de longues périodes, et le chaud vent Chinook. C'est précisément ici que les terrains réservés concédés au C. P. R. atteignent un prix plus élevé que partout ailleurs et que les colons se les arrachent. Voyez!...

Malgré l'obscurité, Élisabeth aperçut le reflet d'un cours d'eau, que le train longea une minute ou deux, puis l'obscurité environnante le déroba de nouveau à ses yeux.

— Une rivière?

— Non, un canal, alimenté par la Bow River, qui est devant nous. Nous sommes dans la zone d'irrigation des canaux, et, dans peu d'années, des milliers de gens seront établis ici. Qu'on donne de l'eau à la terre, aussitôt le blé lève! Dès maintenant déjà, au Sud et au Nord, le froment se propage et chasse les « ranchers. » Irriguer, là est tout le secret. Partout, nous sommes devenus les maîtres d'une terre rebelle... Et vous avez pu croire, ajouta-t-il en la regardant d'un air réjoui et triomphant, que la Nature nous a dominés?

Il y avait dans sa voix et dans ses yeux une expression qui semblait être l'expression même de la nation. « Splendide! » fut le mot qui vint à l'esprit d'Élisabeth, et il y eut un moment de silencieux recueillement.

L'orage était devenu plus violent, les averses plus fréquentes; mais Élisabeth ne pouvait se décider à quitter la plate-forme. Dans le wagon, Delaine et Philippe jouaient aux dominos, en désespoir de trouver quelque chose de plus divertissant. Yerkes donnait tous ses soins au dîner, qui devait être la consolation de Philippe en cette triste journée.

En attendant, Élisabeth faisait parler Anderson. C'était une de ses qualités de savoir écouter.

Il lui conta en détail, un fait succédant à l'autre, toute l'histoire de ce pays d'élevage, et celle de l'émigration qui envahissait l'Alberta. Au commencement de la journée, elle lui avait trouvé une certaine contrainte et quelque réserve, qui avait fini par disparaître comme dans le premier après-midi de la « Sink-hole, » simplement parce qu'en face de cette physionomie d'une intelligence si fine, de ces yeux si attentifs et si doux, la raideur et la réserve ne pouvaient exister. Combien large et généreux était l'esprit de cet homme! Comme il était pénétré de ces « choses mortelles » simples et douces, étranges ou sublimes qui font le sort de l'humanité!...

Avait-il parlé ainsi à la jeune fille catholique de Québec?... Et elle pouvait avoir renoncé à lui! Elle n'avait jamais dû l'aimer assurément. Aimer cet homme, c'était se lier à lui à jamais.

Une fois, dans une éclaircie entre deux averses sur la prairie, à peine à une centaine de mètres du train, Élisabeth vit un groupe d'antilopes immobiles dans une tranquille indifférence, leurs cornes lyriformes se détachant sur un pâle rayon de lumière; puis ce fut un loup de prairie, solitaire et immobile; et enfin, au moment où le train s'ébranlait après un arrêt, un vieux blaireau qui traversait la voie lentement et d'une allure lourde. Une autre fois aussi, à travers l'épais rideau d'une pluie d'orage qui semblait ne devoir jamais cesser de tomber sur ces solitudes uniformes, elle aperçut soudain une tente tout près de la ligne du chemin de fer et la flamme d'un foyer; et, comme le train glissait lentement, trois hommes, qui paraissaient tous jeunes, surgirent en poussant des exclamations joyeuses et en saluant de signes précipités le train qui passait. Cette tente, ce feu, ces jeunes figures provocantes, le son de ces voix anglaises, qui tintèrent dans l'obscurité et la tempête, amenèrent des larmes dans les yeux d'Élisabeth, elle ne savait pas pourquoi.

— Des colons dans leur première année, dit Anderson en se retournant.

Mais pour Élisabeth ce fut comme le symbole du nouveau Canada.

Une heure plus tard, dans une éclaircie de nuages à l'Ouest, une vapeur d'or se déployait sur la prairie. Anderson se dressa d'un bond :

— Les Montagnes Rocheuses!

Pendant des lieues et des lieues, à l'extrême point de la terre courait, du Nord au Sud, une vaste chaîne de pics neigeux, et Élisabeth vit enfin que la Prairie elle-même avait une limite.

Le wagon fut garé à Calgary, de façon que ceux qui l'occupaient pussent jouir d'une nuit paisible. Lorsqu'elle fut seule dans sa petite chambre, Élisabeth vit son image dans la glace : ses yeux étaient sombres et tristes, ses joues brûlantes. Arthur Delaine, son vieil ami, lui avait souhaité un froid bonsoir, et elle reconnaissait qu'elle le méritait. « Je lui donnerai toute ma matinée de demain, se promit-elle. J'ai fait du mieux que j'ai pu, mais, hélas! pourquoi, pourquoi l'ai-je laissé venir! »

Et même dans la tranquillité relative du wagon à l'arrêt, elle ne pouvait dormir, tant son pouls était agité et tant étaient persistantes les impressions de la journée.

VI

Arthur Delaine arpentait en fumant le grand balcon de bois de l'hôtel de Banff, d'où la vue s'étend sur un vaste amphithéâtre de montagnes et de chutes d'eau. La splendide Bow River, qui descend en tourbillonnant des plus hautes cimes aux plaines de Saskatchewan, passe à proximité de l'hôtel. D'un côté, des roches escarpées, dévalant à pic, plongent presque jusqu'aux bords de la rivière; de l'autre, des bois de pins masquent le chemin de fer et les collines, tandis qu'étincellent à l'horizon les pics neigeux des Montagnes Rocheuses. C'est l'entrée grandiose de ces montagnes, belle et largement taillée, digne enfin d'un tel paysage.

Et pourtant, Delaine n'observait pas la scène. Toutes ses pensées étaient concentrées sur ses propres affaires. Les excursionnistes étaient depuis quatre jours à Banff, jouissant du confort de la vie d'hôtel. Le compagnon de voyage, dont Arthur Delaine n'avait pas escompté la présence en rejoignant lady Merton et son frère, George Anderson, avait pris congé d'eux à Calgary; mais, trente-six heures après, il avait reparu. Le travail de construction qu'il dirigeait dans la vallée de C... ne requérait donc pas sa présence assidue? — Il fallait que la situation qu'il avait

acquise dans la Compagnie qu'il allait quitter fût bien indépendante, et que l'influence, due sans doute à ses services de l'année précédente, fût bien appréciée, puisqu'il était absolument maître de son temps et qu'il pouvait en disposer pour l'agrément du voyage de lady Merton?

Delaine se rendait compte que la venue de cet étranger avait tout gâté pour lui et qu'Élisabeth et son frère ne pouvaient rien faire sans avoir recours à Anderson. Appuyé sur la balustrade, il aperçut, au loin dans les bois, une robe blanche qu'il reconnut. C'était en effet lady Merton qui se promenait accompagnée du Canadien. Celui-ci avait été l'organisateur de toutes les excursions, en ces quatre derniers jours, et devait encore accompagner les jeunes Anglais au *Kicking Horse Pass*. Cette excursion avec un seul wagon et une machine était une nouvelle prévenance des directeurs de la Compagnie.

Assurément, lady Merton n'eût pu trouver un meilleur guide qu'Anderson, puisque celui-ci avait été activement mêlé comme ingénieur aux travaux de réfection de la ligne, qui, maintenant, se poursuivaient dans le fameux défilé. Mais qu'avait-elle besoin d'un guide? Que savait-elle du nouveau venu si rapidement admis dans son intimité et celle de son frère? Delaine ne pouvait cependant, en toute sincérité, accuser le Canadien d'avoir calculé les chances de cette rencontre, car il était indéniable que Philippe Gaddesden avait été pris d'un caprice de malade pour ce nouveau compagnon à la belle prestance et aux cheveux blonds, et qu'il l'avait instamment prié, et même presque contraint, de revenir près d'eux.

Delaine était froissé et même irrité. Durant l'unique journée où il avait été seul avec ses jeunes amis, Élisabeth lui avait paru la grâce et l'amabilité en personne. Mais, au lieu de cette intimité opportune sur laquelle il avait compté pour avancer sa cour agréablement, loin des indiscrétions et des commentaires du voisinage qu'il avait fui, il constatait amèrement que, l'hiver précédent, en Angleterre, il n'avait jamais été aussi loin d'elle qu'il l'était maintenant, après avoir accompli un parcours de plus de deux mille lieues, purement et simplement pour avoir chance de faire sa demande. Il ne pouvait comprendre comment un désastre aussi complet, et peut-être irréparable, avait pu fondre sur lui en une seule semaine. Lady Merton, il le voyait, ferait tout ce qu'elle pourrait pour éviter une explication; elle

gardait Philippe près d'elle et lui enlevait à lui-même toute occasion de se dévoiler; elle semblait possédée et ensorcelée par le Canada. Pour comble de malheur, le président de Cour et le Canadien-Français Mariette les avaient retrouvés, deux jours auparavant, à l'hôtel, en allant à Vancouver, et, à la demande d'Élisabeth, ils avaient fini par accepter de se joindre à eux pour la course au *Kicking Horse* et avaient retardé leur voyage dans l'Ouest!

Ainsi, au lieu de la solitude qu'il avait cherchée, Delaine voyait s'augmenter encore une société insupportable. Et son amertume s'accroissait en constatant que ce nouveau voyage au Canada avait été pour lui une épreuve à laquelle, quelque souffrance qu'il en éprouvât, il n'avait pu se soustraire, puisque le hasard ainsi qu'Élisabeth étaient conjurés contre lui. En même temps le découragement qu'il éprouvait à cause de lady Merton augmentait son aversion pour ce pays barbare, sans société, sans art, sans histoire, sans antiquités, qu'il n'eût jamais, jamais choisi pour y passer un des étés de cette courte vie, si ce n'avait été pour les charmes d'Élisabeth! Plus il s'ennuyait, moins il était un compagnon de voyage agréable pour lady Merton. Dans sa tristesse, il n'en était que trop certain. Eh bien! pensait-il avec amertume, elle savait, après tout, ce qu'elle avait à faire et pouvait prendre soin d'elle-même! Cet homme, dont ils avaient fait un ami, était de bonne mine, et, si l'on en croyait sa réputation, il avait de la valeur. Ses manières étaient distinguées, quoique, aux yeux de Delaine, il fût trop présomptueux et trop entiché du Canada. Mais il était d'humble origine, fils d'un fermier qu'on disait mort, et petit-fils par sa mère, — Delaine le lui avait entendu dire, — d'un des colons du clan Selkirk de 1812; sans doute de quelque Écossais, *gillie* (1) ou berger? Un tel personnage en Angleterre n'aurait jamais pu prétendre à faire partie de la société intime d'Élisabeth Merton. Mais ici, elle était seule, réellement sans protection, car quelle aide pouvait-elle attendre de ce jeune étourdi de Philippe? Elle-même n'avait que vingt-sept ans, et elle était si charmante! beaucoup plus jolie même qu'elle n'avait jamais été... C'était une situation dangereuse, une situation à laquelle elle n'aurait pas dû s'exposer. Delaine l'avait toujours crue susceptible et fière, et, à ses yeux, toute femme devait être susceptible et fière, surtout envers ceux

(1) Garde ou pêcheur.

qui ne sont pas ses égaux au point de vue social... Il était clair qu'il ne l'avait pas tout à fait comprise. Et cet homme qu'ils avaient raccroché était, sans conteste, beau, vigoureux, dominateur, du genre de ceux que toutes les femmes admirent; mais lui, Delaine, n'avait jamais cru qu'Élisabeth Merton était comme toutes les femmes, et c'était là une désillusion.

Quel parti devait-il prendre? Il était battu; mais, s'il laissait voir son ressentiment, il serait fort gêné dans l'avenir, puisque les Gaddesden et lui étaient d'anciens amis, et qu'ils resteraient forcément ses voisins. Après tout, lui-même ne s'était pas compromis de façon irrémédiable. Pourquoi ne pas s'en tenir aux relations amicales qu'il avait tant appréciées avant que d'autres idées ne lui fussent venues?... Ah! ce n'était plus facile, car la tristesse qu'il éprouvait avait des causes profondes. Il fallait qu'il se mariât, sa situation l'y conviait. Mais sa nature était très circonspecte, invinciblement défiante, et ce n'est que très lentement qu'il se décidait à prendre un parti. Il lui faudrait refaire d'autres projets de mariage,... avec qui, et comment? C'est tout naturellement, et par degrés, qu'il en était venu à penser à Élisabeth. Le voisinage en avait été la cause initiale... Maintenant que cet espoir était ruiné, il n'imaginait pas quel nouveau hasard pourrait le servir. Car il était généralement timide et hésitant avec les femmes... Penché sur le balcon qui surplombait la rivière profonde, ses quarante ans envisageaient soudain, toutes proches, la vieillesse et la solitude. Un cruel ressentiment et un découragement invincible déchiraient son cœur.

. . . . . .

Lady Merton commençait à gravir les nombreux gradins qui reliaient l'allée du parc à la terrasse où Delaine songeait...

Élisabeth lui fit un signe amical, et il dut forcément l'attendre, en la regardant venir côte à côte avec le beau Canadien.

— Ah! quel agréable programme, dit-elle en s'asseyant tout essoufflée. Nous avons commandé une machine pour deux heures! Songez, je vous prie, monsieur Arthur, que je n'aurai jamais en ce monde pareille occasion de « commander » une locomotive à deux heures!... et une de ces grandes et superbes machines du *Canadian Pacific Railway!* Nous descendrons le défilé jusqu'à Field, où nous prendrons le thé; et nous le traverserons de nouveau, ce soir, pour dîner et coucher à Laggan. Sur les pentes, la machine mise en avant nous retiendra, et, quand

nous remonterons, placée en arrière, elle nous poussera... Et il paraît, ajouta-t-elle, rieuse, se tournant vers Delaine et faisant appel à leurs communs souvenirs du pays natal, — que la pente est plus escarpée que la côte du Shap.

— Trop raide, j'en conclus, pour être sans danger, dit-il d'un ton tranchant.

Il tournait le dos au panorama et son regard allait d'Élisabeth à son compagnon.

— Nous nous y prenons, répliqua Anderson, de telle sorte que la sécurité soit absolue; mais, comme il est trop coûteux d'assurer à l'ordinaire cette sécurité sur cette voie, nous avons entrepris un nouveau tronçon.

Remarques sans importance, mais qui, par l'intonation même avec laquelle elles étaient échangées, eussent clairement démontré à tout observateur perspicace que ces deux hommes ne sympathisaient pas. Or Élisabeth avait beaucoup de finesse.

. . . . . .

A deux heures, la machine et le wagon étaient prêts, et Yerkes, tout souriant, recevait les hôtes de la Compagnie à la gare. A l'entendre, tous les privilèges dont ils jouissaient étaient son œuvre, et il était extrêmement jaloux de toute ingérence d'Anderson.

— Vous vous adresserez à moi, milady, si vous avez besoin de quoi que ce soit? L'année dernière, j'ai fait le voyage avec une princesse russe en train officiel. « Vous prendrez soin de la grande-duchesse, Yerkes, » m'ont-ils dit à Montréal; car ils savent qu'il n'y a personne sur la ligne à qui l'on puisse mieux se fier qu'à moi-même quand il s'agit d'une dame. Naturellement, je ne pouvais pas l'empêcher de s'évanouir sur les hauts ponts suspendus de la Rogers Pass; mais ça n'était pas du tout de ma faute.

— S'évanouir sur les ponts! dit Élisabeth étonnée, je n'ai jamais entendu parler de quelque chose de semblable, Yerkes.

— Attendez jusqu'à ce que vous les voyiez, milady, répondit Yerkes, d'un air moqueur.

Le jour était radieux, et Philippe lui-même, en quittant la gare de Banff, se sentait pour un moment réconcilié avec le Canada. Depuis longtemps, il n'avait été d'aussi belle humeur, quoique, aux yeux soucieux d'Élisabeth, il ne fût pas beaucoup plus robuste que lorsqu'ils avaient quitté l'Angleterre. Il fumait

beaucoup trop, et Élisabeth souhaitait sincèrement que Yerkes ne lui versât pas aussi libéralement le whisky et le champagne. Mais Philippe n'était pas facile à gouverner. En une ou deux circonstances, cependant, la sympathie très marquée qu'il manifestait pour Anderson avait aidé Élisabeth à agir sur lui. Le soir où ils étaient arrivés à Calgary, le jeune homme voulait à toute force se promener en voiture, au clair de lune, à travers la prairie, pour se rendre à un *ranch* exploité par un de ses anciens camarades de Cambridge. La nuit était froide, et le long voyage depuis Winnipeg l'avait certainement fatigué. Élisabeth, si désespérée qu'elle fût de sa résolution, ne pouvait l'en dissuader. Alors Anderson était intervenu, et, l'on ne savait comment, avait immédiatement découvert un trappeur, qui descendait justement des Montagnes avec un superbe butin de peaux de renards et de martres; et, dans sa satisfaction de palper et de retourner un tas de magnifiques fourrures et d'en acheter pour sa mère quelques-unes au chasseur lui-même, le jeune homme avait oublié sa fantaisie obstinée. Sans que Philippe s'en doutât, Élisabeth avait chaudement remercié Anderson de son appui.

—Il ne lui manque qu'un peu de distraction, avait dit Anderson avec un sourire contraint, comme si les remerciemens d'Élisabeth lui plaisaient et lui déplaisaient à la fois.

Et elle s'était laissée aller à lui donner beaucoup de détails sur Philippe et sur sa maladie, sur leur mère et sur leur vieille demeure du Cumberland. Comment avait-elle pu se montrer aussi communicative sur ses affaires de famille avec un étranger! Était-ce parce que deux jours de voyage dans un wagon privé au Canada permettaient de lier plus ample connaissance qu'on ne l'eût fait ailleurs en un mois?

Un autre passager avait été présenté à lady Merton par Anderson, une heure avant le départ du train, et lui avait fait une si agréable impression qu'elle lui avait également demandé de se joindre à eux, ce à quoi il avait consenti avec empressement. C'était un Américain, M. Val Morton, administrateur, comme Élisabeth l'apprit, d'un grand réseau de chemin de fer dans le *Middle West* des États-Unis. Les affaires de la Compagnie lui avaient été confiées à la veille de la banqueroute, que son énergie et sa probité avaient conjurée; et, des relations plus étroites étant devenues nécessaires entre cette ligne et les chemins de fer de l'Alberta, il se trouvait au Canada pour

inspecter les lieux avant de négocier. Il était déjà connu du président de Cour et de Mariette ; et Élisabeth fut promptement captivée, autant par ses cheveux blancs, par ses yeux de couleur sombre que par sa vivacité et sa finesse acérée, sa courtoisie envers les femmes et sa facilité de parole.

. . . . . .

A grande vitesse le petit train franchissait les gorges des Montagnes Rocheuses. Les défilés devenaient plus profonds, la neige plus épaisse, l'atmosphère brillait plus lumineuse, les forêts, plus denses, dégageaient un parfum plus subtil sous les rayons du soleil.

Soudain la machine ralentit et stoppa. Aucune trace de station. Seulement une grotte rustique, sur laquelle était écrit : « The Great Divide (1) » et de la grotte, on voyait l'eau sourdre en deux petits filets, l'un coulant vers la droite, l'autre vers la gauche.

Le wagon se vida, et tous les voyageurs se groupèrent près des sources. Ils étaient sur la ligne de partage des eaux. L'un des ruisseaux roulait ses eaux vers l'Atlantique tandis que l'autre les dirigeait vers le Pacifique.

Éternel symbole des humbles commencemens et des grandes destinées ! Mais, dans ces montagnes inviolées, près de ce chemin de fer qui déjà faisait circuler ses wagons-salons, ses wagons-restaurans, — établissant avec ses télégraphes, sa lumière électrique, et ses hôtels, comme un fil conducteur de vie et de civilisation à travers la solitaire et sauvage grandeur des pics neigeux et des rocs, et transformait, jour par jour, les destinées du Canada, — l'allégorie devenait une vérité prouvée par l'expérience des hommes.

Les invités de lady Merton s'assirent sur l'herbe au bord des eaux limpides et murmurantes, et Yerkes apporta le café. Pendant qu'ils le prenaient, les deux mécaniciens descendirent de leur machine et cueillirent quelques fleurs et quelques branches vertes aux buissons printaniers qui croissaient près de là. Ils en firent une gerbe et l'offrirent à lady Merton. En les remerciant, elle apprit qu'ils étaient Anglais et du North Country.

— Philippe ! Ils sont de notre pays de Carlisle !

Et elle entama avec eux une conversation animée. C'étaient

(1) La grande ligne de partage des eaux.

deux vaillans compagnons bien appareillés, qui travaillaient constamment ensemble, et auxquels on avait confié le soin périlleux de conduire sur la section la plus difficile de la ligne. Mais ils n'y passeraient pas toute leur vie! certes non! Comme tous ceux qui appartiennent aux régions de l'Ouest, c'est de la terre qu'ils voulaient... dans un district déterminé un peu au delà... dans le Northern Alberta, dans un district qui n'était pas encore colonisé et pas même arpenté... Mais ils attendaient leur moment, et aussitôt que la ligne projetée atteindrait un certain point, leur dessein était bien arrêté de réclamer leur concession et de travailler leur terre ensemble.

Élisabeth retourna à ses compagnons, la gerbe de fleurs en main, et le visage animé.

— Nos mécaniciens vous plaisent-ils? lui demanda Mariette. Son sourire avait toujours quelque chose de retenu et de satirique.

— Deux parfaits gentlemen, dit Élisabeth chaudement. Quelle complaisance ils ont de nous conduire!

Les autres riaient.

— Je connais le pays qu'ils convoitent, dit l'Américain. J'ai parcouru tout l'Alberta, l'automne dernier, et une partie en automobile. Je puis vous certifier que nous bondissions sur ces pièces de chaumes, de façon à rendre jaloux un léopard! Mais j'y ai vu beaucoup de choses qui m'ont donné à penser. C'était au moment de la dernière distribution des terres réservées du domaine national. Chaque *Land office* était assiégé. A Edmonton, je vis des gens assis, toute la nuit, sur des escabeaux de campement; personne n'ouvrait la bouche, de crainte que son voisin pût deviner quelle partie du pays il désirait. Vos colons de l'Extrême-Ouest ne laissent rien à la chance! Chacun choisit sa ferme et s'y établit « squats (1) » pour travailler à coup sûr. Et ils affluent! Par milliers du monde entier! Anglais, Américains, Hollandais, Italiens, Français. Oh! nous sommes habitués à ces scènes dans les États-Unis! Un grand « trek » se poursuit en ce moment vers notre Sud-Ouest. Mais, quand cet exode sera terminé, nous n'aurons plus un seul morceau de terre libre. C'est le Canada, sur ce continent, qui en verra la dernière division.

(1) C'est-à-dire s'y établit illégalement jusqu'à ce que les arpenteurs du gouvernement viennent et alors il peut avoir un titre légal sur sa terre.

— Si le Canada dans ce temps-là n'est pas l'Amérique, dit Mariette sèchement.

L'Américain souligna la remarque.

— Je vous y prends, monsieur, dit-il avec un sourire. Certes, si j'étais Canadien, je serais peut-être un peu nerveux.

Mariette développa avec grande animation son thème de « l'invasion américaine. » Winnipeg était un endroit dangereux, la Colombie Britannique en était un autre. « La « pénétration pacifique » à la fois des hommes et du capital allait si rapidement que, dès qu'un mouvement pour l'annexion serait une fois commencé dans certains districts du Canada, il deviendrait irrésistible. Le rude et puissant visage de Mariette se transfigura ; on devinait en lui quelque mobile secret qui le poussait à contester, à diminuer les importans courans d'opinion et les sympathies qui l'environnaient. Il parlait comme un prophète, mais la foi qui l'animait était jalousement cachée aux yeux de tous.

Anderson ne s'émut pas. Le président de Cour souriait :

— Le danger a pu exister, dit-il, il a dû exister même ! Ce chemin de fer a tout changé. — Il étendit la main en montrant la ligne et le défilé. —Il y a vingt ans, je suis venu sur ce terrain avec les premiers explorateurs qui aient traversé la Roger's Pass et descendu par la vallée d'Illecillewaet jusqu'au Pacifique. Nous avons même campé ici une nuit. Et, le soir, j'étais assis tout seul sur les pentes de cette montagne en face, — il la désignait du doigt, — regardant le chantier du chemin de fer au-dessous de moi, et le premier tracé qui coupait la forêt. Et je pensais au jour où les trains sillonneraient en tous sens ces régions, où ces vallées sans nom et ces pics seraient devenus les lieux de villégiatures du Canada et de l'Amérique. Mais ce que je ne vis pas, c'était l'ombre de l'Angleterre, qui veillait, de l'Angleterre, qui grandissait grâce à cette troupe de terrassiers qui piochaient au-dessous de moi, à ces milliers de travailleurs qui s'agitaient de tous côtés, occupés, nuit et jour, à relier l'Est à l'Ouest. Le trafic du Nord au Sud cela amenait la fusion de *votre* Nord-Ouest avec *notre* Nord-Ouest qui se fût américanisé ; les transports de l'Est à l'Ouest, cela produit une cohésion plus étroite avec l'Angleterre, l'expansion anglaise, l'Empire anglais ! Et cela, à ce moment, je ne le vis pas.

— Me permettez-vous de faire une citation que j'ai trouvée l'autre jour dans le journal d'Edmonton, dit Anderson, et rele-

vant la tête, avec un regard profond et sympathique fixé sur l'Américain, il récita :

Land of the sweeping eagle, your goal is not our goal!
For the ages have taughl thal the North and the South breed difference of soul.]
We toiled for years in the snow and the night, because we believed in the spring]
And the mother who cheered us first, shall be first at the banquetting!
The grey old mother, the dear old mother, who taught us the note we sing!

Pays de l'aigle rapide, votre but n'est pas notre but! — Car le temps nous enseigne que le Nord et le Sud créent des âmes dissemblables. — Nous peinions pendant des années dans la neige et la nuit, parce que nous croyions au Printemps. — Et la mère qui nous berça la première sera la première au banquet. — La vieille mère aux cheveux gris, la chère vieille mère qui nous apprit le chant que nous chantons.

L'Américain souriait.

— Un peu rudimentaire comme vos villes de la prairie, mais cela frappe juste. Peut-être avons-nous manqué notre coup! Mais qu'importe! Nous avons déjà assez à faire chez nous, notre morceau est assez difficile à mastiquer.

Il y eut un moment de silence, les yeux d'Élisabeth étaient voilés de larmes. Philippe, la bouche ouverte, regardait fixement Anderson. Mariette continua :

— Et, pour finir, que ferons-nous du Canada? Une imitation de l'Europe ou de l'Amérique? Une nation de grippe-sous, sans autre foi que le dollar? S'il en devait être ainsi, après avoir eu une chance unique dans l'histoire, nous l'aurions perdue!

— Nous ne la perdrons pas! dit Anderson, à moins que les dieux ne se moquent de nous.

— Pourquoi pas? dit Mariette d'un ton grave. D'autres peuples sont devenus fous avant nous.

— Oh! que de prophéties! que de prophéties! dit le président de Cour avec mélancolie. C'est bon pour vous, jeunes gens, mais, pour nous, qui nous en allons! Nous assistons au commencement. Et, quoi qu'il arrive, pourrons-nous savoir ce qu'il en adviendra? Je n'ai jamais senti aussi amèrement qu'aujourd'hui combien sont bornées les limites de notre connaissance et de notre existence.

Personne ne répondit. Mais Élisabeth en levant les yeux sur le visage de Mariette, — le visage d'un penseur et d'un mystique,

— le vit lentement se détendre et s'épanouir en une sorte d'extase : sa dureté s'était transformée en sérénité, et son aigreur était devenue paix. Et, avec sa prompte intelligence, elle eut l'intuition que les tristes réflexions du président de Cour n'avaient fait qu'évoquer dans cet esprit religieux l'hymne fervent : « Vous seul, Seigneur, êtes Éternel, et Vos années n'auront pas de fin. »

. . . . . .

A Field, où la plus hospitalière auberge s'abritait sous les contreforts du mont Stephen, ils quittèrent leur wagon, prirent le thé dans l'hôtel, et parcoururent les bois qui l'entourent. Tout l'après-midi jusqu'alors, Élisabeth avait témoigné à Delaine les plus délicates et les plus amicales attentions. Elle avait mis la conversation sur ses sujets favoris, l'avait placé à côté d'elle au thé, et avait fait pour lui plus qu'elle n'y était obligée. En pure perte. Delaine se faisait l'effet d'un condamné à qui on accorde quelques faveurs avant l'exécution. Elle n'aurait probablement rien fait de semblable à son égard, s'il lui était resté une chance réelle.

Dans la promenade après le thé, Anderson et lady Merton allèrent au hasard. Ils avaient dû faire un grand effort sur eux-mêmes pour rester aussi longtemps éloignés l'un de l'autre. Mais, en ce moment, le président de Cour et Delaine causaient ensemble. Philippe flânait en fumant sur le balcon de l'hôtel, très occupé d'un ancien camarade d'Eton qu'il venait de rencontrer là par hasard, et qui était venu se distraire et faire des ascensions dans les Montagnes Rocheuses pour sa santé. Mariette, après avoir regardé ce que faisaient ses compagnons, et particulièrement Élisabeth et Anderson, s'était éloigné, tout seul, dans les bois.

Élisabeth et Anderson traversèrent la rivière et suivirent la route du Lac d'Émeraude. La superbe vallée qui s'étendait à leur gauche était dominée par la masse neigeuse du Mont Stephen resplendissant sous les rayons du soleil; au loin, vers l'Ouest, les pics déchiquetés de la chaîne du Van Horne s'enlevaient dans une gloire; au bord de la rivière, des fleurs d'un rouge vif, qu'Élisabeth n'avait jamais vues, et qui semblaient d'autant plus transparentes qu'elles recevaient la lumière de biais, émaillaient la prairie. Et le murmure du torrent les accompagnait.

Cette fois, ce fut de l'Angleterre qu'ils s'entretinrent. Anderson fit maintes questions sur les personnages marquans et sur la

politique anglaise. Et elle, pour lui plaire, parlait vite et familièrement des hommes et des événemens du jour, des scènes et des orateurs du Parlement, des diplomates et des personnages de la Cour, — le mettant au courant de tous les potins mondains, des on-dit du moment en passant en revue les principales figures de la politique anglaise et européenne. C'était le sujet de conversation qui lui était le plus habituel, il avait trait au monde qu'elle connaissait le mieux; et comme Élisabeth ne manquait ni de finesse, ni d'esprit naturel, sa conversation était généralement appréciée, et elle le savait.

Mais, quoique ce fût Anderson qui eût abordé ce sujet, il ne paraissait y prendre aucun agrément. Bien au contraire, elle eut le sentiment qu'il devenait de plus en plus renfermé et froid, sec et caustique, et même satirique, comme le premier après-midi où elle l'avait rencontré. Aussi, après un moment, la conversation languit, car, pour la maintenir, il fallait être à deux de jeu.

Le front d'Anderson se rembrunissait, son visage se colorait, et elle ne pouvait deviner ce qu'elle avait pu dire ou faire qui l'eût contrarié.

Elle essaya alors de ramener la conversation sur le Canada, mais elle n'obtint que peu ou pas de réponse.

— Pour vous, dit-il enfin avec impatience, notre politique, comparée à celle de Londres ou de l'Europe, n'est que le bruit, le remous d'une pierre tombant dans une citerne.

— Une citerne assez grande.

— La grandeur n'a pas d'importance.

Les lèvres d'Élisabeth se plissèrent d'un léger sourire, car elle se rappelait semblable protestation de Delaine; mais elle ne perdit pas contenance et s'acharna d'autant plus à combattre l'étrange accès de mauvaise humeur de son compagnon. A la longue, elle y réussit: il se repentit et se laissa conduire comme elle le voulait. Était-ce la conséquence de cet échange d'impressions, l'influence réciproque de leurs pensées les plus secrètes, l'effet de cette réaction en eux, — ou le parfum de cette journée de juin qui s'exhalait des sapins, ou la splendeur gigantesque du mont Burgess qui s'élevait droit devant eux au bout d'une sombre avenue de la forêt, — on ne saurait le dire; quoi qu'il en soit, ils devinrent plus intimes qu'ils ne l'avaient jamais été et s'intéressèrent de plus en plus l'un à l'autre. Les pensées

et l'idéal d'Anderson exerçaient sur Élisabeth une fascination croissante. Sa curiosité amicale et délicatement féminine était aussi de plus en plus satisfaite : les idées qu'il émettait sur la vie étaient souvent austères et mélancoliques, mais elles n'avaient jamais rien de faux ou de médiocre.

Pourtant, avant que la promenade s'achevât, Élisabeth reçut un choc. Comme ils revenaient vers Field et se trouvaient dans l'ombre des pins, il dit brusquement :

— Me pardonnerez-vous ce que je vais vous dire?

Surprise, elle le regarda.

— Ne laissez pas votre frère boire autant de champagne!

Le sang afflua aux joues d'Élisabeth. Elle se redressa sous le coup d'une douleur aiguë mêlée de colère. Un étranger qui ne les connaissait que depuis dix jours! Mais elle vit sur la physionomie d'Anderson une telle expression mêlée de gêne et de résolution qu'elle en fut ébranlée et ne put balbutier fièrement que ces mots :

— Je ne sais vraiment pas ce que vous voulez dire, monsieur Anderson!

— J'ai cru voir que vous éprouviez de l'inquiétude, et j'en éprouverais à votre place, répliqua-t-il avec précipitation. Il a été malade, et il n'est pas tout à fait maître de lui... C'est toujours le moment critique. C'est un charmant garçon, — vous lui êtes toute dévouée, — pour l'amour de Dieu! ne le laissez pas ainsi se perdre corps et âme!

Élisabeth restait muette. Des pleurs emplirent ses yeux; sa voix s'étranglait dans sa gorge; elle devait, elle voulait défendre son frère. Alors elle se souvint du dîner de la veille, du dîner de l'avant-veille, de la note des vins à Winnipeg et à Toronto. Elle pâlit, son cœur se serra. Mais n'était-ce pas une offense que d'oser lui parler ainsi? Lui, avait repris son sang-froid et continua cependant avant qu'elle pût souffler mot.

— Pardonnez-moi! Je sais que cela peut vous paraître une pure insolence de ma part. Mais je ne puis me taire. Je ne puis voir une telle chose et rester silencieux. Je voudrais m'expliquer! Je vous en prie, permettez-le-moi!... Je vous ai dit, — sa voix tremblait, — que ma mère et mes sœurs sont mortes brûlées. J'adorais ma mère. Elle était tout pour moi. Elle nous avait élevés avec un courage infini, quoiqu'elle fût très délicate. Dans ce temps-là, l'exploitation d'une ferme dans le Manitoba demandait de plus

grands efforts qu'aujourd'hui. Ma mère cependant ne se plaignait jamais; elle était toujours de bonne humeur et toujours à la tâche. Mais... mon père buvait! C'est après une maladie dans sa jeunesse que mon père avait contracté ce défaut; il ne fit qu'empirer avec l'âge. Chaque fois que la prospérité nous favorisait, mon père retombait dans son vice. Les gains que nous faisions, il les buvait, il nous eût tous ruinés sans ma mère... Et, à la fin, il fut le propre meurtrier de ma mère et de mes pauvres sœurs!

Élisabeth poussa un cri d'horreur.

— Oh! il n'avait pas l'intention de les tuer, dit Anderson tristement. C'était en hiver. Il était resté toute la nuit à boire deux bouteilles de whisky. Au matin, il fut réveillé par le froid; le feu était éteint. Il sortit en trébuchant pour chercher le bidon d'huile de houille dans l'étable. Encore hébété par la boisson, il le rapporta et en versa sur le bois. Il n'y avait pas assez de bois. Il retourna en chercher, laissant sa bougie allumée, — un vieux bout branlant dans un chandelier cassé sur le sol à côté de l'huile de houille. Lorsqu'il revint à l'étable, elle lui parut chaude et confortable; il oublia pourquoi il était venu, s'affala sur un amas de paille et fut pris d'un lourd sommeil. La bougie a dû tomber dans l'huile, qui fit explosion, et, en quelques secondes, la maison de bois fut en flammes. Au moment où je rentrais en courant du marais dont j'étais allé casser la glace pour avoir de l'eau, le toit s'était écroulé presque entièrement. Ma pauvre mère et deux des enfans avaient évidemment essayé de s'échapper par l'escalier, et ils avaient péri là; les deux autres étaient brûlés dans leurs lits.

— Et votre père? murmura Élisabeth incapable de détacher ses yeux du narrateur.

— Je l'éveillai dans l'étable, et lui dis ce qui était arrivé. Mot par mot, je lui arrachai l'aveu de ce qu'il avait fait et j'ajoutai : — Maintenant choisissez! — ou vous partirez, ou bien ce sera nous qui nous en irons. Après l'enterrement, mes frères et moi nous en aurons fini avec vous; nous ne vous verrons plus. Vous ne pouvez pas nous forcer à vivre avec vous; nous nous tuerions plutôt. Ou vous resterez ici, et nous irons à Winnipeg; ou vous vendrez le matériel, prendrez l'argent, et partirez. Nous exploiterons la ferme. Il s'emporta; mais je lui déclarai que notre parti était pris. Une semaine plus tard, il disparaissait.

Il avait tout vendu et nous laissait les murs calcinés, et la terre.

— Et vous ne l'avez jamais revu depuis?

— Jamais.

— Vous croyez qu'il est mort?

— Je sais qu'il est mort dans le premier « rush » (1) du Yukon, il y a dix ans. J'ai suivi sa trace jusque-là, peu de temps après. Il a été probablement tué dans une rixe de quelques mineurs aussi buveurs que lui.

Il y eut un silence. Anderson se fit très humble.

— Me pardonnez-vous? Sur ce sujet, je ne suis pas de sang-froid. J'ai conscience que j'ai gâté votre journée.

Elle leva sur lui des yeux mouillés de larmes et lui tendit la main.

— Il n'y a rien de tel, vous savez, dans notre cas, dit-elle en essayant de sourire, Philippe est un enfant.

— Je le sais; mais veillez sur lui! reprit-il avec insistance en lui étreignant la main.

Les arbres s'espaçaient et les voix se rapprochaient. Ils sortirent de la forêt et rencontrèrent le président de Cour qui les appelait.

. . . . . .

Le voyage, pour remonter le défilé, fut encore plus merveilleux que ne l'avait été la descente. Les rayons du soleil couchant coloraient à la fois les forêts dans la fière solitude des montagnes et la vallée du Yo-Ho, sans route et sans maison, mais qui est appelée à devenir bientôt aussi fameuse que Grindelwald ou Chamonix.

Ils descendirent le défilé et explorèrent les vastes chantiers de travailleurs; ils admirèrent les bouillonnemens du fleuve qui avait frayé la voie du chemin de fer; ils cueillirent des cornouilles blancs, de jaunes lis des neiges (Vellow snow-lilies) et de rouges pinceaux de peintre (Painter's brush).

Élisabeth et Anderson se parlèrent à peine. Elle conversa longuement avec Delaine, et Mariette soutint une discussion quelque peu aigre avec elle sur les derniers ouvrages français d'Anatole France et d'Émile Zola, — des auteurs qu'il haïssait de toute son âme.

(1) Invasion d'émigrans.

Cependant ce jour avait noué un lien durable entre Anderson et Élisabeth, et ils le comprirent.

. . . . . .

La nuit vint, claire et froide, constellée d'étoiles qui scintillaient sur la neige.

Delaine, qui, ainsi qu'Anderson, était logé dans une des rares maisons habitables de Laggan, sortit pour se promener et fumer avant de se mettre au lit. Il longeait la voie du chemin de fer qui se dirige vers Banff. Et, dans l'amertume de son âme, il se demandait s'il lui était décemment possible de se séparer de ses amis tout de suite.

Lorsqu'il eut dépassé la gare et fut hors de vue des habitations, il s'aperçut qu'un homme le suivait avec persistance. Il serra vigoureusement la forte canne qu'il avait à la main, et fit volte-face.

— Que me voulez-vous? Vous semblez me suivre...

— Êtes-vous M. Arthur Delaine? dit une voix pâteuse.

— Oui, et puis...

— Et vous logez, cette nuit, dans la même maison que M. George Anderson?

— Oui. Qu'est-ce que cela vous fait?

— Il faut que je cause vingt minutes avec vous, dit l'inconnu après une pause.

L'accent était écossais. Dans l'obscurité, Delaine distinguait à peine un vieillard tout courbé, s'appuyant lourdement et chancelant sur son bâton.

— Et moi, je n'ai rien à vous dire.

Et il poursuivit son chemin.

Le vieux s'attacha à ses pas, et dit alors quelque chose qui causa à Delaine un tel étonnement qu'il s'arrêta court. Pendant quelques minutes, il écouta, stupéfié; puis, faisant demi-tour, il permit à cet étrange compagnon de marcher lentement à côté de lui jusqu'à Laggan.

MARY A. WARD.

(*La troisième partie au prochain numéro.*)

AU
COUCHANT DE LA MONARCHIE[1]

VI[2]

LA DISGRACE DE TURGOT

I

L'équilibre du ministère reposait tout entier sur l'entente politique entre Turgot et le comte de Maurepas. Que cette union fût définitivement détruite, la combinaison s'écroulait, tout était remis en question. C'était donc sur ce point vital que devait se porter l'effort des adversaires du Cabinet, et c'est ce que saisirent fort bien les petits Machiavel de la société de la Reine. Nous retrouvons encore ici l'initiative du baron de Besenval. Dans une conversation qu'il eut avec Mme de Polignac, tous deux tombèrent d'accord que « l'on ne pouvait se flatter d'ébranler le crédit de M. de Maurepas, » que, « ne pouvant rien contre lui, » il était à souhaiter qu'on le rapprochât de la Reine, afin de l'avoir dans son jeu (3). Cette résolution prise, on se partagea la besogne ; Mme de Polignac se chargea de la Reine, Besenval de Maurepas. Chacun d'eux s'acquitta heureusement de son rôle. Les argumens dont se servit Besenval pour décider Maurepas

(1) *Copyright by* Calmann-Lévy, 1909.
(2) Voyez la *Revue* des 1er et 15 février, 15 septembre, 1er et 15 octobre 1909.
(3) *Mémoires* de Besenval, tome II.

les peignent au vif l'un et l'autre : « Je consens, lui dit le baron, à me lier avec vous et à vous rapprocher de la Reine ; j'y ferai ce que je pourrai. Il vous est plus aisé qu'à qui que ce soit de parvenir à gagner son amitié ; vous êtes gai, très aimable ; en l'amusant, vous pourrez l'instruire. C'est un des devoirs de la place où le Roi vous a mis, et celui qui peut le plus contribuer au bien des affaires et à l'agrément de la Cour. »

C'était prêcher un converti. Maurepas comprit à demi-mot et accepta de se prêter à ce qu'on désirait de lui. La Reine, de son côté, fut aisée à convaincre. Une entrevue fut arrangée entre elle et le Mentor. Une fois de plus, Maurepas promit son dévouement, Marie-Antoinette sa confiance ; ils échangèrent les plus gracieux propos. Louis XVI, qu'on avait eu soin d'avertir, entra pendant cette scène touchante : « Sire, s'écria Maurepas, vous voyez l'homme le plus heureux, le plus pénétré des bontés de la Reine, et qui n'existera dorénavant que pour lui en témoigner sa reconnaissance et lui prouver son zèle ! » La Reine parla de même, toutefois avec moins de chaleur : « J'ai reconnu, dit-elle, que j'étais dans l'erreur au sujet des sentimens de M. de Maurepas. Je vous déclare que je suis contente de lui. » Le Roi, rapporte l'abbé de Véri, « courut alors à elle pour l'embrasser, en serrant d'une de ses mains celle de M. de Maurepas. La Reine, se soulevant de son canapé pour répondre aux caresses du Roi, laissa tomber sa coiffure, que M. de Maurepas se trouva à portée de relever, tandis qu'il se baissait pour baiser la main du Roi. Tout cela produisit un mélange d'attendrissement et de gaîté (1). »

Un accommodement analogue eut lieu entre Maurepas et la comtesse de Polignac, qui, jusqu'alors, plutôt méfiante à l'égard du vieil homme d'État, fit soudain volte-face et prôna ses mérites avec une telle ardeur que quelques personnes de la Cour en conçurent des soupçons : « J'ai découvert et fait voir à la Reine, mande l'ambassadeur autrichien (2), que la comtesse de Polignac était manifestement gagnée et conduite par le comte de Maurepas. Mes preuves à cet égard ont acquis le plus grand degré d'évidence à la suite des propos que la comtesse a hasardé d'insinuer, pour persuader la Reine qu'il serait de son intérêt de déterminer le Roi à nommer le comte de Maurepas premier mi-

(1) Journal inédit de l'abbé de Véri, *passim*.
(2) Lettre du 13 avril 1776. — *Correspondance* publiée par d'Arneth.

nistre. » Mercy revient, à quelques jours de là, sur les rapports « plus que suspects » établis secrètement entre la favorite et le conseiller de Louis XVI, ainsi que sur l'utilité de mettre la souveraine en garde contre l'union de ces deux puissans personnages. Peine perdue; la coalition a désormais un chef; elle marche vers un but précis, dont nul ne parle ouvertement, mais que chacun poursuit dans l'ombre : le renversement de Turgot, la destruction de ses réformes.

Certaines imprudences du ministre, qu'on ne peut passer sous silence, servirent singulièrement les projets de ses adversaires. Rude avec ses contradicteurs comme nous le connaissons, il avait des faiblesses pour ceux qui flattaient ses idées et se proclamaient ses disciples. Sa droiture, sa candeur, l'ardeur même de ses convictions, l'entraînèrent ainsi plus d'une fois à protéger des hommes qui méritaient peu sa confiance. De cette crédulité fâcheuse il me serait aisé de multiplier les exemples; je n'en rapporterai qu'un seul, caractéristique, il est vrai, par l'importance du personnage et par le tort que fit cette aventure au prestige de Turgot. Je veux parler de Jean Devaines (1), type curieux de cette race de gens qui, partis de plus ou moins bas, prétendent arriver à tout prix et s'accrochent, pour s'élever, à ceux dont leur instinct subtil a su deviner la fortune. Fut-il vraiment « fils de laquais, » comme l'ont écrit quelques mémorialistes? Une ombre plane sur sa naissance et sur ses débuts dans la vie. Toujours est-il qu'il marcha d'un pas leste, tour à tour secrétaire d'un intendant de province, puis d'un riche fermier général, ensuite rédacteur officieux des gazettes du duc de Choiseul, se glissant par cette voie dans l'intimité de Diderot, de Suard, de Morellet, des chefs de l'Encyclopédie, enfin directeur des domaines à Limoges, où Turgot était intendant. Il semble avoir, l'un des premiers, pressenti les hautes destinées de son voisin de résidence. Dans tous les cas, il s'appliqua dès lors, avec un plein succès, à gagner le cœur du grand homme, épousant toutes ses théories, entrant dans toutes ses vues et se pliant à tous ses goûts. Plusieurs années durant, le parvenu vaniteux et épris de luxe, insolent avec ses égaux et familier avec les grands, dont nous ont laissé le portrait ceux qui l'ont rencontré plus

(1) Consulter sur Devaines l'intéressante notice de M. Frédéric Masson : *Un académicien de l'an XI.* — *Revue hebdomadaire* du 27 octobre 1906.

tard au temps de sa prospérité (1), prend la figure d'un philosophe austère, détaché des biens de ce monde, ennemi et dédaigneux du faste. « Point de jeu, point de valet de chambre, en un mot la plus grande simplicité, c'est-à-dire au ton de M. Turgot; » ainsi le jugent ceux qui fréquentent chez le contrôleur général (2).

Comment Turgot se serait-il défié d'un si fidèle disciple? A peine est-il installé au contrôle, qu'il mande Jean Devaines (3) à Paris, en fait le premier commis des finances, un personnage considérable, qui dispose des emplois et qui manipule les millions. Cependant, avec les grandeurs, commence l'ère des tribulations. En juillet 1775, un sieur Blonde, avocat, lance un pamphlet, où, sous couleur d'éclairer le ministre, il attaque son « bras droit » avec une impressionnante précision, dénonçant les spéculations, les pots-de-vin reçus, les malversations de toute sorte. La brochure fait grand bruit; Devaines semble « accablé sous ce coup de massue. » Mais Turgot fait tête à l'orage ; il a confiance dans son commis, il le défendra publiquement, avec une chaleur généreuse. Il demande et obtient pour lui la place de « lecteur ordinaire de la Chambre du Roi, » qui donne droit aux « entrées, » et il l'en informe aussitôt, par une lettre qu'il l'autorise à rendre publique à son gré : « Je me devais à moi-même de montrer authentiquement mon mépris pour des calomnies atroces. Il est dans l'ordre que vous y soyez exposé, vous, tous ceux qui ont quelque part à ma confiance, et moi peut-être plus que personne. Trop de gens sont intéressés au maintien des abus, pour que tous ne fassent pas cause commune contre quiconque s'annonce pour vouloir les réformes... Je vous prêche la morale que je tâcherai de suivre pour moi-même. Si la raison ne peut dissiper entièrement l'impression que vous a faite cet amas d'atrocités, je souhaite que l'assurance de mon estime et de mon amitié vous serve de consolation (4). »

Ce baume est à peine appliqué, que la blessure se rouvre. Une deuxième bombe éclate, un réquisitoire mieux écrit, plus

(1) *Mémorial* de Norvins. — *Mémoires* de Frénilly, etc.

(2) Lettre de Mlle de Lespinasse du 29 août 1774. — Éd. Asse.

(3) Entre temps, celui-ci avait coupé son nom en deux et s'était appelé de Vaines, s'anoblissant de la sorte à bon compte.

(4) Lettre du 26 septembre 1775, reproduite par le sieur Rivière dans sa correspondance avec le prince X. de Saxe. — Archives de l'Aube.

modéré que l'autre, et plus redoutable d'autant : *Lettre écrite à M. Turgot par un de ses amis.* On soupçonne d'en être l'auteur, — l'inspirateur du moins, — un fermier général du nom de Gérard de Mesjean, « secrétaire des commandemens de M. le Comte de Provence. » Nouvel émoi dans le public, nouvel affolement de Devaines, nouveau geste de protection du contrôleur général. Sur son ordre, on perquisitionne chez le secrétaire de Mesjean, la police interdit la vente de la brochure, les colporteurs sont pourchassés, l'un d'eux est mis à la Bastille, où Blonde, l'auteur de la première attaque, ne tarde pas à le rejoindre. Ces mesures aggravent le scandale; le parlement s'agite et délibère, toutes chambres assemblées, au sujet des arrestations. Chacun attend avec une curiosité impatiente le grand procès engagé par Devaines pour démontrer son innocence. Hélas ! cette attente est déçue... Après quelques semaines, le plaignant se désiste, les prisonniers sont libérés, le silence se fait sur l'affaire ; personne jamais n'en pénétrera le mystère. Ce qui reste de cette histoire, c'est non seulement un fâcheux discrédit pour le héros de l'aventure, mais les éclaboussures qui rejaillissent sur son patron et son obstiné protecteur. Nul ne suspecte assurément l'exacte probité, la parfaite bonne foi de Turgot, mais on doute de sa clairvoyance, de son talent à discerner les hommes ; et l'on imagine le parti que peuvent tirer de l'incident ceux qui ont intérêt à le desservir près du Roi.

II

Les insinuations personnelles font cependant moins d'effet sur l'esprit du maître que les murmures contre les actes. Construits avec absolutisme et appliqués avec raideur, les édits de Turgot provoquaient maintenant les critiques de ceux-là mêmes qui les acclamaient au début. De fait, cette réaction était peut-être inévitable. Toute réforme profonde, avant d'être entrée dans les mœurs, amène quelques perturbations, un désarroi dans les vieilles habitudes, certains désordres passagers. Les erreurs de détail rendent les contemporains injustes envers les bienfaits de l'ensemble, et le présent leur cache l'avenir. Les innovations de Turgot traversaient cette phase difficile. Le renchérissement sur-

venu à la suite de l'édit sur la circulation des grains n'avait pas encore disparu, et la loi qui portait suppression des corvées, en grevant d'un impôt nouveau les gros propriétaires fonciers, les forçait, disait-on, à vendre à plus haut prix le produit de leurs terres. Il est certain que le pain se maintenait au-dessus du taux habituel, « mal plus réel pour le peuple, écrivait le duc de Croÿ, que sa gêne d'auparavant. » On se racontait à l'oreille que le contrôleur général, tout en interdisant les magasins de blé, était bien obligé, pour assurer la nourriture du peuple de Paris, de recourir à ce qui subsistait encore des approvisionnemens jadis faits par l'abbé Terray (1).

L'abolition des maîtrises et jurandes était une autre cause de trouble. Dans nombre d'ateliers, à Paris et dans les grandes villes, les ouvriers, affranchis par la loi, avaient, sans crier gare et du jour au lendemain, « planté là leurs patrons » et interrompu le travail. « Ce n'est qu'en haussant les salaires que l'on peut à présent parvenir à s'en procurer, » écrit au prince Xavier de Saxe un de ses correspondans habituels (2). Des incidens se produisaient, qui, de nos jours, passeraient inaperçus, mais qui excitaient en ce temps la stupeur et l'indignation de la bourgeoisie parisienne. On citait, par exemple, le cas d'un maître serrurier qui, ayant accepté une forte commande à date fixe, voyait « tous ses garçons, » débauchés par l'un d'eux, le quitter brusquement, sans avertissement préalable, et laisser la besogne en plan. Désespéré de ne pouvoir terminer ni livrer l'ouvrage, « le malheureux homme » portait plainte au commissaire de son quartier : les « déserteurs, » admonestés, menacés de Bicêtre, narguaient impertinemment la police, qui s'avouait enfin impuissante et laissait ruiner le patron (3). Ces scènes, journellement renouvelées, répandaient, disait-on, parmi la population ouvrière, l'habitude du désœuvrement et, par suite, de l'ivrognerie, et la police avait beaucoup à faire pour réprimer tous les excès commis dans les faubourgs. « Tous ces faits, ou vrais, ou controuvés, ou exagérés, sont colportés de bouche en bouche, conclut la relation d'où j'ai tiré ces traits, et les clameurs qu'ils produisent dans la bourgeoisie s'élèvent contre la besogne de M. Turgot. » Tout Paris répéta le mot attribué à

(1) *Particularités*, etc., par M. de Montyon, *passim*.
(2) Lettre du sieur Rivière, du 14 avril 1776. — Archives de l'Aube
(3) *Ibidem*.

l'abbé Terray : « Pendant mon ministère j'ai fait le mal bien, et M. Turgot fait le bien on ne peut plus mal. »

Aussi voit-on bientôt une pluie de récriminations, de plaintes au sujet des édits, s'abattre sur le parlement, lequel profite de l'occasion pour satisfaire ses vieilles rancunes. Un arrêt dogmatique émané de ce corps rappelle les lois fondamentales de la société, « ébranlée en ce moment par des esprits inquiets, » recommande aux vassaux, aux paysans, aux artisans, de ne se point écarter de leurs devoirs d'obéissance, « dont nul fantôme de liberté ne peut ni ne doit les relever. » Cet arrêt, d'après les on-dit, devait être bientôt suivi de remontrances au Roi, pour dévoiler les conséquences des « prétendues réformes » et dénoncer solennellement « au tribunal de la nation » le mal déjà fait à la France par le contrôleur général.

Les méfaits dont on accusait les réformes réalisées redoublaient la défiance à l'égard des nouveaux projets que Turgot portait dans sa tête et que l'on soupçonnait vaguement, sans en savoir au juste la nature. Mieux renseignés que les contemporains, nous en connaissons les grandes lignes. Un mémoire rédigé, ébauché plutôt, par Turgot, peu de semaines avant sa chute et publié après sa mort par Dupont de Nemours, nous a livré le fruit secret de ses méditations. Ce programme gigantesque comportait une refonte complète de l'ancienne administration française, un système ingénieux d'assemblées électives, paroissiales, provinciales, urbaines, couronnées au sommet par une manière d'assemblée nationale qui siégerait à Versailles et que Turgot appelait « la grande municipalité, » une assemblée qui n'aurait point de pouvoir politique, et dont la fonction essentielle serait d'organiser et de répartir l'impôt. Par ce système affirmait hardiment Turgot, « au bout de quelques années, le Roi aurait un peuple neuf et le premier des peuples. Le royaume s'embellirait chaque jour comme un fertile jardin. L'Europe, sire, vous regarderait avec admiration et respect. » A quel moment précis ce document fut-il communiqué au Roi, la chose est incertaine; mais il est établi que Louis XVI en eut connaissance et qu'il ne crut guère à l'âge d'or que prophétisait son auteur, ainsi qu'en témoignent ces lignes inscrites par lui en marge du mémoire (1) : « Le passage du régime aboli au régime

(1) *Mémoires* de Soulavie. — *Les Réformes de Louis XVI*, par Sémichon.

que M. Turgot propose actuellement mérite attention. On voit bien ce qui est, mais on ne voit qu'en idée ce qui n'est pas, et on ne doit pas faire des entreprises dangereuses, si on n'en voit pas le bout. » — « J'ignore, dit-il plus loin, si la France gouvernée par les élus du peuple et les plus riches serait plus vertueuse... Je trouve, dans la suite des administrateurs nommés par mes aïeux, et dans les principales familles de robe et même de finance, des administrateurs qui auraient illustré toutes les nations connues. »

Je n'ai pas à juger ici le mérite intrinsèque de ces conceptions de Turgot, les avantages ou les inconvéniens qui eussent pu résulter de leur application; mais on conçoit qu'une révolution si hardie ait pu effaroucher Louis XVI et l'inquiéter sur la sagesse de son contrôleur général. Tout ce qu'il entendait était d'ailleurs bien fait pour augmenter ses craintes. De quelque part qu'il se tournât, des doléances, des récriminations et de funestes prédictions retentissaient à ses oreilles. J'ai tour à tour énuméré l'hostilité des grands, l'anathème du clergé, le trouble de la bourgeoisie, la haine du parlement. Turgot n'est guère plus épargné par ceux qui siègent auprès de lui dans les conseils du Roi. Si l'on en excepte Malesherbes, il n'y compte plus un seul ami. Nous connaissons l'attitude de Maurepas, qui le crible de ses railleries, qui murmure d'un ton d'ironie : « Il est trop fort pour moi (1), » qui, passé maître en l'art de ridiculiser toutes choses, « transforme les nouveaux systèmes en projets romanesques, en rêves et en chimères, qu'il est insensé de concevoir et dangereux d'adopter (2). » C'est aussi Saint-Germain, blessé de voir ses comptes soumis à la revision d'un collègue, s'efforçant à secouer le joug et se rapprochant du Mentor dans l'espérance de sortir ainsi de tutelle (3). Et c'est encore Sartine, gagné, dit-on, par le parti Choiseul (4), s'associant sournoisement aux manœuvres d'un intrigant dans le procès scandaleux qu'il intente au président Turgot, frère aîné du ministre. En discréditant sa famille, on compte atteindre du même coup le

(1) Journal de l'abbé de Véri, *passim*.

(2) *Particularités*, etc., par M. de Montyon.

(3) Un des griefs du comte de Saint-Germain était la remise au Roi par Turgot de deux mémoires, dont l'un proposait deux millions de réduction immédiate dans le département de la Guerre, et dont l'autre faisait prévoir, sur ce même chapitre, quinze millions d'économies pour les années suivantes.

(4) Lettre de Turgot à Louis XVI du 30 avril 1776. — *Mémoires* de Soulavie.

contrôleur lui-même. Vergennes et Bertin restaient neutres et gardaient un silence prudent; mais leur réserve froide était sans bienveillance.

Surpris, déconcerté par cette levée de boucliers, Louis XVI, au fond du cœur, s'en prenait à celui qui, l'an dernier si populaire, s'était si promptement attiré la désaffection générale. Un trait rapporté par Véri nous révèle sa pensée intime. Comme il félicitait Malesherbes d'avoir échappé jusqu'alors aux attaques du public : « C'est sans doute, répondait celui-ci en souriant, que je remplis mal la place que Votre Majesté m'a donnée; car, si je m'en acquittais bien, je ferais une foule de mécontens. » Alors le Roi, avec une mélancolique amertume : « Ce serait donc comme M. le contrôleur général, qui ne peut jamais être aimé! »

Comme pour donner corps au mouvement, un puissant adversaire entrait tout à coup dans la lice et résumait tous les griefs dans un réquisitoire d'une âcre et brûlante éloquence. Le 1er avril 1776, une brochure anonyme (1), répandue dans la capitale, provoquait une sensation vive, car l'auteur, disait-on, était le propre frère du Roi, le Comte de Provence. S'il n'avait pas tenu la plume, on ne doutait pas, en tout cas, qu'il n'eût inspiré ce libelle, véhémente philippique contre le ministère et spécialement contre Turgot. « Il y avait en France, y lit-on, un homme épais, lourd, né avec plus de rudesse que de caractère, plus d'entêtement que de fermeté, plus d'impétuosité que de tact, charlatan d'administration ainsi que de vertu, fait pour décrier l'une et dégoûter de l'autre, du reste sauvage par amour-propre, timide par orgueil, aussi étranger aux hommes, qu'il n'avait jamais connus, qu'à la chose publique, qu'il avait toujours mal aperçue... C'était une de ces têtes demi-pensantes, qui adoptent toutes les visions, toutes les manies gigantesques. Nuit et jour, il rêvait philosophie, liberté, égalité, produit net. On le croyait profond; il était creux. Il s'appelait Turgot... » Tous les actes du contrôleur sont passés en revue, habilement travestis, présentés sous un jour perfide. Il n'est pas jusqu'à la répression de l'émeute pour les blés qui n'y soit appréciée en termes que, quinze ans plus tard, n'auraient pas désavoués les chefs de la Révolution : « Turgot déploie le grand étendard de la liberté. Le peuple

(1) *Le songe de M. de Maurepas, ou les Machines du gouvernement français.*

prenant la liberté au pied de la lettre, se soulève. Turgot appuie ses raisonnemens de la force. Il prêche très militairement ce pauvre peuple, son bien-aimé; il emprisonne, il fait pendre. Il se méprend, par exemple, sur les vrais coupables. N'importe; ce qui est pendu est bien pendu; le calme est rétabli en France. » Le Roi, poursuit l'auteur, abusé par « ce faux prophète, » et dont « ce prétendu grand homme annihile toutes les volontés, » le Roi, livré aux mains de son ministre, n'est plus « qu'une sorte de mannequin. » Ses ancêtres jadis régnaient sur un seul peuple; grâce à Turgot, qui a « décomposé l'État, » Louis XVI en tient deux sous son sceptre: l'un, — les privilégiés, — qu'il est « devenu juste de fatiguer » et de dépouiller à merci; l'autre, — les roturiers, — que l'on s'applique « à caresser, à rendre libre et insolent. » Quel sera, dans ces conditions, le prochain avenir de la France, l'auteur n'hésite pas à le dire : Turgot, si on lui en laisse le loisir, « renversera la monarchie, » et il « restera seul debout au milieu des ruines. »

III

Parmi de tels assauts, dans cette marée montante d'injures, Turgot conservait son sang-froid et poursuivait sa tâche avec une constance héroïque. « La tranquillité d'âme et, je puis dire, la gaîté sont toujours dominantes chez lui, témoigne un homme qui vit dans son intimité. En butte à toute la Cour, haï des financiers qui veulent sa chute, contredit par les parlementaires, étourdi des cris que l'on fait pousser à cette populace de Paris pour laquelle il combat, abandonné par les ministres, jalousé par ses confrères médiocres, aidé seulement dans ses vues par M. de Malesherbes, dont les bourrades d'impatience pour quitter le ministère le découragent plus que tous les autres embarras, c'est dans ces conditions qu'il a l'âme calme et qu'il suit avec persévérance ses plans, sans jamais rien sacrifier à des considérations qui ne soient pas fondées sur le bien de l'État (1). » S'il est un reproche à lui faire, c'est bien plutôt sur son indifférence, sur son silence de parti pris, où perce du dédain pour ses

(1) Journal de l'abbé de Véri, *passim*.

contradicteurs. Il va jusqu'à se refuser à informer le conseil des ministres des résultats heureux de son administration financière. Certain jour que Véri l'engage à publier, dans un tableau succinct, les sommes épargnées au Trésor par ses opérations, les avantages réalisés dans les divers services : « Que voulez-vous? objecte-t-il, il me semble que l'on ne va dire ces choses-là que pour s'en faire un mérite. Cette idée m'arrête. » Pour qu'il consente au moins à renseigner Louis XVI, l'abbé doit lui faire observer que « son devoir est de mettre le Roi au courant des affaires de la France, qui sont aussi les siennes. » Détachement excessif, où peut-être entre-t-il moins de modestie que d'orgueil.

Ce calme et cette sérénite ne tinrent pas cependant devant la perspective de la retraite imminente de Malesherbes, dont la nouvelle se répandit aux derniers jours d'avril. Rien, à vrai dire, n'était moins imprévu. Depuis qu'il s'était résigné à accepter le ministère, pas un jour ne s'était passé que Malesherbes n'eût déploré son inutilité et gémi sur son impuissance, qu'il n'eût dénoncé les intrigues qui paralysaient, disait-il, tous ses efforts pour faire le bien, pour réformer les multiples abus qui blessaient sa conscience. Du moins prétendait-il, selon son expression, « sauver par sa démission volontaire un quart de son honneur, craignant d'avoir perdu les trois autres quarts depuis le peu de temps qu'il était en place (1). » Ce découragement, sans nul doute, tenait pour une bonne part au caractère de l'homme; il faut reconnaître pourtant qu'il n'était pas injustifié.

Une des premières difficultés qu'il avait rencontrées venait de « l'administration des lettres de cachet, » qui ressortissait au ministère de la Maison du Roi. L'abus en avait été criant sous Louis XV; l'abolition de ce procédé arbitraire était l'un des dogmes sacrés du *credo* encyclopédique. Lorsque le « parti philosophe » était arrivé aux affaires, il avait fallu, malgré tout, subordonner la rigueur des principes à la raison d'État. Turgot, tout le premier, avait senti la nécessité de fléchir; à Sénac de Meilhan, qui lui envoyait un mémoire pour le rappeler à ses idées d'antan, il répondait d'un ton embarrassé : « J'applaudis aux principes d'humanité et de justice que vous développez...

(1) Journal de Hardy, 13 mai 1776, *passim*.

Mais, dans cette espèce de conflit entre la loi et l'autorité, pour établir des principes fixes, il faudrait peut-être distinguer entre les lois faites et les lois à faire. Je crois que, dans l'état actuel des lois et de la police, les actes particuliers d'autorité peuvent être souvent nécessaires, et il est bien difficile d'y éviter tous les abus (1). » Malesherbes, comme Turgot, en prenant le pouvoir, avait fait amende honorable. Il avait consenti au maintien d'une pratique ancienne, laquelle, d'ailleurs, observait justement Vergennes, ne s'exerçait le plus souvent que dans l'intérêt des familles, le Roi « usant des lettres de cachet pour empêcher le scandale et le déshonneur » et « se prêtant à corriger pour empêcher la justice de punir (2). » Mais, sans abolir le système, il entendait en restreindre l'usage et en atténuer la dureté. Son premier soin, lorsqu'il se vit ministre, fut de soumettre à une revision minutieuse les hôtes des citadelles et des prisons d'État, de rechercher scrupuleusement les prisonniers détenus par une décision arbitraire et sans raisons valables. On prétend que, dans toute la France, il n'en put découvrir que deux rentrant dans cette catégorie (3). Non content de cette précaution, il aurait voulu obtenir qu'il ne fût lancé à l'avenir nulle lettre de cachet sans un examen préalable dans le conseil du Roi. Mais là il se heurta à une résistance invincible. Il fallut, pour chaque cas nouveau, batailler, soit contre le Roi, soit contre un des ministres; de là des conflits incessans. Plus d'une fois, rapporte Hardy, le Roi prit le parti de faire expédier par Bertin telle lettre de cachet refusée par Malesherbes, de même qu'on vit Louis XVI, devant les sollicitations des personnes de son entourage, en arrêter telle autre que le ministre avait jugée « de nécessité indispensable (4). »

Chacun de ces légers déboires emplissait d'amertume l'âme sensible et douce de Malesherbes. Rebuté par le moindre obstacle, il désertait la lutte, se renfermait dans une inaction désolée, que lui reprochaient ses amis. « Particulier, écrit Condorcet à Voltaire, il avait employé son éloquence à prouver aux rois et aux ministres qu'il fallait s'occuper du bien de la nation; devenu ministre, il l'emploie à prouver que le bien est impos-

(1) Lettre du 2 novembre 1775. — *Les Autographes*, par Lescure.
(2) Vergennes à Sénac de Meilhan. — *Ibidem*.
(3) Les *Intendans*, etc., par Ardascheff, *passim*.
(4) Journal de Hardy, mai 1776, *passim*.

sible. » C'est, au reste, ce dont il convenait lui-même quand il lançait cette boutade familière : « M. de Maurepas rit de tout, M. Turgot ne doute de rien, et moi je doute de tout et je ne ris de rien. Voilà un f... ministère (1) ! »

L'échec de son grand projet de réformes dans la Maison du Roi vint achever son dégoût. Des différens chapitres de dépense, c'était assurément, selon sa judicieuse remarque, celui où les abus provoquaient le plus de scandale, celui où l'on pouvait « tailler » avec le moins de scrupules : « Dans la Guerre, la Marine, les Affaires étrangères, écrivait-il au Roi, en même temps qu'on demande la diminution des dépenses, on craint aussi de diminuer les forces du royaume; dans la Maison du Roi, on n'a pas la même crainte. » Aussi préparait-il, d'accord avec Turgot, « un plan général de réformation économique. » Ce plan fut prêt en avril et soumis sur-le-champ à l'examen de Maurepas. Ce dernier jeta les hauts cris; pas une des mesures proposées ne trouva grâce à ses yeux. Il eût sans doute cédé devant une ferme volonté et une longue insistance; Malesherbes, semble-t-il, n'essaya même pas de la lutte. Discuter, se fâcher, imposer ses résolutions, nul rôle ne convenait moins à ce charmant rêveur, aussi éloquent et habile dans le maniement des idées que gauche et désarmé dans la bataille contre les hommes. Sa démission, de ce moment, fut arrêtée dans son esprit; ce fut bientôt chez lui un désir maladif. Maurepas, loin de le retenir, paraît avoir tout fait pour l'y encourager. En écartant le seul allié que le contrôleur général conservât dans le ministère, en isolant Turgot dans le conseil du Roi, il se sentait sûr de sa chute, et il se saisit de l'atout avec son astuce ordinaire.

On ne sait à quelle date précise Louis XVI fut informé de la décision de Malesherbes. La lettre qu'on va lire indique du moins qu'au début de cette crise il n'y eut pas d'explication verbale entre le Roi et son ministre. Cette lettre, écrite par Malesherbes à Louis XVI au mois d'avril 1776 (2), est empreinte d'une émotion grave qui gagne le lecteur, et je me reprocherais de ne pas citer en entier ce qui en est parvenu jusqu'à nous :

(1) *Souvenirs* de Moreau.

(2) Le brouillon, malheureusement incomplet, de cette lettre, que je crois inédite, fait partie de la belle collection de M. Gustave Bord, qui a bien voulu me le communiquer.

« Sire, il y a huit jours, j'ai osé représenter à Votre Majesté que c'est un état fâcheux et embarrassant que celui d'un de vos ministres, qui, n'ayant reçu aucune autre preuve de mécontentement de Votre Majesté, est privé de la liberté de lui parler à Elle-même sur tout ce qui doit le plus l'intéresser. J'ose ajouter aujourd'hui que l'état incertain où je suis nuit aux affaires de votre service dans mon département, surtout dans celui de Paris, où les subalternes ne savent à qui ils doivent obéir, du ministre actuel ou de celui qu'ils imaginent devoir être son successeur.

« Une troisième considération m'engage à demander à Votre Majesté la permission de m'expliquer avec Elle-même. Je quitte le ministère pour les mêmes raisons qui me faisaient craindre d'y entrer ; mais, dans ce moment décisif où il faut tout dire à Votre Majesté, je me crois obligé de lui avouer que mon amour pour la liberté et mon peu d'ambition n'étaient pas les seules causes de ma répugnance. Il est vrai que j'aime la liberté, mais je ne crains pas le travail, et Votre Majesté peut croire, d'après la conduite que j'ai eue toute ma vie, que je suis aussi sensible qu'un autre à la gloire la plus flatteuse, qui est celle de rendre au Roi et à l'État des services utiles... Je ne me suis donc refusé si longtemps à la place éminente à laquelle on voulait m'appeler que parce qu'il m'était démontré que je ne pourrais pas y remplir l'attente que Votre Majesté avait conçue de moi.

« J'en suis convaincu plus que jamais, depuis que j'ai vu les affaires de plus près. Or, sire, je ne puis m'empêcher d'observer que les raisons qui font désespérer à un ministre de pouvoir faire le bien méritent d'être connues du Roi ; et, si je n'ai pas pu vous servir aussi utilement que je l'aurais voulu, étant en place, il me semble que je suis dans le moment où je puis vous en rendre un plus considérable, en vous exposant au vrai la situation de mon administration (1)... »

L'audience réclamée par Malesherbes eut lieu à quelques jours de là (2). Des paroles qui s'y échangèrent, nous connaissions seulement la phrase mélancolique échappée à Louis XVI en acceptant la démission de ce bon serviteur : « Vous êtes plus heureux que moi, vous pouvez abdiquer ! » Le Roi exigea

(1) Le brouillon s'arrête sur cette phrase.
(2) Journal de Hardy, *passim*.

seulement l'engagement que cette affaire restât secrète pendant quelques semaines (1) et il pria Malesherbes de garder ses fonctions jusqu'au jour de son remplacement. La promesse fut faite et tenue; mais, malgré les précautions prises, l'événement s'ébruita vite dans le monde de la Cour, et les compétitions surgirent pour recueillir la succession ouverte.

IV

Si peu surpris qu'il en pût être, ce fut avec un vif chagrin que Turgot apprit la nouvelle de la défection de Malesherbes. C'était, il n'en pouvait douter, un pas fait vers sa propre chute, la ruine presque assurée de ses belles espérances. Il se refusait, malgré tout, à quitter la partie, à renoncer de soi-même à la lutte, à laisser inachevée, sans un effort suprême, la tâche au succès de laquelle il croyait attaché le salut de la monarchie. Faute de l'homme de son choix, du collaborateur en qui il avait mis toute sa confiance, il se raccrochait à l'espoir de rencontrer, dans le successeur de Malesherbes, un auxiliaire, et peut-être un ami. Il est certain qu'il songea pour ce poste à l'abbé de Véri; Mercy le dit expressément dans sa dépêche officielle du 16 mai; Véri lui-même le confirme dans son journal (2). L'intimité qui unissait l'abbé au ménage du Mentor rendait la chose possible, et Mme de Maurepas semble y avoir été un moment favorable. Turgot mit aussi en avant le nom de Bernard de Fourqueux, intendant des finances, bon administrateur et habile financier. Enfin, comme pis aller, il se rabattait sur Sartine, dont il reconnaissait la stricte probité et la capacité réelle. Les griefs personnels qu'il pouvait avoir contre l'homme s'effaçaient en son âme devant l'intérêt des affaires et le souci du bien public.

Entre ces divers candidats, Maurepas flottait irrésolu. Pour le décider à agir, il fallut les exhortations d'un personnage assez

(1) « Jusqu'à la Pentecôte, » spécifie Turgot dans la lettre à l'abbé de Véri dont il sera question plus loin.

(2) « L'objet principal, écrit-il, pour lequel Turgot voulait *mon association*, ou celle de tout autre, était son plan de réformes dans la Maison du Roi. » — Journal de Véri.

médiocre, le fermier général Augeard, esprit fumeux, intrigant subalterne, féru de politique, où il se croyait passé maître. Augeard, dès qu'il fut informé du portefeuille vacant, alla trouver sa tante, la marquise d'Annezaga, parente et amie de Maurepas, laquelle avait pour fils le sieur Amelot, intendant de Bourgogne et conseiller d'État. Le dit Amelot était d'une nullité notoire; sa propre mère ne retint pas un sursaut d'étonnement lorsque Augeard prononça son nom pour la succession de Malesherbes : « Mon fils, objecta-t-elle, est-il capable d'être secrétaire d'État (1)? » Il fallut, pour la rassurer, cette considération qu'étant donnée sa parenté avec le conseiller du Roi, Amelot serait bien dirigé et, malgré « son faible génie (2), » ne ferait sans doute pas « plus de sottises qu'un autre. » Le consentement de la marquise arraché non sans peine, Augeard courut endoctriner Maurepas. Nouvelle explosion de surprise : « M. de Maurepas, confesse Augeard, m'envoya presque promener. » Augeard insista néanmoins et tint au vieux conseiller de Louis XVI ce discours plein de sens : « Prenez-y garde, si vous mettez à ce département un intrigant, ou un être systématique comme M. Turgot, il vous fera enrager. Il faut mettre là un homme absolument à vos ordres... Je sais que M. Amelot n'est pas bien fort, mais vous le guiderez, et ce département-là n'est pas la mer à boire. Donnez-lui un bon premier commis. » Ces mots produisirent leur effet. Après quelques hésitations, le Mentor accepta l'idée, se chargea d'arranger l'affaire. La Reine, mise au courant de la combinaison projetée, s'y rallia sans difficulté; Louis XVI, devant cet accord, ne fit guère plus de résistance. Il fut implicitement convenu que Malesherbes, en se retirant, serait remplacé par Amelot. Maurepas, trop avisé pour être bien glorieux d'un pareil dénouement, s'en consolait par une boutade : « Au moins, bouffonnait-il, on ne m'accusera pas d'avoir pris celui-là pour son esprit (3)! »

Turgot apprit par la rumeur publique le nom de son futur collègue. Un tel choix, dans un tel moment, lui causa une douleur et une indignation dont on trouve l'expression dans les

(1) *Mémoires secrets* d'Augeard.

(2) Journal de Hardy, *passim*.

(3) Allusion aux critiques qui avaient naguère accueilli l'élévation de Miromesnil au poste de garde des Sceaux. — Moreau donne de ce mot de Maurepas une version un peu différente : « Ils doivent être las des gens d'esprit; nous verrons s'ils aiment mieux une bête. »

lignes brûlantes, et comme jaillies du cœur, que nous a pieusement conservées l'ami auquel s'adresse cette confidence, j'ai nommé l'abbé de Véri. Découragé, peut-être las, du rôle de conciliateur et d'arbitre qu'il remplissait en vain depuis de si longs mois, l'abbé avait quitté Versailles pour se réfugier en Berri, dans une terre de famille. C'est là que lui parvint ce billet de Turgot, daté du 30 avril (1) : « Croirez-vous, mon ami, ce que je vais vous mander, et à quel point vos amis (M. et Mme de Maurepas) vont se faire tort dans l'opinion publique? Leur choix est fixé sur M. Amelot pour remplacer M. de Malesherbes! La chose est encore secrète, mais elle perce, au point que je ne l'ai apprise que par le public. Vous imaginez bien qu'on s'est gardé de me faire une pareille confidence... Oh! si vous étiez ici, vous les décideriez du moins à un choix raisonnable, comme serait celui de M. de Fourqueux. Je n'ose vous dire : changez tous vos projets de voyage ; mais je vous dis qu'il s'agit de l'honneur de vos amis, du repos et de la gloire du Roi, du salut de plus de vingt millions d'hommes pendant tout son règne, et peut-être pendant des siècles! Car nous savons quelles racines le mal jette dans cette malheureuse terre, et ce qu'il en coûte pour les arracher! Je vous embrasse, mon ami, dans l'amertume de mon cœur. »

Le même jour, sous le coup de la même émotion, Turgot écrivait à Louis XVI une lettre longue et passionnée, que l'on peut regarder comme son testament politique. Ce document, d'une si grande importance, ne fut longtemps qu'imparfaitement connu. Un historien, quelquefois imprécis, mais généralement véridique, le fameux abbé Soulavie, avait affirmé avoir lu, parmi les papiers de Louis XVI enfermés dans l'Armoire de fer, des lettres de Turgot au Roi, datées du temps de sa disgrâce et lui disant des vérités « dures, terribles, épouvantables. » L'une de ces lettres, raconte-t-il, avait été mise par Louis XVI « dans une enveloppe cachetée du petit sceau royal, grand comme un centime, avec cette inscription de sa main : *Lettre de Turgot* (2). » Et Soulavie en cite de mémoire quelques lignes, qui l'ont plus spécialement frappé. C'est cette même lettre dont Véri reçut,

(1) Journal de Véri. — Cette lettre et celles qui suivent ont été jadis communiquées au baron de Larcy, qui les a publiées en 1866 dans l'article du *Correspondant* auquel je me suis plus d'une fois référé.

(2) *Mémoires historiques sur le règne de Louis XVI*, par Soulavie.

ainsi qu'il le rapporte, une copie faite de la main de Turgot. Il la reproduit tout entière dans le précieux Journal, auquel j'ai déjà fait tant d'emprunts (1). Le texte, dans l'ensemble, est conforme au souvenir qu'en avait gardé Soulavie. Tous les voiles y sont déchirés avec une singulière audace. C'est l'accent d'un loyal sujet qui, à la veille d'être chassé du service de son maître, cherche à soulager sa conscience en lui tenant, une dernière fois, le langage de la vérité.

Pour arriver au Roi, Turgot, à cette époque, n'avait guère d'autres voies que la correspondance. Louis XVI en usait avec lui comme il avait accoutumé de faire envers les gens dont il se détachait. Il ne lui parlait plus, lui répondait à peine, fuyait tout tête-à-tête, évitait toute explication, « le renvoyait à M. de Maurepas chaque fois qu'il présentait quelque projet ayant rapport à ses dernières opérations (2). » Force était donc au contrôleur d'écrire ce qu'il désirait faire savoir. Il confiait ces messages à son ami, le comte d'Angivilliers, suivant une convention acceptée par Louis XVI. Cet étrange et blessant mutisme du souverain est le sujet des plaintes qu'on lit au début de la lettre.

« 30 avril 1776. — Sire, je ne veux point dissimuler à Votre Majesté la plaie profonde qu'a faite à mon cœur le cruel silence qu'Elle a gardé avec moi, dimanche dernier, après ce que je lui avais marqué avec un si grand détail dans mes lettres précédentes sur ma position, sur la sienne, sur le danger que courent son autorité et la gloire de son règne, sur l'impossibilité où je me verrais de la servir, si Elle ne me donnait du secours. Votre Majesté n'a pas daigné me répondre... Il faut donc que Votre Majesté n'ait pas cru un mot de ce que je lui avais dit et écrit. Il faut donc qu'Elle m'ait cru un fourbe ou un imbécile... »

(1) Si un témoignage de plus était utile pour démontrer l'authenticité de cette lettre, il suffirait d'invoquer une note récemment retrouvée dans les archives du château de Lautheuil et inscrite par Malesherbes sur la chemise d'un dossier vide. Cette chemise, rapporte Malesherbes, renfermait les minutes de quatre lettres de Turgot adressées à Louis XVI à la veille de sa retraite. L'analyse succincte qu'il en donne est exactement conforme à la lettre conservée par l'abbé de Véri. Malesherbes, en terminant, exprimait le vœu que ces lettres fussent détruites, par une discrète réserve à l'égard des personnes qui y sont désignées et par respect pour la mémoire du Roi. Ce souhait fut exaucé, et les lettres seraient perdues si l'abbé de Véri n'eût préservé l'une d'elles, et sans doute la plus importante.

(2) Journal de Hardy, 14 avril 1776.

A ces reproches pour des procédés dont il souffre — « car, dit-il, un ministre qui aime son maître a besoin d'en être aimé, » — succèdent des remontrances hardies sur « le manque d'expérience d'un roi de vingt-deux ans, » qui, « ne pouvant juger les hommes ni les choses » par lui-même, devrait du moins se rappeler les leçons du règne précédent, évoquer le triste tableau de ce qu'était l'autorité royale à la mort du Roi son grand-père : « Sire, vous avez vingt-deux ans, et les parlemens sont déjà plus animés, plus audacieux, plus liés avec les cabales de la Cour, qu'ils ne l'étaient en 1770... Votre ministère est presque aussi divisé et plus faible que celui de votre prédécesseur. Songez que, suivant le cours de la nature, vous avez cinquante ans à régner, et, pensez au progrès que peut faire un désordre qui, en vingt ans, est parvenu au point où nous l'avons vu ! Ah ! sire, n'attendez pas qu'une pareille expérience vous soit venue, et sachez profiter de celle d'autrui. »

Sortant des généralités, Turgot tranche alors dans le vif et vient à la question du jour, la crise ministérielle ouverte par la retraite de Malesherbes et le choix scandaleux que l'on propose au Roi. De ce danger pressant, il se prend franchement à Maurepas. Il peint, en termes saisissans, avec une vigueur implacable, la légèreté, la versatilité de ce vieux conseiller du Roi, dominé par tous ses entours, dominé par sa femme, — « qui, avec infiniment moins d'esprit, mais beaucoup plus de caractère, lui inspire toutes ses volontés, » — changeant d'idées dix fois de suite, cédant « aux cris des gens de Cour, » et craignant en même temps tous ceux qui pourraient le soutenir et lui donner l'énergie qui lui manque. « Sire, vous avez besoin d'un guide ; il faut à ce guide lumière et force. M. de Maurepas a la première de ces qualités, et il ne peut avoir la seconde, s'il n'a lui-même un appui. » Il se défend pourtant de toute hostilité à l'égard d'un collègue qui jouit de la confiance du Roi et qui, — il ne cherche pas à le nier, — possède aussi des droits sur sa propre reconnaissance : « Je dois à M. de Maurepas la place que Votre Majesté m'a confiée, jamais je ne l'oublierai... Mais je dois mille fois davantage à l'État et à Votre Majesté. Je ne pourrais sans crime sacrifier les intérêts de l'un et de l'autre. Il m'en coûte horriblement pour dire à Votre Majesté que M. de Maurepas est vraiment coupable s'il vous propose M. Amelot, ou du moins que sa faiblesse vous serait aussi funeste

qu'un crime volontaire. M. Amelot est incapable d'aucune vue supérieure; dans tous les temps de sa vie, il a passé pour un homme sans talent. Voilà, sire, le ministre qu'on veut vous donner ! »

Plus sa plume court sur le papier, plus l'écrivain s'anime. Son style s'échauffe, s'élève, touche à la réelle éloquence : « Voilà où vous en êtes : un ministère faible et peu uni, tous les esprits en fermentation, les parlemens ligués avec toutes les cabales, enhardis par une faiblesse notoire, des revenus au-dessous de la dépense, la plus grande résistance à une économie indispensable, nul ensemble, nulle fixité dans les plans, nul secret dans les résolutions du Conseil. Et c'est dans ces circonstances qu'on propose à Votre Majesté un homme qui n'a d'autre mérite que la docilité !... C'est dans ces circonstances que Votre Majesté peut n'être pas frappée des dangers que je lui ai montrés avec tant d'évidence ! » Une phrase, parmi ces adjurations chaleureuses, une phrase jetée comme au hasard et inconsciemment prophétique semble éclairer d'une lueur sanglante les abîmes obscurs de l'avenir : « N'oubliez jamais, sire, que c'est la faiblesse qui a mis la tête de Charles Ier sur un billot (1) ! »

La lettre se termine par de courtes excuses sur la rudesse de ce langage, que lui inspirent seuls, assure-t-il, son zèle pour le bien de l'État, son affection pour la personne du Roi : « Il faut bien que je sois animé par une trop forte conviction, pour que je me sois permis de dire ce que je pense sur la trop grande faiblesse de M. de Maurepas, au risque de déplaire à Votre Majesté... Je vous supplie de réfléchir encore, avant de vous déterminer à un choix qui serait mauvais en lui-même et funeste par ses suites. Si enfin j'ai le malheur que cette lettre m'attire la disgrâce de Votre Majesté, je la supplie de m'en instruire Elle-même. Dans tous les cas, je compte sur son secret. — Turgot. »

Si j'ai fait une si large place à ce document historique, ce n'est pas uniquement à cause de son pathétique intérêt, mais pour l'effet que cette lettre exerça sur la politique générale, en hâtant la chute de Turgot. « Louis XVI, dit l'abbé de Véri, l'a jugée suivant la portée médiocre de son esprit. Il y a vu des critiques dictées par l'intrigue et l'ambition, au lieu d'y voir

(1) C'est cette phrase qu'avait retenue Soulavie et qu'il cite presque textuellement dans ses Mémoires.

l'intention pure d'un ministre intègre, qui ne veut qu'indiquer à son souverain ce qu'il croit être son vrai bien. » Ce résultat, Turgot l'avait d'ailleurs prévu : « La démarche que j'ai faite et qui paraît vous avoir déplu, écrira-t-il au Roi peu de jours après sa retraite, vous aura prouvé qu'aucun motif ne pouvait m'attacher à ma place, car je ne m'y serais pas exposé, si j'avais préféré ma fortune à mon devoir (1). » Louis XVI fut spécialement blessé des attaques dirigées contre le vieux ministre auquel il était attaché et qu'il considérait comme son conseiller le plus sûr. Il eut l'impardonnable tort de trahir le secret réclamé par Turgot et de révéler à Maurepas ce qui n'était destiné qu'au Roi seul, dans la plus intime confidence : « Ne croyez pas, lui souffla-t-il, que M. Turgot soit de vos amis. J'ai la preuve du contraire (2). » Et il lui lut la plus grande partie de la lettre, « en ne passant que les endroits qui étaient personnels au Roi. » On imagine le ressentiment du vieillard, l'indignation qu'il éprouva pour une conduite qu'il crut dictée par la basse convoitise de le supplanter dans sa place, et qu'il regarda de bonne foi comme la plus noire ingratitude. Dès lors, il n'eut plus qu'une pensée, se débarrasser au plus tôt de ce dangereux collègue, saisir la première occasion pour le jeter hors du pouvoir. Il n'eut pas longtemps à attendre. Le malencontreux épisode dont il me faut aborder le récit allait fournir, à point nommé, le prétexte cherché pour satisfaire à cette rancune.

V

Ce fut aux premiers jours de mai que la « coterie » de Marie-Antoinette apprit l'arrivée à Versailles d'un puissant auxiliaire, le comte de Guines, naguère ambassadeur à Londres. Relevé de son poste, il débarquait à l'improviste, bouillonnant de colère contre Turgot et ses amis. Entre Guines et Turgot, la mésintelligence remontait à un incident qui avait un moment ému l'opinion britannique. Vers la fin de l'année 1775, Turgot, dans son désir d'effacer peu à peu l'effet de la persécution contre les réformés, avait expédié secrètement en Angleterre et en Allemagne

(1) *Œuvres de Turgot*, avec les notes de Dupont de Nemours.
(2) Journal de Véri.

des émissaires chargés de « travailler sous main » les protestans français connus pour « les plus riches, les plus industrieux, » et de leur persuader qu'ils pouvaient désormais rentrer dans leur ancienne patrie. A Londres, cette mission échut à « trois abbés, » dont les noms restent inconnus et qui agissaient de concert (1). La chose, malgré les précautions, finit par transpirer; elle fut connue du ministère anglais, qui se plaignit au comte de Guines. Sur quoi, l'ambassadeur mandait chez lui les trois abbés, les tançait vertement, puis, sans prendre le soin d'en référer à la cour de Versailles, les réembarquait sur-le-champ et les réexpédiait en France. On devine les suites de l'histoire : profond mécontentement de Turgot, lettres « vives et blessantes » échangées les semaines suivantes entre le diplomate et le contrôleur général, plaintes réciproques au Roi sur les procédés discourtois dont on s'accusait des deux parts (2).

Les choses en étaient là, lorsqu'une nouvelle affaire, d'un caractère plus grave, aviva cette hostilité. Le 1er février 1776, l'ambassadeur d'Espagne en France, le comte d'Aranda, remettait à Vergennes une lettre du prince de Masseran, ambassadeur d'Espagne à Londres. Cette lettre rapportait des confidences étranges faites par le comte de Guines sur l'attitude présumée de la France au cas où la guerre éclaterait, comme il semblait probable, entre l'Espagne et Portugal. Si ces propos étaient fondés, c'était, affirmait d'Aranda, la dénonciation de l'alliance espagnole et la rupture du *pacte de famille*. L'indignation fut vive dans le conseil du Roi, quand Vergennes y donna lecture de cette pièce. Louis XVI, justement irrité, proposa le rappel de son ambassadeur; les ministres unanimement approuvèrent cette motion, Turgot, dit-on, avec plus d'empressement et de véhémence que les autres (3). Il fut convenu que Guines aurait avis de sa révocation et que le marquis de Noailles lui succéderait un peu plus tard. La faute de Guines était si évidente,

(1) Lettre du sieur Rivière au prince X. de Saxe, du 22 mars 1776. — Archives de l'Aube.

(2) *Ibidem*.

(3) D'après une lettre de Mme du Deffand, Turgot aurait d'abord chargé Malesherbes de parler à Louis XVI contre le comte de Guines, croyant qu'il aurait mieux que lui l'oreille du Roi, et Malesherbes, cédant à l'ascendant de son ami, se serait décidé à faire « cette sotte démarche. » (Lettre du 5 juin 1776. — Éd. Lescure.) Il est plus probable que Turgot et Malesherbes tombèrent d'accord pour faire à ce sujet de justes représentations dans le conseil du Roi.

que ses plus chauds amis, dans le premier moment, firent mine de déserter sa cause. Choiseul, son ancien protecteur, le déclarait inexcusable, disait que, si son propre fils eût fait pareille sottise, la seule faveur qu'il demanderait serait « qu'on le mît à la Bastille (1). »

Cette sagesse, par malheur, fut de courte durée. La coterie de la Reine ne crut pas devoir supporter qu'un de ses membres fût frappé sans que le parti se levât pour prendre sa défense, sans quoi, disait Lauzun à Marie-Antoinette, « il serait impossible aux plus fidèles serviteurs de la Reine de compter sur ses bontés et sur son intérêt. » Un « complot » se forma pour sauver la victime de Vergennes et de Turgot, et la Reine s'y jeta avec une passion singulière, qui désolait le comte de Mercy-Argenteau. « Votre Majesté, écrit-il à l'Impératrice (2), sera sans doute surprise que ce comte de Guines, pour lequel la Reine n'a ni ne peut avoir aucune affection personnelle, soit cependant la cause de si grands mouvemens. Mais le secret de cette énigme consiste dans les entours de la Reine, qui se réunissent tous en faveur du comte de Guines. Sa Majesté est obsédée... On parvient à piquer son amour-propre, à l'irriter, à noircir ceux qui, pour le bien de la chose, veulent résister à ses volontés. Tout cela s'opère pendant les courses et autres parties de plaisir. »

Guines, resté à son poste jusqu'à l'arrivée de Noailles, attisait habilement le feu. Il adressait lettre sur lettre au Roi, demandant à se justifier, réclamant « une confrontation » avec ceux des ministres qu'il dénonçait comme ses ennemis, le prenant de si haut, que Louis XVI, devant cette audace, commençait à faiblir et que Vergennes avait beaucoup à faire pour maintenir chez son maître un semblant d'énergie. « Si Votre Majesté, écrivait-il au Roi (3), daigne se rappeler que c'est par son commandement exprès que j'ai annoncé au comte de Guines son rappel, Elle sentira que la seule explication que je puisse avoir avec lui est de lui dire ingénument qu'il a été rappelé parce que Votre Majesté m'a ordonné de le faire... Il s'agit bien moins, ajoutait-il, de la justification du comte de Guines que de jeter

(1) *Mémoires* du duc de Lauzun.
(2) Lettre du 16 mai 1776. — Correspondance publiée par d'Arneth.
(3) *Correspondance* de Vergennes avec Louis XVI. — Archives nationales, K 164.

dans votre ministère une confusion dont on espère profiter. » Il menaçait de se démettre, au cas où le Roi jugerait bon de conserver dans la carrière un homme qui, disait-il, « a trop prouvé que sa vocation n'est pas pour être ambassadeur... Je n'entends rien aux tracasseries. Insuffisant à un genre de combat qui m'est nouveau, je supplie Votre Majesté de me permettre de le refuser et d'offrir le sacrifice de la place dont Elle m'a honoré au respect de son autorité et à mon attachement inviolable pour sa gloire. »

C'est au milieu de ce débat que l'arrivée du personnage à la cour de Versailles venait apporter au conflit une acuité nouvelle. Guines était renseigné; il savait Turgot ébranlé; ce fut contre Turgot qu'il dirigea l'effort de ses amis. L'assaut fut rude, mené avec adresse, à la muette et dans l'ombre, sans qu'aucun bruit donnât l'éveil à celui qu'on visait. La Reine, à qui l'on avait fait la leçon, semblait, assure le comte de Creutz, indifférente à la querelle de Guines, affectait en public de ne lui point adresser la parole. « On le croyait abandonné, » tandis que la « cabale » travaillait pour sa cause avec une ardeur acharnée (1). Tous les moyens furent jugés bons pour échauffer Louis XVI. On alla même, d'après le témoignage de Dupont de Nemours, jusqu'à forger, en imitant son écriture, des lettres de Turgot, pleines de sarcasmes injurieux à l'égard de la Reine, de paroles blessantes sur le Roi. « Toute cette correspondance était portée à Louis XVI; il la communiquait à M. de Maurepas, qui n'exprimait point, on le pense bien, des doutes trop fermes sur son authenticité. » Mais l'arme la plus efficace fut l'obsession tenace de Marie-Antoinette. Elle harcelait jour et nuit son époux, passant des larmes aux menaces, de la douceur à la colère. Sa véhémence dépassa toute mesure. Non contente d'exiger, sous forme d'un titre ducal, une éclatante réparation pour l'ambassadeur révoqué, elle voulait que « le sieur Turgot fût chassé » le jour même où Guines recevrait cette faveur. Elle alla jusqu'à demander que le contrôleur général fût envoyé à la Bastille. « Il fallut, dit Mercy, les représentations les plus fortes et les plus instantes pour la détourner d'insister sur une pareille folie (2). »

Louis XVI, devant un tel emportement, pensa sans doute faire

(1) Dépêche du comte de Creutz à la cour de Suède, du 12 mai 1776.

(2) Dépêche de Mercy-Argenteau du 16 mai 1776. — Correspondance publiée par d'Arneth.

preuve de fermeté en n'accordant qu'une part de ce que réclamait sa femme : le prochain départ de Turgot, une lettre au comte de Guines pour panser sa blessure et lui conférer le duché. Cette lettre, il l'écrivit sous l'œil soupçonneux de la Reine ; trois fois, elle la lui fit refaire, « ne la jugeant jamais assez favorable (1). » Elle fut enfin rédigée en ces termes : « Versailles, 10 mai. — Lorsque je vous ai fait dire, monsieur, que le temps que j'avais réglé pour votre ambassade était fini, je vous ai fait marquer en même temps que je me réservais de vous accorder les grâces dont vous êtes susceptible. Je rends justice à votre conduite, et je vous accorde les honneurs du Louvre, avec la permission de porter le titre de duc. Je ne doute pas, monsieur, que ces grâces ne servent à redoubler, s'il est possible, le zèle que je vous connais pour mon service. Vous pouvez montrer cette lettre. — Louis (2). »

C'est, comme on voit, une capitulation complète, et rien n'est plus tristement instructif sur l'humiliante faiblesse d'un prince qui, à quelques semaines de distance, se déjuge publiquement avec cette docilité complaisante. « Le Roi, observe Mercy-Argenteau, se trouve ainsi dans une contradiction manifeste avec lui-même. Il se compromet, et il compromet tous ses ministres, au su du public, qui n'ignore aucune de ces circonstances; et qui n'ignore pas non plus que tout cela s'opère par la volonté de la Reine et par une sorte de violence exercée de sa part sur le Roi. » Le scandale provoqué par cette palinodie se mesure au retentissement qu'elle eut dans l'opinion. Les amis sincères de Louis XVI se montrèrent « consternés, » partagèrent le chagrin de Mercy-Argenteau et de l'Impératrice. « Les Choiseul, » en revanche, exultèrent. C'était, depuis l'exil de d'Aiguillon, la première victoire du parti; ils l'accueillirent avec ivresse. « Que d'événemens, que de surprises, et je peux ajouter que de joie et de plaisir! s'écrie la marquise du Deffand (3). Ce qui m'en a fait le plus, c'est le triomphe de M. de Guines. J'y vois non seulement tout ce qu'il a de brillant, de flatteur, de charmant, mais j'y vois mille autres choses, qui s'étendent bien loin! » La duchesse de Choiseul, à quelques jours de là, appuie

(1) Dépêche de Mercy-Argenteau du 16 mai 1776. — Correspondance publiée par d'Arneth.

(2) Ce billet du Roi est renfermé dans la lettre du comte de Guines à Mme du Deffand du 14 mai 1776. — Correspondance publiée par M. de Lescure.

(3) Lettre du 14 mai 1776. — Édition Lescure.

plus cruellement encore et tire la morale de l'histoire : « J'ai été (1) comme transportée de joie du triomphe de M. de Guines. Je trouve que la disgrâce des deux ministres, qui l'a accompagné, le fait ressembler aux triomphateurs romains qui traînaient leurs esclaves à leur suite. »

VI

Turgot, tandis que se machinait cette intrigue, semble avoir ignoré le coup médité contre lui. Il savait sa chute imminente, mais croyait avoir, pour tomber, le choix de l'heure et du terrain. « Eh bien ! mandait-il le 10 mai à l'abbé de Véri, tout est dit. Votre vieil ami (Maurepas) a mis tant de force et d'art à parvenir à son but, qu'il a décidé le Roi ce matin. Il vient d'annoncer à notre ami Malesherbes que le Roi l'enverrait chercher ce soir ou demain pour conclure, et il lui a annoncé pour successeur M. Amelot. J'ai lieu de croire que, depuis longtemps, il travaillait à détruire vos deux amis dans l'esprit du maître. Il compte avec raison sur ma retraite... Il me faut peu de jours pour mettre sous les yeux du Roi le plan de réforme dans sa Maison. Il ne sera sûrement pas adopté, et je demanderai ma liberté. » Il ne dissimulait d'ailleurs pas son chagrin de cette perspective : « Je partirai avec le regret d'avoir vu dissiper un beau rêve et de voir un jeune Roi, qui méritait un meilleur sort, et un royaume entier, perdus par celui qui devait les sauver. Mais je partirai sans honte et sans remords (2). » Un billet du lendemain le montre inquiet à plus brève échéance : « M. de Guines a le brevet de duc, par conséquent blanc comme neige. Le choix de M. Amelot sera déclaré peut-être aujourd'hui. Vous pouvez, d'après ces nouvelles, former vos spéculations politiques. » Enfin, trois jours plus tard, c'est l'annonce du fait accompli : « 14 mai. — Ce que vous pouviez prévoir est arrivé, quoique d'une manière un peu différente. Votre vieil ami m'a fait renvoyer, sans attendre que je demandasse ma retraite. Je vous raconterai ce que je puis deviner de tout cela, si vous voulez venir me voir à la Roche-Guyon, où je dois passer

(1) Lettre du 18 mai 1776. — Édition Sainte-Aulaire.
(2) *Journal* de l'abbé de Véri, *passim*.

quelque temps. » Si Turgot, comme il le confesse, était encore à ce moment mal instruit du dessous des cartes, nous connaissons, par les détails que l'on a lus plus haut, l'origine immédiate et les raisons cachées de ce brusque renvoi.

Louis XVI, la promesse arrachée et la décision prise, avait senti l'impatience d'en finir. Son procédé, comme il arrive aux faibles, eut même quelque chose de brutal. Turgot, dans l'après-dînée du 10 mai, s'était rendu au château de Versailles, dans l'espoir d'obtenir du Roi quelques explications. Il fut annoncé par Vergennes. Louis XVI, en entendant son nom, eut un mouvement d'humeur ; il ferma un tiroir avec une si grande violence, « qu'il en pensa fausser la clé. » Il se leva, parut sur le seuil de son cabinet : « Que voulez-vous ? dit-il au contrôleur général. Je n'ai pas le temps de vous parler, » et, lui tournant le dos, il rentra dans la chambre (1). Cette tentative, renouvelée trois fois le lendemain, eut toujours le même insuccès. Le dimanche 12, vers dix heures du matin, Malesherbes, sortant du château, où, suivant la convention faite, il venait d'apporter lui-même sa démission au Roi, fut chez Turgot pour lui en donner la nouvelle. Sa visite terminée, il prit congé de son ami ; dans l'escalier, il rencontra Bertin, l'homme à tout faire, qui, depuis la retraite du duc de La Vrillière, était chargé d'annoncer leur disgrâce aux ministres qu'on renvoyait (2). Il devina sans peine le sens de cette démarche matinale, remonta les degrés, entra sur les pas de Bertin dans l'appartement de Turgot : « Je comptais partir seul, s'écria-t-il avec gaîté, nous partirons deux ensemble ! » Turgot prit la chose plus gravement. Lorsque Bertin lui eut « brièvement notifié l'ordre du Roi, de remettre son portefeuille en même temps que sa démission de la surintendance des postes, » il parut, au dire de Hardy (3), « aussi surpris que mortifié. » Malgré l'injonction faite, — « sans d'ailleurs prescrire de délai, » — de quitter la ville de Versailles sans paraître à la Cour, une dernière fois il essaya d'obtenir une audience du Roi. Cette faveur lui fut refusée. Alors seulement il partit pour Paris, et de là pour la Roche-Guyon, chez la duchesse d'Anville.

(1) *Souvenirs* de Moreau.

(2) Lettre du sieur Rivière au prince X. de Saxe, du 15 mai 1776. — Archives de l'Aube.

(3) Journal inédit, *passim*.

Ceux que l'on doit considérer comme les auteurs de cette disgrâce éprouvèrent, semble-t-il, dans le premier moment, un peu de gêne de leur victoire et comme une involontaire confusion. La Reine, en annonçant l'événement à sa mère, décline toute responsabilité directe : « J'avoue à ma chère maman que je ne suis pas fâchée de ces départs, mais je ne m'en suis pas mêlée (1). » L'Impératrice ne fut qu'à demi convaincue : « Je suis bien contente, répondit-elle (2), que vous n'ayez point eu de part au changement des deux ministres, qui ont bien de la réputation dans le public... Vous dites que vous n'en êtes pas fâchée; vous devez avoir vos bonnes raisons ; mais le public, depuis un temps, ne parle plus avec tant d'éloge de vous et vous attribue tout plein de petites menées qui ne seraient convenables à votre place. » De même que Marie-Antoinette, les Maurepas s'évertuèrent à retirer leur épingle du jeu. Le jour même du renvoi, la comtesse de Maurepas adressait à Véri ces lignes de condoléance, d'une féminine hypocrisie (3) : « Je vous mandais hier la retraite de M. de Malesherbes. Aujourd'hui je vous dirai que le Roi a remercié M. Turgot. Je vous avouerai que cela me fait beaucoup de peine, et, ce qui l'augmente, c'est que je crois qu'il tenait à sa place plus que vous ne le pensiez. Il y a un mois que cet orage gronde sur sa tête, sans qu'il ait voulu s'en apercevoir. Je lui ai parlé de façon à lui faire voir que le Roi n'était pas prévenu pour lui; il n'a pas voulu me croire. Enfin voilà tous vos amis hors de la Cour. Il n'y reste plus que nous; l'âge et les infirmités nous en feront bientôt sortir. » Il n'est pas jusqu'à Maurepas qui, le même jour, n'ait essayé, assez gauchement d'ailleurs, de donner le change à Turgot : « Si j'avais été libre, monsieur, de suivre mon premier mouvement, ne craignit-il pas d'écrire, j'aurais été chez vous. Des ordres supérieurs m'en ont empêché. Je vous supplie d'être persuadé de toute la part que je prends à votre situation. » Ce qui lui valut cette réplique, d'une ironique amertume : « Je reçois, monsieur, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire. Je ne doute pas de la part que vous avez prise à l'événement du jour, et je vous en ai la reconnaissance que je dois... Quand on n'a ni honte ni remords, quand on n'a connu d'autre intérêt que celui de l'État,

(1) Lettre du 15 mai 1776. — Correspondance publiée par d'Arneth.
(2) Lettre du 30 mai 1776. — *Ibid.*
(3) Lettre du 12 mai 1776. — Journal de l'abbé de Véri.

quand on n'a ni déguisé, ni tu aucune vérité à son maître, on ne peut être malheureux. »

Si peu sincères qu'elles fussent, les excuses déguisées témoignaient tout au moins d'une espèce de pudeur. On n'en peut dire autant de l'attitude des courtisans et des privilégiés. La chute du ministère fut saluée à Versailles par une explosion d'allégresse. A peine la nouvelle du renvoi se répandit-elle au château, ce furent, dit Dupont de Nemours, « des rires bruyans et multipliés, des félicitations réciproques, dans la galerie, dans l'antichambre, dans la chambre même du Roi. » Les princes du sang montraient l'exemple : « Monsieur (1) et le Comte d'Artois manifestent leur joie avec une indécence que quelques personnes regardent comme le plus bel éloge qu'on pût faire du ministre tombé. » Le comte de Saint-Germain, que Turgot, l'année précédente, comme le rappelle Véri, avait « tant désiré, si amicalement accueilli, » oublie toutes ses obligations pour « se réjouir publiquement de sa chute. » L'archevêque de Paris, par allusion à l'événement du jour, déclare dans une audience « qu'il faut attribuer ce succès aux prières du jubilé. » Quant au parti Choiseul, il faut, une fois de plus, recourir à la plume de Mme du Deffand pour connaître de quelle façon on y piétine sur les vaincus : « Le Malesherbes (2) est un sot, bon homme sans talent, mais modeste, qui n'avait accepté sa place que par faiblesse. Il eût voulu faire le bien, mais il ne savait comment s'y prendre. Il aurait fait le mal qu'on lui aurait fait faire, faute de lumière, et par sa déférence pour ses amis... Pour le Turgot, il aurait tout bouleversé. Il avait les plus beaux systèmes du monde sans prévoir aucun moyen. Qui est-ce qui lui succédera, je l'ignore, mais on ne peut avoir pis qu'un homme qui n'a pas le sens commun... De plus, il est d'un orgueil et d'un dédain à faire rire. En voilà assez sur ce sot animal ! »

On n'en juge pas partout ainsi. Une étrangère, la princesse de Kaunitz, dans une lettre adressée de Vienne à l'abbé de Véri, résume ainsi qu'il suit l'état de l'opinion publique : « Je conviens que M. Turgot allait un peu vite et que ses opérations portaient préjudice à la fortune de bien des particuliers haut placés, mais quelle multitude innombrable n'a-t-il pas soulagée ! Versailles se

(1) Journal de Hardy, *passim*.
(2) Lettre du 5 juin 1776. — Édition Lescure.

réjouira, et les provinces seront désolées (1). » Cette formule est exacte. Si l'on excepte ceux « dont l'existence tient aux abus, » l'impression qui domine, dans tout l'ensemble du royaume, c'est un étonnement douloureux et une déception vive. « Tous les honnêtes gens de ce pays-ci gémissent sur le renvoi de M. Turgot, » reconnaît un témoin sincère. Dans la bourgeoisie éclairée, ceux-là mêmes qui le critiquaient, qui redoutaient les entreprises trop promptes « d'un génie un peu chimérique, » envisagent à présent comme une calamité la chute d'un homme dont les vertus, les talens, le zèle généreux, honoraient le pays qui possédait un tel ministre et le prince qui l'avait choisi. Louis XVI portait le poids du mécompte général; sa popularité en reçut une mortelle atteinte. « Que penser en effet, dit un gazetier du temps (2), d'un Roi qui, après s'être enthousiasmé de son ministre, après avoir adopté ses idées, après avoir résisté aux remontrances de ses cours, avoir déployé les coups d'autorité les plus frappans, tenu deux lits de justice en moins d'un an, retire sa main protectrice à l'auteur d'une constitution nouvelle, non seulement avant d'en avoir pu reconnaître les vices ou les inconvéniens, mais au milieu de la confusion et du désordre qu'entraîne dans son commencement toute opération vaste, alors que tout le mal est fait et qu'on ne peut encore démêler le bien qui doit en résulter? »

Bien des gens, de ce jour, se sentent l'âme oppressée d'angoisse devant le mystère de l'avenir et sont pris du découragement que l'abbé de Véri confesse sous cette forme éloquente (3): « Je me réjouissais naguère de ce que l'on travaillait à réparer solidement un bel édifice que le temps avait endommagé. Désormais on verra tout au plus boucher quelques-unes de ses crevasses. Je ne me livre plus à l'espoir de sa restauration; je ne peux plus qu'en redouter la chute plus ou moins tardive... J'avais eu mon beau rêve, en imaginant que la France pouvait avoir un ministère honnête, capable et uni, dont M. de Maurepas serait le lien. Mon cœur éprouve une vive amertume, quand je pense que les trois hommes publics avec lesquels j'étais le plus lié ont été placés par le sort dans le même ministère, qu'ils semblaient destinés à rendre le règne actuel le plus glorieux de

(1) Journal de l'abbé de Véri.
(2) *L'Espion anglais*, 3 juin 1776.
(3) Journal de Véri, *passim*.

tous, et qu'ils en ont laissé échapper l'occasion, le premier (Malesherbes) faute de volonté pour rester au pouvoir, le second (Turgot) faute de conciliabilité, le troisième (Maurepas) faute d'âme pour suivre ses lumières. Et c'est ainsi que nous avons perdu la circonstance la plus favorable qui se soit rencontrée dans l'histoire pour des hommes d'État patriotes et éclairés. »

Les sentimens exprimés par Véri sont aussi, à n'en pas douter, ceux de Turgot lui-même. Sans doute est-il blessé des procédés du Roi, de la brusque façon dont on lui a signifié son congé; mais la douleur de voir son œuvre arrêtée soudainement, bientôt détruite peut-être, étouffe en lui toute pensée personnelle. De ce détachement de soi-même, le manuscrit que je viens de citer rapporte un trait assez frappant. Turgot, quelques jours après sa retraite, alla faire visite à Véri. Il s'y rencontra par hasard avec M. de Clugny, son successeur au contrôle général. L'entretien se porta sur une grave épizootie qui désolait le Limousin. Turgot s'anima sur ce thème et se mit tout à coup à parler des mesures à prendre, en s'adressant à M. de Clugny, sur un tel ton d'autorité, qu'on eût cru entendre un ministre donnant ses instructions à un intendant de province. « Je riais à part moi de ce ton, dit l'abbé de Véri, et quand je lui en fis l'observation, après le départ de M. de Clugny, il en fut tout surpris. Il n'avait vu que la chose sur laquelle son cœur s'était échauffé, sans aucun retour sur ce qu'il n'était plus rien. »

Même noble désintéressement dans le dernier billet, daté du 18 mai, — six jours après sa chute, — qu'il écrivit au Roi pour refuser tout dédommagement pécuniaire autre que la pension de ministre (1): « Si je n'envisageais, dit-il en terminant, que l'intérêt de ma réputation, je devrais peut-être regarder mon renvoi comme plus avantageux qu'une démission volontaire, car bien des gens auraient pu regarder cette démission comme un trait d'humeur déplacé... et moi-même j'aurais toujours craint d'avoir mérité le reproche que je faisais à M. de Malesherbes. J'ai fait, sire, ce que je croyais de mon devoir, en vous exposant, avec une franchise sans exemple, les difficultés de la position où j'étais et ce que je pensais de la vôtre (2). Tout mon désir est que vous puissiez toujours croire que j'avais mal vu et que je vous montrais des dangers chimériques. Je souhaite que le

(1) *Œuvres de Turgot*, avec des notes de Dupont de Nemours.
(2) Allusion évidente à la lettre du 30 avril ci-dessus reproduite.

temps ne me justifie pas et que votre règne soit aussi heureux, aussi tranquille, pour vous et pour vos peuples, qu'ils se le sont promis d'après vos principes de justice et de bienfaisance. »

Après ce vœu suprême, il se renferma pour toujours dans la retraite et le silence. Une fois pourtant, à quelques mois de là, quand il connut les projets préparés pour abroger ses principales réformes, il ne put réprimer un mouvement de révolte. Il prit sa plume, écrivit à Maurepas, le conjura de réfléchir avant d'entrer dans une voie si funeste : « Il m'est inconcevable que vous ayez seulement pu en avoir l'idée !... Je veux essayer de vous rappeler à vous-même, à ce que vous avez mille fois pensé et dit, à ce que vous devez au public, au Roi, à votre propre réputation... Pardonnez-moi cette franchise. Mon intention n'est pas de vous blesser par des vérités dures; mais vous me connaissez assez pour juger que je ne puis voir, sans un sentiment très douloureux, détruire un très grand bien, auquel j'avais eu le bonheur de contribuer, que la volonté du Roi avait soutenu contre les obstacles qui y étaient opposés, et que je devais croire solidement affermi. Je suis sensible sans doute à cet intérêt, j'ose l'être encore à l'honneur du Roi, qui peut être compromis par un changement si prompt, et qui doit m'être cher, comme citoyen, et comme ayant eu part à sa confiance et à ses bontés... » Cette lettre ne fut pas achevée, par conséquent pas envoyée. La réflexion en démontra sans doute la parfaite inutilité. Le brouillon, retrouvé plus tard dans les archives du château de Lantheuil (1), subsiste en témoignage de l'âme sincère et passionnée de celui qui jeta ce généreux cri de souffrance.

Ainsi prit fin la plus vaste entreprise, ainsi échoua le plus puissant effort, qui aient été tentés pour rénover la monarchie, lui donner le moyen et la force de vivre. Quel eût été, si les circonstances eussent permis de la mener jusqu'à son terme, le succès d'une telle œuvre? Turgot, maintenu et soutenu par Louis XVI, aurait-il réussi à limiter, à canaliser, si j'ose dire, le flot montant de la Révolution? La royauté, se transformant d'elle-même et de sa propre initiative, serait-elle parvenue à concilier, dans un heureux accord, la tradition et le progrès, le passé et l'avenir? Enfin, eût-on vu se produire, comme le rêvait

(1) Ce document fut communiqué par les héritiers de Turgot à M. Léon Say, qui l'a publié dans l'ouvrage déjà cité.

Turgot, la fusion du fait historique et du droit national? Toutes les hypothèses sont permises. Il me sera permis de dire qu'elles sont également vaines. Broder en imagination sur des événemens accomplis et refaire après coup l'histoire est un divertissement d'esprit pour lequel je me sens peu d'aptitude et peu de goût.

Mais une autre question se pose, sur laquelle nous avons des données plus précises et à laquelle, par suite, on peut essayer de répondre : c'est quelle fut l'influence, sur le sort de la monarchie, du ministère réformateur, et quel résultat produisit, dans les conditions politiques où se fit l'expérience, la tentative avortée de Turgot. J'ai rendu aux lumières comme au caractère de Turgot un assez respectueux hommage pour avoir le droit de dire qu'à mon avis le résultat final fut nuisible à la royauté. Turgot, sans peut-être en avoir conscience, concevait la monarchie comme une démocratie royale, où un despote vertueux régnerait seul sur un peuple nivelé. Il semble n'avoir point compris la nécessité primordiale, dans un pays constitué comme la France, d'une aristocratie solide, élargie à sa base, tempérée dans ses privilèges, assez puissante toutefois pour être le support du trône, pour lui servir de digue contre l'assaut de la vague populaire. La vieille constitution française était trop vermoulue pour qu'on pût, sans danger, retirer les étais qui maintenaient encore l'édifice. Louis XVI, tout médiocre qu'il fût, en avait eu le sentiment, comme en font foi les notes ajoutées de sa main aux éloquens mémoires de son ministre; le simple instinct de la conservation lui enseignait ce que n'avait pu découvrir l'impeccable logique d'un théoricien de génie. L'échec des projets de Turgot découle essentiellement de cette conception fausse, et cet échec ne pouvait qu'aggraver le péril menaçant. En éveillant des espérances qui ne furent point réalisées, en annonçant de beaux projets qui ne purent aboutir, en faisant luire aux yeux des misérables un idéal qui s'évapora en fumée, Turgot, selon toute apparence, précipita les catastrophes qu'il prévoyait avec lucidité et que son noble cœur voulait épargner à la France. Il avait, en effet, rendu sensibles et, pour ainsi dire, éclatantes, « deux vérités également funestes à la monarchie : la nécessité d'une grande réforme, et l'impuissance de la royauté à l'accomplir (1). »

(1) Albert Sorel, *l'Europe et la Révolution.*

Seize ans plus tard, sous la Terreur, au fond du noir cachot qu'il ne devait quitter que pour la guillotine, le confident et le collaborateur de Turgot, Malesherbes, méditait sur les événemens de sa vie. Avec ce détachement et cette clairvoyance supérieure que donnent aux âmes élevées l'attente prochaine et la certitude de la mort, voici comment il appréciait les faits dont on vient de lire le récit (1) : « M. Turgot et moi, nous étions de fort honnêtes gens, très instruits, passionnés pour le bien. Qui n'eût pensé qu'on ne pouvait mieux faire que de nous choisir? Cependant nous avons très mal administré. Ne connaissant les hommes que par les livres, manquant d'habileté pour les affaires, nous avons laissé diriger le Roi par M. de Maurepas, qui ajouta toute sa faiblesse à celle de son élève, et, sans le vouloir, nous avons, par nos idées mêmes, contribué à la Révolution. » Je ne saurais, au bas de la présente étude, inscrire une meilleure conclusion que ce mélancolique aveu.

MARQUIS DE SÉGUR.

(1) Fragment d'une lettre de Malesherbes adressée à l'un de ses amis. — Collection de M. Gustave Bord.

LA
CRISE DE L'ÉTAT MODERNE

LA CORPORATION ET L'ANCIEN RÉGIME
FORMATION DE LA CLASSE OUVRIÈRE

Dans l'essai d'analyse, où je vais me risquer, de ce qui constitue *les circonstances du travail*, en procédant selon les méthodes consacrées, j'aurais d'abord à décrire « l'espèce. » Si je me sers ici de ce mot, ce n'est point du tout que je prétende avoir découvert une nouvelle ou particulière espèce d'hommes qu'à l'imitation de l'école de Turin, j'appellerais, — après *l'uomo delinquente* de Cesare Lombroso et *l'uomo parlamentare* de Provido Siliprandi, — « l'homme travaillant, » *l'uomo lavorante*. Non, je ne soutiens pas du tout, — et je proclame même qu'il serait absurde de le soutenir, — que « l'ouvrier » (puisque c'est le terme passé en usage, et aussi bien le plus simple, quoique exagérément grandi par une sorte de légende démocratique) forme une espèce d'hommes distincte des autres, différente des autres, caractérisée par certains traits physiologiques ou psychologiques généraux et permanens, portant fatalement tel ou tel stigmate, reconnaissable à tel ou tel signe, comme *l'homme criminel* de Lombroso le serait au prognathisme ou à l'asymétrie de la face. « L'homme travaillant, » pur pléonasme; par cela même qu'il travaille, l'ouvrier, c'est l'homme, l'homme éternel et universel, qui, un peu plus durement, un peu moins durement, depuis la première heure du premier âge, avant qu'il ait su compter par

mois et par années, remplit sa destinée, subit la loi commune. Pourtant, si cette loi est constante, les modalités en varient selon le milieu et le moment; non pas sans doute jusqu'à créer dans l'humanité, par sélection, une nouvelle espèce d'histoire naturelle, mais assurément jusqu'à former dans la société, par adaptation, une classe d'histoire sociale, *la classe ouvrière*. J'ai donc écrit : « l'espèce » par une habituelle association d'idées et d'expressions, pour l'équilibre de mon plan et comme on écrit : « la race, » pour avoir écrit ou pour être près d'écrire : « le milieu et le moment. » Mais on dirait assez, et on ne dirait pas trop, en écrivant : *la classe, le milieu, le moment.*

La formation de « la classe ouvrière » est, à y bien regarder, un fait relativement récent. Le mot lui-même de « classe, » avec ce sens-là, qui est le premier, semble être, assurent les dictionnaires, entré dans la langue au XIVe siècle. Encore l'exemple qu'ils en donnent correspond-il mieux à ce que la science politique moderne appelle *des ordres* qu'à ce qu'elle appelle proprement *des classes*. Ce sont, à l'origine, des « catégories de citoyens : les trois classes des patriciens, des chevaliers et des plébéiens dans l'ancienne Rome; des nobles, des vilains, des serfs au moyen âge. » Puis, « de nos jours, par une analogie tirée de l'inégalité des conditions, les hautes classes, les basses classes. » Enfin, par extension, « l'ensemble des personnes qui ont entre elles une certaine conformité d'intérêts, de mœurs et d'habitudes : classes gouvernantes ou dirigeantes, classes industrielles, agricoles, ouvrières; les classes laborieuses, celles qui travaillent spécialement. »

D'ailleurs, toute cette terminologie est assez confuse et s'obscurcit en outre, quand on veut pousser plus avant, du fait que les théoriciens qui s'y sont le plus appliqués, et qui sont surtout des Allemands, intervertissent les choses, disant souvent « l'ordre » où nous dirions « la classe » et « la classe » où nous dirions « l'ordre. » Il ne serait pas sans péril, et au surplus il serait sans profit, de s'attarder à la démêler. Ne suffit-il pas de bien noter ce que nous entendrons, nous, par « la classe ouvrière? » Nous y arriverons en refaisant le chemin à l'envers, en remontant la pente des trois sens ou des trois temps d'un sens demeuré, au fond, presque le même, en rechargeant le mot de tout ce qu'il contient, pour le contenir toujours ou l'avoir une fois contenu : de telle sorte que la classe ouvrière, ce sera sans

doute un « ensemble de personnes qui ont entre elles une certaine conformité d'intérêts, de mœurs et d'habitudes, » mais on ne laissera pas d'y voir aussi la trace d'une « inégalité des conditions, » et l'on y découvrira même le souvenir, — heureux si ce n'était qu'un souvenir et si le progrès avait consisté en autre chose qu'à retourner l'abus au bénéfice du plus grand nombre, — des « catégories de citoyens. »

Jusqu'à la fin du XVIIe siècle, la « classe » ne cessa pas de se prendre littérairement au premier sens, celui du XIVe siècle et de Servius Tullius, « catégorie de citoyens, » ordre politique et civil. Bien qu'il y eût assurément « inégalité de conditions, » et que les ouvriers, de quelque nom qu'on les nommât, formassent dès lors « un ensemble de personnes ayant entre elles une certaine conformité d'intérêts, de mœurs et d'habitudes, » cependant il serait prématuré, avant le milieu du XVIIIe siècle au plus tôt, de parler d'une « classe ouvrière » au deuxième et au troisième temps de la vie du mot *classe*. Auparavant, il n'y avait pas de « classes; » il y avait eu des castes, il y avait des ordres, il y avait des états. Tant que l'ouvrier, — sergent, valet, compagnon ou apprenti, — a vécu chez le maître, « l'inégalité des conditions » a été moins sensible, moins choquante : ni philosophes, ni publicistes ne la dénonçaient, ou leurs phrases tombaient dans le vide et se perdaient sans écho. Sous l'ancien régime du travail, quand on ne connaissait guère, sauf de rares exceptions qui, selon l'usage, confirmaient la règle, que des industries dispersées, lorsque le type général était l'atelier de famille, « la conformité d'intérêts, de mœurs et d'habitudes » entre les ouvriers n'apparaissait pas très clairement. Il a fallu l'avènement du nouveau régime, de la grande industrie concentrée, l'usine à eau, la machine à vapeur, pour que les ouvriers pussent se séparer des patrons dans le travail et après le travail, se replier, sinon se refermer, sur eux-mêmes, et composer ainsi à eux seuls et d'eux seuls une classe, la classe ouvrière, qui se posât comme une classe *en s'opposant à une autre classe*, la classe patronale.

Classe *ouvrière* et classe *patronale* ne sont pas, — on est trop porté à le croire, — des survivances d'un très vieux passé. Leur formation est, je le répète, un phénomène social relativement récent, qui n'eût pas pu se produire si, de certaines inventions mécaniques, il ne se fût pas ensuivi tout un ensemble de

conditions hautement favorables à sa naissance, ou à sa croissance et à sa puissance. Il vaut d'étudier cette formation d'un peu près, de bien établir ces conditions, afin de serrer autant que possible une réalité si complexe, en tâchant de n'oublier jamais ni l'aspect politique ni l'aspect économique de la question, de n'omettre jamais aucun des trois facteurs que l'on a reconnus et désignés, pour plus de brièveté, par ces abstractions : le Travail, le Nombre et l'État.

I

Une condition nécessaire, — et peut-être la plus efficiente de toutes, — à la formation et au développement d'une classe, c'est la concentration, le rassemblement en un lieu. Cette condition s'est affirmée, elle a été constatée de très bonne heure. Après la famille, avec l'église ou la paroisse, le quartier. Non seulement les membres et les branches d'une même famille se pressent les uns contre les autres; non seulement tous les rejetons d'une même souche ont une justice familiale; non seulement ils nouent entre eux des « voisinages, » des confréries ou fraternités; mais, entre ces fraternités, la famille même en son acception la plus large, la *familia*, serfs et cliens compris, n'est pas l'unique lien. Déjà, tout de suite, la profession, le métier, joue un grand rôle : « De même que les membres naturels ou fictifs d'une même famille, les artisans d'un même métier, les marchands d'une même profession se massent, se fixent côte à côte. Ils forment ainsi des quartiers ou des rues homogènes, où ils se sentent chez eux et maîtres, et qu'ils mettent, au besoin, en état de défense (1). » Ainsi en forment-ils avant même, probablement, de former des corporations, avant que le métier soit régulièrement organisé (2); et, à mesure que le métier s'organise, ce trait s'accuse de plus en plus dans la physionomie des villes. C'est

(1) Jacques Flach, *les Origines de l'ancienne France*, livre III, ch. XI : « La formation du lien corporatif » (Xe, XIe et XIIe siècles), t. II, p. 375 et 378.

(2) C'est ce qu'on peut induire d'un texte du IXe siècle, l'exposé des revenus de l'abbaye de Saint-Riquier (Bolland., *Acta sanct.*, février, t. III, p. 105), que vise Achille Luchaire, *Manuel des Institutions françaises, Période des Capétiens directs*, p. 361. Le métier organisé apparaît authentiquement au commencement du XIIe siècle (Louis VI, 1112), mais dans un acte qui ne fait que confirmer un acte antérieur de Philippe Ier concernant les crieurs de vin, *magisterium præconum vini*. La corporation des bouchers apparaît en 1146, les tanneurs, etc., en 1160, mais dans des textes du reste douteux.

le cas à Saint-Riquier, où, dès le milieu du IXe siècle, on relève une rue des Marchands en gros, une rue des Forgerons, une rue des Armuriers, une rue des Selliers, une rue des Boulangers, une rue des Cordonniers, une rue des Bouchers, une rue des Foulons; et à Sithieu, où Foulques, abbé de Saint-Bertin, en 881, distribue la population ouvrière par métiers (1). C'est le cas à Verdun, où le quartier des marchands, muré comme une forteresse, est séparé par la Meuse de la cité, à laquelle le relient deux ponts (2). C'est le cas également à Paris, dans ce Paris du XIIIe ou du XIVe siècle, dont il n'est pas impossible et dont il serait amusant de reconstituer le tableau. « L'activité industrielle et commerciale se déployait surtout sur la rive droite de la Seine qu'on appelait le quartier d'Outre Grand Pont. Les artisans de même profession étaient fréquemment groupés dans le même quartier. Le nom seul de certaines rues prouverait qu'elles étaient, à l'origine du moins, le siège d'une industrie spéciale (3). « En la rue de la Mortèlerie, devers Saine, » on fait les mortiers. La population de la Tannerie se composait en majorité de tanneurs. Les selliers, les lormiers et les peintres étaient domiciliés en grand nombre dans la partie de la Grant Rue ou rue Saint-Denis qui s'étendait depuis l'hôpital Sainte-Catherine jusqu'à la Porte de Paris et qui était appelée la Sellerie. La rue Érembourg de Brie portait aussi le nom de rue des Enlumineurs, qu'elle devait à la profession de ses habitans, composés presque exclusivement d'enlumineurs, de parcheminiers et de libraires. C'était dans les rues Trousse-Vache et Quincampoix que les marchands de tous les pays venaient s'approvisionner de mercerie. Les tisserands étaient établis dans le quartier du Temple, rue des Rosiers, des Écouffes, des Blancs-Manteaux, du Bourg-Thibout, des Singes ou Perriau d'Étampes, de la Courtille-Barbette et Vieille-du-Temple. Jean de Garlande nous apprend que les *archers*, c'est-à-dire les fabricans d'arcs, d'arbalètes, de traits et de flèches, avaient élu domicile à la Porte Saint-Ladre. On comptait un grand nombre de *fripiers* dans la paroisse des Saints-Innocens. Les *attachiers* demeuraient sur la paroisse Saint-Merry, car, durant le carême, ils cessaient

(1) G. Fagniez, *Corporations et syndicats*, p. 10.

(2) Texte de Richer, cité par Flach, t. II, p. 378.

(3) La rue des Bouchers, à Limoges, en offre, aujourd'hui encore, un très curieux exemple.

de travailler quand complies sonnaient à cette église (1). »

Représentons-nous le Paris marchand de ce temps-là, XIIIe ou XIVe siècle, et particulièrement le centre, — on devait dire plus tard le ventre, — le cœur de ce vieux Paris, les Halles. Au siècle suivant, Guillebert de Metz notera, sans faire crier à l'hyperbole, qu'elles sont, à elles seules, « aussi vastes qu'une ville. » Mais déjà, en 1323, Jean de Jandun célèbre leurs *immenses galeries*, « les provisions considérables de draps, les fourrures, les soieries, les fines étoffes étrangères exposées au rez-de-chaussée, et, dans la partie supérieure, les objets de toilette, couronnes, tresses, bonnets, épingles à cheveux en ivoire, besicles, ceintures, aumônières, gants, colliers. » C'est tout à fait le *souk* tunisien, le *bazar* oriental, ancêtre de nos bazars à nous, de nos grands magasins. Les Halles d'alors ressemblent à notre Louvre ou notre Bon-Marché, avec cette différence que toutes les marchandises offertes en ces « immenses galeries » appartiennent maintenant au même propriétaire : leur concentration en un lieu a amené, elle suppose la concentration des commerces et des capitaux. Dans les Halles, au contraire, les commerces étaient rigoureusement spécialisés; chacun faisait le sien avec ses ressources ; chaque producteur vendait son produit et ne vendait que lui, ou chaque marchand ne vendait qu'un produit; ils s'alignaient et ne s'accumulaient pas, se juxtaposaient et ne se superposaient pas. Plutôt encore qu'à nos grands magasins, elles ressemblaient à certains coins de nos marchés, où, à la suite les uns des autres, chacun sur une façade de quelques mètres, et parmi les amas de comestibles, de modestes trafiquans étalent casquettes, vêtemens, chaussures, vaisselle et même couronnes funéraires. Ainsi le Temple ou le marché Saint-Germain, par exemple, sont ou étaient, il y a peu d'années encore, comme un type intermédiaire entre les Halles d'autrefois et le Louvre, ou le Bon-Marché d'aujourd'hui.

Dans le voisinage, rue au Feurre, rue Saint-Denis, pour la facilité des transactions, se trouvent quelques *billonneurs;* mais la plupart ont été, par le prévôt de Paris, cantonnés sur une place nouvelle, vis-à-vis de l'Écorcherie, au bout de la Grande-Boucherie, comme les *changeurs* l'ont été sur le Grand-Pont, par Philippe le Bel, depuis 1305. La Grande-Boucherie elle-

(1) Gustave Fagniez, *Études sur l'industrie et la classe industrielle à Paris aux XIIIe et XIVe siècles*, p. 21.

même, ou Boucherie Saint-Jacques, du Grand-Châtelet et de la porte de Paris, est située au Nord du Châtelet, vers l'endroit où s'élève maintenant la Tour Saint-Jacques (précisément Saint-Jacques-la-Boucherie). Elle se compose de trente et un étaux et d'une maison commune, que l'on nomme le « four » (*forum?*) du métier, parce que le maître et les jurés y tiennent leurs audiences. Les autres boucheries sont hors la ville : les bouchers de Sainte-Geneviève, rue Sainte-Geneviève; ceux du bourg Saint-Germain-des-Prés dans la rue conduisant à la poterne des Frères mineurs, appelée depuis, à cause d'eux, rue de la Boucherie; ceux du Temple, ceux de la porte Baudoyer ou de la porte Saint-Antoine, ceux de l'Hôtel-Dieu ou de la rue Notre-Dame, ceux du bourg-Saint-Marcel et du Petit-Pont. Nulle part le caractère local du métier ne se marque mieux que chez les bouchers de Saint-Germain-des-Prés; nulle part il ne se défend avec plus de vigueur et ne se garde avec plus de fidélité. Il y a seize étaux, nombre fixe. Celui qui devient vacant ne peut être loué qu'à un homme « connaissant bien le métier, » originaire du bourg, « né à Saint-Germain, » ou, s'il est étranger, marié à une femme native de Saint-Germain, et seulement pendant la durée du mariage. L'exclusivisme est là porté à son plus haut point, mais il se fait jour à peu près partout. A quoi se joignent les exigences naturelles et les précautions sociales. Certaines industries, telles que la teinturerie et la tannerie, ne pouvaient s'exercer qu'aux environs d'un cours d'eau. Certaines sont attirées dans certains quartiers par des avantages divers, certaines ne peuvent s'en écarter pour des raisons d'hygiène et de police. Il en est qui choisissent une place et qui s'en emparent; il en est à qui l'on en assigne une et qu'on y relègue. Avant 1395, les mégissiers corroyaient leur cuir depuis le Grand-Pont jusqu'à l'hôtel du duc de Bourbon; le procureur du Roi au Châtelet veut les obliger à transporter plus en aval leurs ateliers, parce qu'ils corrompent l'eau nécessaire aux riverains (1). Pardessus tout une force agit, que les hommes connaissent mal et mesurent mal, mais qui, instinctivement, inconsciemment, sans qu'ils se rendent un compte exact de la cause et de l'objet, tend à les rapprocher, à les associer par affinités de rang, d'état, d'occupation.

(1) Gustave Fagniez, *ouvr. cité.*

Le premier groupement était donc local, et c'est donc la première condition de la formation d'une classe : du moins, ç'a été, historiquement, la première circonstance de la formation de la classe marchande ou bourgeoise. Un second groupement se fit ensuite par profession, d'abord de quartier à quartier, et puis de métier à métier, la confrérie de métier et la confrérie de quartier étant organisées l'une comme l'autre, l'une et l'autre ayant son fonds commun et ses représentans, la confrérie de métier poursuivant seulement « un but plus immédiat de richesse et de bien-être, s'efforçant surtout de s'assurer un monopole au regard des tiers, » et, par là même, devenant rapidement très forte. « Au début, les artisans d'une même *familia* s'étaient groupés, quel que fût leur métier. Puis les artisans d'un même métier s'étaient groupés, quelle que fût leur famille. Plus tard, quand une branche de commerce se développa, elle irradia autour d'elle et finit par absorber les marchands et les artisans qui s'y rattachaient, quel que fût le quartier de la ville qu'ils habitassent, ou même par englober d'autres genres de négoce ou d'industrie. » De *familia* à *familia*, de métier à métier, pour former le quartier; de quartier à quartier, pour former la ville, et de ville à ville, pour former la profession ; tantôt le quartier, et tantôt le métier, « la corporation la plus vivace d'une ville » fut comme la cellule organique autour de laquelle les groupes secondaires se sont agglutinés ; » tantôt le lien corporatif s'élargit, et tantôt il se resserre; mais toujours l'élément prépondérant, quartier ou métier, « fait l'office d'un ferment ; tout autour de lui et sous son impulsion, la masse s'agite et se lève (1). » En somme, deux élémens : l'un local, l'autre professionnel; du rapprochement naît la conscience des intérêts communs : ce n'est pas encore la conscience de classe, mais c'en est le germe ou l'amorce.

Ces deux élémens, nous les retrouverons jusque dans les phénomènes les plus récens, jusque dans la formation de la classe ouvrière moderne, jusque dans la composition de la Confédération générale du Travail, où se rejoignent sans se confondre le groupement local, les Bourses du travail, et le groupement professionnel, les Unions ou Fédérations de syndicats. Mais, pour ce qui est du passé, la concentration du métier en un

(1) Jacques Flach, *ouvr. cité*, p. 378-380, 387.

lieu semble avoir eu, sur la formation et le premier développement de la classe bourgeoise, la même influence, toutes proportions gardées et, en tout cas, une influence dans le même sens que la concentration de la grande industrie mécanique dans l'usine et des ouvriers autour de l'usine. Au demeurant, quelles que soient les différences dans l'organisation intérieure du métier comme dans les relations privées qui en résultaient entre maître et valet, l'ancien régime du travail et son nouveau régime présentent, quant aux manifestations de leur vie extérieure et en quelque sorte publique, beaucoup plus de traits de ressemblance ou beaucoup moins de traits de dissemblance qu'on ne le penserait tout d'abord. Bien des choses, bonnes ou mauvaises, que nous croyons toutes nouvelles, réservées à nos jours et impossibles en d'autres, n'ont pas été ignorées de nos pères, ni même de nos grands-pères et arrière-grands-pères. L'ancien régime du travail a connu ces secousses, ces troubles qui paraissent à certains (et quoiqu'ils en souffrent, cependant ils s'en vanteraient presque) être le fâcheux privilège du nôtre : coalitions, violences, grèves, parfois essais ou menaces de grèves que nous qualifierions aujourd'hui de « générales. » Non pas, sans doute, au même degré que nous, mais il n'y a point échappé. Il a connu quelques-uns de nos « derniers cris : » la réglementation de la veillée, la « semaine anglaise, » avant la lettre, la mobilité, le *déracinement* de la population ouvrière, les longs chômages (1), la fixation d'une espèce de salaire minimum par corporation, la responsabilité du patron pour les contraventions professionnelles de l'ouvrier. C'est une question de mesure, et une question de date. Il est en vérité trop simple de faire un « bloc » de l'ancien régime du travail et de l'opposer au nouveau, comme un âge d'or à un âge de fer. Le caractère principal ou fondamental, la « caractéristique » universellement admise de ce régime ancien, c'est la corporation, mais là non plus il n'y a pas de bloc, là encore il faut distinguer. Car, 1° la corporation n'a jamais couvert tout le territoire ni embrassé tous les métiers; il est toujours resté, en dehors d'elle, des villes libres et des métiers libres ; dans les villes à jurandes elles-mêmes, des métiers qui n'étaient pas jurés ; 2° la corporation ne s'est pas conservée la même d'âge en âge, à travers les

(1) G. Fagniez, *ouvr. cité*, p. 82-83, 85, 86.

siècles ; elle n'a pas toujours couvert tout le métier organisé, ni protégé également le maître, le valet, l'apprenti (1). Il est venu un temps où l'ouvrier s'est senti ou s'est cru si peu défendu, et, au contraire, si certainement opprimé par elle, qu'à côté d'elle et contre elle il s'est réfugié et comme caché dans le compagnonnage. A partir de ce moment même, quand l'ouvrier, sorti de la corporation, entre dans le compagnonnage, quand, séparé du maître, il se pose en face de lui et bientôt s'oppose à lui, quand le groupement se fait non plus *un et deux*, maître et valet comme jadis, mais *un et un*, maître et maître, ou *deux et deux*, compagnon et compagnon, l'embryon de la classe ouvrière existe, il est à point, il n'attend que le foyer concentré de la grande industrie pour évoluer pleinement et mûrir. Et, à partir de ce moment, un changement profond, un changement de fond, se fait ou se prépare dans l'État ; en cette évolution gît le secret de plusieurs révolutions.

C'est par conséquent une importante et instructive histoire que celle de la corporation et du compagnonnage dans leurs relations avec l'État ; c'est celle qu'on a sinon négligée, du moins insuffisamment dégagée, et c'est celle dont je voudrais, à l'aide des matériaux amoncelés par l'érudition des autres, tracer un sommaire, sachant tout ce que la position du problème des rapports de l'État avec le Travail et le Nombre y gagnera en précision et en netteté.

II

Pour commencer, essayons de définir la corporation par comparaison avec les institutions et les idées qui nous sont familières. Sous le très ancien régime du travail, dès qu'on l'aperçoit (XIIIe, XIV, XVe siècles), c'est une sorte de syndicat mixte, commun au maître et au valet, corps complet et corps parfait dans le milieu politique morcelé, fragmentaire, d'alors; je veux dire ayant son pouvoir propre, sa législation en forme de réglementation statutaire, qui oblige les uns et les autres, sa juridiction particulière à qui les uns et les autres ressortissent. Puis cela tend à être, et ce sera dans la suite, au lieu de ce syndicat mixte, où le maître et le valet étaient tous les deux chez soi,

(1) G. Fagniez, *ibid.*, p. 88, 89.

comme un syndicat patronal, tourné à l'avantage du maître, et visant beaucoup moins à la protection du travail qu'au monopole du métier, si bien qu'à la longue l'ouvrier sera tenté, presque forcé d'aller ailleurs, et, sacrifié dans l'association officielle qu'est la corporation, ira se réfugier dans l'association secrète que sera le compagnonnage.

Telle fut, si l'on pouvait en ramener le tout aux intentions qu'elle poursuivit et aux directions qu'elle suivit, la vie intérieure de la corporation. Quant à sa vie extérieure, — à sa vie de droit public et dans l'État, — en voici l'essentiel. Si obscures que restent leurs origines, les corporations de métiers semblent être issues du travail servile ou domestique de la Gaule franque beaucoup plus (sauf peut-être une ou deux exceptions comme les *marchands de l'eau* de Paris et les bouchers de la Grande Boucherie) que de *collegia opificum* d'importation ou d'imitation romaine. De l'un à l'autre, du serf travaillant chez le seigneur au valet travaillant chez le maître, on trouve facilement le passage, il est aisé de saisir et de tenir l'anneau. L'artisan, attaché au service et logé dans l'enclos, dans la « cour » du seigneur (il faut se faire une idée de ce qu'était un de ces domaines, une *villa*, avec la demeure du maître, le *mansus dominicus*, l'*indominicatum*, et les cases des ouvriers, ruraux ou de métier, — forgerons, charrons, orfèvres, meuniers, boulangers, tailleurs, cordonniers, — groupées autour, au pied de l'habitation seigneuriale), cet artisan donc travaillait à la fois pour le dedans et pour le dehors. « Le maître tirait un profit pécuniaire des talens de ses esclaves en vendant les produits de leur industrie ou en louant leurs bras à prix d'argent... C'est à ces ouvriers travaillant à la fois au profit de leur maître et à leur profit personnel que s'adressaient les hommes libres qui n'étaient pas assez riches pour entretenir des esclaves aussi nombreux, aussi experts que l'exigeaient leurs besoins. » Comme organisation matérielle du travail ils étaient distribués, selon leurs métiers, dans des ateliers dont chacun était dirigé par une sorte de contremaître (*ministerialis*). On voit que nous ne cessons pas d'écrire : « une sorte ; » une sorte de syndicat mixte, une sorte de syndicat patronal, une sorte de contremaître, car, dans la différence des temps, les choses se ressemblent, mais ne s'identifient pas, et se rappellent, mais ne se reproduisent pas. De ces groupes d'artisans établis sur les domaines des grands propriétaires sor-

tirent les corps de métiers du moyen âge. « Une organisation, imaginée dans l'intérêt du maître pour discipliner et rendre plus productif le travail servile, devint la garantie des privilèges de la classe industrielle, la source de sa prospérité. Cette transformation s'accomplit par degrés; l'artisan réussit d'abord à s'assurer une partie des bénéfices du travail, » et, quand il eut, de bonne heure, franchi ce premier pas, « le maître les lui abandonna entièrement, en stipulant seulement des droits pécuniaires; enfin les associations ouvrières s'attribuèrent des privilèges exclusifs qui firent disparaître les travailleurs isolés (1). » Tout cela du moins est probable. Au second stade, l'artisan se détache du domaine, s'installe chez lui, offre au public son industrie, et se fait payer, quitte à payer à son tour une redevance au seigneur. Et c'est la période féodale du métier, transition vers la période royale. Eux-mêmes, les droits royaux, en matière de travail, sont et resteront des droits féodaux. Il n'y a pas là de droit spécifiquement régalien, de droit qui tienne nécessairement à la souveraineté, qui en soit une fonction ou un attribut, qui soit de son essence et de sa substance. C'est une simple marque de suzeraineté; c'est une trace de propriété primitive, affirmée et tant bien que mal conservée par une taxe. Autrefois la terre et l'homme, le domaine et le travail, étaient liés ensemble et ne faisaient qu'une valeur aux mains d'un même propriétaire. Puis l'homme s'est arraché ou a été détaché de la terre, le travail est parti du domaine; il n'a subsisté, de l'artisan, jadis serf, maintenant affranchi, au seigneur que quelques liens, plus ou moins suivant les cas, entre autres cette redevance. Les relations de la corporation avec l'État seront en conséquence non de droit royal, mais de droit féodal, qui, comme toujours et partout, — ou le plus souvent, si l'on le veut, — aura ses racines dans la terre : le Roi possédera éminemment le métier, parce qu'il possède non la royauté, mais le royaume, le domaine, la terre, et que le seigneur qui possède la terre possède éminemment les hommes. Ce qui le prouve, c'est que le droit du Roi sur les métiers s'arrête, dans Paris même, à la limite des autres seigneuries (Saint-Germain-des-Prés, Saint-Martin-des-Champs, le Temple, l'Évêque, etc.). Aussi est-ce comme seigneur, plutôt que comme roi, que nous voyons, dans

(1) G. Fagniez, *ouvr. cité*, p. 2 et 3.

une charte de 1160, Louis VII concéder, — on pourrait dire donner en fief, — à Thèce Lacohe les métiers de tanneurs, baudroyeurs, sueurs, mégissiers et boursiers (1); exemple célèbre et tant de fois cité qu'il en est devenu comme classique.

III

Je sais que cette explication est contestée et que l'origine des corporations de métiers demeure incertaine. L'hypothèse ne vaut que pour une hypothèse; mais c'est pourtant la seule qui, dans le fait, puisse concilier ensemble les prétentions du droit régalien et celles du droit féodal, qu'il faut bien concilier, puisque le droit du seigneur, en matière de travail, très avant dans l'histoire de la monarchie décidément victorieuse, jusqu'au XVIe siècle, jusqu'au XVIIIe siècle, presque jusqu'à la fin, fait et continuera de faire limite au droit du Roi ; que ce droit du seigneur soit d'ailleurs exercé par des personnes ou par des collectivités, comme les villes (2). Au surplus, de droit royal plein ou de droit mixte, à demi féodal, à demi royal, et royal ensuite parce que d'abord féodal, le point qui nous intéresse dans les relations de la corporation avec l'État, n'est-ce pas de connaître ces relations elles-mêmes, leur nature, leur allure, leur tournure, et si elles furent bonnes ou mauvaises, faciles ou tendues? Disons tout de suite que, là aussi, c'est une question de mesure et une question de date; qu'elles furent tantôt bonnes, et tantôt mauvaises, tantôt faciles et tantôt tendues; bonnes dans leur ensemble, ou plutôt bonnes en général, mais avec des momens critiques, de vraies crises; et qu'en tout cas il n'apparaît point qu'il y ait entre le régime corporatif et le régime monarchique une affinité si intime que celui-ci serait comme le lieu ou le milieu nécessaire de celui-là. Une certaine école professe que le problème social serait résolu si le régime corporatif était rétabli, mais que cette restitution ne se peut faire que si l'on rétablit au préalable le régime monarchique, qui en serait la condition, et comme le support ou l'armature. Cette double restauration opérée, on aurait reconstitué l'ordre intégral. C'est aller plus loin que n'autorisent à aller les faits interprétés sans parti pris, non sollicités vers une conclusion à l'avance préférée. Rien d'essentiel

(1) G. Fagniez, *ouvr. cité*, p. 4.
(2) Cf. Levasseur, Luchaire, Hauser, Et. Martin Saint-Léon, Germain Martin.

dans le régime corporatif ne dépend du régime monarchique, ni rien d'essentiel dans le régime monarchique, du régime corporatif. Ils se développent sur deux plans qui peuvent être voisins et même contigus par endroits, mais qui demeurent différens. La corporation a vécu avec l'État monarchique et l'État monarchique avec la corporation ainsi que la corporation eût vécu avec tout autre régime et tout autre régime avec elle, comme ils ont pu. Ils ont fait à eux deux un ménage ordinaire, un ménage médiocre, qui n'ignore ni les brouilles, ni les raccommodemens. Durant les six siècles de leur vie commune, du XIIe siècle au XVIIIe, on peut distinguer trois périodes : 1° du XIIIe siècle à la fin du XVe; 2° de la fin du XVe siècle (du règne de Louis XI) à l'ordonnance de 1581 ; 3° de l'ordonnance de 1581 à l'édit de Turgot et à l'abolition des corporations. La belle époque, l'âge d'or, et, pour suivre la comparaison, la « lune de miel » de l'union entre la corporation et le régime monarchique, — encore y est-elle parfois voilée de quelques nuages, — c'est le XIIIe siècle, c'est le commencement de la première période, c'est le temps où Étienne Boileau codifie, sur l'ordre ou l'invitation du Roi, les statuts des métiers parisiens (1261-1271). Dès les toutes premières années du XIVe siècle, les choses se gâtent. Voici, en 1306, un conflit envenimé. « L'émeute qui éclata cette année-là fut l'œuvre de la population ouvrière et marchande. Les propriétaires voulurent être payés de leurs loyers en bonne monnaie ; cette prétention légitime n'en irrita pas moins les petits locataires qui voyaient tripler brusquement les loyers qu'ils payaient depuis onze ans. Des gens du peuple, foulons, tisserands, taverniers et autres, envahirent la maison de campagne d'Étienne Barbète, voyer de Paris et maître de la Monnaie, la brûlèrent, saccagèrent le jardin, enfoncèrent les portes de son hôtel de la rue Saint-Martin, mirent le mobilier en pièces, enfin poussèrent l'audace jusqu'à bloquer le Roi dans le Temple (1). » Il est vrai que Philippe le Bel eut le courage de recourir et la constance de s'en tenir à « la manière forte. » Il fit pendre vingt-huit des meneurs, disent les uns ; quatre-vingts, disent les autres ; et il en est même qui disent : un maître de chaque métier. Mais il fit plus ; je veux dire quelque chose de plus grande conséquence pour les déductions que nous en pourrons tirer. Soit à la suite

(1) Fagniez, *ouvr. cité*, p. 51.

de cette sédition de 1306, soit peut-être un peu avant, Philippe le Bel abolit les confréries religieuses, prolongement des corporations de métiers. Par mandement royal du mercredi après Quasimodo 1305, il avait interdit, dans Paris, « aux personnes de toute classe et de toute profession, les réunions de plus de cinq personnes, publiques ou clandestines, pendant le jour ou la nuit, sous n'importe quelle forme ou quel prétexte (1). » Sans doute la mesure paraît n'avoir été qu'occasionnelle, puisque, dès le 13 octobre 1307, le même prince autorise à nouveau *les marchands de l'eau* à célébrer la fête annuelle de leur confrérie et que, le 21 avril 1309, après enquête, il rétablit celle des drapiers. Toute méfiance ne fut pourtant pas dissipée : les successeurs de Philippe le Bel recoururent aussi quelquefois à cette précaution de l'enquête et mirent généralement pour condition au rétablissement d'une confrérie que les réunions auraient lieu en présence d'un délégué du prévôt de Paris (2). Mais non point seulement à Paris. Des exemples de Brive (1257), de Figeac, de Louvres-en-Parisis (1270), de Saint-Martin-de-Tours (1305), montrent qu'au XIVe siècle, et même déjà au XIIIe, les confréries furent suspectes au pouvoir royal. Elles ne l'étaient guère moins à l'Église (conciles de Toulouse, 1229, de Montpellier et d'Arles, 1234, de Valence, 1248, d'Avignon, 1281 et 1326). Quoiqu'il ne faille rien exagérer, on voit donc bien que, même aux plus beaux jours, ce n'est pas la pure idylle, la paix parfaite, l'ordre français imperturbé. Et cela se gâte, à mesure qu'on avance dans ce XIVe siècle si profondément déchiré, en de certains momens si révolutionnaire ou si anarchique. « Cinquante ans après l'émeute de 1306, on voit, en effet, les corps de métiers engagés dans le parti d'Étienne Marcel et formant une véritable armée à ses ordres. Le 22 février 1358, il réunit 3 000 de leurs membres, en armes, à l'abbaye de Saint-Éloi. C'est cette foule qui massacra Regnaut d'Acy et d'où sortirent les meurtriers des maréchaux de Champagne et de Normandie. » Un des historiens que nous suivons remarque à ce sujet : « La population laborieuse, qui obéit, en 1306, à un mouvement tout spontané, agit ici, au contraire, avec une discipline et un ensemble qui s'expliquent certainement par le système d'associations où elle était comme enrégimentée. » Voilà qui nous intéresse gran-

(1) Fagniez, *ouvr. cité*, p. 52.
(2) Entre autres, Philippe le Long. Voyez Luchaire, *Manuel*, p. 369.

dement, et voici qui va nous intéresser encore davantage. « Le 10 août 1358, le dauphin-régent (qui est le futur roi Charles V) accorde une amnistie presque générale aux Parisiens compromis dans l'insurrection. Au nombre des délits et des crimes énumérés par les lettres d'abolition figure le fait de *s'être affilié* par serment et sans la permission du dauphin à une association illicite qui n'est autre que la confrérie de Notre-Dame (1). » Comme on serait tenté de songer aux incidens récens de Fresseneville et de Méru, à propos du pillage de la maison d'Étienne Barbète, de même, à propos de « la Grant Confrérie Notre-Dame, » on pourrait être tenté d'évoquer notre Confédération générale du travail. La C. G. T. au XIVe siècle : il y aurait de quoi piquer la curiosité ! Mais justement, c'est le péril de ces sortes de rapprochemens, qu'ils la piquent trop : c'est à la fois le charme et le danger du procédé qui consiste à projeter bon gré mal gré le présent dans le passé, à vouloir toujours et quand même, dans les choses d'autrefois, retrouver les choses d'aujourd'hui. Excès et abus : il y a des ressemblances, il y a des différences : et souvent les différences l'emportent sur les ressemblances. Entre la Grant Confrérie Notre-Dame et la Confédération générale du travail, les différences sont telles que ce serait vraiment une moquerie de comparer ces associations l'une à l'autre. Par leur recrutement, par leur objet, par leur esprit, elles sont en opposition manifeste. « La grande confrérie aux prêtres et aux bourgeois de Notre-Dame n'avait *d'autre but avoué* que la pratique de la dévotion et de la charité, » — ce dont la C. G. T. ne se préoccupe évidemment pas. Rien que pour parler de l'une à propos de l'autre, on ne saurait donc oublier les « comme » et les « presque ; » et peut-être est-ce déjà forcer et fausser l'image que de parler de l'une à propos de l'autre. Néanmoins, du point de vue légal et par rapport au pouvoir central, la position de la première était sensiblement ce qu'est la position de la seconde. Les termes de l'ordonnance de dissolution sont formels, — de l'ordonnance de 1358. Le régent reproche aux confrères « *de faire, par manière de monopole, une grant compaignie appellée la confrérie Notre-Dame, à laquelle ils avoient fait plusieurs sermens, convenances et alliance sans l'autorité et licence de nous.* » Pesons les termes de l'incrimination. Ce qui choque, ce qui inquiète, et ce que

(1) Voyez *Ordonnances des rois de France*, IV, 346.

l'on poursuit, c'est le « monopole, » ce sont les « sermens, convenances et alliances, » et c'est enfin le mépris ou la violation de l'autorité royale. Peu importe, au bout du compte, *le but avoué* de l'association. Fût-il plus innocent, plus méritoire encore, il y a monopole, il y a serment, il y a alliance, lâchons le gros mot, il y a confédération, par conséquent atteinte au pouvoir monarchique... et le pouvoir monarchique n'hésite pas à briser la confédération.

Respecte-t-il au moins, ou tolère-t-il toujours, les corporations de métiers en tant que telles, chacune pour son compte et prise à part? Il ne faut pas qu'elles lui portent ombrage, et, vis-à-vis d'elles, il est aisément « sur l'œil. » La sédition des Maillotins (1er mars 1382), une année entière de troubles jusqu'à la rentrée de Charles VI dans Paris (11 janvier 1383), le souvenir de ce qui s'était passé sous le règne précédent: « et en oultre aient par plusieurs fois mesprins dès le temps de nostredit seigneur et père (1), » déterminèrent le Roi, entre autres mesures de rigueur, à dissoudre les corporations. La Chronique de Saint-Denis en donne ce motif: « comme prêtant occasion à des assemblées illicites. » Charles VI remplaça les maîtres électifs des métiers par des visiteurs à la nomination du prévôt, supprima la juridiction professionnelle exercée par plusieurs de ces corporations, et défendit d'une façon générale, et notamment aux confréries, de se réunir ailleurs qu'à l'église sans son autorisation ou celle du prévôt, et en l'absence de cet officier ou de son délégué. Cette défense était sanctionnée par la *confiscation* et la *peine capitale*. — C'était ne pas y aller de main morte! — Les biens des corporations passèrent entre les mains du Roi; telle dut être pour toutes la conséquence de leur dissolution, et nous avons la preuve qu'en exécution de son ordonnance, Charles VI confisqua la Grande-Boucherie. Mauvaise affaire; à cause des charges, il se vit obligé de la rendre aux bouchers, au bout de cinq ans, en 1388. Les autres communautés, elles aussi, ne tardèrent pas à se reformer (2).

De tout ce qui précède, il résulte que, dans la suite des rapports entre le régime monarchique et le régime corporatif, même en sa première période, il y eut bien des vicissitudes et, comme on dit vulgairement, des hauts et des bas. C'est, en his-

(1) *Ordonnances des rois de France*, VI, 686.
(2) G. Fagniez, *ouvr. cité*, 54.

toire, je le crains, une imprudence, de systématiser. Ces constructions, faites après coup, à force de dégager les grandes lignes, et pour les dégager, négligent trop de détails qui ont cependant leur importance, et chancellent de quelque côté. J'ai peur que l'histoire philosophique ou la philosophie de l'histoire ne soit souvent de l'histoire un peu imaginative, ou, si l'on le préfère, ne s'édifie pas sans un peu d'imagination historique. L'histoire ne doit pas être si constamment raisonnée, parce que l'homme n'est pas si constamment raisonnable; et elle ne peut pas être toujours « ordonnable, » parce que la vie est loin d'être toujours ordonnée. Aussi les grands classemens de faits, s'ils sont trop logiques, trop catégoriques, sont-ils par là même exposés à être un peu artificiels; un certain nombre de ces faits débordent des casiers où l'on voulait les enfermer; ils dérangent tout et brouillent tout. On ne les y fait rester qu'en les comprimant, mais, à leur tour, trop comprimés, ils tendent à faire éclater la cloison. Gardons-nous d'écrire, car, tout en étant vrai, ce ne serait pas vrai : dans la première période de leurs relations, la monarchie protège les corporations, les encourage, les aide à se développer; dans la deuxième, elle s'en sert et travaille à mettre la main sur elles; dans la troisième, elle les exploite en vue d'un intérêt fiscal. Les choses ne se présentent pas avec cette roideur et cette rigueur. La simplicité de cette vue de l'esprit ne correspond pas, ne se conforme pas aux réalités plus complexes. Des origines on ne sait pour ainsi dire rien; en tout cas, rien de sûr. On voit, à la fin du XIIe siècle, des métiers inféodés; au cours du XIIIe siècle, des métiers organisés, qui fournissent le guet, qui se disputent et bataillent pour le fournir ou ne pas le fournir, qui ont leur juridiction ou veulent l'avoir, se disputent et bataillent pour l'obtenir, la garder ou l'étendre, et dont le prévôt de Paris recueille les statuts et les usages, pour les mettre en ordre et en faire en quelque sorte la loi de la profession. On voit, pendant le XIVe siècle, les corporations remuantes, agitées, mêlées aux événemens de la rue, y tenant même parfois un rôle prépondérant, et le pouvoir royal en lutte, en colère ou en méfiance contre elles ou contre les confréries, leurs filiales ou leurs voisines. C'est à peu près tout ce qui ressort assez nettement des lignes coupées et confuses du tableau. Le même spectacle continue dans la première moitié du XVe siècle. S'il ne semble pas que l'émeute des Maillotins ait eu rien de propre-

ment corporatif, celle des Cabochiens, en revanche, fut avant tout l'œuvre d'une corporation, la plus puissante de toutes, la corporation des bouchers : ses deux chefs principaux, Simon Caboche et Denys de Chaumont, étaient deux écorcheurs (1412-1413). Et c'est pourquoi, c'est pour cette raison ou pour une raison toute pareille, qu'il fut prescrit au prévôt de faire démolir la Grande-Boucherie, le 13 mai 1416, et que, le 22 août, le Roi abolit, pour la seconde fois, la communauté qui y avait son siège. Mais il est vrai également que la Grande-Boucherie fut relevée, et, pour la seconde fois aussi, la communauté rétablie par les Bourguignons victorieux en août 1418. Un autre fait émerge encore de la masse, une autre ou plutôt deux autres séries de faits, dont l'importance ne devait se montrer tout entière que beaucoup plus tard : et ce sont des faits complémentaires, quoiqu'en apparence contradictoires. D'abord, la formation d'une espèce d'aristocratie professionnelle, phénomène analogue à celui qui, à Florence, produisit la distinction des métiers en arts majeurs et arts mineurs. A cette date, 1431, et dans une circonstance mémorable, l'entrée du roi Henri VI d'Angleterre, apparaissent publiquement pour la première fois ce qu'on appela *les six corps :* drapiers, épiciers, changeurs, orfèvres, merciers, pelletiers (1). Ensuite, ou en même temps (et même dès le XIVe siècle, — exemples de 1325, de 1358), s'esquisse une ébauche du compagnonnage, se dessine, vaguement, mais non imperceptiblement, la formation d'une organisation ouvrière, extérieure à la corporation et en opposition avec cette dernière. C'est, comme diraient les sociologues, un essai de différenciation; est-ce une première manifestation de vie de la classe ouvrière? dans le métier, les ouvriers se séparent, ou plutôt se groupent, en face des maîtres, à l'état séparé. Et il ne manque pas de signes que, bien auparavant, ils ont déjà conscience, parfois une conscience aiguë et exaspérée, de la solidarité de leurs intérêts. A Rouen, en 1285, on refuse la concession d'une place pour « eux alouer » aux compagnons tisserands. Autrefois, on en convient, ils se réunissaient auprès d'une maison nommée Damiette. Mais, depuis plus de cinquante ans (et cela nous reporte au delà de 1235), cet emplacement leur avait été retiré, « car ils firent compilacions, taquehans, mauvaises montées et

(1) Les changeurs furent, dans la suite, remplacés par les bouchers. Voyez l'ordonnance de 1625. — D'après Et. Martin Saint-Léon.

enchérissemens de leurs œuvres et moult d'autres vilains fais qui ne sont pas à recorder, au dommage du commun de la draperie et de la ville de Rouen. » De leur côté, les patrons paraissent ne pas s'être comportés différemment, puisque les statuts corporatifs interdisent, dès le XIIIe siècle, toute coalition entre maîtres comme entre valets, soit pour élever ou maintenir les prix, soit pour réduire la journée de travail, ou faire hausser le salaire. Néanmoins, la forme même de l'industrie dans tous ces temps-là, et l'on peut dire : antérieurement au régime de la grande industrie concentrée, la dispersion, qui, malgré les exceptions qu'on pourrait alléguer, en est le caractère fondamental, empêche que cette conscience collective, cette conscience de classe demeure toujours éveillée et comme armée, qu'elle sorte des limbes, qu'elle brille plus que par intermittence et qu'en devenant vive, active, sans cesse et partout présente, elle fasse, d'un fait particulier ou d'une série particulière de faits, un fait permanent et général : une situation, une condition, presque une loi.

IV

La deuxième période de l'histoire des relations de la corporation avec la monarchie part du règne de Louis XI (1461-1483), et va jusqu'à la fin du XVIe siècle, soit jusqu'aux ordonnances royales de 1581 et de 1597. L'esprit politique d'un prince en qui s'allient la ruse et la force, qui, s'il n'est pas authentiquement lion, est le plus avisé des renards et qui, sous cette peau médiocre, se révèle de la grande race, aperçoit très clairement ce que la monarchie pourra tirer de ressources et retirer de secours des métiers, dans les besoins auxquels il lui faudra pourvoir et dans les luttes qu'il lui faudra soutenir. Pour être sincère, je crois que, lorsqu'il prend sur lui de rétablir plusieurs confréries dissoutes, il en use sans doute ainsi que d'un *expédient fiscal*, et que cela ne lui déplaît pas, parce qu'il est besogneux ou avide, mais qu'il en use aussi comme d'une sorte de mesure de police, parce qu'il est plus facile, les gens de métier étant enregistrés, j'allais dire enrégimentés dans les corporations, de savoir ce que l'on a devant soi ou derrière soi. A la même heure et sous la même main se poursuit le travail d'unification du royaume, et c'est assez indiquer le penchant qui désormais fera glisser la monarchie vers la corporation obligatoire. Évidemment, il y aura

des temps d'arrêt, et comme des crans sur cette pente. Il y aura, par instans, du flottement dans la politique « professionnelle » de la monarchie. Aux premiers jours du XVIe siècle, le 28 juillet 1500, voici un arrêt du Parlement défendant au prévôt de Paris d'autoriser de nouvelles confréries, et lui prescrivant d'ouvrir une information sur les anciennes; dans le même sens, et plus net encore, un autre arrêt, du 15 mars 1524. Mais voici mieux, et qui ménage quelque surprise à ceux qui sont flattés de penser que leur siècle, le nôtre, a le monopole des initiatives audacieuses et des nouveautés révolutionnaires, *rerum novarum cupido*. En 1529, éclate à Lyon une émeute, — une des plus anciennes entre les fameuses émeutes lyonnaises, si spécifiquement ouvrières, — suscitée par les confréries de compagnons qui s'étaient transformées en organisations de combat. La confrérie des imprimeurs, par exemple, élisait un capitaine, un lieutenant, des enseignes, et ses membres s'étaient affiliés à une vaste ligue qui comprenait tous les artisans lyonnais. L'affaire de 1529 ne fut d'ailleurs probablement pas sans lendemain, car une ordonnance de 1539 fait « défense à tous maîtres, compagnons ou apprentis de faire aucune congrégation ou assemblée, grandes ni petites pour quelque cause que ce soit, *d'avoir aucune intelligence les uns avec les autres du fait de leur métier*, à peine de confiscation de corps et de biens. » A l'idéologie près, — il est vrai que c'est tout, et que la Révolution érigea le système contre toutes les corporations, ce qui ne fut jamais pour la monarchie qu'une mesure de circonstance contre telle ou telle corporation, — n'est-ce pas, deux siècles et demi plus tôt, la loi Le Chapelier : en pleine monarchie, un texte où l'on se plaît à reconnaître l'esprit révolutionnaire, destructeur de l'association, individualiste à outrance; et n'est-il pas, quand on y songe, permis de remarquer que peu de choses se disent ou se font en histoire qui, à quelque degré et par quelque côté, ne se répètent; non point identiquement, parce que les circonstances varient, mais semblablement, parce que le fond de l'humanité et le fond de la réalité persistent? — De même encore, le 28 décembre 1541, défense aux serviteurs ou compagnons imprimeurs de « suborner et mutiner la plupart des autres compagnons et de *se bander* ensemble. » Ajoutez, si vous le voulez, l'arrêt de 1553, l'ordonnance de 1560, l'ordonnance dite de Moulins (1566), les dispositions coercitives prises, de 1576 à 1579, contre les confréries, bien que

partout, mais notamment à Lyon, elles continuent leurs menées, à la faveur, — il faut l'avouer, — du désordre que jettent dans l'État les guerres de religion. A la paix, avec Henri IV, les défiances royales désarment, au moins vis-à-vis de la confrérie qui, rendue à son rôle d'association pieuse et charitable, ne disparaîtra qu'avec la corporation. Cependant, note M. Étienne Martin Saint-Léon, à qui nous devons la matière des observations résumées ci-dessus, « la lutte entreprise par le pouvoir royal contre les confréries n'est pas le seul fait caractéristique de l'histoire des corporations au XVIe siècle. Il est manifeste qu'à cette époque *la corporation est tenue en suspicion* par la royauté (1). » On discute déjà sur l'abolition de tous corps et collèges, comme en témoigne cette phrase de Jean Bodin, — qui n'est pas pour l'abolition : — « Ils ne regardent pas que la famille et la république même ne sont autre chose que communautés (2) ; » mais ce sont théoriciens et publicistes qui travaillent de leur métier. Quant à la monarchie elle-même, quant au pouvoir royal lui-même, plutôt que d'abolir la corporation, ils méditent de faire du régime corporatif, aux prises duquel trop de villes, à leur gré, et trop de professions se soustraient encore, le type unique de l'organisation du travail dans tout le royaume. Ils peuvent avoir, à de certaines minutes, en de certaines conjonctures, des mouvemens d'humeur contre telle ou telle corporation ; mais élever la corporation au degré de régime corporatif, lier fortement ce régime au régime monarchique, l'y soumettre, faire du travail une affaire d'État, un droit d'État, un organe d'État, à l'occasion un revenu d'État, reste, à travers tant de vicissitudes, leur grand et perpétuel dessein. C'est ce dessein qu'affirment solennellement les deux ordonnances célèbres de 1581 et de 1597. Ici commence la troisième période de l'histoire des corporations sous la monarchie, et celle-là, à l'envisager d'ensemble, ce n'est pas en médire que de la qualifier de « période de fiscalité. »

Cette fiscalité s'exerce surtout de deux manières : par la délivrance de « lettres de maîtrise » et par la création d'offices que les métiers doivent racheter (3). Elle s'accentue de siècle en

(1) *Histoire des corporations*, 2e édition, p. 287 et *passim*.
(2) *Les six livres de la République*, livre III, ch. VIII.
(3) Édits et ordonnances de 1581, 1597, 1673, 1691, 1694, 1696, 1702, 1704, 1706, 1708, 1709, 1711, 1723, 1735, 1743, 1745, 1767.

siècle, avec les nécessités du Trésor : au XVIIIe siècle, elle bat son plein, car « la science fiscale » n'a pas attendu nos jours, fortunés ou infortunés, pour nous découvrir ses merveilles. Contre les métiers, et à leurs dépens, sous mille prétextes plus ingénieux les uns que les autres, de mille sources et sous mille formes, la fiscalité jaillit, s'amasse, se déploie; elle les fouette à jet brisé ou continu. Mais, la question de fiscalité mise à part, les relations de la monarchie et de la corporation sont tantôt bonnes, tantôt mauvaises. Ces deux forces sont tantôt en union, tantôt en lutte. Une noble page de l'histoire des métiers serait celle où l'on raconterait la scène du 4 août 1636, lorsque Richelieu, à l'approche des Impériaux, ayant fait convoquer au Louvre toutes les corporations et leur ayant demandé de sauver Paris et le royaume, elles lui répondirent avec un élan si enthousiaste que le roi Louis XIII ne put se retenir d'embrasser le syndic des savetiers, et que maîtres, valets, apprentis, coururent en foule, au sortir de l'audience, s'enrôler dans l'armée du maréchal de la Force. La gratitude royale n'empêcha pas du reste que les Six-Corps, — cette aristocratie professionnelle que nous avons vue naître en 1431 et qui, depuis lors, avait grandi, — ne fussent frappés d'un impôt de 700 000 à 800 000 livres, à répartir entre leurs membres, outre, bien entendu, les impôts généraux dont ils avaient à supporter leur part (1). Et le loyalisme des métiers n'empêcha pas davantage que, mécontens de l'édit sur le rachat des censives, ils n'eussent pour la Fronde, au début du moins, mieux que des sourires, ravis au surplus de l'honneur que le Parlement leur faisait en les y associant; mais, obligés de payer cet honneur, ils inclinèrent vite à la conciliation. A ce moment, on comptait à Paris 120 corps de métiers; l'édit de 1673, rappelant et renouvelant ceux de 1581 et de 1597, en énumère 73 officiellement reconnus; et, après l'édit de 1691, on en peut distinguer 127, rangés en quatre classes. Il suit de là, pour peu qu'on en rapproche la liste de la nomenclature complète des professions, — qui, dès l'an 1300, s'élevaient, à Paris, au nombre de 450 environ (2), — que les ordonnances de 1581 et de 1597 n'avaient jamais été strictement obéies, et que

(1) 1646. Taxe remplacée en août 1647 par un octroi sur les marchandises entrant dans Paris.

(2) Exactement 447, d'après le rôle de la taille de l'an 1300, publié par M. G. Fagniez, *ouvrage cité*.

la monarchie n'a jamais tout à fait rempli son dessein d'étendre à tous les métiers dans tout le royaume le régime corporatif.

Quant à la législation contre les « assemblées illicites, » si elle est, au XVIIIe siècle, plus abondante que jamais, loin d'être nouvelle pourtant, elle est, — on l'a vu, — traditionnelle depuis Philippe le Bel interdisant les réunions de plus de cinq personnes. Mais tandis qu'autrefois elle visait indifféremment les patrons et les ouvriers, peu à peu, et sans doute à mesure que les ouvriers se constituaient en embryon de classe à l'état séparé, elle en venait à être dirigée plutôt, et de plus en plus, contre les ouvriers seuls. L'ordonnance de 1539 disait encore : « tous maîtres, compagnons ou apprentis; » l'ordonnance de 1541 dit uniquement : « serviteurs et compagnons. » Ainsi, de la longue suite d'actes qui va jusqu'à la veille de la Révolution. D'abord, la prohibition tombe, impartiale et égale, sur les employeurs et les employés, comme nous disons en notre jargon (1); puis, les « associations ouvrières » sont expressément et presque exclusivement menacées ou touchées. Je sais bien que l'article 13 de l'édit de Turgot, de l'édit final et, c'est le cas de le dire, capital, de février 1776, porte lui-même : « à tous maîtres, compagnons, ouvriers des dits corps et communautés; » mais on lit, dans les lettres patentes du 2 janvier 1749 (art. 3) : « Faisons pareillement défense à tous compagnons et ouvriers de s'assembler en corps, sous prétexte de confrérie ou autrement, de cabaler entre eux, etc. » Après ces lettres, et même avant elles, les interdictions s'accumulent : ordonnances royales et lettres royaux; déclarations; arrêts du Conseil, arrêts des cours de parlement; ordonnances de police; l'autorité cherche à atteindre les coalitions ouvrières par tous les canaux où elle peut s'épandre (2).

(1) Arrêt du Parlement du 28 juillet 1500; ordonnances de Villers-Cotterets (art. 191); de Moulins (1566) et de Blois, art. 37 (579); Code Michaud (1629), art. 175 et 177; règlemens généraux de Colbert.

(2) Ordonnance de 1541; lettres de 1542; ordonnances de 1544, de 1571; lettres royaux de 1579. — Déclarations de 1529, 1567, 1651. Ordonnance de 1670. Arrêts du Conseil du 7 juin 1702, 30 janvier 1717, 7 juillet 1720, 23 février et 2 juillet 1723, 11 mai 1725, du 5 août 1745; lettres patentes du 2 janvier 1749; arrêts du 18 avril 1760; avril 1777; 7 septembre et 11 novembre 1778; 22 mai 1779; arrêt de la Cour de Toulouse du 3 novembre de la même année; 4 mai et 20 décembre 1781; septembre 1783; 21 février 1785; 19 mars 1786, etc., etc.

Ordonnances de police, Paris, 1720, 1764; la Rochelle, 1718, 1721; Chartres, 1761; Nimes, 1770; Bourges, Orléans, Amiens, Languedoc, etc. — Cf. Etienne Martin Saint-Léon, *ouvr. cité;* Germain Martin, *les Associations ouvrières au XVIIIe siecle.*

Là sont les sources nombreuses et confluentes de la disposition contenue dans la loi Le Chapelier, qui n'est pas en cela contraire, mais concordante à la législation de l'ancien régime.

La mort de la corporation est connue; elle se remit mal, elle ne se remit point du coup que lui avait asséné Turgot. Sur le papier, les communautés de Paris furent rétablies en août 1776; celles de Lyon, en avril 1777; d'autres, ailleurs, en 1778, 1779, 1780; mais ce ne fut que pour quelques années, pleines d'incertitude et de débilité. Minées du dedans, attaquées du dehors, étouffant de leurs propres abus, à la fois atrophiées et hypertrophiées, c'étaient de ces institutions vidées de leur vertu qui tiennent encore debout on ne sait comment, attendant qu'on les renverse et qu'on les enterre. Ce qu'on allait enterrer, c'était donc, non pas le groupement, qui est nécessaire, mais ce genre de groupement; non pas la corporation, qui est pour ainsi dire d'ordre naturel, mais ce type de corporation. Lorsque l'ancien régime faisait défense « aux compagnons ou apprentis de tenir aucune congrégation ou assemblée pour quelque cause que ce soit, d'avoir aucune intelligence les uns avec les autres du fait de leur métier; » lorsque la Révolution, à la voix de Mirabeau (1), par l'organe d'Allarde (2), sous la dictée de Le Chapelier (3), reprenait ces prohibitions pour les pousser jusqu'au bout, non contente « de punir les délits que peuvent commettre les associations ouvrières, mais regardant le fait même de s'associer comme un délit, » la Révolution ne faisait que maintenir, on l'a remarqué, « les mesures prises contre les associations depuis des siècles, » avec d'autant plus de rigueur, sans doute, que « les faits engagent le législateur à ne pas secouer le joug d'une longue tradition (4). » Mais, en décrétant cela, la mort de la corporation, la proscription de toute association, la Révolution, comme l'ancien régime, décrétait l'impossible, parce que l'un et l'autre légiféraient contre la nature des choses. D'autre part, il fallait, pour que l'association survécût ou revécût, que la corporation se modifiât, s'accommodât au monde nouveau, s'ouvrît et s'assouplît en des formes nouvelles. De grosses difficultés, jusqu'alors inconnues, ou très rarement

(1) 14 octobre 1789.
(2) 17 mars 1791.
(3) 17 juin 1791.
(4) Germain Martin, *ouvrage cité*.

éprouvées, avaient accompagné la naissance et l'enfance de la grande industrie concentrée; et, sans entrer dans le détail, on peut observer que c'est depuis ces momens-là, après que Colbert eut suscité les manufactures, en donnant aux privilégiées le titre de manufactures royales, après que la Régence leur eut préparé un aliment, en commençant à exploiter un peu en grand les mines de houille, après que se furent créées ou multipliées les usines le long des cours d'eau, c'est à partir de là que la législation contre les assemblées illicites de compagnons ou d'ouvriers devient plus abondante et plus sévère, probablement parce que ces assemblées deviennent plus fréquentes et plus gênantes, du fait même que les ouvriers se réunissent plus aisément, qu'ils se trouvent tout réunis dans le travail, et que, par un contact de plus en plus intime, ils prennent de leurs besoins, de leurs intérêts, de leurs droits, et enfin de leur classe même, une conscience de plus en plus vive. Quand ils en seront à ce point, quand ils seront une classe, et ils seront une classe quand ils croiront en être une, ce sera une autre société.

V

Mais considérons cette société-là, la société de l'ancien régime, en pleine vie et en pleine force. Je veux dire : considérons surtout le régime corporatif durant la belle époque du régime monarchique. Nous avons, pour nous y introduire et nous y conduire, un guide excellent, le jurisconsulte Charles Loyseau, mort en 1627, et qui, par conséquent, peut nous être, pour la fin du XVIe et le commencement du XVIIe siècle, un témoin très autorisé. C'était un savant homme, qui, comme tous ceux de son temps, abuse un peu des citations, mais un homme de jugement droit et de sens pratique, qui observe bien et raisonne bien. Il n'y aura donc qu'à négliger chez lui les Grecs et les Romains, pour retenir seulement l'excellente peinture qu'il a faite de la société française telle qu'il l'a connue. Le titre de ses livres est déjà instructif : *Traités des seigneuries, des ordres et simples dignités, des offices*, et leur composition, leur arrangement, leur plan ne l'est pas moins : ils annoncent à eux seuls une société étroitement, puissamment hiérarchisée. Aux plus hauts degrés de l'échelle, immédiatement au-dessous du Roi, les seigneuries, qui ne nous arrêteront pas ici; puis les

ordres, et en premier lieu « les simples gentilshommes, » dont la condition nous intéresse dans les rapports qu'elle peut avoir avec les métiers. Qu'advient-il du noble que la nécessité condamne ou que l'adversité réduit à gagner son pain? Le bon jurisconsulte relève, comme entrée de jeu, un contraste qui nous étonne, et dont il s'étonne grandement lui-même : « Puisque la noblesse de race, dit-il, n'est point éteinte tout à fait par le crime, il s'ensuit, à plus forte raison, qu'elle ne le doit estre par l'exercice des arts mécaniques. Et toutefois (ce qui semble étrange d'abord), encore que le crime ne prive le Gentilhomme de l'exemption des tailles, néanmoins, il est notoire que les exercices vils et mécaniques l'en privent. » Cette privation, — qui semble d'abord étrange, — Loyseau veut en rechercher le motif, et il ajoute : « dont la raison est qu'ès commissions des tailles il est porté que les exempts et non exempts y seront cotisés, fors, entr'autres, les Nobles, vivans noblement, de sorte que ce n'est pas assez d'estre noble, si on ne vit noblement. » Heureusement qu'il n'est ni faute sans rémission, ni déchéance sans rédemption : « Mais il faut toujours revenir à ce point que la noblesse n'est pas éteinte absolument par tels actes dérogeans, mais est seulement tenue en suspens, de sorte que le Gentilhomme est toujours sur ses pieds pour rentrer à sa noblesse, quand il voudra s'abstenir d'y déroger. » Notez l'énergie de la phrase : « Le gentilhomme *est toujours sur ses pieds pour rentrer à sa noblesse;* » et Loyseau disserte doctement sur les plus sûres manières qu'il y ait d'y rentrer. Ce qui se rattache davantage à notre sujet, c'est la manière d'en sortir. Un mot vient d'apparaître joint au nom d'arts mécaniques, la brève et dure épithète de *vil;* et aussi cette expression, qui en dit long en sa sobriété : *vivre noblement.* Qu'est-ce qui est vil, en fait d'arts mécaniques, et quand ne vit-on plus noblement?

« Les exercices dérogeans à la noblesse sont ceux de procureur postulant, notaire, clerc, *marchand* et *artisan de tous métiers,* fors de la verrerie, qui toutefois n'attribue pas la noblesse, et n'est pas affectée aux nobles, comme aucuns pensent. Ce qui s'entend quand on fait tous ces exercices pour le gain: car c'est le gain vil et sordide qui déroge à la noblesse, de laquelle le propre est de vivre de ses rentes, ou du moins de ne point vendre sa peine et son labeur. » Certes, le cœur saigne à cet homme de loi de comprendre dans cette triste énumération

des gens de loi, procureurs, notaires et clercs. Aussi se reprend-il, explique-t-il, distingue-t-il. « Et toutefois les juges, avocats, médecins, et professeurs de sciences libérales ne dérogent point à la noblesse qu'ils ont d'ailleurs, encore qu'ils gagnent leur vie par le moyen de leur estat: pour ce que (outre qu'il procède du travail de l'esprit, et non de l'ouvrage des mains) est plutôt honoraire que mercenaire. » Peu à peu se précise ce qui fait déroger: c'est le métier manuel, et plus encore, le gain, le salaire, surtout en ce qu'il marque une dépendance: « Le labourage ne déroge point à la noblesse, non pas, comme on estime communément, à cause de l'utilité d'iceluy; mais d'autant que nul exercice que fait le gentilhomme pour soy et sans tirer d'argent d'autruy, n'est dérogeant. »

A la suite de la noblesse, seigneurs et simples gentilshommes, marche le Tiers-État, qui, selon Loyseau, « n'est pas vray ordre, n'estoit mis en compte en l'ancienne Gaule, ni en ce royaume anciennement; » la bourgeoisie, qui « ne comprend pas tous les habitans des villes; bourgeoisie ne signifie que les habitans des villes privilégiées. » Quelle peine se donne notre auteur pour mettre, dans le Tiers-État ou la bourgeoisie, chacun à son rang et assigner à chacun sa place dans la procession! En tête viennent les « quatre facultez de gens de lettres, » — et l'on peut en être surpris! — puis les avocats, plaidans et jurisconsultes, consultans ou conseillers, puis les financiers, les « praticiens de longue et courte robe, » les procureurs; et puis, — voici notre affaire, — les marchands, les laboureurs, les artisans ou gens de métier; et, pour finir, les gens de bras, au-dessous desquels il n'y a plus que les mendians.

Les marchands ont une situation à part, intermédiaire, au centre du Tiers-État, au cœur de la bourgeoisie, entre ce qui est vil et ce qui ne l'est pas, moins loin, paraît-il, de ce qui ne l'est pas que de ce qui l'est: « Après les principaux praticiens suivent les marchands, tant pour l'utilité, même nécessité publique du commerce... que pour l'opulence ordinaire des marchands, qui leur apporte du crédit et du respect, joint que le moyen qu'ils ont d'employer les artisans et gens de bras leur attribue beaucoup de pouvoir dans les villes : aussi les marchands sont les derniers du peuple qui portent qualité d'honneur, étant qualifiez d'*honorables hommes, ou honnestes personnes, et bourgeois des villes :* qualitez qui ne sont attribuées ny aux laboureurs, ny aux sergens, ny aux

artisans, et moins encore aux gens de bras, qui sont tous réputés viles personnes. » Quant aux marchands, « Aristote, bien que d'ordinaire il les méprise, néanmoins au 4 l. *des Pol.*, ch. 3, il les met au rang des personnes honorables. » Mais ne nous occupons par d'Aristote, ni de Cicéron, ni de Callistrate, dont le témoignage, invoqué ici, au XVIIe siècle, serait plutôt pour nous inquiéter, si Charles Loyseau ne le corrigeait ou ne le corroborait par l'observation directe de la société contemporaine. Pour lui aussi, sous Henri IV et sous Louis XIII, il faut donc mettre les bourgeois « au rang des personnes honorables. » — « C'est pourquoy j'ay dit qu'ils se qualifient bourgeois, parce qu'ils ont part aux privilèges, et sont capables des offices des villes, qui ne doivent estre communiquez aux artisans et gens mécaniques : même par les anciennes ordonnances, les marchands semblent estre seuls capables [des offices] des villes, pour ce que les officiers du Roy, et les avocats, et encore les praticiens en sont exclus: c'est possible pourquoy le premier officier de la ville de Paris est appellé prévost des marchands. »

Passons rapidement encore sur ce qui regarde les laboureurs, dont Loyseau dit qu'à son avis ils doivent « suivre les marchands et précéder les praticiens de courte robe ; » que même l'antiquité en a parfois jugé mieux; « comme aussi on voit en France que la vie rustique est la vacation ordinaire de la noblesse, à laquelle la marchandise déroge. » Il nous en a prévenus: le labourage en lui-même ne déroge pas; mais il y a labourage et labourage. Le seul, justement, qui ne déroge pas est celui « que le gentilhomme fait pour soi et sans tirer d'argent d'autruy. » Ce n'est point le cas de « ceux qui ont pour vocation ordinaire de labourer pour autruy comme fermiers: exercice qui est aussi bien défendu à la noblesse comme la marchandise. » Assurément, « il n'y a point de vie plus innocente, ny de gain plus raisonnable que celuy du labourage, que les philosophes ont préféré à toute autre vacation. » Le pouvoir n'est du reste pas sans tort et sans reproche envers eux : « Et au contraire, en la police de France, nous les avons tant rabaissez, mesme opprimez, et par les tailles, et par la tyrannie des gentilshommes, qu'il y a sujet de s'étonner comment ils peuvent subsister, et comment il se trouve des laboureurs pour nous nourrir. Aussi voit-on que la plupart d'entr'eux ayment mieux estre valets et chartiers des autres, que maistres et fermiers. Quoy qu'il en soit, nous répu-

tons aujourd'huy les laboureurs et tous autres gens de village, que nous appelons paysans, personnes viles. »

Personnes viles également, les artisans et gens de métier. Ce sont « ceux qui exercent les arts mécaniques, ainsi appelez à la distinction des arts libéraux: parce que les mécaniques estoient autrefois exercez par les serfs et esclaves. » Ici, une définition en quelque sorte retournée. « Et de fait, nous appellons communément *mécanique* ce qui est vil et abject. » Mais ces arts inférieurs, des maîtrises les relèvent: « Néanmoins, parce qu'à ces arts mécaniques il gist beaucoup d'industrie, on y a fait des maîtrises, ainsi qu'aux arts libéraux. » Loyseau résume ensuite les conditions requises pour être reçu maître, telles qu'elles sont fixées par l'ordonnance (de 1581 ou de 1597), telles d'ailleurs qu'on les connaît; et il approuve notamment l'obligation du chef-d'œuvre. « Chose très bien instituée, dit-il, tant afin qu'aucun ne soit receu maistre, qui ne sçache fort bien son métier, qu'afin aussi que les maistres ne manquent ny d'apprentifs, ny de compaignons, pour les ayder à leurs ouvrages. » Le malheur est que les meilleures institutions se corrompent: « Toutefois ce bel ordre se perd, du moins aux petites villes, par le moyen des maistrises de lettres, qui sont dispenses tant d'apprentissage, bachelerie (1), que du chef-d'œuvre, lesquelles le Roy baille à son avènement à la Couronne, la Reyne après son mariage, M. le Dauphin et encore maintenant les autres enfans du Roy masles ou femelles, après leur naissance ou la Reyne, pour eux, et finalement le premier Prince du sang après sa déclaration. Ce qui est provenu de ce que, comme les officiers domestiques de ces princes sont privilegiez, aussi les artisans qu'ils choisissoient aútrefois de chacun métier pour les servir estoient présumez dignes d'estre maistres. » Petite cause, mais qui ne sera pas de petite conséquence: « Et cela s'est augmenté de telle façon, qu'enfin on a toléré que ces Princes donnent une lettre de retenue de chacun métier en chacune ville jurée, mais à présent le Roy leur donne pouvoir d'en bailler deux, et quelquefois trois: et encore on fait naitre tant de nouveaux sujets pour donner ces lettres, qu'il n'y a pas assez d'artisans pour les lever dans les petites villes, en la plupart des métiers. De sorte qu'à la fin tous les artisans deviendront comme officiers du Roy et des

(1) On appelait anciennement *bachelier* le prétendant et aspirant à la maitrise Loyseau, *ouvr. et passage cités.*

Princes, par le moyen de ces lettres, si le désordre continue. »

Au demeurant, la lettre de maîtrise n'est point une lettre de noblesse, et qu'ils soient maîtres de lettres ainsi créés ou maîtres régulièrement reçus après chef-d'œuvre, les artisans, en général, n'en sont pas moins « proprement mécaniques et réputez viles personnes. » Mais, comme les marchands sont, eux, qualifiés « honorables hommes, » le fait de marchandise en sauve quelques-uns. « Il y a toutefois certains métiers qui sont métier et marchandise tout ensemble esquels, en tant qu'ils sont métiers, on est receu par les mêmes façons des simples métiers; mais en tant qu'ils participent de la marchandise, ils sont honorables, et ceux qui les exercent ne sont point mis au nombre des viles personnes, mais *a digniori parte* ils se peuvent qualifier *honorables hommes et bourgeois*, ainsi que les autres marchands : comme les Apotiquaires, Orfèvres, Joüailliers, Merciers, Grossiers, Drappiers, Bonnetiers, et autres semblables, comme il se voit dans les ordonnances. » Seulement, si tous les artisans, qui ne sont qu'artisans, sont également vils, tous les marchands sont-ils également honorables? Ils sont les premiers à ne pas le penser, et chacun, comme dit le poète,

> Chacun en son degré se complaît et s'admire,
> Voit l'autre par dessous et se retient d'en rire.

De quel ton, par exemple, et avec quel mépris, les Six-Corps ne repoussent-ils pas la prétention des marchands de vin à leur être adjoints comme septième corps privilégié ! Tant d'audace les scandalise, les jette en une fureur comique : on dirait qu'il y va de la ruine de l'État. C'est une faute, suivant eux, « de vouloir toucher à la distinction que l'autorité souveraine a jugé à propos de faire parmi les membres qui composent le commerce... Les marchands de vin sont tombés dans cet écart. Ils se sont oubliés eux-mêmes. Ils ont cédé à la démangeaison qu'ils ont depuis longtemps de satisfaire leur ambition démesurée... et, sortant du fond de leurs antres avec les marques et parures qui composent un corps, ils ont voulu augmenter le nombre des Six-Corps en voulant se faire admettre au nombre de 7e corps des marchands. Toutes ces idées ont dégénéré en chimères... Lorqu'exhaussés sur une futaille, qui leur sert de piédestal, on les entend publier qu'ils ont conservé une égalité entre les

membres de leur communauté et les maîtres des Six-Corps, c'est une erreur dont il est nécessaire de les guérir. » Pour défendre leur dignité, les Six-Corps forment une sorte de confédération du commerce, réduite à eux seuls, agissant en justice conjointement et solidairement.

La question est surtout une question de protocole, puisque, des Six-Corps ou non, capables ou non des offices des villes, marchands et artisans forment « ordinairement d'autres communautez, qui ont corps et collège licite, par concession du Prince, sans laquelle toute assemblée est illicite, et ces collèges licites ont par conséquent bourse commune, sans laquelle nulle communauté ne se peut longuement entretenir, et laquelle pourtant est la marque de communauté licite... Plus, elles ont communément pouvoir de faire statuts et règlemens concernant leur communauté, pourveu qu'ils ne contreviennent en rien au droit public... Et pour ce que ces statuts seroient inutiles, s'il n'y avoit des officiers pour les maintenir, c'est pourquoy les communautés licites ont volontiers quelques officiers, qu'elles élisent elles-mêmes ; pour ce aussi que ce seroit chose monstrueuse, qu'un corps fût sans chef. » La chose, à l'origine, n'alla pas toute seule : « On faisoit grande difficulté d'ériger des corps et confrairies de métier... En France, il n'y avoit anciennement que certaines bonnes villes, où il y eust certains métiers jurez, c'est-à-dire ayant droit de corps et communauté, en laquelle on entrât par serment : lesquelles villes, à cette occasion, étoient appellées villes jurées. Mais, par édit du Roy l'an 1581, confirmé et renouvellé par autre du roy Henri IV de l'an 1597, toutes les villes de France sont à présent jurées : mesme il est porté par ces Édits que les maistres de métier, non seulement des villes, mais aussi du plat païs, doivent estre jurez et receus en justice, et aussi ont droit de corps et communauté. En conséquence de quoy, ces corps et métiers ont leurs offices particuliers, qui sont particulièrement appellez *jurez, visiteurs, et gardes des métiers.* » Ce sont « les premiers de la profession, » car la profession « signifie particulièrement la maîtrise des métiers (1). »

Pour tout le reste, pour tout ce qui n'est pas marchandise ou métier mêlé de marchandise, condamnation brutale : « Au

(1) Suivent des détails sur l'élection des jurés, leurs fonctions et leurs prérogatives. Voyez Charles Loyseau, *Traité des Offices*. Des offices des seigneurs, livre V, Des offices des villes, ch. VII, p. 73, 75 et 77.

contraire, il y a des métiers qui gisent plus en la peine du corps qu'au trafic de la marchandise, ny en la subtilité de l'esprit, et ceux-là sont les plus vils. » A plus forte raison, pour cette masse confuse de muscles, pour cette vague humanité, qui, elle, ne se qualifie absolument que par la peine, « pour ceux qui ne font ny métier ni marchandise, et qui gaignent leur vie avec le travail de leurs bras, que nous appellons partout *gens de bras*, ou *mercenaires*, comme les crocheteurs, aydes à masson, chartiers et autres gens de journée, sont tous les plus vils du menu peuple, car il n'y a point de plus mauvaise vacation, que de n'avoir point de vacation. » — Voilà, en opposition à la profession organisée, ce que nous, aujourd'hui, nous appelons « le travail inorganisé. » Et de même que l'on ne peut pas dire qu'entre l'un et l'autre il n'y ait pas de heurt, on ne peut pas dire non plus que, pour la société, il n'y ait pas de crise ; la conclusion de Loyseau nous la dénonce : « Encore ceux qui s'occupent à gagner leur vie à la sueur de leur corps, selon le commandement de Dieu, concède-t-il, sont-ils grandement à maintenir, au prix de tant de mendians valides, dont notre France est à présent toute remplie, à cause de l'excès des tailles, qui contraint les gens de besogne d'aimer mieux tout quitter et se rendre vagabonds et gueux, pour vivre en oisivété et sans soucy aux dépens d'autruy, que de travailler continuellement sans rien profiter et amasser, que pour payer leur taille. A quoy si on ne donne ordre en bref, il arrivera deux inconvéniens, par la multiplication énorme qui se fait journellement de cette racaille : à sçavoir que les besognes des champs demeureront, faute d'hommes qui s'y veuillent employer : l'autre, que les voyageurs ne seront plus en asseurance par les chemins, ny les gens des champs en leurs maisons. » C'est donc, par quelques-unes de ses faiblesses et de ses plaies, une société semblable à la nôtre beaucoup plus qu'on ne le croirait ; mais c'est, en même temps, une société très différente de la nôtre, par sa structure interne, par les cloisons multiples qui la partagent. Le Tiers-État n'y est pas tout, il n'y est pas rien, une partie au moins du Tiers-État y est ou peut y être quelque chose. « Mais au Tiers-État, il y a tant de diverses sortes d'ordres particuliers, et aussi tant de menus offices, qu'il est bien malaisé de particulariser le rang de chacun d'eux, si encore le rang des ordres parmy les offices, tant ils sont embarrassés les uns dans les autres. Et bien que le président Chas-

sanée, l'un des grands personnages de son temps, en ait fait un gros volume : *Catalogus gloriæ mundi*, si est-ce qu'il en a encore plus laissé qu'il n'en a dit (1). » Tout le travail n'est pas du Tiers-État : il n'est pas tout entier dans le *Catalogue de la gloire de ce monde*. En marge du Tiers-État se tiennent les artisans qui ne sont qu'artisans, qu'ils soient d'ailleurs maîtres ou compagnons, patrons ou ouvriers. Le procès n'est pas clos encore sur ce point de fait : la distance entre le patron et l'ouvrier était-elle, autrefois, plus ou moins grande qu'aujourd'hui? Un ouvrier pouvait-il plus ou moins facilement s'élever au patronat? Les uns disent : oui ; les autres : non ; et il ne manque d'argumens ni pour ni contre. Mais peu nous importe. Car, non plus en marge, mais en dehors et au-dessous du Tiers-État, non organisés, presque non comptés, personnes viles, — à peine des personnes, — il y a un quatrième État, les gens de bras ou mercenaires. Et ce n'est pas une « classe, » puisque, précisément, ils ne sont pas « classés. » Mais de la conscience qui va se dégager en eux d'exister socialement, des moyens qu'ils vont acquérir d'exister politiquement, de l'idée qu'ils vont se faire de former une classe, et par là même de leur tendance à en former une, de la conscience et de l'idée aussi que les autres classes vont avoir de la formation de celle-ci, de là va naître l'État moderne.

CHARLES BENOIST.

(1) Ch. Loyseau, *Des Ordres*, ch. I, Ordres du Tiers Estat.

MICHEL DE BOURGES

Voici un livre qui arrive bien. Il arrive quand l'attention avait été ramenée à Michel de Bourges, bien oublié, par le charmant ouvrage de M. Doumic sur George Sand. Il avait reparu devant nos yeux, le fameux « Everard, » le quadragénaire de 1836, petit, grêlé, voûté, myope, porte-lunettes, à triple crâne chauve, toujours coiffé de trois madras, vêtu d'une grosse houpelande informe, chaussé de sabots, à qui George Sand écrivait : « Je suis fatiguée d'une nuit de travail ; j'ai faim ; j'ai froid. Eh bien ! parais, mon amant, et, ranimée comme la terre au retour du soleil de mai, je jetterai mon suaire de glace et je tressaillerai (*sic*) d'amour et je te semblerai belle et jeune, parce que je bondirai de joie dans tes bras de fer. Viens, viens, et j'aurai de la force, de la santé, de la jeunesse, de la gaîté, de l'espérance. J'irai à ta rencontre comme l'épouse du *Cantique des Cantiques* au-devant de son Bien-Aimé... »

On n'eût pas été fâché de savoir ce qu'était au juste ce bien-aimé, illustre du reste et dont tous nos pères ont célébré l'éloquence, ce Girondin mal vêtu, mais dont le nom sonnait haut, en 1848, à l'égal de ceux de Ledru-Rollin et de Lamartine.

Ce vœu est exaucé, juste au moment où il était conçu et un moment avant d'être oublié. M. Louis Martin, député du Var, avocat, a pieusement réuni les *Plaidoyers et Discours* de l'illustre tribun, les a accompagnés d'une introduction précise, essentielle, et le plus souvent judicieuse, et il nous offre le tout dans un volume qui, assez gros pour cela, du reste, incontestablement a comblé, non seulement un vœu, mais une lacune.

Michel de Bourges n'est point du tout de Bourges, comme on le croit généralement. Si M. Clemenceau est du Var, mais est né en Vendée, Michel était de Bourges comme député, mais était né dans le Var, à Pourrières, le 30 octobre 1797. Il était né républicain, son père, avant de l'avoir vu venir au monde, ayant été assassiné par les réactionnaires royalistes. Il fut élevé par son grand-père et par sa mère, celle-là même dont George Sand a tracé dans son *Simon*, sous le nom de la paysanne Féline, un beau portrait délicieusement idéalisé. Après quelque temps passé dans l'armée, il se trouva très beau parleur, fit son droit, en donnant pour vivre des leçons de latin et de mathématiques, lia connaissance avec l'éloquent Manuel, son compatriote, avec Thiers, avec Mignet, provençaux aussi, et, sur les conseils de son camarade de l'École de droit, Brisson, père de l'actuel président de la Chambre, il s'établit à Bourges comme avocat.

Il y réussit pleinement, plaida plusieurs affaires retentissantes, entre autres celle de la séparation de corps de George Sand, des procès politiques aussi, en très grand nombre, s'y maria, chercha à y devenir député, n'y réussit pas et se fit nommer par une circonscription de Niort en 1837. Il marqua sa place au Corps législatif, dans la session de 1838, par plusieurs discours importans. Il ne fut pas réélu en 1839 et resta simple avocat jusqu'en 1849. En 1849, il fut élu représentant par le Cher et par la Haute-Vienne.

Il arrivait très tard à une grande situation politique. Déjà et depuis longtemps du reste, il était fatigué. Plaidant le 23 avril 1849 devant la cour d'assises de la Vienne pour les insurgés de Limoges, il disait en commençant : « Messieurs, les luttes judiciaires au grand criminel sont désormais au-dessus de mes forces : le temps et le mal m'ont brisé. J'apporte ici l'éclatant témoignage de mon zèle pour les accusés, qui sont tous mes frères et de mon impuissance pour la défense qui, grâce à Dieu, n'a plus besoin de moi. Si j'avais su que le moment arriverait où notre ami Bac pourrait prêter à la cause qui est la sienne à tant de titres le secours de sa parole,... je n'aurais point quitté la solitude de mon cabinet,... mais à l'appel des accusés de Poitiers, j'ai consulté mon devoir et non mes forces, je suis accouru ; me voici. »

Il ne s'en prodigua pas moins à l'Assemblée législative, surtout depuis que, par l'éloignement de Ledru-Rollin, il était

devenu le chef de la *Montagne*. Il parla dans l'affaire des poursuites contre sept représentans de l'extrême gauche accusés de complot, dans l'affaire de la modification de la loi électorale (restriction du suffrage universel), dans l'affaire de la revision de la Constitution (contre les projets du prince Louis), dans l'affaire de la proposition des Questeurs.

Dans cette dernière affaire, ni la Gauche ni lui ne me paraissent, toutes réflexions faites, avoir été très bien inspirés. On se rappelle peut-être ce dont il s'agissait. Le coup d'État était dans l'air. Personne ne doutait qu'il ne fût préparé et imminent. Voulant se défendre, l'Assemblée, surtout la Droite, proposa, par l'organe des Questeurs, une loi permettant au Président de l'Assemblée, en cas d'alerte, de requérir la force armée. La Gauche s'opposa à ce projet. Michel de Bourges parla. Il ne dit rien du tout, M. Louis Martin lui-même le reconnaît : il ne fit valoir aucun argument. Il affirma seulement qu'il *n'y avait pas de danger;* que l'armée était à lui et à ses amis (« *l'armée est à nous;* ») qu'il défiait un général de la Droite de venir à l'Assemblée en faveur de la Droite; qu'il s'en remettait à la « sentinelle invisible » qui gardait l'assemblée et qui était le peuple. La proposition fut repoussée par 408 voix, qui étaient celles de la Gauche et celles des hommes du Centre, inclinant déjà soit à ne pas se compromettre, soit à se mettre du côté du manche. C'était le coup d'État qui était voté. Il l'a été par le Centre et par la Gauche.

M. Louis Martin cherche à disculper la Gauche et Michel de Bourges. Il fait remarquer que pour ceux qui savent les choses, on était entre deux coups d'État. Le prince Louis voulait faire le sien. La Droite voulait faire le sien. Elle voulait mettre la force armée aux mains du général Changarnier. La Gauche et le Centre ont sauvé la France du coup d'État du général Changarnier.

Il est possible; mais il est sûr qu'ils ont prêté la main à celui du prince Louis. Or des deux coups d'État, à supposer qu'en effet il y en eût deux qui fussent prêts, lequel était le moins redoutable? Celui, sans doute, auquel ne se serait pas prêtée l'armée; et celui auquel l'armée ne se serait pas prêtée, c'était, ce me semble, celui de la Droite et de son général. Au 17 novembre, craindre plus Changarnier que le prince Louis me paraît bizarre.

Mais, fait observer M. Louis Martin, permettre de requérir

l'armée, à qui ? au président de l'Assemblée, c'est-à-dire *à Dupin*, la belle garantie ! Je reconnais que Dupin n'est pas une garantie. Mais dans des circonstances de ce genre, ce n'est pas l'homme qui est la garantie, c'est la fonction. Dupin n'aurait peut-être pas requis l'armée contre le prince Louis; mais le président de l'Assemblée aurait été forcé par l'Assemblée de requérir l'armée, et cela eût été au moins gênant pour le prince Louis.

Mais, me dira-t-on, quelque requise qu'elle eût été, l'armée ne serait jamais venue au secours de l'Assemblée. Veuillez croire que j'en suis sûr. L'illusion de la Droite était de croire avoir l'armée pour elle. L'illusion, tout aussi plaisante, de la Gauche était de croire avoir l'armée pour elle. (Michel de Bourges : « l'armée est pour nous. ») Donc l'armée ne serait pas venue au secours de l'Assemblée. Mais encore il était très bon de faire savoir au prince Louis qu'on avait au moins l'intention de se défendre ; tout au moins, c'était meilleur que de lui faire savoir qu'on était résigné à ne le point faire. Il était très bon de « montrer les dents » au prince-président. Après tout, au 19 Brumaire les grenadiers n'ont pas obéi si facilement au général Bonaparte. « La majesté des lois » a toujours quelque prestige. La fermeté de l'Assemblée pouvait faire hésiter le prétendant. S'il est vrai, — et l'on m'accordera que c'est vraisemblable, — que le vote des 408 a réjoui le prince Louis; s'il est vrai, — et l'on m'accordera que c'est vraisemblable, — que, le soir du 17 novembre 1851, il a dû se dire : « La Droite se défie de moi ; mais la Gauche se défie de la Droite plus que de moi et le Centre se résigne; et l'affaire est bonne, » la question est jugée : il fallait faire front, même sans beaucoup d'espoir, contre le prince Louis ; il ne fallait pas faire quelque chose qui n'a pu que le réjouir et l'encourager.

Quant à l'argument de M. Louis Martin qui consiste à dire : « Voyez quels hommes ont voté avec Michel de Bourges : Arago, Jules Favre, Victor Hugo, Pierre Leroux, Edgar Quinet, de Flotte, Bac, Madier de Montjau, Baudin, Nadaud, Pascal Duprat, Charles Boysset, Joigneaux, Greppo, Miot, Schœlcher ! » je ne sais pas pourquoi cet argument me laisse complètement insensible.

Quoi qu'il en soit, le coup d'État eut lieu, et Michel de Bourges fit son devoir contre lui. Il chercha à réveiller la sentinelle invisible; il fit partie du comité de résistance. « Il monta » même,

dit M. Louis Martin, « sur la barricade, à côté de Victor Hugo et de Baudin. » S'il est vrai, quoique l'histoire n'en ait rien dit, qu'il monta sur la barricade à côté de Baudin, je n'ai qu'à m'incliner; mais si c'est à côté de Victor Hugo, il faudrait spécifier sur quelle barricade Victor Hugo est monté. C'est un point obscur. Tant y a qu'il fit son devoir.

Puis il prit le chemin de l'exil, vécut quelque temps en Belgique et en Suisse; puis, succombant à la maladie, il rentra en France, à Bourges, où il mourut le 16 mars 1853 dans les sentimens de philosophe déiste où il avait toujours vécu. Il n'avait que cinquante-six ans.

C'était un homme cordial plutôt que bon, mais cordial, communicatif, ardent, empressé, tout en dehors et tout en avant. A lire la correspondance de George Sand, encore inédite, M. Doumic « le devine grossier, despote, infidèle et jaloux. » Adoucissez un peu les termes. Il était rustique, trivial, personnel, volage et peu endurant. Ce qui guérit George Sand de lui, ce fut le perpétuel besoin qu'il avait d'être adulé : « J'ai des grands hommes plein le dos... Je voudrais les voir tous dans Plutarque. Qu'on les taille en marbre et qu'on n'en parle plus... Lasse de dévouement, ayant combattu ma fierté avec toutes les forces de l'amour et ne trouvant qu'ingratitude et dureté pour récompense, j'ai senti mon âme se briser et mon amour s'éteindre. » Cela sans doute veut dire que Michel de Bourges répétait souvent le mot du personnage de comédie : « Tu ne n'aimes pas : tu ne me parles jamais de moi. »

Mon père m'a souvent dit: « En 1836 j'eus pour compagnon de diligence, de Nevers à Bourges, un gros homme, laid, commun, qui engagea immédiatement la conversation. Il parla, très brillamment, très spirituellement, très littérairement, sachant qu'il parlait à un professeur. Il se montra poète, orateur, humaniste et aussi humanitaire, comme on disait alors, philosophe de l'école de Cousin, mais se souvenant de Rousseau, magnifiquement abondant en souvenirs, en aperçus, en considérations générales et point du tout en reparties, ne m'ayant pas laissé un seul instant l'occasion de lui en fournir. Comme tous les orateurs, il devenait beau en parlant. Nous arrivâmes à Bourges. Un gendarme me demanda mon passeport. Je n'en avais pas. « Laissez donc, monsieur, dit mon compagnon, je réponds de lui. — Mais vous-même? — Michel de Bourges. » — Il était l'orateur né. Il

lui fallait un public et il le prenait sous la forme du premier venu. C'est lui qui a dit le premier le mot de Numa Roumestan : « Quand je ne parle pas, je ne pense pas. » Il l'a dit en analyste assez fin : « Parler, c'est penser tout haut. En pensant tout haut, *je vais plus vite* qu'en pensant tout bas. » Ceci est bien vu ; c'est la parole excitatrice de la pensée, l'aiguillonnant et l'éperonnant, la forçant à courir et à ne pas s'égarer et vagabonder à droite et à gauche. La pensée parlée, c'est la pensée contrainte à ne pas se disperser dans la rêverie. La rêverie, c'est la pensée qui s'attarde ; la pensée parlée, c'est la pensée cravachée pour fournir un temps de galop : « je vais plus vite qu'en pensant tout bas. »

Son instruction semble, tout compte fait, avoir été assez forte. A la vérité, ses citations, d'ordinaire, ne vont guère au delà de celles que l'on fait sans avoir lu aucun auteur, ne vont guère au delà de *Res sacra miser* et de *Quis custodiet custodes ;* mais on croit voir qu'il a lu Cicéron, dont quelques discours nous reviennent à la mémoire quand nous lisons ceux de Michel ; il a, sans aucun doute, quelque teinture d'Aristote ; il est certain qu'il a lu Mirabeau et surtout qu'il possède très bien Montesquieu. « C'est mon maître, » dit-il quelque part ; « je le sais par cœur, » dit-il ailleurs. Et il le cite et il le cite bien, je veux dire dans les endroits que l'on ne connaît que quand on l'a beaucoup fréquenté, et dans le vrai sens de sa doctrine, parfois fuyante. Qui, dans une affaire où est soulevée la question du duel, s'aviserait de citer Montesquieu ? Michel le fait : « Je ne veux pas rester seul ; car je serais vaincu. Voici ce que m'apprend mon maître en politique *et le maître, je crois, de tous ceux qui savent quelque chose*, celui qui fut aussi bon magistrat qu'il fut grand publiciste, encore qu'il détestât la procédure. Voici ce que dit Montesquieu : « Je trouve qu'au commencement de la troisième race... »

Et, la question étant de savoir quel est le principe de la République, MICHEL DE BOURGES : « Montesquieu a dit que la vertu républicaine était dans l'amour de la République... — M. GOULHOT DE SAINT-GERMAIN : Montesquieu n'a pas dit cela ; il a dit que le principe des Républiques est *la vertu*. — MICHEL DE BOURGES : Il a défini la vertu l'amour de la République et de l'égalité. — M. DE SAINT-GERMAIN : Je me suis permis de rétablir l'esprit de Montesquieu... » — Or c'est Michel de Bourges qui est dans

l'esprit de Montesquieu. Montesquieu commence par dire que *la vertu* est le principe des Républiques ; *puis*, définissant ce mot de vertu, il dit que « la vertu, dans une république, est l'amour de la république » et que « l'amour de la république, dans une démocratie, est celui de la démocratie et l'amour de la démocratie celui de l'égalité. » Comme citateur, c'est Michel de Bourges qui a raison.

Ce qu'il y a de curieux, c'est qu'il ne « sent pas du tout son temps »; c'est qu'il n'a rien, nulle part, de la couleur romantique, encore qu'il ait été comme gorgé de littérature romantique par les lettres que lui écrivait George Sand; jamais on ne surprend rien chez lui de la manière de Victor Hugo (sauf une seule fois, sur quoi nous aurons à revenir; car cela fait un petit problème), de Lamartine ou de Lamennais. Il semble, et il est possible que ce soit vrai, qu'il n'ait jamais lu un ouvrage de tous ces auteurs-là. Ce que son éloquence rappelle, c'est celle des orateurs révolutionnaires, Mirabeau, Barnave, Saint-Just et Robespierre et son style même ressemble au leur; et bien qu'il ne les ait jamais cités, sauf, une fois, Mirabeau, je ne doute pas qu'il ne les ait fréquentés. Il est vrai, faisons-y bien attention, que l'éloquence des orateurs parlementaires de la Restauration (Manuel, général Foy) était calquée sur celle des orateurs révolutionnaires et que c'est à l'école des orateurs de la Restauration que Michel de Bourges a été élevé. — Quoi qu'il en soit, voilà tout ce que je puis conjecturer sur l'éducation intellectuelle et littéraire de Michel de Bourges.

Les idées de Michel de Bourges ne sont pas extrêmement compliquées. Chose qui surprendra un peu ceux qui ne voient Michel que comme chef de la Montagne de 1849, « ce Sinaï de la démence, » elles sont (relativement) assez modérées. Ce sont celles d'un radical-socialiste d'aujourd'hui et d'un radical-socialiste très circonspect. Un radical-socialiste est un homme qui n'est pas socialiste radical. Michel est, non seulement un socialiste modéré, mais un radical-socialiste plein de tempéramens. Il s'arrête au seuil du socialisme en y posant la moitié du pied. Voici le fragment de discours où il a le plus précisément tracé son programme (Banquet démocratique du Cher, 21 septembre 1849) :

« Serons-nous plus heureux que nos pères? J'affirme que, si nous le voulons, nous établirons une République démocratique

sans la Terreur. Que faut-il pour cela? Il faut savoir et pouvoir. Il faut savoir que toutes les victoires remportées sur le peuple tournent fatalement contre la liberté; — que si les idées font les révolutions, les intérêts seuls les consolident; — que le peuple passera d'abord à l'indifférence, puis à la haine si on ne lui montre jamais la République que sous ses aspects les plus sombres et les plus attristans; — qu'il y a deux sortes d'intérêt pour le peuple, l'intérêt matériel et l'intérêt moral; — qu'une république démocratique doit au peuple du pain, du travail, de l'instruction et l'aisance; — que l'idéal des républiques démocratiques, c'est l'égalité, non cette égalité céleste, présent trop facile des poètes sacrés et profanes; non cette égalité devant la loi, présent trop innocent des publicistes monarchiques, mais l'*égalité réelle* qui fait un partage égal des biens et des maux entre les enfans d'une même famille, entre les égaux d'une cité libre... »

— Eh bien! nous voilà au pur socialisme! — Attendez; le programme continue.

« ... que cet idéal, *auquel on n'atteindra jamais*, il faut sans cesse y tendre par l'éducation, les mœurs, les institutions et les lois; — que l'aisance, fruit d'un travail modéré et d'un capital modeste, est le type de la fortune du démocrate parfait [c'est du Biétry]; — qu'au-dessous il n'y a pas assez : l'État y remédie sans cesse par des travaux largement distribués, par la distribution de parcelles du Domaine public; — qu'au-dessus il y a trop : l'État nous ramène sans cesse au niveau salutaire par des lois économiques sagement calculées sur les successions, les testamens et les impôts progressifs [c'est du Caillaux]; — qu'en un mot il faut, dans un État démocratique, que nul ne soit assez pauvre pour être tenté de vendre sa conscience et que nul ne soit assez riche pour être tenté de l'acheter [souvenir de Montesquieu et imitation de son style]. »

Tel est le programme de Michel en 1849, et rien dans ce qu'il a dit après, ni du reste dans ce qu'il a dit avant, n'est en désaccord le moins du monde avec ce programme. L'expression seulement, parfois et souvent, est plus vive. Toute sa vie Michel de Bourges a défendu des idées modérées avec des paroles violentes et c'est ainsi, qu'avec un intérieur bourgeois, il a fait façade de révolutionnaire. Ne soyez pas trompés par le discours *à la Marat* prononcé par Michel de Bourges devant trois ou

quatre amis, une nuit, devant les Tuileries éclairées pour un bal, et rapporté dans l'*Histoire de ma vie* de George Sand : « Moi, je vous dis que pour rajeunir et renouveler votre société corrompue, il faut que ce beau fleuve soit rouge de sang; que ce palais maudit soit réduit en cendres et que cette vaste cité où plongent vos regards soit une grève nue où la famille du pauvre promènera la charrue et dressera sa chaumière. » — Cela ne compte pas; ce sont *Tusculanes* d'après souper.

L'éloquence de Michel de Bourges est bien mêlée. Le plus souvent elle est déclamatoire et un peu creuse et très médiocrement logique; quelquefois elle est presque serrée, vive au moins et pressante, mais toujours gâtée par quelque exagération aussi malencontreuse que facile; quelquefois enfin elle est belle, élevée, pleine, et nous enlève assez haut sans nous faire retomber brusquement, et alors, ce qu'elle mérite, c'est quelque chose qui n'est pas éloigné de l'admiration. Feuilletons, si vous voulez.

Procès de Mme Dudevant (George Sand.) Il y a affluence dans le prétoire, comme on peut penser. L'avocat de Mme Dudevant se lève, et, se rappelant une *Messénienne* célèbre de Casimir Delavigne :

A qui réserve-t-on ces apprêts meurtriers?
Pour qui ces torches qu'on excite?...
D'où vient ce bruit lugubre? Où courent ces guerriers?...
Sans doute l'honneur les enflamme...
Non...

il s'écrie de prime abord : « Pourquoi cette foule empressée qui vous environne? Pourquoi cette réunion inaccoutumée qui se presse dans cette enceinte? Pourquoi ces femmes parées, comme pour un jour de fête? Êtes-vous appelés à délibérer sur une mesure d'où dépend le bonheur de l'État? Allez-vous donner votre sanction à l'un de ces édits de clémence qui font la gloire d'un règne? Non. Qu'est-ce donc, messieurs? Une femme veut reconquérir sa liberté outragée... » Ils le savaient. L'utilité, l'opportunité et le tact de cet exorde font un doute.

Je voudrais qu'on lût le discours du 15 juillet 1851 sur la revision de la Constitution. C'est un grand effort. C'est un discours de circonstance sur l'histoire universelle. L'orateur y a voulu faire entrer les politiques constitutionnelles de toutes les nations, tant anciennes que modernes. L'effort est trop grand.

Le bon avocat de province a plié dessous. Il a des transitions qui révèlent comme il s'égare plutôt qu'elles ne montrent comment il se conduit. Il se contredit quand il croit se confirmer. La doctrine flotte, fléchit, montre des lacunes. Rien ne peut moins créer une conviction. Le sophisme abonde. Parce que M. de Falloux accepte 1789, il paraît qu'il est « étouffé par la logique » et forcé d'accepter 1793. Michel invente « le bloc. » Il s'écrie : « Est-ce qu'il n'y a que 1789 dans notre Révolution? Est-ce que 1790, 1791, 1792, 1793, 1794, est-ce que tout cela n'appartient pas à la Révolution? Ah! vous croyez que nous séparons ces choses-là! » On lui crie : « Nous savons bien que vous ne les séparez pas! » Et il dit : « La République renie 93 qui n'est pas la République; la Révolution invoque 93 qui la défend contre vos attaques. » Et j'avoue que je ne comprends plus du tout. — Il reproche à la Restauration d'avoir confié l'enseignement public, non seulement « au clergé, » mais « aux jésuites. » — « Au contraire! dit M. de la Rochejaquelein. — Comment! Au contraire!... — Sans doute! Les ordonnances de 1828! — Ah! s'écrie Michel, les ordonnances de 1828! Si je vous apportais ici l'immense tas de brochures et d'écrits qu'ont soulevés ces ordonnances? Étaient-elles, ces réclamations et ces remontrances, en faveur de l'Université? Non, elles étaient en faveur des Jésuites. » Et voilà la Restauration convaincue d'avoir donné l'enseignement public aux Jésuites parce que les amis des Jésuites lui reprochaient de les en avoir écartés. « Oh! c'est trop fort! » s'écrie M. de la Rochejaquelein. — Mais non, ce n'est pas trop fort; c'est un peu faible. Tout le discours, à bien peu près, est fait de ces arguties qui ne sont pas loin d'avoir quelque chose de puéril (1).

(1) A propos de ce discours, quelque chose m'embarrasse que je soumets à M. Louis Martin et à l'*Intermédiaire des chercheurs et des curieux*. J'ai lu, je n'ai plus en ma possession, un petit volume où étaient réunis les Discours politiques de Victor Hugo de 1849 à 1852. Il y avait un discours sur la revision de la Constitution. Or, certaines phrases, très caractéristiques, que j'ai retenues de ce discours de Victor Hugo, *je les retrouve* dans le discours de Michel de Bourges publié par M. Louis Martin, notamment celles-ci (début) : « Messieurs, cette tribune est-elle aussi redoutable qu'on l'a dit? Elle l'est toujours pour moi; car de cette hauteur du monde intellectuel, il ne devrait tomber que des paroles dignes du peuple auquel elles s'adressent... » et, au milieu du discours : « Eh bien! quant à nous, nous respectons, nous honorons les Girondins éloquens qui proclamèrent la République et les Montagnards superbes qui la sauvèrent... » Je fais mon enquête. Les deux phrases en question ne sont ni dans le discours de Victor Hugo au *Moniteur* (17 juillet 1851), ni dans les *Œuvres oratoires de Victor Hugo* (Bruxelles, 1863), mais dans le petit volume que je lisais en 1865 je suis absolument sûr qu'elles y étaient. Reste à retrouver ce petit volume. Quelqu'un doit l'avoir.

D'autres fois, et particulièrement en cour d'assises, Michel de Bourges ne se refuse pas une sorte de pathétique idyllique que je ne crois pas, à quelque époque qu'il ait été employé, qui ait jamais pu vraiment émouvoir. Michel n'a, du romantisme, que le manque de la crainte du ridicule; mais il me semble qu'il l'a bien. Il l'a à ce point qu'on se demande parfois s'il n'y a pas chez lui gageure d'avocat se faisant fort de « leur faire avaler cela, » y réussissant et se promettant de se réjouir de ce succès, après l'audience, entre confrères. Cependant je le crois plus naïf. Procès des accusés de Limoges : « Si vous les connaissiez, ces hommes, comme je les connais... si, un jour quand les débats sont suspendus, vous montiez avec nous dans cette salle où ils se délassent entre eux des épreuves qu'ils subissent ici... Jamais spectacle plus touchant ne s'est offert à vos regards attendris : ici, une vieille mère, assise entre ses deux enfans réunis à ses pieds et rompant sur ses genoux tremblans le pain de la fraternité; là-bas, deux jeunes amis se promenant bras dessus bras dessous et rêvant des douceurs de la liberté que nous leur faisons espérer, de printemps, de fleurs, peut-être d'amour... Vous seriez touchés jusqu'aux larmes devant cette grande famille où règnent la paix, la concorde, l'union, la fraternité. Les gendarmes eux-mêmes, les bons gendarmes, ils sont émus, attendris; et quand l'heure de se séparer est venue; alors recommencent les larmes, les bénédictions, les douleurs. Oh! je vous en supplie, ne lancez pas la foudre au sein de ce pieux phalanstère... »

Ce manque de goût, cette tendance à l'hyperbole et à l'emphase gâtent chez lui, brusquement, des développemens qui sont très bons, très justes et très probans. Parlant, en 1839, pour le suffrage universel il exprime cette idée très acceptable que le suffrage restreint est un privilège abusif; mais il faut qu'il compromette cette assertion raisonnable par l'outrance des expressions : «... Ainsi sur trente-cinq millions d'hommes dont la nation se compose, quatre millions jouissent du privilège odieux d'imposer des lois au trente autres millions. Ainsi en France, après deux révolutions scellées du sang du peuple, il s'est trouvé encore des *maîtres* et des *esclaves*. *Le nom ne fait rien à la chose* [il y fait qu'il la définit mal]. Vous avez beau le décorer du titre pompeux de citoyen, celui qui obéit à la loi qu'il n'a pas faite est en réalité un esclave. Et ce qu'il y a de plus odieux, dans cette

tyrannie, c'est que cet esclave, ici, n'est pas un étranger que le sort de la guerre a fait tomber entre vos mains, que vous pouviez tuer, comme l'a écrit si élégamment le Hollandais Grotius... »

Plaidant pour un journal : « La liberté de la presse n'est pas seulement destinée à vous donner toutes les nouvelles, son but et son devoir sont de défendre tous les droits, envers et contre tous. Abolissez la Charte, supprimez nos codes, congédiez les Chambres ; mettez à la place Néron, don Miguel si vous voulez, qui vous voudrez, conservez-nous la liberté de la presse... » qu'attendez-vous? Qu'il dise : « Et vous serez encore un peuple libre, » et il aurait raison ; mais, non, il faut qu'il dise : « *et Néron sera un Marc-Aurèle et don Miguel sera un Louis XII.* » Il exagère, le tribun, il exagère.

Quelquefois le souci de l'emphase, et rien autre, fait qu'il exprime une idée très simple en un style métaphorique qui approche du galimatias. Pour dire que l'appel à une Haute Cour ne pourrait se justifier ou s'excuser que par une série d'acquittemens scandaleux prononcés par les jurys : « Il faut une jurisprudence d'acquittement (?), il faut que le jury ait manifesté par une suite de verdicts ou l'impuissance de son intelligence ou la couardise de son cœur. Alors, messieurs, vous reprenez votre juridiction souveraine et *vous faites découler de la hauteur de vos sièges une jurisprudence qui lie toutes les autres Cours du royaume...* »

Il faut convenir cependant qu'il est capable d'éloquence vraie, d'éloquence sobre et essentielle. Derniers mots d'une plaidoirie : « Vous comprendrez, messieurs les jurés, ces enseignemens de l'histoire. Vous êtes les représentans d'une société qui a besoin d'égalité, qui depuis longtemps lutte contre les privilèges de toutes sortes. Vous ne consacrerez point les privilèges par votre verdict, qui n'aura d'autorité, sachez-le bien, qu'autant que vous le mettrez en harmonie avec le sentiment national. Les privilèges étouffent l'égalité. Je n'ai plus rien à dire. »

Plaidant pour le prince Louis, ou, plus précisément, pour un publiciste qui avait voulu justifier le prince Louis de la tentative de Strasbourg : «... Voilà ce qu'on a voulu lui ôter. On a dit qu'il [le prince] n'était pas Français ! Je ne veux pas faire parler ici les émotions du cœur ; mais je ne puis m'empêcher de faire un triste retour sur les choses humaines. Il m'est impossible de ne pas rappeler qu'en 1815 la famille Bonaparte a été

proscrite ; elle a été proscrite par la Restauration qui l'a été en 1830 elle-même, et en ce moment, proscrits et proscripteurs sont enveloppés dans la même proscription. Voilà ce qui m'émeut, et devant ce grand exemple des vicissitudes du monde, je voudrais que l'on respectât le malheur de ce jeune homme, qui, au lieu de siéger dans ce Sénat où il tiendrait honorablement sa place, est puni pour porter un nom glorieux. Que la raison d'État l'emporte, que le malheureux prince soit banni de son pays, si le repos public l'exige ; qu'il soit puni du crime de sa naissance ; mais ne dites pas qu'il n'est pas Français ! »

Et voilà bien la vraie qualité de cet homme, qui fut surtout, même à la tribune, un avocat d'assises : il a le pathétique ; il l'a faux, et à merveille, quelquefois, nous l'avons vu ; il l'a vrai, fort, pénétrant, presque profond assez souvent. Dans ce même procès des conspirateurs de Limoges où vous l'avez peut-être trouvé ridicule, il rencontre ceci : l'accusation tournant contre un certain Raybaud des propos de sa femme. L'occasion est belle pour un développement dramatique. Il se rue sur elle, comme vous pouvez croire, mais il en tire un très beau parti : « L'accusation... va jusqu'à essayer de perdre Raybaud par sa femme. Dieu ! où vivons nous donc ! Quels temps que les temps politiques ! Quels procès que les procès politiques ! Invoquer le témoignage d'une femme contre son mari ! Quel renversement de toutes les notions de droit ! Que parlé-je du droit quand je dois parler de l'humanité ! Quand la loi défend au magistrat d'entendre la femme dans un procès où l'honneur de son mari est engagé, ce n'est pas qu'elle ait manqué de foi en son témoignage ; non ; mais elle a cru à ce glorieux mensonge, *splendide mendax*, de la fille de Danaus. Elle a dit, la Loi, dans son respect profond pour le mariage : Ne séparez pas ce que le ciel a uni. Innocent, elle le sauverait ; criminel, elle le sauverait encore. Et vous ramassez les paroles tombées de la bouche de la mère, de l'épouse, pour perdre le père et le mari ; vous la faites parler pour condamner et vous la repoussez de cette barre quand elle veut parler pour absoudre ! Ah ! s'il était possible que Reybaud fût condamné, voyez jusqu'où vont vos imprudences : les enfans du proscrit diraient à leur mère : « Ce n'est pas la loi qui l'a tué ; ce n'est pas le magistrat, ce ne sont pas les témoins, c'est toi, notre mère, c'est toi qui nous l'as ravi ! »

Reconnaissons du reste, encore qu'il soit surtout avocat d'as-

sises, que Michel de Bourges, très rarement, il est vrai, est capable d'humour, d'une sorte d'humour qui s'allie à la solennité et qui la traverse brusquement, très imprévue par conséquent et d'autant meilleure. J'en pourrais citer deux ou trois exemples. En voici un : « Je ne puis pas, messieurs, avant d'aborder le fond, m'empêcher de vous faire part d'une réflexion touchant la méthode et les dangers des accusations politiques. L'esprit humain a besoin de conclure; invinciblement il veut aller du connu à l'inconnu ; il faut qu'il assigne à chaque effet sa cause. Là est son tourment, là est sa faiblesse, là est sa gloire. Ce besoin produit chez les philosophes l'esprit de système, chez les peuples le goût du merveilleux et sur les hauteurs du ministère public les accusations téméraires. » — Très réussi. C'est tout à fait d'un avocat anglais.

Tout compte fait, il est de second ordre. Ni comme force et étendue de pensée, ni même comme fougue et magnificence verbale il n'a passé un certain niveau, ou, si l'on trouve que le mot honorable serait trop faible, on trouve que le mot grand orateur serait ironique. C'est un avocat très distingué. On est un peu déconcerté, après avoir lu tous les discours que l'on nous donne, de lire ce que nous dit de lui M. Émile Ollivier, de quoi pourtant il faut tenir grand compte, puisque c'est la déposition d'un témoin oculaire et auriculaire, si belle du reste qu'on tiendrait à la reproduire rien que pour l'esthétique : « Il n'avait pas la voix irrésistible de Berryer [pour celle-ci, je suis d'accord ; je l'ai encore dans l'oreille : entendre *la voix* de Berryer, cela pouvait dispenser de toutes les musiques du monde]; du reste combien il le surpassait par la science, par la logique (?), par la poésie (?), par une certaine véhémence contenue, par l'élévation et l'étendue de ses pensées (?) Son parler était succulent, nerveux, court et serré (!) « non tant délicat et soigné comme véhément et brusque, non plaideresque. » Michel a été un des rares hommes de ce temps qui a été plus qu'il n'a paru. Je ne sais pourquoi en plein air, son éloquence, quoique si périeure encore, s'évaporait un peu : dans le petit cercle, elle était inouïe; elle s'adaptait à tous les sujets, au droit, à l'histoire, à la philosophie, à la politique... Il aimait à rappeler les entretiens du Cap Sunium. Un soir que nous étions réunis autour de lui dans une villa qui dominait le cours de la Saône, il nous

parla de la fragilité des renommées humaines avec une éloquence égale à celle de Platon. Il ne fut pas inférieur, le lendemain en nous exposant la doctrine des philosophes de l'antiquité. Nous étions tellement fascinés par sa parole que nous ne nous apercevions pas de la fuite du temps. »

Méry a laissé une immense réputation d'homme d'esprit. J'ai lu ses livres et n'y ai pas trouvé autant d'esprit que je m'attendais à en rencontrer. Je me suis dit : « Il devait être infiniment spirituel dans la conversation. » Philibert Audebrand, avec sa magnifique mémoire, publia, il y a une vingtaine d'années, les conversations de Méry. Je ne les trouvai pas autrement spirituelles. Je me dis : « Ce devait être le geste et l'accent. » La merveilleuse éloquence de Michel de Bourges, l'élévation et l'étendue de ses pensées, sa poésie, sa logique, son parler court et serré paraissent peu dans les discours qu'on a conservés de lui, et M. Ollivier reconnaît lui-même qu'il était plus orateur, chose rare, invraisemblable, contre nature, mais possible, devant six auditeurs que devant quinze cents. Mais encore, que presque rien de ces admirables qualités ne perce dans ses discours imprimés, cela étonne. Décidément, ce devait être l'accent. Et l'accent de Michel de Bourges, non plus que la voix de Berryer, personne ne peut nous le rendre. — Michel de Bourges « a paru moins qu'il n'était » au public de son temps; encore moins, naturellement, à la postérité. Qu'y faire? Il était dans le vrai, en parlant avec une mélancolique éloquence de la fragilité des renommées humaines.

ÉMILE FAGUET.

LES GRÈVES

ET

L'INSCRIPTION MARITIME

Les grèves d'inscrits maritimes, qui éclatent si fréquemment dans les divers ports de France, et principalement dans celui de Marseille, ont non seulement pour conséquence de compromettre les intérêts vitaux de l'Algérie-Tunisie et du commerce franco-méditerranéen, mais de jeter une perturbation profonde dans le commerce général français.

C'est en 1900 que les inscrits entrèrent pour la première fois en révolte et, depuis cette époque, le nombre des grèves ne se compte plus. Or, comme les Pouvoirs publics n'ont pas cessé d'user à leur égard de la plus grande mansuétude, le public français et étranger en a conclu que la grève est une maladie endémique, une plaie rongeant sans cesse notre marine et ne permettant plus de compter sur la régularité de nos services. Aussi, s'oriente-t-on vers les ports étrangers, et les compagnies de navigation étrangères envahissent-elles de plus en plus le bassin de la Méditerranée : elles seraient vraiment bien maladroites de ne pas tirer parti de la situation exceptionnellement favorable qui leur est faite, et on ne saurait leur en vouloir.

Le rétablissement de la *liberté de pavillon* entre la France et l'Algérie en temps de grève, voté récemment et que l'attitude des inscrits a imposé, ne peut que faciliter ce mouvement, d'autant plus que des considérations, purement électorales sans doute, ont déterminé le Parlement à ne pas voter le corollaire

obligatoire de ce rétablissement, c'est-à-dire la faculté laissée aux armateurs français, en temps de grève, de s'affranchir des obligations de la loi sur l'Inscription maritime, pour la composition de leurs équipages.

I

Les grèves d'inscrits se présentent sous diverses formes : grève générale, grève partielle, mise à l'index de telle ou telle compagnie, ou même de tel ou tel bateau. Il serait trop long d'en retracer l'historique complet, mais elles affectent depuis quelque temps une forme qui mérite une mention spéciale, parce qu'elle entraîne pour l'armement, le commerce en général et les voyageurs, des conséquences aussi désagréables que ruineuses : nous voulons parler de la grève éclatant *ex abrupto*, marchandises, dépêches et voyageurs étant embarqués.

Ce procédé constitue un véritable raffinement dans cet art nouveau, où les meneurs des inscrits tendent à passer maîtres. La veille du jour du départ du navire, tout paraît tranquille : aucun signe de mécontentement n'a été observé ; le matin même, l'équipage a procédé aux travaux usuels, allumé les feux, mis les chaudières en pression ; il a déjeuné de bon appétit..., quand tout à coup, cinq minutes avant de lever l'ancre, au moment où le commandant monte sur la passerelle pour donner l'ordre de larguer les amarres, tous les hommes de l'équipage vont prendre leurs sacs, descendent à terre et déclarent ne pas vouloir partir en alléguant un prétexte quelconque.

Il est facile de se rendre compte du désappointement et de la mauvaise humeur des voyageurs, surtout des étrangers, qui jurent de ne plus s'exposer à une aussi détestable plaisanterie, en prenant les lignes françaises. Quant à l'armateur ou celui qui le représente, il parlemente pour essayer de ramener l'équipage à bord, il s'adresse au Commissaire de la marine en le priant d'user de son autorité et d'appliquer la loi, en cas de refus définitif de départ. Peine perdue..., ses réclamations restent vaines, tout aussi bien auprès des marins que des représentans des Pouvoirs publics, et il ne lui reste qu'à veiller au plus pressé, c'est-à-dire à ouvrir toutes grandes les soupapes d'échappement de vapeur, pour que les chaudières ne fassent pas explosion, à éteindre les feux, à se préoccuper de l'expédi-

tion des dépêches, à rembourser aux voyageurs leurs frais de passage et à leur procurer les moyens de se rendre à leur destination par une autre voie. Quant aux marchandises embarquées, elles attendront le bon plaisir des inscrits. Conformément à la loi, l'armateur dépose une plainte en mains du commissaire de l'Inscription maritime; mais ce dernier, l'accueillant avec un sourire, ne prend pas même la peine de la faire suivre au ministre compétent et la met philosophiquement au panier.

Un fait plus grave encore peut-être, puisqu'il s'est passé en pleine mer, s'est produit le 9 septembre, à bord du paquebot *Moise* rentrant d'Oran.

Au départ de ce port, un soutier a été reconnu malade par le docteur et exempté de service. Le chef mécanicien, jugeant qu'il était nécessaire de le remplacer par un autre soutier, en a en effet désigné un dans la bordée *non de quart*, en l'informant qu'il toucherait pour ce travail des heures supplémentaires. Le soutier désigné a refusé ses services au chef mécanicien; il a même réitéré son refus au capitaine, qui l'avait fait appeler, et l'a insulté et menacé devant des passagers. Dans ces conditions, le capitaine lui a déclaré qu'il le débarquerait à son arrivée à Marseille.

Cet inscrit modèle a rejoint alors ses quartiers et prévenu ses collègues des intentions du capitaine; aussitôt la bordée de quart, qui devait prendre le service de la chauffe, a déclaré qu'elle refusait le travail, à moins que le capitaine ne donnât sa parole d'honneur qu'il ne débarquerait pas leur camarade en arrivant à Marseille. Comme il faisait assez mauvais temps, le capitaine, craignant des avaries pour le navire si on laissait tomber les feux, et se préoccupant justement de ses passagers, qui manifestaient déjà leur inquiétude, a donné sa parole, contraint et forcé.

Nous sommes ici en présence d'une véritable révolte éclatant non point dans le port, mais en cours de voyage, en pleine mer. C'est un acte d'indiscipline sévèrement puni par la loi et qui, à ma connaissance, n'a été suivi d'aucune sanction pénale.

Enfin, pour donner une idée de l'état d'âme, non pas des inscrits, qui ont été longtemps de très braves gens et ne demanderaient pas mieux de le redevenir, mais de ceux qui les mènent et qui prétendent veiller à la défense de leurs intérêts en mentors dévoués, voici comment se termine une circulaire récente,

portant le numéro 2, de la *Fédération nationale des syndicats maritimes; Union syndicale des marins et pêcheurs du commerce réunis de France :*

« La loi n'est que ce que le travailleur veut qu'elle soit... Camarades, organisez-vous. »

Quelque opinion politique que l'on professe, et sans en exclure les plus avancées, il est difficile de lire cette déclaration sans une profonde tristesse, car ce sont là des principes purement anarchiques : ils n'ont rien à voir avec la doctrine républicaine.

Veut-on un autre exemple? Voici la délibération prise à la Bourse du travail de Marseille, le 29 septembre dernier, à la suite de condamnations prononcées contre deux inscrits par le tribunal maritime : « Les adhérens à l'Union syndicale des marins et pêcheurs du commerce réunis de France, section de Marseille, réunis en assemblée générale ce soir à la Bourse du travail, après avoir pris connaissance des déclarations faites par M. le Sous-Secrétaire d'État à la commission mixte, relativement à l'application du décret-loi du 20 mars 1852, déclarations parmi lesquelles M. le Sous-Secrétaire d'État indiquait aux membres de cette commission qu'il entendait gouverner par la conciliation et non par la répression, ont adopté un ordre du jour dans lequel, considérant les condamnations arbitraires des camarades Lasinal, Bardi et Monteux, condamnés pour désertion alors qu'ils voulaient faire respecter la loi du 27 avril 1907 sur la réglementation du travail à bord et la sécurité de la navigation ;

« Ils protestent énergiquement contre les peines d'un mois de prison pour Lasinal, un mois pour Bardi avec suppression de quinze jours de salaire et vingt jours pour Monteux, infligées à leurs camarades.

« Invitent le Sous-Secrétaire d'État à donner des ordres aux administrateurs des quartiers maritimes, en général, et à M. Aubertin, administrateur à Marseille en particulier, pour qu'ils assurent le respect de la loi par tous et ne se fassent pas les complices des armateurs;

« Réclament :

« 1° L'élargissement de leurs camarades victimes de la vindicte des armateurs;

« 2° La refonte immédiate du décret précité qui n'est digne que de gouvernemens monarchiques et césariens.

« La séance a été levée aux cris de : Vive l'Internationale!

après le vote d'un second ordre du jour joignant les protestations énergiques de l'assemblée à celles du prolétariat mondial contre la répression du mouvement espagnol et exprimant son admiration pour les vaillans pionniers espagnols qui ont manifesté leur aversion pour la guerre marocaine. »

Ce sont, ne l'oublions pas, des soldats de l'armée de mer qui s'élèvent contre nos lois, blâment leurs juges et affirment hautement et publiquement les doctrines détestables de l'antimilitarisme, et leurs représentans sont appelés dans les conseils du gouvernement! En vieux républicain que je suis, il m'est impossible de voir, d'un œil sec, battre en brèche l'idée de patrie par ceux qui sont appelés à la défendre et remplacer le chant de la *Marseillaise* par celui de la *Carmagnole* et de l'*Internationale*.

Nous croyons que les Pouvoirs publics commettent une erreur dangereuse en prêtant une oreille indulgente à ces fauteurs de désordre et en coquetant avec eux, tandis qu'ils affectent de considérer et de traiter les armateurs en ennemis. Notons bien que l'armement ne réclame aucune prépondérance, aucune supériorité, aucun traitement de faveur, mais uniquement *l'égalité;* elle n'existe pas ici, bien qu'elle figure sur notre devise républicaine.

Dans tous les ports et à bord de chaque navire, le syndicat des Inscrits délègue un de ses représentans, chauffeur, soutier ou matelot, pour être le trait d'union entre le syndicat et l'équipage, recueillir par suite toutes les plaintes, ou au besoin les provoquer, contrôler le capitaine et les officiers et inspecter en permanence toutes les parties du navire. A chaque rentrée dudit navire dans son port d'armement, le délégué adresse son rapport au syndicat

Tels sont les sentimens, les procédés, et telle est l'organisation de guerre de nos collaborateurs.

Le nouveau sous-secrétaire d'État à la Marine a cru bien faire en instituant une commission mixte, composée en nombre égal d'armateurs et d'inscrits, siégeant sous sa présidence. Il croit à juste titre à l'efficacité des contacts directs, de la pénétration, pour ainsi dire, entre employeurs et employés, et il a la noble ambition de ramener ainsi les inscrits dans la bonne voie et de prévenir les conflits qui se produisent à jet continu. Sa présence au ministère de la Guerre a déjà exercé une trop heureuse

influence sur les ouvriers dépendant de ce département et son patriotisme nous est trop connu, pour qu'il soit permis de douter un instant de ses intentions. Nous n'avons jamais fondé cependant de grandes espérances sur l'efficacité de son institution, et les événemens semblent nous donner raison. La commission mixte, en effet, vient de siéger pendant plusieurs jours au ministère de la Marine; les membres qui la composent ont été unanimes à reconnaître la nécessité d'éviter, *d'une manière absolue*, le renouvellement des grèves déclarées *ex abrupto*. Mais, hélas! cette sage délibération n'a point produit sur les inscrits l'effet qu'on en attendait, puisque, à la date du 25 septembre, un incident du même ordre que les précédens s'est produit à bord du paquebot *Tafna*.

Ce navire devait appareiller au bassin de la Joliette, à midi, pour Bizerte et Tunis, avec une cinquantaine de passagers, la poste et cinq cents tonnes de marchandises diverses. A 11 heures et demie, les chauffeurs et les soutiers, au nombre de 13, se rendirent auprès du commandant qui se trouvait sur la passerelle et lui signifièrent que si un de leurs camarades, qui n'avait pas fait cause commune avec eux, lors de la récente grève, n'était pas débarqué, ils se verraient dans la nécessité de mettre sac à terre. A cette prétention que rien ne faisait prévoir, le commandant déclara que leur réclamation n'était non seulement pas prévue par les règlemens, mais pas même par l'arbitrage de M. le président Ditte, et qu'en conséquence, il ne pouvait approuver leur décision et leur donner satisfaction. Devant le résultat négatif de leur démarche, les chauffeurs et soutiers décidèrent de déserter le bord, à la grande surprise des passagers, qui ne s'attendaient pas à pareille mésaventure, et le navire n'a pris la mer qu'à 5 heures 30 du soir, après intervention des armateurs et de l'administration de la Marine, mais sans qu'aucune sanction pénale ait été infligée aux inscrits.

On voit par là que les espérances de M. Chéron ne se sont pas réalisées et que l'institution de la commission mixte n'a pas apporté grand changement au mal dont nous nous plaignons à bon droit.

Une fort regrettable lacune existe d'ailleurs dans la composition de cette commission, puisque aucun représentant des capitaines, des officiers, qui sont aussi des inscrits maritimes, n'y figure. Leur place y est cependant marquée, puisque personne ne

saurait contester leur compétence, leur impartialité. En perpétuel contact avec les équipages, ils peuvent, mieux que qui que ce soit, juger de la justesse ou de l'inanité de leurs réclamations et sont, en somme, responsables de tout ce qui se passe à leur bord. Il est difficile que les états-majors n'aient pas été vivement peinés et froissés de l'inexplicable et injuste ostracisme dont ils ont été frappés; et nous nous permettrons de répéter, à cette occasion, que le jour où l'on aura laissé porter atteinte à l'autorité du commandant, à bord, le jour où le commandant sera, pour ainsi dire, le subordonné du délégué du syndicat, — et c'est là le but poursuivi par les meneurs, — il n'y aura plus de navigation possible, et la marine marchande française aura vécu.

Une grève, surtout une grève subite, a des conséquences infiniment plus graves et des répercussions beaucoup plus vastes pour l'industrie de l'armement que pour les autres. Elle peut presque être assimilée à celles qui se produisent dans les chemins de fer ou dans un autre service public.

Il n'en est pas de l'expédition d'un navire pour le long cours, et même pour le cabotage, comme du départ d'une automobile pour Versailles ou Saint-Germain. Le public français, qui a le tort de trop se désintéresser des questions maritimes, serait certainement surpris des approvisionnemens de tous genres qui sont nécessaires à ces villes flottantes, du chiffre des dépenses occasionnées par leur mise en mouvement et de la perte énorme, des embarras multiples entraînés par le brusque arrêt dans un départ, et même par un retard de quelques heures. Mais si le public l'ignore, les inscrits, les hommes qui composent les équipages le savent fort bien, et il est douloureux de constater qu'ils ne se préoccupent en rien des intérêts primordiaux d'une industrie à laquelle ils collaborent, dont le caractère est essentiellement national, à la prospérité de laquelle ils devraient tenir, puisqu'ils en vivent, tandis qu'ils travaillent journellement à sa ruine, sous l'œil indifférent des représentans de l'autorité.

En somme, les inscrits ne sont plus les collaborateurs de l'armement, mais ses ennemis déclarés et prêts, au moindre signe de leurs chefs, à manifester leur mauvaise humeur, pour ne pas dire leur haine.

Comment expliquer ce fait étrange, si ce n'est par les détestables conseils que leur infusent quelques meneurs qui ont su gagner leur confiance, en exploitant les plus mauvais sentimens,

et qui ont résolu le séduisant problème de récolter de larges prébendes leur permettant de ne jamais mettre le pied sur un navire, de coucher dans un bon lit, de se lever tard et de mener joyeuse vie sur terre, pendant que leurs protégés besognent sur mer et affrontent les tempêtes.

Il est surprenant que les inscrits, si indépendans et indisciplinés à l'égard de leurs patrons, ne fassent pas ces très simples réflexions et qu'ils obéissent au contraire aveuglément aux quelques meneurs qui, non seulement les trompent et les exploitent, mais travaillent cyniquement à la destruction de leur mère nourricière.

Il est aussi inadmissible qu'un gouvernement, quel qu'il soit, tolère de pareils procédés et qu'il ferme les yeux quand, par la simple application de la loi, il pourrait faire rapidement rentrer ces malheureux égarés dans l'ordre et mettre un terme aux difficultés intolérables au milieu desquelles l'armement se débat depuis dix ans.

II

Qu'est-ce, en effet, que la loi sur l'inscription maritime? Quel en est l'esprit? Comment est-elle appliquée et comment devrait-elle l'être? Comment sont alimentées la caisse des invalides de la marine et la caisse de prévoyance? Quelles charges en résulte-t-il pour le budget de l'État et pour l'armement? Quelles sont les répercussions sur cette industrie des diverses lois sociales récemment votées par le Parlement? Ce sont les questions que nous allons examiner.

La première et la principale des charges qui pèsent sur l'armement, dont toutes les autres dépendent pour ainsi dire, résulte du décret-loi du 21 décembre 1793, édictant que les officiers et les trois quarts de l'équipage doivent être français. Cet acte de navigation, imité de celui de Cromwell, interdisait, en outre, la francisation des navires construits à l'étranger et réservait à notre pavillon le monopole des transports entre la France et ses colonies.

Aujourd'hui, il ne reste de la loi de 1793 que la clause relative à la nationalité du personnel naviguant, mais cette clause suffit à mettre les armateurs français en état d'infériorité marquée vis-à-vis de leurs concurrens anglais, allemands, hollan-

dais et norvégiens, qui ne sont, eux, assujettis à aucune prescription de ce genre.

Le régime de l'inscription maritime restreint encore la catégorie de Français auxquels les armateurs peuvent s'adresser pour recruter leurs effectifs. On sait en quoi consiste le régime fondé par Colbert, en vue de faciliter le recrutement *des équipages des vaisseaux du Roi* et d'abolir l'odieux système de la *presse* qui se bornait à fermer de temps en temps les ports et à cueillir, sans autre formalité, les matelots qui s'y trouvaient. Aux termes de la loi du 24 décembre 1896, qui a refondu cette organisation, sont compris dans l'inscription maritime *les Français et naturalisés Français qui exercent la navigation à titre professionnel, c'est-à-dire comme moyen d'existence.*

Les inscrits accomplissent leur service militaire dans l'armée de mer et sont exempts de tout autre service public ; la durée de leur assujettissement militaire s'étend de dix-huit à cinquante ans et comprend notamment une période obligatoire de sept années qui se suddivise nominalement en cinq ans de service actif et deux ans de disponibilité. Je dis nominalement, car les marins ne font généralement que trois ans de service, et il est même question de le réduire à deux ans, comme pour l'armée de terre.

Je fatiguerais le lecteur en lui citant un à un tous les articles de la loi : il est bon cependant de lui faire savoir que, sur un nombre total de 160 000 inscrits, le commerce ne dispose que d'un effectif de 45 433 hommes et que la pêche en absorbe 88 123.

En compensation des obligations auxquelles la loi les astreint, les inscrits maritimes jouissent d'importans privilèges professionnels, qui se rapportent notamment à l'exercice de la pêche côtière et au quasi-monopole de la navigation. Ils bénéficient, en outre, d'une série de mesures protectrices qui se sont multipliées dans ces dernières années.

C'est d'abord l'article 262 du Code de commerce en vertu duquel tout matelot tombé malade pendant le voyage, ou blessé au service du navire, est payé de ses loyers, traité et pansé aux frais du navire, c'est-à-dire de l'armateur. S'il a dû être laissé à terre, l'armateur doit également le rapatrier, après lui avoir payé ses salaires durant un délai maximum de quatre mois à dater de son débarquement ; toutefois, l'armateur peut se libérer des

frais de traitement et de rapatriement en versant, entre les mains de l'autorité française, une somme fixe d'un tarif arrêté par décret.

En vue de remédier au caractère transitoire des secours accordés par l'article 262 du Code de commerce, la loi du 21 avril 1898 a créé au profit des marins français une *caisse nationale de prévoyance* contre les risques et les accidens de leur profession ; cette caisse, dont la loi du 29 décembre 1905 a étendu le bénéfice aux embarqués non inscrits, c'est-à-dire aux agens du service général à bord, est alimentée, entre autres ressources, par les cotisations des participans et par celles des armateurs.

Égales à l'origine, ces cotisations sont, depuis la loi de 1905, fixées pour l'armement à 3 et demi pour 100 des salaires des personnes embarquées, au lieu du taux primitif de 1 et demi pour 100, tandis que celles qui sont versées par les participans sont au maximum de 1 pour 100 pour les officiers, et de 0,75 pour 100 pour les gens de l'équipage.

En dehors de la caisse de prévoyance, il existe une *Caisse des Invalides de la Marine*, création ancienne, que la loi du 14 juillet 1908 a complètement réorganisée. Cette loi porte que les inscrits maritimes ayant accompli trois cents mois de services ont droit, à partir de l'âge de cinquante ans, à une pension sur la caisse des Invalides de la Marine. Sont dispensés toutefois de la condition d'âge, ceux qui sont atteints d'infirmités évidentes, qui les mettent dans l'impossibilité absolue de naviguer.

Pour alimenter ces pensions, dites de *demi-solde*, les articles 13 et 15 de la loi imposent aux inscrits un versement de 5 pour 100 de la totalité des salaires, et aux armateurs un versement de 3 pour 100.

C'est donc, pour les deux caisses, une contribution totale de 6 et demi pour 100 que le législateur a mise à la charge de l'armement français, en sus des sacrifices imposés par l'article 262 du Code de commerce. Comme l'ensemble des salaires maritimes s'élève à une somme approximative de 50 millions par an, on peut calculer aisément l'importance de cette contribution qui est de 3 250 000 francs.

La Caisse des Invalides a donné lieu en 1907 à une grève d'un caractère très particulier, puisque les états-majors y ont

pris part; mais celle-là, au moins, était dirigée contre le gouvernement, et non contre les armateurs. Il est vrai que ces derniers, comme toujours, en ont payé les frais.

M. Jules Siegfried, député du Havre, assimilant les inscrits à des pensionnés militaires, — et il en avait le droit puisque la loi du 18 avril 1831 est intitulée : « Loi sur les pensions de l'Armée de mer, » et que l'article 17 de la loi de finances du 26 février 1887 établit que les pensions dites de demi-solde sont assimilables aux *pensions de l'armée de mer*, — avait déposé une proposition de loi par laquelle le minimum de la pension entière pour les inscrits de la dernière catégorie serait porté à 600 francs et le maximum à 750 francs, et ceux de la première catégorie seraient respectivement de 1 800 et de 1 600 francs. Le gouvernement, qui participe annuellement à la Caisse des Invalides par une forte subvention, et qui était peu désireux de l'augmenter dans d'aussi fortes proportions, poussa les hauts cris, et, le 23 mai 1907, M. Thomson, alors ministre de la Marine et M. Caillaux, ministre des Finances, déposèrent un projet de loi réduisant de 600 à 360 francs le minimum de la pension de demi-solde.

Ce fut la raison de la grève... Les inscrits, états-majors en tête, voulaient les chiffres de M. Siegfried et protestaient contre ceux du gouvernement. La Chambre adopta cependant le projet de ce dernier, et ce projet, après avoir subi quelques remaniemens, fut voté par le Sénat dans la séance du 16 juin 1908. La Chambre l'a adopté définitivement le 26 juin.

En 1906, la cotisation globale des inscrits, c'est-à-dire 3 pour 100 de leurs salaires, s'élevait à 1 870 000 francs. Les pensionnés, au nombre de 49 000 (30 000 marins et 19 000 veuves) recevaient annuellement de la caisse 17 millions de francs, en chiffres ronds, provenant de la cotisation ci-dessus de 1 870 000 francs et de la rente du portefeuille de la caisse (3 500 000 francs). Le reste était fourni par le Trésor, obligé de verser annuellement à la Caisse une subvention variant de 11 à 13 millions, « versement qui ira toujours croissant au fur et à mesure que croîtra le taux des pensions. » En 1791, le taux des pensions était de 96 francs; en 1862, de 135 francs; la loi du 11 avril 1881 l'a porté à 204 francs; enfin la loi de 1908 l'a élevé à 360 : soit une augmentation de 78 pour 100 qui entraînera une charge supplémentaire de 7 millions pour le budget et

portera la contribution annuelle de l'État à une vingtaine de millions, venant s'ajouter à la cotisation de 3 pour 100 imposée aux armateurs.

M. Perrinjaquet, avocat à la Cour d'appel, et docteur en droit, dans une étude très sérieusement documentée qu'il a publiée dans la *Revue Économique de Bordeaux* de septembre 1907, s'exprime en ces termes : « Les inscrits prétendent, il est vrai, que l'État a puisé à différentes époques dans la Caisse des Invalides et qu'il ne ferait, en augmentant les pensions, que restituer ce qu'il doit aux gens de mer. L'État a fort mal géré la Caisse des Invalides, mais s'il y a parfois puisé, il y a aussi beaucoup versé en subventions. Aujourd'hui, tout compte fait, l'État a rendu beaucoup plus qu'il n'avait pris. Il subit une lourde charge pour les marins ou plutôt pour les inscrits, car la plupart de ceux-ci n'exercent pas le métier de marin, et s'adonnent tout simplement à la pêche. L'État paie bien cher les services que lui rendent ou lui auront rendus les inscrits maritimes. Si l'on songe que l'Inscription maritime ne procure à l'État que 5 000 hommes par an pour accomplir un service qui n'excède que de vingt mois celui des autres citoyens, on est effrayé du coût du système. Chaque inscrit embarqué annuellement représente actuellement (1906) une charge financière de 5 200 francs par an (26 000 000 : 5 000), sans compter la solde et l'entretien. Après l'augmentation des pensions, ce sera une somme de 6 400 francs que chaque inscrit embarqué coûtera à l'État. Comme ils accomplissent à peine deux années de services militaires, en plus de la durée du service obligatoire, chaque année de services supplémentaires reviendra à l'État à 3 200 francs. Ainsi, les sacrifices imposés au budget pour les inscrits représenteront une somme de 3 200 francs pour chacune des deux années de services supplémentaires des inscrits. Un pareil résultat est inadmissible, et il n'est pas exagéré de dire que les inscrits maritimes jouissent d'avantages exorbitans pour les services qu'ils rendent à l'État. Mais la liste des charges véritables de l'État, du chef de l'Inscription maritime, n'est cependant pas close ; l'État renonce, en effet, à toute taxe sur les inscrits maritimes pour l'industrie de la pêche côtière et l'exercice de la profession de marin, et il leur donne des concessions de plage gratuites. Ces sacrifices ne représentent pas une bien grosse somme, mais constituent de nouveaux pri

vilèges à leur profit. Le principe d'égalité n'est plus rompu au détriment des inscrits, mais en leur faveur. »

On le voit, les inscrits sont de véritables privilégiés, investis d'un quasi-monopole, puisque non seulement les capitaines et officiers doivent être Français, mais que les deux tiers des équipages doivent l'être également. Mais, en échange de ces avantages et de ceux qui sont énumérés plus haut, ils ont des devoirs à remplir. Ce sont des sortes de soldats de réserve, devant présenter toutes les garanties de moralité, de discipline et de dévouement indispensables à l'armée de mer, comme à l'armée de terre. Aussi, le décret-loi de 1852, revisé et atténué en 1908, considère-t-il comme déserteur tout marin ayant quitté son bord, après avoir signé le rôle d'équipage, véritable contrat bilatéral, et renvoie le délinquant devant un tribunal spécial, *le Tribunal Maritime*, chargé d'appliquer les peines fixées par la loi.

C'est cette dernière partie de la loi que le gouvernement a jugé opportun de ne plus appliquer. En d'autres termes, les Pouvoirs publics maintiennent pour l'armement toutes les charges entraînées par l'inscription maritime, — ils les ont même sérieusement aggravées dans ces derniers temps, — et ils suppriment, *par le fait du prince*, les seules garanties dont jouissaient les armateurs.

Singulière façon, à mon humble avis, de veiller à l'exécution d'un contrat bilatéral !

Il m'est impossible de passer sous silence les lois votées par le Parlement, au cours de ces dernières années, et qui ont majoré dans de fortes proportions les dépenses de l'armement, et dont la plus lourde, celle de 1907, intéresse directement les inscrits et n'a été votée qu'à leur profit.

Le décret du 4 janvier 1896, portant règlement de police sanitaire, avait institué des droits tels que droits de reconnaissance à l'arrivée d'un navire dans un port français, droits de station payables pour les navires soumis à l'isolement, etc., etc. Un décret du 15 juin 1899 a modifié, en les aggravant, les mesures édictées par le décret de 1896.

Un décret du 21 septembre 1903 a prescrit des mesures au sujet de la désinfection des navires et de la dératisation.

Un décret du 26 juin 1903 réglemente les conditions d'installation des moyens de sauvetage à bord des navires affectés au transport des passagers.

Un décret du 22 juin 1904 est relatif au jaugeage des navires. Son application entraîne un surcroît de charges qu'on peut évaluer au bas mot à 1 950 000 francs par an pour l'ensemble de la marine.

Nous arrivons à la loi du 17 avril 1907 sur la *sécurité de la navigation maritime et la réglementation du travail à bord des navires de commerce*, loi dont l'application a été reconnue, dès l'abord, singulièrement délicate, puisqu'elle n'est entrée en vigueur que le 27 mars dernier. Elle astreint les armateurs à toute une série d'obligations, dont je n'ai pas à critiquer le principe, mais qui sont aussi gênantes qu'onéreuses : — Permis de navigation pour les navires nouvellement construits ou nouvellement acquis à l'étranger ; appareils à vapeur ; visites exceptionnelles après des avaries graves ou de notables changemens ; visite de partance effectuée à chaque départ par un inspecteur de la navigation maritime et portant non seulement sur les bonnes conditions de conservation, de navigabilité et de sécurité du bâtiment, mais encore sur les vivres, les boissons et l'eau potable ; obligation de donner à l'équipage une nourriture équivalente à celle des marins de la flotte ; obligation pour les navires voyageant au long cours et dont la jauge brute atteint 700 tonneaux d'avoir à bord avec le capitaine, pour le service du pont, au moins un officier en second et un lieutenant diplômé ; fixation des quarts et du total quotidien des heures de travail des officiers et de l'équipage ; rétribution supplémentaire pour toute heure excédant le service normal ; établissement du repos hebdomadaire, etc., etc.

Je ne peux citer ici que les dispositions les plus saillantes d'une loi, qui ne comprend pas moins de 57 articles, dont la mise en vigueur a nécessité deux règlemens d'administration publique et une très importante instruction ministérielle, et qui est tellement touffue et compliquée que, malgré ces précautions, elle a donné et donnera encore lieu à de multiples débats.

Sans discuter la sentence arbitrale rendue récemment par l'honorable président Ditte, on ne peut nier qu'elle a été une surprise pour les inscrits eux-mêmes, qui ne s'attendaient pas à pareille aubaine, et qu'elle a aggravé singulièrement la portée de la loi de 1907 en stipulant que le repos hebdomadaire perdu en mer *doit être remplacé au port d'attache ou dans les escales par un nombre équivalent de jours de congé avec solde.*

Il est bien difficile d'évaluer dès à présent les conséquences financières de la loi et de la sentence arbitrale, mais en fixant les nouvelles charges qu'elle entraîne à 10 millions de francs par an, on est certainement au-dessous de la vérité.

Si donc aux augmentations de salaires, aux heures supplémentaires, aux diminutions d'heures de travail résultant de chacune des grèves, on ajoute les charges de l'inscription maritime et autres qui proviennent des lois votées récemment par le Parlement, on arrive à un surcroît de charges considérable.

De plus l'exemple donné par les inscrits a été contagieux; les *dockers*, employés au chargement et au déchargement des navires, qui sont des ouvriers ne jouissant d'aucun privilège, voyant que les inscrits obtiennent tout ce qu'ils veulent en se mettant en grève, ont adopté le même système. Nous en avons subi maintes fois l'application et, en ce moment, les dockers du Havre se sont mis en grève et exigent un salaire de six francs, avec la journée de huit heures. Après les dockers viennent les charbonniers, puis les charretiers, tous les corps de métier, en un mot, vivant de notre industrie. Les divers syndicats sont du reste en parfaite harmonie, se prêtent un appui dévoué et font mutuellement appel à la solidarité. Il en résulte que l'armement est traqué de tous côtés, que ses représentans dans les ports, journellement astreints à parer les coups qui leur sont portés, n'ont plus le temps matériel de s'occuper de leurs affaires et vivent dans un état permanent d'énervement et de cacophonie.

J'ai prié le secrétaire du Comité des armateurs de France de procéder à une enquête pour apprécier la somme totale approximative et annuelle représentée par les augmentations de salaires et l'application des lois sociales et le chiffre dépasse trente millions.

Or, comme les primes et compensations d'armement allouées à la marine atteignent 30 585 000 francs, on voit qu'on retire d'une main plus qu'on ne donne de l'autre et que l'effet de la loi organique de 1906 se trouve annihilé. Le but de cette loi ainsi que de celles qui l'ont précédée (janvier 1893 et avril 1902) avait été de faciliter le relèvement de la marine par une protection non déguisée, et je me demande si ce ne serait pas une des raisons inavouées des exigences des inscrits, dockers, etc. N'ont-ils point fait le raisonnement que, dès l'instant où l'armement bénéficiait de sérieux encouragemens, ils

n'avaient pas à se gêner pour obtenir des avantages corrélatifs. — Nous savons, du reste, depuis longtemps que le régime de la protection est un dangereux engrenage et que, si l'on y met le doigt, le corps y passe tout entier.

Il n'y a plus alors à rechercher les causes du malaise dont souffre notre marine marchande : ce sont celles que nous venons d'énumérer et auxquelles il convient d'ajouter les rigueurs de notre tarif douanier, que la terrible Commission des douanes de la Chambre des députés semble vouloir encore majorer, et dont j'ai été un des premiers à signaler les désastreux effets à la tribune de la Chambre, dès 1892. Enfin l'insuffisance des dimensions et de l'outillage de nos ports de commerce est une dernière cause du malaise. Il n'existe, en effet, de grandes cales de radoub ni à Dunkerque, ni à Rouen, ni au Havre, ni à Marseille, et les travaux votés pour ces ports ont été conduits avec une telle lenteur qu'ils auront perdu, une fois terminés, la plus grande partie de leur effet utile.

Nous ne méconnaissons nullement le but humanitaire des lois sociales votées par les Chambres et sommes fort partisan de l'amélioration graduelle des conditions d'existence des marins à nos bords; mais nous croyons que l'assimilation du travail à la mer au travail à terre est une dangereuse utopie. De plus, les Compagnies de navigation ne sont pas des œuvres de pure philanthropie. Elles ont à rémunérer les capitaux qui leur sont confiés, à procéder à d'importans amortissemens pour maintenir leurs flottes à leur véritable valeur et les renouveler. Un législateur prudent et avisé devrait donc veiller à ne pas charger leurs épaules d'un poids qu'elles sont incapables de supporter. Qu'il nous soit permis d'ajouter que la socialisation des compagnies de navigation et leur conversion en industries d'État, système vers lequel le Parlement semble s'orienter, ne facilitera pas la solution du problème, car, de toutes les industries, celle qui nous occupe réclame le plus de liberté et d'indépendance, conditions indispensables non pas à sa prospérité mais à son existence.

Enfin un mal dont souffre profondément notre marine marchande réside dans ce fait qu'elle dépend de quatre ministères et qu'auprès de chacun d'eux elle ne joue forcément qu'un rôle très secondaire.

Le ministère de la Marine a pour principal souci sa flotte de

guerre; celui du Commerce a pour unique mission de liquider les primes et compensations d'armement, au sujet desquelles il est rarement d'accord avec la Marine; aux Travaux publics, on s'occupe des ports et nous n'hésitons pas à déclarer que nous avions trouvé auprès de M. Barthou un sérieux appui et que nous fondons sur M. Millerand les plus grandes espérances; quant aux Postes et Télégraphes, on y prépare les cahiers des charges des Compagnies postales subventionnées et on veille à leur stricte exécution, mais on n'a pas à sortir de là. La marine marchande se trouve ainsi en face de quatre départemens ministériels, animés sans doute des meilleures intentions, mais confinés chacun dans son rôle spécial, dont aucun n'a le mandat ni la possibilité d'envisager de haut et dans son ensemble la grande cause qui nous intéresse. Aucun cerveau n'y songe, n'y réfléchit, ne s'y applique exclusivement avec compétence et esprit de suite, avec cet amour, cet intérêt passionné qu'inspire seule l'unique direction d'une œuvre et la responsabilité qui en résulte.

Ce système d'administration, surtout pour une industrie nationale aussi complexe et difficile, est incontestablement défectueux: il n'a de similaire chez aucun de nos concurrens étrangers.

III

Après cette digression, qui est intimement liée à notre sujet, revenons à la loi sur l'inscription maritime; étudions-la dans sa lettre et dans son esprit, en nous plaçant au point de vue juridique.

La première question à examiner est de savoir si, invoquant le droit de grève, les inscrits peuvent se soustraire au décret de 1852, et s'ils ne tombent pas au contraire sous le coup de la loi civile et de la loi pénale.

Une première thèse, qui est la thèse socialiste, consiste à considérer le droit de grève comme d'essence tellement supérieure, qu'il soustrait ceux qui en usent à l'exécution de toutes les obligations par eux contractées. Pour les partisans de cette thèse, l'ouvrier, ou, d'une façon générale, le salarié qui se met en grève, ne rompt pas le contrat de travail qui le lie à son patron; il en suspend simplement l'exécution avec l'intention bien arrêtée d'en reprendre le cours à des conditions meilleures

pour lui et sans s'exposer à des dommages-intérêts vis-à-vis de son patron, eût-il abandonné le travail dans les conditions les plus abusives. Cette thèse a toujours été condamnée par la Cour de cassation qui, dans plusieurs arrêts, a décidé que, même lorsque l'exercice du droit de grève est légitime, le gréviste ne peut pas se soustraire aux obligations qui, d'après la convention ou l'usage, découlent pour lui du contrat de travail passé avec son patron.

Il faut donc que ce droit de grève s'exerce dans des conditions qui ne soient pas abusives; sinon le gréviste s'expose à des dommages-intérêts envers le patron lésé par la rupture illicite du contrat et le brusque abandon du travail. C'est ainsi que, lorsque d'après la convention ou l'usage, l'ouvrier ne peut quitter le travail sans préavis, il doit, à peine de dommages-intérêts, observer le délai de prévenance à l'égard de son patron, avant de se mettre en grève. A l'inverse, les mêmes principes seraient applicables aux patrons qui feraient la grève, connue sous le nom de *lock out*.

A un premier point de vue, il est donc certain que les inscrits maritimes qui, liés vis-à-vis d'une Compagnie de navigation par un contrat régulier, abandonnent brusquement et dans les conditions précisées plus haut, le travail et le navire sur lequel ils sont embarqués, font du droit de grève, à supposer même que ce droit leur appartienne, un exercice abusif et qu'ils s'exposent à une condamnation à des dommages-intérêts.

Voilà le premier point, celui qui est relatif à la loi civile et aux sanctions qu'elle comporte.

Mais il en est un second plus important encore, celui qui touche à la loi pénale et aux sanctions qu'elle établit. Comme nous l'avons vu, les articles 65, 66 et 67 de la loi du 15 avril 1898 portant modification du décret-loi disciplinaire et pénal du 24 mars 1852 relatif à la marine marchande, édictent des pénalités d'emprisonnement contre les gens de mer qui, dans un port de France, des colonies ou de l'étranger, désertent le navire ou le laissent partir sans se rendre à bord. Les compagnies d'armement, en cette matière, n'ont pas le droit de citation directe; elles ont donc déposé entre les mains de l'autorité compétente des plaintes contre les inscrits qui, liés vis-à-vis d'elle par un engagement régulier, ont déserté leur poste et abandonné le navire prêt à partir.

Ces plaintes sont restées sans résultat, et, en définitive, le gouvernement refuse de poursuivre.

Quels en sont les motifs?

Visiblement, le gouvernement résiste à la doctrine consacrée par la Cour de cassation et il incline vers la thèse socialiste qui considère le droit de grève comme un droit d'essence supérieure, et comme un droit sacré qui soustrait le gréviste aux obligations que la convention ou la loi impose en temps ordinaire.

Mais, pour que cette conception pût être appliquée aux faits qui nous occupent, encore faudrait-il que les inscrits maritimes eussent le droit de se mettre en grève. Or, on peut soutenir avec de très fortes raisons que ce droit ne leur appartient pas. Le législateur n'a nulle part consacré en termes exprès et formels ce droit dont on parle tant et dont on use souvent si mal. Il découle *implicitement* de l'abrogation prononcée par l'article premier de la loi du 21 mars 1884, de celle des 14-27 juin 1791 et de l'article 416 du Code pénal qui punissait d'emprisonnement et d'amende tous *ouvriers*, patrons et entrepreneurs d'ouvrages qui, à l'aide d'amendes, défenses, proscriptions, interdictions prononcées par suite d'un plan concerté, auraient porté atteinte au libre exercice de l'industrie ou du travail.

Quelques explications sont ici nécessaires.

En abrogeant l'article 416 du Code pénal, la loi du 21 mars 1884 a eu simplement pour but et pour effet de permettre *collectivement* ce qui avait toujours été licite *individuellement*. Or, pour les inscrits maritimes, qui, ainsi qu'on l'a vu, ont un statut spécial, la situation est *précisément inverse*. Alors que dans l'industrie ordinaire l'individu, même lié par un contrat, ne s'expose à aucune peine en refusant brusquement et abusivement d'exécuter son contrat, l'inscrit maritime régulièrement engagé qui ne se rend pas à bord ou qui déserte le navire s'expose, en dehors des sanctions de droit civil, aux peines sévères édictées d'abord par le décret réglementaire du 24 mars 1852 et maintenu par la loi du 15 avril 1898, qui (cela est important à retenir) est *postérieure à la loi de 1884*. Il n'est donc pas libre *individuellement* de faire ou de refuser le travail promis, et cette observation est capitale pour la solution de la question en cause, à savoir le prétendu droit de grève des gens de mer.

Pourquoi cette restriction au principe de la liberté? Les raisons abondent.

Nous avons vu que les inscrits maritimes sont des travailleurs privilégiés à certains points de vue et le privilège suppose presque toujours des obligations corrélatives qui sont le tribut et la rançon de ce privilège. Les inscrits ont un état spécial, comme le dit le titre 4 de la loi du 24 décembre 1907, et cet état les différencie nettement des salariés ordinaires. Leur situation n'est pas sans analogie avec celle des fonctionnaires et employés des services publics auxquels le gouvernement refuse avec énergie, précisément à cause de leur statut spécial, le droit de grève.

En échange des avantages qui leur sont concédés, et pour des considérations d'ordre public, de sécurité des navires et des passagers, les inscrits sont soumis à une discipline qui, dans une certaine mesure, restreint leur liberté. C'est ainsi que la loi leur défend, sous des sanctions pénales, de déserter le navire à bord duquel ils sont engagés. Cette défense *doit conduire nécessairement*, selon nous, *à refuser aux Inscrits maritimes le droit de grève*, et cela pour le motif que nous venons de dire, à savoir qu'ils ne peuvent pas faire collectivement ce qui leur est interdit individuellement. Or la loi leur défend individuellement d'abandonner le travail. Quoi qu'on puisse dire, une action collective ne saurait être, en droit, que la mise en œuvre, par réunion, d'actions individuelles isolément licites. D'où il résulte que les inscrits maritimes, liés par un engagement vis-à-vis des Compagnies de navigation, ne peuvent rompre cet engagement sous prétexte de grève, et que cette rupture les expose, non seulement au paiement de dommages-intérêts, mais aux pénalités de la loi du 15 avril 1898. Le gouvernement devrait donc traduire les déserteurs devant les tribunaux compétens.

On a beaucoup insisté, au cours des débats parlementaires que les grèves de Marseille ont provoqués en novembre 1904, sur l'exemple de pays étrangers (Angleterre, Amérique, Allemagne), où d'importantes grèves maritimes auraient éclaté sans que les pouvoirs publics aient cru devoir intervenir et appliquer aux grévistes les peines de la désertion.

Pour que l'exemple invoqué eût quelque valeur, il faudrait étudier les législations étrangères dans leur ensemble et dans leurs détails, tenir compte des mœurs nationales et d'une foule d'autres circonstances. Mais on ne se livre pour ainsi dire jamais à une étude complète et sincère; on procède par affirma-

tion, sans aller au fond des choses; on ne cherche qu'à produire un effet sur l'auditoire.

Pour résoudre la question litigieuse, d'après les règles du droit, il faut : 1° préciser l'espèce; 2° étudier les textes qui sont en vigueur *en France*.

Il s'agit d'inscrits maritimes *liés* à l'armateur par un engagement contracté d'après les principes du Code de commerce et les règles administratives et qui, brusquement et sans préavis, rompent cet engagement, en quittant le navire sur lequel ils étaient embarqués, au moment même où il allait prendre la mer. Or il existe, dans la législation française, un texte qui considère comme déserteurs les gens de mer engagés qui laissent partir le navire sans rejoindre le bord ou s'absentent sans permission trois fois vingt-quatre heures de leur navire ou du poste où ils ont été placés.

Ce texte n'est pas, comme on l'a dit à la tribune de la Chambre, un texte suranné qui remonte à la sombre époque du Second Empire. C'est un texte rajeuni en tout cas par le législateur de 1898 qui, tout en maintenant dans leur ensemble les principes posés par le décret de 1852, les a mis en harmonie avec les idées actuelles et a adouci certaines de ces dispositions au point de vue répressif. C'est par suite d'une flagrante inexactitude qu'il a été dit que la loi pénale atteignait seulement le marin déserteur *à l'étranger* et hors d'un port de France.

Il y a dans la loi du 15 avril 1898 deux articles visant des situations distinctes. L'article *65* prévoit le cas de gens de mer qui, *dans un port de France*, s'absentent sans permission pendant trois fois vingt-quatre heures de leur navire et du poste où ils ont été placés. L'article *66* prévoit le cas de marins qui abandonnent leur navire et leur poste à l'étranger et leur applique des peines plus sévères. Le fait individuel de l'inscrit maritime qui, étant *engagé*, quitte son navire et, l'ayant quitté, ne le rejoint pas en temps utile, est donc un fait illicite et réprimé par une loi pénale récente, postérieure de quatorze ans à la loi de 1884, qu'on considère comme ayant consacré le droit de grève.

En réclamant l'application des lois existantes, les armateurs ne demandent nullement, comme on l'a prétendu, le maintien des inscrits maritimes en état de sujétion et de servage. Le droit de grève est une chose, l'exercice abusif et illicite de ce

droit en est une autre. C'est cette distinction, consacrée par la jurisprudence de la Cour de cassation, qu'il ne faut pas perdre de vue. On peut parfaitement admettre que les inscrits maritimes aient, en vertu de la loi de 1884, le droit de se concerter pour l'étude et le règlement de leurs intérêts professionnels; on peut admettre aussi que, lorsqu'ils ne sont pas liés à l'armateur par un contrat débattu et accepté, ils peuvent s'entendre pour n'accepter le travail qu'à des conditions déterminées; on peut soutenir qu'il n'y a là rien d'illicite. Mais où la faute qui entraîne la responsabilité civile des inscrits apparaît et où apparaît aussi, à cause de la législation spéciale non abrogée qui les régit, le délit entraînant leur responsabilité pénale, c'est lorsque, liés par un contrat régulier et ce contrat ayant même reçu un commencement d'exécution, ils abandonnent brusquement leur navire et leur service. La grève qu'ils font ne les met pas à l'abri des risques et des périls auxquels ils s'exposent. En un mot et d'une façon générale, la loi de 1884 a simplement fait disparaître le délit *spécial* de coalition résultant de l'article 416 du Code pénal; il ne s'ensuit nullement qu'en se coalisant et en faisant grève dans certaines conditions, les salariés n'encourent pas les responsabilités civiles et pénales résultant des *autres* textes de lois non abrogées.

Je me serais bien gardé de m'aventurer dans cette discussion juridique sans avoir pris conseil de jurisconsultes éminens, tels que Me Dambeza, avocat à la Cour de cassation et au Conseil d'État, et leur opinion est entièrement conforme à celle que je viens d'exposer.

Du reste, M. Chéron qui a pour les inscrits un cœur de père, ce dont personne ne le blâmera, — ne vient-il pas de prescrire l'emploi de la *trousse individuelle* qui sera mise à la disposition de chaque marin et où il trouvera les moyens prophylactiques contre l'avarie? — M. Chéron ne paraît pas très rassuré sur la légalité de l'interprétation actuellement donnée à la loi. Il prépare, en effet, un projet dont nous ne connaissons pas la teneur, mais dont le but est certainement de modifier le texte du décret-loi disciplinaire dont nous avons longuement parlé, et de le mettre en harmonie avec les opinions émises à la tribune de la Chambre en 1904. Si ce projet était voté, ce serait le dernier coup porté à l'armement, livré dès lors pieds et poings liés aux

fantaisies des meneurs des inscrits dont on a pu apprécier les dispositions bienveillantes ainsi que l'esprit nettement révolutionnaire et tristement inventif.

A dire vrai, nous sommes de plus en plus sceptique sur l'énergie dont peut faire preuve le gouvernement en présence du mauvais vent qui souffle de toutes parts et mon passage au Palais-Bourbon m'a prouvé qu'il est bien difficile, en politique, de faire machine en arrière. Si le gouvernement, moins optimiste que M. Chéron, et frappé enfin de la gravité de la crise imposée à la Marine, se décide à prendre les moyens nécessaires pour l'enrayer, les députés ne manqueront pas de se mettre en campagne, M. Camille Pelletan en tête, et feront entendre les plus amères protestations. L'approche des élections ne fera qu'exciter leur zèle. Il n'existe à nos yeux qu'un moyen de sortir de l'impasse dans laquelle nous a acculés la détestable politique suivie jusqu'à nos jours, c'est l'abrogation pure et simple de la loi sur l'Inscription maritime et la liquidation de la Caisse des Invalides. De cette réforme urgente dépendent l'avenir de notre industrie et de sérieuses économies pour le budget de l'État.

L'armement pourrait alors composer ses équipages comme il l'entendrait et passer avec eux des contrats de travail. Il serait placé, en somme, pour le recrutement de sa main-d'œuvre, dans la même situation que les autres industriels et non plus en face d'une classe de privilégiés en perpétuelle ébullition, usant avec âpreté de tous leurs droits, les excédant même et méconnaissant tous leurs devoirs. Nous vivrions sous le même régime que toutes les grandes nations maritimes, car, sauf en Italie dont la législation se rapproche de la nôtre, l'Inscription maritime n'existe nulle part.

Dans un prochain article nous indiquerons comment il conviendrait de procéder, à notre sens, pour la liquidation de la Caisse des Invalides et le recrutement de notre armée de mer.

J. Charles-Roux.

NOTES D'UNE VOYAGEUSE EN TURQUIE

(AVRIL-MAI 1909)

V [1]

Mme Ange connaît mon amie Selma Hanoum et elle nous a réunies chez elle, un matin.

J'avais vu Selma Hanoum à Paris, il y a neuf ans, quand elle était arrivée, sans bruit et sans réclame, pour vivre auprès de son frère Ahmed-Riza bey et remplacer la famille lointaine.

Dans le salon peint à la chaux bleue, sur le divan de toile, nous sommes assises, côte à côte, tout attendries de nous retrouver là. Mon amie est toujours belle, plus belle dans ce long manteau de crêpe de Chine noir dont les plis amples ont tant de grâce et de majesté. Elle porte une espèce de toque qui soutient son voile et couronne royalement son front énergique et fier. Elle a de très beaux yeux, un profil un peu court, très noble, et une curieuse manière de redresser son menton, de porter la tête en arrière, comme les chevaux de race qui « encensent. » Elle paraîtrait hautaine, si elle n'avait tant de charme.

J'aime tendrement, et j'admire cette femme, supérieure à tant d'Européennes, vaillante, loyale et méconnue. Ce n'est pas une naïve comme Mélek Hanoum; ce n'est pas une « désenchantée. » C'est un être d'action, de décision, qui a le sens des réalités et même du bon sens tout court. Si la nature l'avait

(1) Voyez la *Revue* des 15 juillet, 1er août, 1er septembre et 1er octobre.

faite homme, Selma Hanoum eût tenu un rôle important dans l'histoire de son pays.

— Comme nos projets ont été changés! Je voulais vous recevoir chez nous, à Makrikeuy... Et deux jours avant votre arrivée, il y a eu cette sédition des soldats...

Elle me raconte que ces événemens ne l'avaient pas surprise. La dame de Salonique qui va partout, sait tout et devine tout, à l'abri du tcharchaf, avait aussi prévu la réaction, et elle était allée au Comité pour engager les Jeunes-Turcs à veiller sur l'état d'esprit des troupes et les manœuvres des hodjas. Mais on avait ri de cette fâcheuse Cassandre.

Le matin du 13 avril, Ahmed-Riza bey, comme d'habitude, était parti pour Stamboul, laissant à Makrikeuy sa sœur Selma et sa vieille mère malade. Quelques heures plus tard, Selma reçut un message incompréhensible pour elle : « Votre frère est en sûreté... » Elle comprit qu'Ahmed-Riza avait couru quelque danger. Peu après, un ami et une journaliste américaine, miss May de W..., vinrent lui confirmer la nouvelle. Entre temps, des soldats envahirent Makrikeuy et cernèrent la maison.

Selma Hanoum était restée seule avec sa mère, les servantes et miss de W... A travers les *caffess* ajourés, les deux jeunes femmes voyaient la bande hurlante des soldats qui criaient des menaces et des injures, et par un geste symbolique et sinistre, se passaient la main sous le menton, en imitant le va-et-vient d'un couteau dans une gorge ouverte. Dans le petit port tout voisin, une mouche à vapeur, sous pression, commandée par des amis dévoués, attendait les fugitives. Mais comment sortir?

Je dis à Selma :

— Avec le tcharchaf et le voile, vous aurait-on reconnue?

— Vous oubliez ma haute taille! Je suis presque aussi grande que mon frère. Je suis peut-être la plus grande femme de Stamboul. Ah! j'ai maudit cette stature imposante qui trahit mon incognito! Une petite personne fluette glisse partout et passe inaperçue, mais une dame d'un mètre quatre-vingts! on ne peut pas ne pas la voir! Aujourd'hui encore, je n'ose pas aller dans les quartiers de fanatiques... On m'a tant calomniée !

Son regard, fier et doux, s'attriste. Elle murmure :

— Et pourquoi? Jamais je n'ai excité mes compatriotes, mes sœurs, à commettre des imprudences. Jamais je n'ai cru que les réformes profondes des mœurs s'accompliraient en quelques

mois. Est-ce un crime que d'avoir rêvé une organisation meilleure de l'instruction féminine, une protection légale plus efficace et le minimum de liberté indispensable au développement, à la dignité de créatures humaines? N'est-ce pas ridicule et odieux, cette campagne qu'on a menée contre mon frère et contre moi, à propos des chapeaux que nous aurions commandés à Paris!

— Revenons à la journée du 14 avril. Comment êtes-vous sortie de la maison cernée?

Elle reprend son récit. Tout d'abord, elle fit partir sa vieille maman qui ne se doutait de rien, et que les esclaves accompagnèrent, et elle demeura, avec miss de W..., dans le logis barricadé. Douze heures, elle entendit les vociférations des soldats; douze heures, elle attendit le moment où les portes seraient forcées. Très calme, très pâle, elle avait pris un revolver.

« Jamais ces brutes ne m'auraient eue vivante. »

Enfin, la nuit venue, elle se déguisa en pauvresse, franchit le mur du jardin, traversa une maison inhabitée, et s'en alla vers le port, une lanterne à la main, la taille courbée, avec la démarche d'une vieille femme boiteuse. Ses amis la reçurent à bord de la mouche qui cingla aussitôt vers la côte d'Asie.

Selma, sauvée, dut rester cachée pendant de longs jours. Ahmed-Riza bey que l'on disait à Salonique, ou à l'ambassade de France, s'était réfugié simplement dans une maison de Stamboul, en plein quartier de mutins, d'espions et de réactionnaires.

Le jour de l'émeute, il avait été presque seul à conseiller la résistance, mais son avis n'avait pas prévalu. Quand on lui annonça la mort du ministre de la Marine tué à sa place, par des assassins mal informés, il dut penser à sa sûreté. Aucun déguisement n'était possible. Mais le président de la Chambre, figure connue et caractéristique, s'avisa d'un stratagème bien simple : il mit des lunettes noires et attacha un mouchoir en bandeau sous son menton, sur les oreilles, comme un homme qui souffre des dents. Et sans plus de précautions, il put gagner sa retraite.

Selma Hanoum m'avait dit :

— Nous habitons tous, provisoirement, chez mon beau-frère, tout près d'ici. Venez ce soir. Vous trouverez mon frère qui désire vivement vous parler. Mélek Hanoum vous accompa-

gnera. Vous mettrez un tcharchaf, ce sera très amusant... Nous ferons une surprise à mon frère.

Cette idée de déguisement enchante Mme Ange et la dame de Salonique. Malgré leurs théories sociales et leur philosophie, elles s'amusent d'un rien, et adorent les plaisanteries, les comédies, les farces de pensionnaires.

Après dîner, Mme Ange a fait apporter un tcharchaf. La jupe de soie noire est assez longue, mais trop large à la ceinture; il faut l'adapter avec des épingles anglaises. L'esclave au nom impossible tient un miroir que sa gaîté mouvementée déplace constamment. Mme Ange pose la voilette noire sur mes cheveux, serre un ruban et dispose le capuchon sur la voilette. Une autre épingle le fixe sous mon menton. La voilette relevée, je me regarde au miroir. Cette petite dame endeuillée, cette espèce de religieuse, c'est mon nouveau moi. Bonjour! Je suis bien aise de vous connaître, fausse hanoum!

Mes amies sont dans un délire de joie. Mme Ange me dit de marcher autour du salon. Et elle s'écrie:

— Non, chère amie, ce n'est pas ça du tout. Vous marchez trop vite. Vous n'êtes pas convenable. Il faut aller à petits pas, en minaudant.

La dame de Salonique défait ses tresses pour la nuit. Elle va coucher dans le salon, sur un matelas. L'esclave et Mélek Hanoum se sont transformées en fantômes noirs, et nous descendons. Le vieux cuisinier, portant une énorme lanterne, nous précède.

La nuit est tiède, transparente, sucrée par les acacias. Pas une âme dans les rues. Nous marchons, avec une lenteur de canes et je connais enfin les sensations que donne le costume turc. La jupe m'embarrasse; le tulle baissé m'aveugle. Je maudis les pavés pointus et pose mes pieds avec circonspection.

Mme Ange a relevé son voile. A la campagne, la loi souffre quelques licences. Les dames sortent après le coucher du soleil, et le jour elles s'habillent d'un léger voile blanc et d'un cache-poussière affreux... Mais je n'ose pas imiter Mélek Hanoum. Si quelqu'un me regardait, je prendrais, malgré moi, un air de gravité bête ou j'éclaterais de rire...

Voilà justement le veilleur de nuit. Il passe, lent et pacifique, frappant le pavé de son bâton et le choc régulier se répercute dans la petite ville sonore, dont les maisonnettes semblent

vibrer. Jardinets devant les façades, grilles, perrons minuscules, rues plantées de jeunes platanes, on dirait une station balnéaire, un « petit trou » déjà cher, de nos plages du Sud-Ouest français. Les maisons, dans la pénombre, ont un air de faux chalets suisses ou normands, et Mme Ange, l'esclave et moi, suivant le cuisinier solennel, nous pourrions être trois dames économes qui s'en vont à pied, au Casino, enveloppées de mantes noires en guise de « sorties de bal. »

Pan!... pan!... Le veilleur de nuit s'éloigne. Derrière les stores de bois ou de toile, quelques lampes brûlent, mais aucune rumeur, — rire de jeune fille, pleurs d'enfant, gamme appesantie sur le piano, — aucun des bruits familiers de nos rues et de nos soirs, ne révèle, ici, la vie cachée.

Nous allons, et nous nous trompons de chemin, une fois, deux fois... Ces rues, sans noms apparens, se ressemblent toutes.

Enfin, voici la maison d'O... Pacha, assez grande, sur le modèle classique des maisons de Stamboul. Des lueurs vagues dessinent les claires-voies des volets. Le cuisinier s'écarte, et la porte du haremlik s'ouvre pour nous.

Il y a un escalier à double course, au fond du vestibule, et, rangées au bas de l'escalier, des esclaves en robes roses, en toquets roses, qui s'avancent, se courbent et baisent l'ourlet de nos jupes. De jeunes femmes rieuses s'appellent, au premier étage ; on voit passer des robes claires, en froufrous rapides. Une étrange personne, vêtue d'habits modestes, mais extravagans, coiffée de travers, avec un tas de mèches qui sortent de son toquet, une personne mûre, maigre, laide et hilare, a saisi le parapluie de Mélek Hanoum. Voilà qu'elle met sur son épaule ce parapluie, comme un fusil, et elle simule le soldat qui monte à l'assaut.

Vraiment, je n'avais pas prévu cette dame, dont chaque mouvement excite la gaîté des esclaves. Est-ce une parente pauvre dont l'esprit est un peu dérangé? Un mot de Mélek Hanoum m'avertit. Je me souviens que miss May de W... m'avait dit :

— Vous trouverez, chez O... Pacha, un personnage naguère important dans les harems, et qui devient rare : une « femme bouffon, » une amuseuse... Ces femmes bouffons sont très souvent des veuves sans fortune, qui vont, de famille en famille, égayant les musulmanes recluses par des danses, des chansons, des récits. Elles colportent les nouvelles, aident parfois aux in-

trigues, et sont les vivantes gazettes de tout le monde féminin. Les hanoums les traitent en amies, et les gardent des semaines et des mois entiers, jusqu'à ce que le répertoire des drôleries s'épuise. Alors, la femme bouffon va divertir d'autres ennuyées Mais à mesure que les dames, mieux instruites, cherchent un plaisir plus personnel dans la musique ou la lecture, la vogue des amuseuses décroît. »

Avec force grimaces et contorsions, la femme bouffon nous précède, brandissant le parapluie et lançant la jambe comme un soldat bien entraîné. La maison est disposée à la vraie manière turque, et comporte un haremlik et un sélamlik séparés. C'est dans le salon du haremlik que toute la famille du pacha est réunie, et les sœurs et belles-sœurs, blanches, roses, bleues, nous attendent sur le palier, pour nous introduire. Autour de moi, c'est un babillement, doux et joli, que je voudrais bien comprendre, et qui me rend confuse tout à coup. Je maudis ce déguisement inventé par Mélek Hanoum, et j'ai grand'peur d'être ridicule. Je ne vois pas mon amie Selma. Ses sœurs gracieuses m'entourent en riant. Elles insistent : « Oui, oui, il faut entrer au salon avec le tcharchaf, — ce sera très drôle... » On a dit à Ahmed-Riza bey que j'étais trop lasse pour sortir et que Mélek Hanoum était venue, avec une amie. L'une des jeunes sœurs me prend la main, m'attire.

Un grand salon, luxueux et chaud, vivement éclairé, des bois dorés, des soieries... Sur le divan, entre les deux fenêtres, une dame âgée, au visage énergique, intelligent, bienveillant, sous le réseau des rides fines. C'est l'âme de la maison, la mère et l'aïeule très chérie, divinité familiale qu'entoure un culte pieux Ses filles et petites-filles sont tendrement groupées autour d'elle, et à quelques pas, son fils, debout, accueille les visiteuses.

Il les accueille... Comprenez bien! Il ne s'avance pas pour leur serrer ou baiser la main, comme autrefois, à Paris. Il est redevenu Turc, mon ami Ahmed-Riza bey, et il a l'attitude réservée, indifférente, des hommes de son pays. Il ne lève même pas les yeux. Sans doute, ça l'ennuie, cette visite indiscrète, et je me flatte qu'il est un peu déçu. Un instant, à travers le masque de tulle épais, je l'observe, comparant le président de la Chambre ottomane à cet Ahmed-Riza bey que j'ai connu autrefois, dans un humble logement de la place Monge Il publiait alors le *Mechveret*. Il fréquentait les cénacles positivistes. On

disait de lui : « C'est un honnête homme, un patriote, un proscrit. » Il était sympathique, à cause de son exil, de sa probité, de sa pauvreté fière, de son grand air de calife philosophe ou de roi mage encore jeune. On disait aussi : « C'est un rêveur. » Et cela paraissait tout à fait charmant qu'il fût un Turc, un vrai Turc. Je me rappelle l'avoir rencontré à un bal costumé, chez un peintre. Il y avait des Turcs, à ce bal, des faux Turcs. Lui, Ahmed-Riza bey, en frac, semblait le seul Parisien de toute la bande, mais, sérieux imperturbablement, il avouait l'espèce de dégoût que la danse, le décolletage et les travestissemens lui inspiraient. Et alors on comprenait qu'il n'était pas Parisien du tout, mais Turc, dans le sang et dans l'âme.

Il n'est pas moins grave qu'autrefois ; il est beaucoup plus majestueux, très « Président de la Chambre, » avec ses cheveux taillés en brosse, sa barbe en pointe, ses larges yeux clairs. Seulement, la barbe et les cheveux ont blanchi ; les joues pâles se sont creusées, le regard est plus vague, le sourire découragé. On sent que cet homme est mal réveillé encore d'un cauchemar douloureux.

Une des sœurs, passant derrière moi, lève mon voile... Ahmed-Riza bey m'a reconnue ! Sa figure s'éclaire de surprise amusée. Il me tend les mains et s'exclame...

Il n'est pas choqué du tout, et même il se dit charmé de me revoir dans ce costume qu'il aime, dans ce costume sévère, mystérieux et point messéant que je ne critiquerai pas, plus tard, en France, puisque je l'aurai porté par plaisir. Je promets de n'en jamais dire de mal. J'assure que j'ai, grâce à lui, une âme presque turque, et les jeunes femmes déclarent qu'il faut me donner un nom oriental : Haïdié ou Leïla... Ahmed-Riza bey, qui se prête à ce jeu, propose Leïla, un très joli nom qui signifie « crépuscule. » Je suis Madame Crépuscule, pour quelques heures. Les sœurs, les esclaves en robe rose, collées au mur et attentives, s'amusent infiniment, et la femme bouffon est stupéfaite. Elle n'avait pas préparé cette comédie-là !

Mais, après nous être égayés, si puérilement, nous commençons à causer de choses sérieuses, et le sourire d'Ahmed-Riza bey s'efface. Il me parle de la contre-révolution qui a mis à néant ses projets très chers. Bien qu'il ne m'apprenne rien de nouveau, je comprends ses raisons de tristesse. Il rêvait que la Turquie évoluerait pacifiquement, aisément, dans le parfait accord de

tous les citoyens. L'émeute du 13 avril l'a désillusionné, comme tant d'autres, et il voit, maintenant, les énormes difficultés qui ne découragent pas, certes, mais qui préoccupent justement les patriotes Jeunes-Turcs.

Lui, en particulier, s'intéressait à l'éducation du peuple, à l'éducation de la femme. Il voulait fonder un lycée de filles, et déjà il avait obtenu du Sultan un magnifique konak. Ses intentions ont été dénaturées, ses projets rendus impopulaires.

— Vous connaissez l'histoire des chapeaux?

— Oui, je la connais. Elle est caractéristique.

— Et l'on a prétendu que nous voulions dévoiler les femmes!... Vous savez à présent combien j'aime ce costume national, ce sombre uniforme féminin, qui, après tout, n'est pas incompatible avec le développement moral et intellectuel.

J'ose dire :

— Pas avec l'exercice physique, car il est bien gênant pour marcher, le sombre uniforme féminin. Nos robes trotteur sont plus commodes, sur vos horribles pavés. Cela m'amuse de porter le tcharchaf, un soir, mais si je devais le garder toujours, je le prendrais en grippe.

— Voilà pourtant une dame, Européenne comme vous, qui l'a librement pris, en se mariant, et qui a pris, avec le tcharchaf, la foi musulmane. Ma mère était chrétienne. Elle a voulu partager les croyances de son mari.

Je regarde la sereine et bienveillante vieille dame... Quoi? Une chrétienne? Une Européenne? Elle est devenue mahométane par amour? Elle a renoncé à la liberté, à la société, à la langue, à la religion même de ses ancêtres... Elle a dit, à l'époux, les paroles de Ruth à Noémi :

« Ton pays sera mon pays; ton Dieu sera mon Dieu. »

C'est très touchant, très beau, mais tout de même un peu terrible... Pauvre dame vénérable et douce, elle a dû souffrir souvent, non par regret, certes, puisqu'elle aimait, mais parce que la destinée lui a réservé bien des épreuves. Elle a vécu dans l'ombre de la tyrannie; elle a vu son fils, sa fille, partir pour l'exil peut-être éternel; et, après la revanche inespérée, après le triomphe, elle a vu ce même fils, cette même fille menacés de mort.

Comme je regrette de ne pouvoir lui parler! Elle ignore le français, et je ne comprends pas l'allemand. Ahmed-Riza bey

traduit nos complimens réciproques. Et l'heure coule... Nous n'avons pas dit la moitié de ce que nous voulions dire, et Mélek Hanoum m'avertit qu'il se fait tard, et que l'état de siège existe encore dans la banlieue de Constantinople.

Quand reverrai-je Ahmed-Riza bey, et comment le reverrai-je? Le hasard nous a toujours rapprochés en des circonstances si singulières : le bal costumé, le cénacle positiviste, le petit appartement de la place Monge, et maintenant ce harem d'O... Pacha !... Je lui demande :

— Ne souhaitez-vous pas revenir en France, revoir vos amis?

— Plus tard... Je ne suis pas libre... Je ne m'appartiens plus. Ma tâche est très lourde, et je me dévoue absolument à l'accomplir. Dites pourtant à mes amis et surtout à mes camarades positivistes que je garde les idées, les convictions qui leur sont chères. Vous reviendrez ici, vous; et peut-être vous verrez des choses nouvelles.

— Leïla... C'est un très joli nom, Leïla ! — dit Mme Ange, quand nous nous retrouvons dehors, avec la petite esclave et le cuisinier arménien. — Dire à une dame qu'on veut l'appeler Leïla, c'est lui faire un compliment, parce que Leïla représente la femme aimable et aimée. Savez-vous, chère amie, la légende arabe de Leïla?

— Non, mais je la saurai tout à l'heure, chère Mélek, parce que vous allez me la conter.

— Eh bien, il était une fois un jeune prince...

La nuit est bleue; le parfum des acacias palpite au souffle de la mer. La lanterne balancée du vieil Arménien agite sur le pavé des reflets jaunes, des ombres falotes. Toute noire entre mes compagnes noires, fantôme parmi ces fantômes, j'écoute l'histoire poétique, amoureuse et compliquée où l'amant chevaleresque et l'amante fidèle se perdent, se retrouvent, et meurent ensemble, après mille aventures merveilleuses. Mélek Hanoum conte comme Sheherazade, avec grâce, avec minutie, avec lenteur. Je devine, à travers le français pénible et incorrect, tout le charme du beau récit qu'elle ferait, si je savais le turc, car elle doit parler très joliment, Mélek Hanoum, en vraie poétesse... Un homme tourne à l'angle d'un carrefour. Il passe tout près de nous. Il nous frôle presque et grommelle. Et quand nous

sommes rentrées dans le salon peint à la chaux bleue, où la lampe file, où la dame de Salonique, demi-vêtue, fume, accroupie sur un matelas, la petite esclave nous dit :

— Quand il a entendu que vous parliez français, cet homme, il a dit : « Voilà des femmes qu'on devrait embrocher... »

Mme Ange est pâle de terreur rétrospective.

— Vous voyez, chère amie, comme le peuple est animé contre nous... Oh ! tout ça, c'est la faute des réactionnaires, des fanatiques, des méchans hodjas, pas civilisés du tout !

Elle soupire et conclut par cette phrase extraordinaire :

— Nous aurons liberté quand on aura tué tous les hodjas *comme on a tué tous les curés à Paris.*

!!!

Quelques figures de dames turques.

Mme L... Pacha. Une grande jeune femme presque blonde, au teint de fleur, aux larges yeux de ce gris nuancé qui verdit dans l'ombre et bleuit à la lumière. Le profil aquilin, très délicat, rappelle un peu celui de la belle actrice parisienne Andrée Mégard.

Cette jeune femme me reçoit dans le cabinet de travail de son mari, — une pièce petite et sobre, de style moderne viennois, — car L... Pacha a supprimé dans la maison la division traditionnelle en haremlik et selamlik.

Le beau visage, la robe d'intérieur rose, garnie de guipure et de velours noir, le langage pur, aisé, sans accent, me font penser à la Djénane de Pierre Loti. Mais Djénane, paraît-il, était une créature à demi chimérique et les dames de Stamboul lui refusent toute existence réelle... — Mme L... Pacha sourit doucement quand je lui parle d'une ressemblance physique avec la romanesque Désenchantée.

— Des Désenchantées? Il y en avait quelques-unes à Stamboul, et ce n'étaient pas les plus intéressantes parmi mes compatriotes. Le livre de Loti en a fait éclore des douzaines. Oui, beaucoup de dames ont appris qu'elles étaient fort malheureuses. Elles ne s'en doutaient pas, avant d'avoir lu le roman. Pour moi, je me contente de ma destinée... Chacune de nous porte son bonheur en elle-même.

— Vous êtes sage et sensée, madame, et je devine que vous êtes heureuse. Sans doute votre caractère s'est adapté aux conditions nécessaires de votre vie, mais ces conditions auraient pu être très pénibles, très opprimantes. Et vous auriez lutté peut-être, et souffert, avant de vous résigner.

— Je suis heureuse, — répond Mme L... Pacha, — et il m'a été facile de l'être, parce que j'ai épousé un homme intelligent et bon qui m'a traitée en vraie compagne, en amie. J'ai plusieurs enfans, et je m'occupe de leur éducation. Enfin, je lis, je reçois des amies, j'espère voyager un peu.

— L... Pacha est donc un mari exceptionnel?

— Peut-être.

— Il est libéral; il vous respecte; il a confiance en vous. Mais vous laisserait-il sortir sans voile?

— Oui, certes, si je n'avais pas à craindre la fureur de la populace.

— Admettrait-il chez lui, chez vous, ses amis?

— Il les admet. Nous ne racontons pas à tout le monde cette infraction aux antiques convenances, mais nous recevons, ici, qui nous plaît.

— Alors, vous vivez presque à l'européenne?

— Ce serait trop dire. Nous transigeons avec les coutumes, nous tournons les difficultés. Il est bien dangereux de se poser en révolutionnaire. D'ailleurs, je sors très peu; je ne me mêle pas de politique, je suis *vieux jeu* sous bien des rapports.

Je demande à Mme L... Pacha ce qu'elle pense de la vie des Européennes telle que les romans la décrivent.

— C'est une vie bien fatigante! Et toutes ces histoires de passion, cela fait peur.

— La passion est de tous les pays, et l'on prétend qu'à Stamboul même, il y a des amans heureux et des maris infortunés.

— C'est possible. Mais il y a de bons ménages en Turquie, et peut-être aussi en France.

— Il y en a en France.

— Beaucoup moins qu'en Turquie!

— Quelle idée! Les Françaises choisissent leur mari ou, tout au moins, sont choisies par lui. Les fiancés se connaissent avant le mariage...

— Ils se connaissent? — Un sourire d'ironie légère errait

sur les lèvres de Mme L... Pacha. — Ils se connaissent tant que ça? Ils ne montrent pas une façade apprêtée et trompeuse?

— Il est vrai que toutes les fiançailles comportent une comédie réciproque, volontaire et inconsciente.

— Allez, vos fiancés de France s'ignorent, tout comme s'ignorent les fiancés turcs. Et ils se marient au petit bonheur.

— Ils ont pourtant l'illusion de la liberté, du choix, de l'amour. Cela fait une grande différence à leur avantage. La jeune fille éprouve le plus vif, le plus doux sentiment de fierté, pendant cette courte royauté des fiançailles. Elle reçoit l'hommage du désir de l'homme, qui demande ou feint de demander l'amour comme une faveur suprême. Elle sent sa dignité, sa jeune puissance, son prestige féminin. Les souvenirs de ces heures mettent une lumière dans sa vie qui sera, peut-être, grise, triste et déçue...

— Nous autres, nous ne connaissons pas l'amour, tel que vous le ressentez, — tel que vous le recherchez, dit gravement Mme L... Pacha. — Nous souhaitons aimer le mari qu'on nous destine; nous nous attachons souvent à lui, par une grande et forte affection... Mais l'amour... la passion?... Nos enfans seuls nous inspirent une tendresse passionnée. La maternité est le seul amour permis que nous goûtions dans sa plénitude.

— Cependant Mme Ange et Djavid Pacha?...

— Oh! c'est un bel homme, Djavid Pacha, et Mélek Hanoum est sensible à la beauté!... Et puis, elle a tant d'imagination!... Quand on a besoin d'aimer, on aime ce qu'on a.

Cette jeune femme est bien sceptique.

Sans doute, elle a raison. Il n'y a aucun rapport entre l'amour sentimental que rêvent les femmes françaises, et l'amour que ressentent les femmes turques. Dans le mariage turc, le petit roman conjugal commence par la fin. La possession, ou du moins le droit de posséder, précède la naissance et l'échange du désir. La femme, même respectée par un mari délicat, se sait conquise d'avance. Le don de sa personne, ne fût-il pas réclamé le soir même des noces, est obligatoire dans un délai plus ou moins court. Et cela suffit pour fausser les relations sentimentales, pour modifier essentiellement l'attitude des époux. Après, oui la nature et l'accoutumance créent des liens solides. Mais l'heure de l'amour est passée et ne reviendra plus. La logique de l'instinct disposera plutôt la femme à s'éprendre de l'inconnu

qui passe, et qui regarde le voile soulevé, comme par hasard; l'inconnu qui risquera sa vie pour un billet, pour une fleur, pour un périlleux rendez-vous, car la femme veut être désirée, méritée, conquise...

Mme L... Pacha, qui a de l'esprit, devine ma pensée, et comme son orgueil lui défend tout regret apparent, elle déclare :

— Tant mieux que nous soyons délivrées du risque de l'amour. Il cause trop de désordres et de souffrances.

Oui... Les raisins sont verts, chère Mme L... Pacha!

Autre cloche, autre son. C'est une jeune fille qui se plaint, une jeune fille riche et jolie. Elle se plaint en très bon français, et maudit le tcharchaf qu'elle dispose sur sa robe printanière.

— Horrible costume ! Je le déteste!

Pourtant la jupe de soie noire bien ajustée, le capuchon court qui laisse deviner les bras et la ceinture, donnent à la brune Eminé une grâce provocante d'Espagnole.

Sa mère, belle personne de quarante ans, sereine et douce, surveille la toilette de la petite révoltée.

— Ta voilette est trop transparente; tes cheveux sont trop bouffans. Cache mieux tes bras, et surtout ne quitte pas la voiture. Les marchands de légumes t'insulteraient.

— N'est-ce pas odieux? — me dit Mlle Eminé, — les gens du peuple ont le droit de nous surveiller dans la rue. Ils ne s'en privent point. L'autre jour, je passais, avec une amie, dans une rue de Péra. Un vendeur de salades a grogné derrière nous : « On les déchirera, ces tcharchafs ! » Pendant la semaine de la contre-révolution, le veilleur de nuit est venu chez nous, et a déclaré aux esclaves : « Que vos maîtresses fassent attention! Si elles portent des tcharchafs indécens et si elles se coiffentcomme les infidèles, en montrant leurs cheveux, elles auront affaire à nous! » Voilà notre liberté, dans ce pays qu'on dit libre; Jeunes-Turcs ou Vieux-Turcs, ils nous persécutent également.

— Tu exagères, mon enfant, — dit la mère. — Vous autres, jeunes filles, vous voulez la liberté tout de suite. Les hommes ont mis trente-trois ans à l'ac quérir! Soyez patientes. Le fruit n'est pas mûr. Il mûrira...

— S'il est mûr quand nous n'aurons plus de dents, nous serons bien avancées, maman! La belle consolation que tu me donnes! Peut-être, dans cinquante ans, on supprimera le tchar-

chaf. Ce sera fort bien, pour mes petites-filles, mais pour moi? Je serai vieille et laide, moi, dans cinquante ans!

— Eh bien, mademoiselle, vous aurez mérité, par votre obéissance aux lois religieuses, une place dans le paradis.

— Dans le paradis de Mahomet! Il n'y aura que des hommes. Même dans l'autre monde, les femmes seraient... comment dites-vous? « roulées. »

— Vous n'êtes donc pas bonne musulmane?

— Hum!... N'insistez pas... Et d'ailleurs, on sait pourquoi le Prophète a imposé le voile aux femmes! Il avait vu la femme d'un ami et il l'avait trouvée trop charmante. Il l'obligea de divorcer et l'épousa. Mais après, il se dit : « Si un autre homme voit ce beau visage, il fera ce que j'ai fait. » Cette idée lui était désagréable, infiniment. Alors, pour n'être pas trompé, il fit voiler sa femme et toutes les femmes des autres. Croyez-vous qu'elle est très édifiante, cette histoire-là?

Mai.

— Les femmes ne sont pas seules à se plaindre, — me disait hier Adrien B... — Quelques jeunes hommes, élevés en Europe sont peu satisfaits du mariage que leurs parens arrangent, à la mode turque. Ils épousent des Européennes, ce qui ne va pas sans risques et sans déceptions. Ou bien, ils font comme mon ami Hassan bey.

— Racontez-moi l'histoire de votre ami Hassan bey.

— Hassan bey est employé dans une grande administration. Il a fait ses études en France, et il a senti, vivement, le charme de la société féminine. Quand il a dû se marier, — voilà deux ans bientôt, — j'ai cru qu'il épouserait une Occidentale ou une jeune fille turque très moderne, très francisée. A ma grande surprise, il choisit, ou plutôt laissa choisir par sa mère une fillette de dix-neuf ans, élevée à l'ancienne mode, très pieuse, très docile, et sachant tout juste lire et écrire.

Un mois après les noces, Hassan bey fut envoyé à Paris pour les affaires de l'administration. Il y demeura près d'une année, et je l'y trouvai pendant un congé que je pris. Sa petite femme lui avait donné un fils, qu'il ne connaissait pas encore. Il se réjouissait de la revoir et m'emmena un jour, chez Paquin, pour commander des robes qu'il voulait emporter. Nous revînmes presque en même temps. Hassan bey et les robes de

Paquin furent reçus avec amour par la nouvelle jeune mère qui avait été si peu jeune épouse. Toute la personne d'Hassan exprimait la satisfaction intime de l'homme qui s'est installé dans la vie comme dans un bon fauteuil à sa mesure.

J'aime tendrement Hassan bey, et il a pour moi une affection fraternelle. L'autre jour, après avoir dîné avec moi, il me dit :

— A ton tour, tu dîneras avec moi, mais non pas au restaurant, chez moi, à la campagne.

— Chez toi?

— Je veux dire chez nous. Tu es presque mon frère. Je n'ai pas de préjugés, et ma confiance en toi est absolue. Tu dîneras avec ma femme.

Cette proposition d'Hassan bey était plus qu'audacieuse : elle était, au point de vue des convenances musulmanes, sacrilège et abominable. Je me défendis, par scrupule :

— Es-tu sûr que ta femme y consentira?

— Ma femme n'a pas d'autre volonté que la mienne.

— C'est fort agréable pour toi, mais elle sera peut-être gênée... Elle gardera son voile, naturellement.

— Elle paraîtra devant toi le visage découvert et la tête nue, comme une Française.

Hassan bey ajouta :

— Mon cher, tu n'as pas compris les raisons de mon mariage. Je ne suis pas de ces faux libéraux qui redeviennent fanatiques dès qu'ils rentrent dans leur harem. Je n'ai pas de harem : j'ai un foyer. En prenant une femme, j'ai voulu avoir une compagne. J'aurais pu demander une de ces demoiselles bien modernes qui parlent français, lisent des romans, et ne sont ni Turques, ni Franques. Mais j'ai redouté leurs prétentions, leur pédantisme, leurs caprices, la vanité qu'elles tirent, bien à tort, d'une instruction superficielle. Alors, j'ai prié ma famille de me chercher une jeune fille toute simple, naïve, ignorante, une « oie blanche, » comme on dit dans ton pays. Et j'ai décidé de faire moi-même son éducation.

« Ce sera long; c'est malaisé; mais c'est intéressant. Je n'y ai pas de mérite : je travaille pour moi. Ma femme n'est pas un génie, mais elle n'est pas sotte; elle a de la bonne volonté. Et puis elle m'aime... Elle m'aime avec fierté, avec gratitude, avec soumission. J'avais pensé à l'emmener en France. Je me

suis avisé qu'elle ne pourrait me suivre à chacun de mes voyages, et que sa vie recluse lui semblerait plus pénible par le contraste avec ses souvenirs. Aussi l'ai-je laissée à ses devoirs maternels.

J'admirai l'égoïsme ingénieux d'Hassan bey et j'acceptai son invitation.

— Devrai-je porter un fez?

— Inutile. Nous habitons la campagne. J'enverrai à la gare un gamin qui te conduira chez nous.

Le dimanche suivant, je me présentai à la villa d'Hassan bey. Mon ami me fit entrer dans un petit salon où sa jeune femme, confuse et rougissante, attendait ma visite. Par le truchement du mari, nous échangeâmes quelques politesses, mais la conversation languissait un peu. Un grand bruit, au-dessous, inquiéta soudain mes hôtes. Ils me laissèrent seul, un moment, et reparurent, lui riant aux éclats, elle consternée.

— Mon ami, déclara Hassan bey, je t'ai dissuadé de mettre un fez. J'ai eu tort : nous sommes menacés d'une catastrophe domestique. La cuisinière qui t'a vu, refuse de te servir à déjeuner. C'est une vieille paysanne, très fanatique, qui a nourri ma femme et qui est un peu servante-maîtresse. Elle me menace des foudres d'Allah, et me traite d'impudique, parce que je te montre ma femme « toute nue, » c'est-à-dire « tête nue. » Je te prie de patienter quelques minutes. Je vais persuader cette mégère...

Je restai donc avec la jeune femme, pendant que mon ami morigénait la cuisinière. Il nous avertit enfin que l'irascible musulmane consentait à préparer la nourriture du giaour. Et nous passâmes dans la salle à manger. La vieille apporta un plat qu'elle me servit à bout de bras, en détournant la tête. Elle était empaquetée et voilée hermétiquement, mais Hassan bey me dit :

— Elle te surveille, et fait une moue horrible en te regardant.

Dans l'après-midi, après une amicale conversation, Hassan voulut prendre du café. Ce fut le signal d'un nouveau drame. La vieille, qui s'était désemmaillotée pour laver sa vaisselle, refusait de se vêtir et refusait aussi de me révéler son visage. Hassan bey redoubla d'éloquence, et déclara qu'il prenait tout le péché pour lui et que lui seul en rendrait compte au jour du Jugement.

Alors, la vieille fit le café ; mais elle ne se résolut pas à montrer ses charmes à l'infidèle. La porte du salon s'ouvrit, et nous vîmes un être étrange s'avancer, portant un plateau. Cet être avait des jambes nues jusqu'au genou ; un énorme pantalon, en indienne rayée, enfermait ses cuisses opulentes. Les outres de sa poitrine ballotaient sous une mince camisole, — et le visage était voilé jusqu'aux yeux !

Ainsi, la cuisinière d'Hassan bey concilia sa pudeur farouche avec les devoirs pénibles de son état et le mépris que je lui inspirais. Je regagnai la gare sans encombre, mais je suis confondu encore de l'imprudence de mon ami. Quelques mots de cette cuisinière fanatique auraient suffi pour ameuter les voisins, et que fût-il arrivé d'Hassan bey, de sa femme, et de moi-même ?

Mai.

Assises dans une *araba* de campagne, le seul véhicule que nous ayons trouvé, nous allons, Mélek Hanoum et moi, à Gueuy-Tépé, chez Fatmé Alié Hanoum, la romancière.

La campagne, sous le ciel bleu, est plate, humide, verte, avec des maisons blanches à toit rouge. Paysage simplet, en quatre couleurs franches, aquarelle enfantine où la mer apparue au bout des chemins blancs est un large trait d'indigo sombre. C'est le matin qui donne aux choses ce caractère naïf, cette fraîcheur mouillée. A midi, sous le soleil vertical, elles reprendront leur figure d'Orient, leurs teintes atténuées par la trop grande lumière.

Matin de printemps, printemps d'Asie, douceur dans la douceur, je vous respire au passage et je me rajeunis en vous. J'ai posé le capuchon noir et le voile. Ma vie de fausse Turque va finir. Aujourd'hui même, je rentre à Stamboul.

L'*araba* où nous nous tenons accroupies, jambes croisées, sur un long matelas, ressemble à un petit corbillard qui aurait des rideaux de toile rayée et dont le bois serait peint de vives guirlandes de fleurs. Le cocher n'a point de siège. Assis sur l'extrême bord de la voiture, les pieds appuyés aux brancards, il chantonne sans s'occuper de nous ou siffle pour exciter son cheval.

Je devais bien cette visite à Fatmé Alié qui est très célèbre. Et puis, le type de la femme de lettres turque manquait à ma collection. La curiosité m'attire donc autant que la sympathie confraternelle.

Ses compatriotes — les hommes même — ont loué devant moi le talent de Fatmé Alié, sa délicate sentimentalité, son style clair et poétique. Elle a publié de nombreux ouvrages. Deux seulement ont été traduits en français : *Musulmanes*, — étude sur la vie intime des femmes turques, — et *Oudi* (la Joueuse de luth).

Des qualités littéraires de l'écrivain, rien n'est resté dans les traductions que je viens de parcourir, traductions déplorablement lourdes, qui offensent à la fois l'art, la logique et la grammaire. Si Fatmé Alié connaissait à fond la langue française, elle garderait une rancune éternelle à ses traducteurs. Malgré les gaucheries de la transcription, la sentimentalité se révèle, un peu surannée pour nous, un peu larmoyante, à la mode de 1820. Quant aux idées de l'auteur, elles sont très sages, plus sages que hardies, et ne mettent en péril ni la société, ni la religion. Fatmé Alié est une pieuse musulmane, qui vénère le Prophète, qui a lu et étudié le Coran dans le texte, et qui est savante en théologie comme un hodja.

Son roman, *la Joueuse de luth*, passe ici pour un chef-d'œuvre. Que n'ai-je pu le lire dans le texte original! Assurément, les grâces du style lui doivent ajouter un charme que je ne soupçonne pas.

L'affabulation est simple. Nous avons vu ce même sujet traité par de nombreux écrivains. Nous connaissons le méchant mari, la danseuse perverse, l'épouse vertueuse qui, trompée et ruinée, gagne sa vie en donnant des leçons de musique. Cette histoire morale et attendrissante, contée par une dame turque, reprend une espèce d'originalité.

Ce qui étonne le lecteur, c'est l'extrême naïveté de l'auteur quand il passe de l'analyse sentimentale aux détails de la vie pratique. On voit comment une personne, enfermée dans son foyer, se représente les réalités sociales et la lutte pour la vie.

Fatmé Alié pense que la femme doit exercer un métier et gagner de l'argent. C'est fort bien. Mais l'héroïne du livre se tire d'affaire avec une facilité aussi enviable que surprenante, et celles qui tenteraient de l'imiter risqueraient quelques déceptions.

Le père de Bédia, Nasmi bey, s'était ruiné parce qu'il aimait trop le plaisir et la musique. « Il passait pour maître, même parmi les professionnels. Quand il constata que sa bourse était

complètement vide, l'instruction solide qu'il avait reçue lui permit d'obtenir un poste important, aux émolumens mensuels de cent livres turques, soit 2 300 francs. » C'est plaisir de se ruiner dans ces conditions-là.

La petite Bédia, élevée par ce distingué fonctionnaire, devient une violoniste et une psaltériste merveilleuse. Et Fatmé Alié dit, avec une grâce exquise, les premières impressions de la fillette musicienne. Le père raconte à l'enfant l'histoire des instrumens et leur légende, et tous deux, improvisant pour leur plaisir, oublient jusqu'aux heures des repas. La musique est comme un aliment nécessaire à leur âme.

Mais il est un autre aliment nécessaire à Nasmi bey. L'excellent père, le musicien passionné, a un faible pour les boissons fortes. Il est vrai qu'il « sauve la face » et boit tout seul, dans le secret du sélamlik. Or, son fils aîné Chémi, qui est lui-même marié et père, est aussi enclin à la boisson. Et Nasmi bey, illogique et majestueux, ne lui épargne pas les remontrances.

« Nasmi bey joignait à ses qualités de poète et de musicien celles de littérateur et de philosophe. Les conseils qu'il donnait à ses enfans découlaient de sa science. Il persistait pour leur inculquer ses idées (*sic*). Chémi était tenu de rendre compte à son père des heures qu'il passait à la maison, le soir, après avoir quitté son travail. Nasmi bey voulait savoir par lui-même si son fils suivait les conseils donnés... Il tremblait aussi pour l'avenir de Bédia, une fille si sensible, en pensant qu'elle pouvait distinguer quelqu'un, l'aimer. Il voulait qu'elle n'aimât rien que la musique et n'entendît même pas le mot « amour. » Avant de raconter une histoire à sa fille, il y pensait pendant plusieurs jours (1)... » Mais Chémi qui a trente et un ans, et qui a l'ivresse moins philosophique que son vénérable père, fait l'éducation sentimentale de sa sœur.

Un jour, Nasmi bey, trouvant son fils pris de boisson, « lui cogne la tête sur le parquet. » Mais quelques mois plus tard, ayant bu lui-même, plus qu'à l'ordinaire, il entre dans le sélamlik et se trouve en présence de Chémi. Saisi de honte, il fait vœu de ne plus boire. Cette abstinence tardive cause sa mort, « les médecins trouvant du trouble dans la circulation du sang, par suite du manque d'alcool dans le corps de leur patient. »

(1) *Oudi*, traduction de Gustave Séon. Mehmed Tahis bey, éditeur

Un peu avant sa mort, Bédia épouse le beau capitaine Maïl bey. Elle a déjà vingt et un ans; elle est presque vieille. Maïl bey est musicien aussi. Il joue du luth, mais il n'aime que les morceaux légers. La musique sérieuse le fait bâiller. Enfin, il imite son beau-père, en dévorant la dot de Bédia, « au lieu d'acheter des immeubles de rapport, » et il se révèle alcoolique! C'est le troisième ivrogne de la famille.

Il pousse l'infamie jusqu'à tromper sa femme avec la danseuse Haloula, fille de la juive Naoumé, et il donne à sa maîtresse les bijoux de Bédia. La pauvre délaissée et la danseuse triomphante se rencontrent dans une fête... Haloula, qui n'a pas mauvais cœur, prie Bédia de lui pardonner. Elle aime sincèrement le capitaine Maïl bey. Et elle explique qu'elle a connu la misère, que les hommes ont abusé de sa détresse, au lieu de la secourir, et qu'elle danse pour gagner sa vie.

« Oui, il y a eu des jours où ma mère, tenant un de mes frères par la main et moi, en portant sur le dos un autre emmailloté, nous avons tendu notre main glacée par le froid aux passans. On ne nous fit même pas l'aumône de quelques paras. Tandis que lorsque je n'avais que douze ans, après avoir joué du tambourin je le faisais circuler et des pièces blanches et des medjidiés pleuvaient dedans. Pour un frissonnement (*sic*) pendant la danse, pour un sourire on m'ornait le front de pièces d'or. Cet or nous a permis de manger à notre faim, ce que nous voulions, et de prendre une bonne pour les enfans. Ils ont maintenant une gouvernante... »

Cette Haloula a des sentimens fraternels qui devraient attendrir Bédia. Mais celle-ci lui répond que tous ces discours sont de la sophistique, que la femme honnête se contente de manger du pain sec, fruit de son travail.

« Haloula sentait en elle-même combien la femme de son amant lui était supérieure. Elle était anéantie. »

Enfin, à bout de souffrances, Bédia quitte le domicile conjugal et se réfugie chez son frère, en emportant son cher luth. Elle est très malade, et Chémi s'occupe activement de la faire divorcer. Maïl bey, qui n'a plus le sou, demande son changement de garnison et se fait envoyer à Salonique. Mais « une nuit qu'il avait vidé un gallon de *raki*, il eut une hémorragie par la bouche qui provoqua sa mort. »

Jusqu'ici, cette histoire ressemble à un roman anglais, où

des gentlemen et des officiers s'alcoolisent et « vont à la perdition. » Mais l'épisode qui suit est imprévu : Bédia, allant à Constantinople, aperçoit sur le pont du paquebot une dame cossue et riante qui s'approche et se nomme : « Mme Salomon, depuis six mois. » C'est Haloula, rangée et mariée. Elle avoue que la morale de Bédia l'a fait réfléchir. Sa fortune étant déjà rondelette, elle a pu se livrer en paix au remords... « J'ai voulu devenir honnête. J'ai mis mes affaires en ordre et me suis rendue à Beyrouth. C'est là que je me suis mariée avec un jeune homme de mes parens. Avec ma dot, mon mari a ouvert un bureau. Il fait du commerce, et je suis heureuse autant qu'on peut l'être. » — Le mari aussi.

Les malheurs de Bédia ne sont pas finis. Elle perd son frère, et se voit réduite à la pauvreté, elle, sa nièce Mihirban et le fidèle esclave Rustem. Comment subvenir aux besoins du ménage? Plus de meubles, plus d'effets à vendre; elle n'avait que son corps lui appartenant. Devrait-elle imiter Haloula? Elle préférerait mourir.

C'est alors qu'elle commence à enseigner le luth. Sa vertu, son infortune et ses talens inspirent des sympathies chaleureuses, et bientôt elle se trouve en possession d'« un amas d'or » gagné, pièce par pièce, à la sueur de son front... Avec cet amas d'or, elle fait bâtir une maison de cinq chambres, deux salles, un vestibule dallé de marbre. « Elle rêva même d'acheter un magasin de rapport, qui lui permît de faire de la musique pour son agrément. » Le vieux serviteur devient garçon de bureau dans un ministère et porte un habit galonné. La nièce est heureuse, et les élèves affluent dans la belle maison. Les jours de cours, le vestibule est rempli de galoches. Bédia a tant de succès que les manches de ses habits s'usent par le frottement de l'instrument. Mais elle n'a pas besoin des marchands pour renouveler sa garde-robe. Les étoffes que ses élèves lui offrent, à l'occasion du Baïram, suffisent amplement. Bientôt, sans doute, elle achètera le « magasin de rapport. » Mais l'excès du travail et les courses sous la pluie ont altéré la santé de la jeune femme. Elle doit renoncer au luth, et meurt poitrinaire, sans avoir acheté le « magasin de rapport, » et après avoir dicté sa triste histoire, « pour publier... »

Fatmé Alié semble avoir beaucoup d'illusions sur les bénéfices pécuniaires que peut réaliser, en deux années, un profes-

seur de musique. Nos premiers prix du Conservatoire, qui meurent de faim à Paris, voudraient tous émigrer à Constantinople, pour faire bâtir, sur leurs économies, une maison de cinq chambres avec un vestibule dallé de marbre !... Mais Fatmé Alié Hanoum ne s'est pas mise en peine de la vraisemblance. Et elle a voulu exposer une idée qui lui est chère : le droit, pour la femme musulmane, de travailler, de vivre, indépendante de l'homme.

Comment, dira-t-on, une romancière théologienne et conservatrice peut-elle concevoir cette idée audacieuse ? Comment peut-elle l'accorder avec le respect des lois et de la religion ?

C'est ce que Fatmé Alié Hanoum m'a expliqué elle-même.

L'illustre romancière est une personne entre deux âges, maigre, pâle, vive, et plus que simple en ses atours. Une jupe grise, une camisole de percale, satisfont sa coquetterie. Elle ressemble à ces bonnes bourgeoises d'Andrinople, qui sont occupées uniquement de leur ménage, de leurs enfans et de leur seigneur et maître. En fait, notre romancière est une bourgeoise, malgré son origine aristocratique. Économe, ordonnée, sédentaire, elle dirige sa maison, élève à merveille ses filles, et doit être une épouse accomplie. Jamais romancière ne réunit autant de vertus domestiques !

Ah ! certes, Fatmé Alié ne réclame pas la suppression du voile et du tcharchaf ! Elle n'envie pas les Européennes, et dans son livre, *Musulmanes*, elle se plaît à rapporter des conversations entre des dames turques et des dames françaises, conversations où les dames turques vantent leur parfait bonheur. Fatmé Alié a eu le bon sens et le courage de protester contre l'adoption des modes et des meubles européens. Elle a loué, comme il fallait, les jolis toquets de gaze, les tuniques en soie de Brousse, les souliers charmans des aïeules... Fatmé Alié est une artiste, et, comme tous les artistes, elle sent profondément le charme du passé. Sans doute, elle a dû renoncer, pour elle-même, aux toquets de tulle et aux robes de Brousse, mais elle ne n'est pas européanisée. Elle demeure ennemie du corset, et sa camisole flottante est une protestation.

La villa de Fatmé Alié est assez vaste, toute sonore, toute claire, avec des fenêtres ouvertes sur la campagne printanière et l'azur foncé de la Marmara. Le jardin qui entoure la maison est cultivé, avec amour, par la romancière, par son mari, et

par leurs enfans. Tous se divertissent à tailler les arbres, à couper et à planter les boutures. Fatmé Alié parle beaucoup de ses livres ; mais plus encore de ses rosiers.

— Oui, — dit-elle de sa voix aiguë et inlassable, — le jardinage, l'exercice sont nécessaires pour la santé... C'est le grand malheur de nos femmes turques de vivre enfermées. Les riches ont des jardins ; elles ont des voitures et des caïques qui les transportent à la campagne ; elles ont des villas, des *yalis* sur le Bosphore, des parcs où elles peuvent marcher, jouer au tennis, aller même à bicyclette. Les femmes du peuple doivent supporter, en ville, les chaleurs épuisantes de l'été. Elles ne quittent leurs logis sombres et malsains que pour les rues malpropres ou les cimetières. Le soleil et l'air ne touchent jamais leur visage. Comment résisteraient-elles à l'anémie qui les décime? Vous avez remarqué leur teint jaune, leurs corps bouffis? Les avez-vous trouvées belles?

Non. Je n'aurais pas osé le dire à Fatmé Alié ; les voyageurs qu'excite le mystère du tcharchaf seraient bien déçus si toutes les passantes de Stamboul levaient leurs voiles. La beauté turque est rare, très rare, car la beauté ne va pas sans la santé.

Dans le monde riche, on trouve encore les éclatantes figures blondes, les yeux vert de mer, les formes robustes héritées des aïeules circassiennes. Mais dans le peuple et même dans la petite bourgeoisie, quel déchet ! Ce n'est pas que la race soit laide, bien au contraire ! elle est enlaidie par la mauvaise hygiène, la vie sédentaire, la réclusion. Les jeunes filles turques sont des fleurs de cave.

Certes, les yeux sont splendides, toujours, les chevelures pesantes et soyeuses. Il faut les admirer, sans arrêter un regard trop insistant sur les dents douteuses, les chairs molles, la peau qui n'a pas la chaude pâleur italienne, mais une pâleur morbide, révélatrice d'un sang appauvri. Pénibles à voir sont les effets plastiques de la dégénérescence graisseuse. On mène, en France, une campagne contre le corset. Que les ennemis de cet objet de toilette aillent voir, en Orient, ce que deviennent les dames anémiques et grasses dépourvues de ce soutien protecteur !

Un chirurgien du pays me disait un jour :

— Les femmes turques? A vingt-cinq ans, leur chair est mûre. Le couteau entre dedans comme dans du beurre.

Fatmé Alié comprend que les tares physiologiques ne se

limitent pas à l'individu, qu'elles se fixent en se reproduisant, de mère en fille, et deviennent des caractères constans.

— C'est l'intérêt des hommes, d'avoir des épouses saines pour procréer des enfans sains. Il faut qu'ils améliorent la vie physique des femmes. Pourquoi ne réserverait-on pas des espaces clos de barrières ou de murs, plantés d'arbres, où les femmes du peuple se promèneraient librement, à l'abri des curiosités masculines? Leur foi, leur pudeur ne seraient offensées par aucun regard indiscret, par aucune parole malsonnante.

Je voudrais demander à mon interlocutrice son avis sur des événemens récens, sur l'état d'esprit des dames musulmanes, sur leur désir de liberté. Mais je vois que ce sujet de conversation lui est désagréable. Elle est très prudente, Fatmé Alié Hanoum! Elle craint d'exprimer une opinion qui serait peut-être mal interprétée.

Je la devine très conservatrice, par tempérament, par timidité aussi. Elle se borne à réclamer une bonne hygiène, de l'air, des jardins, et pour les femmes, veuves ou orphelines, la liberté de travailler. L'auteur d'*Oudi* déplore la misère trop fréquente des familles où un seul homme, père, frère ou mari, doit nourrir toutes les femmes de la parenté, sans qu'aucune de ces femmes puisse l'aider dans cette tâche respectable, mais écrasante. Bien pire encore est la situation des femmes que nul homme ne soutient.

Je me suis laissé dire que le Coran n'a pas toujours imposé aux musulmanes le voile, — devenu un symbole religieux, — et l'exclusion absolue de toute la société masculine. Il paraît qu'au temps du Prophète des femmes vertueuses faisaient les métiers appropriés à leurs qualités et à leurs forces. Certaines se mêlaient aux pieux étudians et l'on vit des dames enseigner la théologie. D'autres combattirent parmi les soldats de Mahomet. Pourquoi la même tolérance, — en ce qui concerne l'étude et les métiers féminins, — n'existerait-elle pas aujourd'hui?

Les brodeuses, couturières, lingères, sont presque toujours des chrétiennes. Les musulmanes ne pourraient-elles exercer ces professions, soit chez elles, soit en atelier? Elles ne seraient pas obligées de modifier leurs habitudes; elles conserveraient le voile et le tcharchaf, et n'auraient affaire qu'à des personnes de leur sexe.

Telles sont les réflexions que m'ont inspirées et ma visite à Fatmé Alié et la lecture de son livre. Je ne suis pas sûre que l'illustre romancière m'approuve entièrement, et je revendique,

pour mon compte personnel, toutes les hérésies, erreurs et inconvenances qui ont pu glisser sous ma plume. Il est si difficile de bien comprendre, d'exprimer, sans la trahir, une pensée étrangère ! Le moindre faux sens dont je serais coupable, on l'imputerait peut-être comme un crime à la très sage, très pieuse, très prudente Fatmé Alié. Je répète donc qu'aucune dame musulmane ne m'a paru plus musulmane que celle-ci, plus sincèrement attachée à la foi de son père et au voile de sa mère !

Et d'ailleurs, je ne crois pas que les femmes orientales aient un violent désir de gagner leur vie elles-mêmes, sauf le cas de force majeure. Elles s'accommodent très bien du travail de l'homme, et suivent, en cela, l'instinct de nature. Les Françaises mêmes, qui réclament le libre accès à toutes les professions, préfèrent, presque toujours, les devoirs de la vie familiale aux soucis de la vie active et extérieure. Elles ont, en majorité, le goût d'Henriette pour le mariage et ses conséquences :

> Les suites de ce mot, quand je les envisage,
> Me font voir un mari, des enfans, un ménage...

Mais encore faut-il que le mari se présente, et qu'il suffise à nourrir les enfans et à entretenir le ménage.

Les dames turques qui lisent nos livres et croient connaître nos mœurs, soupçonnent-elles le malaise croissant des femmes occidentales, affranchies par le travail, mais délaissées par l'homme ? Peuvent-elles s'imaginer les vies mélancoliques de nos vieilles filles sans amour, les vies laborieuses de nos ouvrières qui doivent quitter le berceau du nouveau-né pour l'atelier étouffant ou l'usine meurtrière ? Peuvent-elles, surtout, se représenter cette rivalité des sexes qui tourne parfois à la haine, l'attitude ennemie de l'homme inquiet ou jaloux, qui chasse des syndicats « la camarade » en jupons, et qui décline jusqu'aux charges de l'amour ?...

Ah ! certes, je ne prétends pas que l'existence des femmes orientales soit plus heureuse que la nôtre ! A tout prendre, les maux de la liberté sont préférables, mille fois, aux maux de la servitude. Mais il ne faut pas que les « Désenchantées » de là-bas croient que la vie nous est toujours riante et facile. Je souhaite à mes amies turques tout le loisir, tous les moyens de s'instruire et de se développer, d'exercer même les arts et les mé-

tiers convenables à leur sexe... Mais qu'elles prennent garde. L'homme perd aisément l'habitude de travailler pour la femme, et il prend plus aisément encore l'habitude de faire travailler la femme pour lui. Les bergères Karagachanes que j'ai vues accomplissaient tous les gros travaux, dans le campement ; elles bâtissaient, défrichaient, tissaient, lavaient, et nourrissaient les mioches, pendant que les vaillans palikares surveillaient les bêtes et faisaient les beaux, avec leur fusil...

Péra.

Depuis que je suis revenue à Péra, on me taquine à propos de ma « prise de voile, » et il ne se passe pas de journée où un visiteur ne me demande, — d'un air alléché et discret, — le récit de mes aventures au harem, et mes impressions sur les femmes turques.

Que sera-ce donc, à Paris?... Ici même, des gens croient encore au harem légendaire, et je constate, une fois de plus, la fascination que la femme orientale exerce sur l'Européen, le prestige du voile... Toute figure cachée, interdite, est pour cela même supposée belle. Une Turque sexagénaire, qui aurait conservé de la sveltesse et une démarche gracieuse, pourrait troubler les cœurs naïfs des touristes. Ils voient partout Djénane et Aziyadé...

Quand j'essaie de rectifier cette image trop littéraire de la femme turque, ils sont déçus. Et cependant si le type chimérique, la création idéale, a sa beauté, combien la réalité est plus émouvante!

Je voudrais résumer mes impressions, et voilà que j'hésite... Plus que jamais, je dois me défendre des généralisations hâtives. Oserai-je dire que je connais la femme turque ? Démêlerai-je le caractère commun, la parenté de race, entre les types féminins, si variés, qui ont sollicité ma curiosité affectueuse? J'ai vu la femme politique, la femme écrivain, l'intellectuelle de demi-culture, la grande dame, la jeune fille mondaine, l'épouse modeste d'un modeste employé, l'institutrice provinciale, l'infirmière... Laquelle incarnait vraiment, complètement, cet être mal connu : la femme turque ?

Je revois celles qui représentent le passé : je revois la vieille dame d'Andrinople, — silhouette ratatinée, serre-tête noir, minces bandeaux teints au henné comme les ongles. — Première

épouse d'un pacha, elle avait choisi elle-même une seconde épouse à son mari, et elle avait tendrement élevé le fils de sa... coadjutrice.

Femme du passé, elle aussi, cette seconde épouse qu'aucune jalousie n'a effleurée et qui demeure, à quarante-cinq ans, si déférente pour la hanoum décrépite, et vit à l'aise dans son ignorance, comme dans les larges robes où flotte son corps amolli.

Ces deux femmes ont vécu heureuses parce que leurs désirs et leurs besoins étaient conformes à la loi qui réglait leur vie. Et leur bru commune, la pâle jeune femme aux yeux toujours baissés, est heureuse aussi. Sa maison, son petit jardin, bornent ses rêves. Elle n'a jamais lu les livres « où l'amour est écrit. » Soumise à son époux débonnaire, elle n'a pas besoin de savoir « comment aiment les autres hommes. »

Femmes du passé... Il y en a des milliers et des milliers comme celles-là, en Turquie, des créatures toutes simples qui ne souffrent pas du tout d'être voilées, séparées des hommes, mariées à des inconnus ; qui végètent dans une douce apathie, mangent des confitures, fument des cigarettes, bavardent ou prient, suivant les heures.

Mais parmi celles-là, les plus jeunes sont déjà inquiètes. Elles n'exigent rien, elles ne se plaignent pas ; pourtant, elles sortent de leur passivité séculaire et demandent, timidement, un peu plus d'instruction. Elles s'éveillent à la foi patriotique. Telles les charmantes institutrices d'Andrinople qui souhaitent « faire quelque chose pour la pauvre Turquie. »

Et, plus haut dans l'échelle sociale, il y a les femmes à demi instruites, qui ont pris conscience de leur dignité et qui souffrent de leur situation inférieure. Ces femmes appartiennent au passé par leur éducation et leur mode de vie, mais toutes leurs pensées vont à l'avenir... Impatientes du joug ancien, elles regardent sans cesse du côté de l'Europe... Et il y a aussi les femmes plus jeunes, élevées tout à la franque, celles qui n'ont jamais eu, même dans leur enfance, le vieil idéal héréditaire, celles qui sont devenues sceptiques et révoltées, dès leur premier tcharchaf.

Ah ! certes, il faut les plaindre, celles-là, ces Turques de l'heure présente, qui ne comprennent plus le langage de leurs aïeules, et qui ne trouvent pas, sans difficultés, des maris appariés à elles. La culture qu'elles ont reçue leur a fait des âme

plus fines, plus riches, plus avides, qui ne savent où se prendre. Si le mariage ne leur apporte pas la douceur d'une affection intelligente, si la maternité ne canalise pas leur ardeur confuse et débordante, elles se déséquilibrent, dans la rêverie pernicieuse et l'ennui stérile.

On répond à leurs plaintes : « Sachez attendre. Votre heure n'a pas sonné. En aidant, selon votre pouvoir, à l'avènement du nouveau régime, vous n'avez pas travaillé pour vous, mais pour les femmes qui naîtront de vous, vos filles et petites-filles. N'accusez pas trop les hommes, s'ils vous ménagent avec parcimonie la liberté. A peine l'ont-ils conquise pour eux-mêmes. A peine commencent-ils l'œuvre de civilisation plus difficile en Orient que partout ailleurs, à cause du mélange des races et des religions. Puisque vous êtes patriotes, faites un sacrifice aux intérêts immédiats de votre pays. Ne compliquez pas la tâche de ceux qui gouvernent. Il y a parmi eux des hommes justes, qui comprennent vos aspirations, qui reconnaissent vos droits, et voudraient vous faire, dans la Turquie nouvelle, la place que vous méritez. Mais ces hommes sont peu nombreux. Ils doivent compter avec le fanatisme de leurs électeurs et les préjugés de leurs collègues. Vos exigences prématurées, vos imprudences, deviendraient des armes terribles contre eux, vos amis, et contre vous

« Vous avez pour vous la sympathie de toutes les femmes européennes. Celles qui vous ont entrevues vous feront aimer par celles qui vous ignorent. Nous pensons à vous comme à des sœurs lointaines. Si nous pouvions, — ce qui n'est pas sûr, — vous aider par un mouvement d'opinion favorable à vos désirs, nous y emploierions toute notre adresse, toute notre influence, toute l'énergie de notre amitié. Mais, si elle n'était prudente, notre intervention désintéressée, notre croisade fraternelle, vous ferait plus de mal que de bien.

« Ne désespérez pas, sœurs et amies d'Orient. Les hommes de votre race sentiront tôt ou tard que vous êtes un des agens indispensables au succès de leur entreprise. Leur conception du mariage et de la famille évoluera peu à peu. Ils souhaiteront trouver en vous des compagnes, et non pas des servantes ou des poupées de plaisir. Dans l'intérêt de leur bonheur, dans l'intérêt de leurs fils, ils vous élèveront en dignité et en liberté. Mais il faudra du temps, beaucoup de temps... »

Les dames turques qui ont du bon sens, comprennent, et se résignent. Mais d'autres, — les très jeunes, — répondent comme la petite Eminé :

« Peu m'importe le bonheur de mes descendantes ! Je n'ai que ma vie à vivre, et je veux la liberté tout de suite ou jamais. »

Pour celles-là, il n'y a pas de consolations...

Les femmes chrétiennes de l'Empire ne sont pas restées indifférentes aux efforts des femmes musulmanes. J'ai pu voir une jeune Arménienne, écrivain fort distingué, paraît-il, qui songe à fonder une *Association de solidarité des femmes ottomanes.* Mme Zabel Essaïan, secondée par Mme Hassan Fehmi bey, — une Française mariée à un Turc, — voudrait former un comité de neuf dames, tant musulmanes que chrétiennes. Par les réunions, conférences, publications, par l'enseignement gratuit et réciproque de la langue turque aux chrétiennes et des langues occidentales aux musulmanes, l'Association préparerait l'entente de toutes les femmes pour la sauvegarde de leurs intérêts communs.

Les événemens d'avril ont retardé la formation de ce comité et je n'ai pu avoir aucun détail précis sur l'organisation pratique de l'Association. Néanmoins, je tiens à signaler ce projet très intéressant, difficile, mais non pas impossible à réaliser.

Juin.

Me voici, pour un jour encore, dans ma chambre toute petite, toute blanche de laque, de mousseline et de soleil, dans ma chambre où les roses des porte-bouquets se renouvellent comme par miracle, où, sur mes cahiers de notes, les fins *loukoums* du confiseur Hadji-Békir répandent leur amidon sucré qui sent la vanille et l'orange.

Je soulève le rideau ; je regarde entre les volets. Quelle foule dans cette rue des Petits-Champs, devenue un lieu de plaisir depuis que le jardin s'est rouvert ! Les tables des cafés encombrent le trottoir, débordent sur la chaussée, gênant le trot des chevaux et les ébats des chiens jaunes. L'odeur anisée du mastic avive la soif des passans. Que de fez rouges mêlés aux chapeaux de paille, que de belles dames en robes claires, que de voitures, que de crieurs de journaux ! Un régiment passe, drapeau déployé, les hommes en tenue de campagne, portant sur

leur dos poussiéreux le sac, la marmite de cuivre, un tas d'ustensiles qui doivent peser lourd. Matin et soir, des soldats défilent ainsi, rappelant la bataille récente, la chute du vieux Sultan, l'état de siège qui se prolonge... Et comme pour les saluer, éclate, imprévue et tonitruante, sous les platanes en boules vertes du jardin, la marche de *Sambre-et-Meuse*.

Cinq heures : le concert des cuivres va durer jusqu'à minuit. Pour finir le vacarme et trouver la fraîcheur, j'irai sans doute, après-dîner, du côté du Bosphore, dans les rues tranquilles où le courant d'air du détroit est plus sensible, où les grands acacias en pleine fleur embaument la nuit étoilée. Et demain, avec le bon M. Bareille, je reverrai les cyprès d'Eyoub, le palais de Justinien, les vieux *turbés* aux faïences plus belles que des pierreries, — à moins que je ne reprenne le tcharchaf de Mme Ange pour me promener dans une *araba* campagnarde à Kadikeuy ou à Gueuy-Tépé.

Non. Demain, à cette heure, je serai sur un paquebot, au large de Stamboul, cinglant vers la France. Il est fini, mon beau songe d'un printemps turc! Il est venu, le suprême soir de ce voyage qui fut tragique, étrange, drôle et charmant, — inoubliable. Ah! que de pays, que de choses, que de figures, que d'âmes se sont révélées à moi, en quelques semaines! Quelles images merveilleuses, quel trésor de souvenirs j'emporterai.

Mes malles sont ouvertes. Sophie, mon Arménienne, si curieuse des *suspendus*, plie mes robes et demande les papiers et les livres « pour ranger. » Mais jusqu'à demain, je ne veux pas fermer mon journal de voyage. Je veux garder l'illusion que ces préparatifs ne sont pas ceux du grand départ, et que je reviendrai bientôt, après une excursion à Andrinople ou une visite chez Mélek Hanoum.

Et je relis, en les feuilletant, ces notes hâtives. J'ai oublié sans doute bien des détails intéressans, et j'en ai passé d'autres sous silence, par une discrétion nécessaire — plus nécessaire ici que partout ailleurs. J'ai changé des noms trop connus, j'ai tu des confidences trop dangereuses; je n'ai pas dit *tout*, mais je n'ai rien dit qui ne fût strictement vrai. Peut-être mes amis Turcs, dont j'estime les grandes qualités et le sincère désir de progresser, me pardonneront-ils d'avoir souri, quelquefois, au lieu d'admirer aveuglément. On me dit qu'ils sont très susceptibles, très orgueilleux, qu'ils ne comprennent pas l'ironie française, l'ironie

pas méchante, qui n'empêche pas la sympathie, qui est le sel même de la louange.

Mais j'ai meilleure opinion d'eux. Ils ne s'offenseront pas de ma franchise. Ils ne se fâcheront pas parce que j'aurai dit la laideur des maisons à l'européenne, des bibelots de pacotille, des suspensions en zinc doré et des canapés Louis XV allemands. Ils ne se fâcheront pas si je déplore les fautes de goût qui sont, paraît-il, la rançon du progrès, si je regrette les vieux divans, les vieilles broderies, les vieilles demeures, la vieille Turquie!

La vieille Turquie peuplée de Jeunes-Turcs qui n'essaieraient pas d'en rajeunir le vénérable visage! La liberté politique et la poésie des traditions subsistant, sans désaccord! Un gouvernement de gens éclairés, tolérans, pratiques, mais capables de respecter les ruines de Byzance, déjà trop livrées aux démolisseurs! C'est sans doute une chimère d'artiste et de femme, un idéal irréalisable.

Mes amis de Stamboul souriront, à leur tour, en lisant ces lignes. Hélas! ils ont fait venir des architectes pleins de talent, qui moderniseront leur ville, et bientôt le chant des muezzins sera couvert par les cornes rauques des tramways... Je n'aurai pas vu ces perfectionnemens, par bonheur. Je me rappellerai une Turquie encore un peu barbare, que j'aime tout entière, avec ses laideurs et ses beautés, avec son soleil et sa boue, avec ses convulsions terribles, ses éveils, ses espérances, et aussi son fatalisme serein, avec toutes ses contradictions. Je me rappellerai que cette terre me fut clémente, que j'y trouvai beaucoup de gaîté, de joie, d'émotions belles et profondes. Le souvenir de ce printemps sera dans mon âme, comme un flacon d'essence de rose qu'on peut briser, mais dont le parfum dure éternellement.

Une dernière fois, avec mes amis fidèles, j'ai voulu descendre à Kassim-Pacha. Nous nous sommes arrêtés dans la rue en corniche qui domine les cimetières, en contre-bas du jardin.

Que de fois nous sommes venus là, par les fins d'après-midis brûlantes, pour voir le soleil mourir derrière Stamboul, tandis que la brume montait de la Corne-d'Or! Je ne puis croire que nous n'y viendrons plus. Tout m'est devenu si familier, ici, les rues, les gens, les plus petites choses! J'ai subi si vite et presque à mon insu, l'enchantement oriental.

Une femme turque m'a dit, l'autre semaine : « Vous avez bu

l'eau du Taxim, vous reviendrez à Constantinople... » Triste de m'en aller, je ne souhaite pas revenir. J'aurais trop peur de ne pas retrouver le plaisir délicieux de la découverte, la saveur, l'éclat, l'éblouissement de l'imprévu.

Mais pourtant, j'ai bu l'eau du Taxim.

J'écoute mes amis parler. Je n'ai plus rien à leur dire, même ma gratitude pour leur protection affectueuse et leur gentille camaraderie. Je regarde ce que je ne reverrai plus.

Elle est déserte, ce soir, la rue sans maisons, la triste rue des cyprès, des pierres, de la poussière. Les troncs noirs, les feuillages noirs élancés en fuseaux, dégringolent, par files, sur la pente, dans le brouillard. On ne sait pas où ils s'en vont, dans quel gouffre. Les plus lointains sont submergés: leurs pointes fantômales émergent à peine de la vapeur. Au delà, Stamboul, dressé sur l'horizon, devient une masse compacte, ondulée de coupoles, hérissée de minarets aigus, une masse d'un violet uniforme où s'allument déjà des feux pâles. Et vers la droite, au-dessus d'Eyoub, c'est un vaste bouleversement de nuages, et le soleil glisse, rouge, sans irradiation, comme vu à travers la pluie de cendres d'un Vésuve.

Et quand il tombe tout à fait, quand les deux rives de la Corne d'Or s'assombrissent et que les cyprès semblent grandir jusqu'aux étoiles, il y a un instant où l'eau, ternie par le ciel terne, tout à coup s'avive... Un œil d'argent s'ouvre dans le paysage obscurci... Un instant, à peine...

Le crépuscule est là... On ne l'a pas vu venir; il est là. Il ramène les femmes voilées à leurs petites maisons rougeâtres, et les caïques à l'embarcadère boueux de Kassim-Pacha. Un clairon déchire sa robe grise. Il est là, tout près de nous, sur nous. Il nous chasse.

« Allez-vous-en! C'est fini... »

Et je regarde mourir doucement, si doucement qu'il m'attendrit jusqu'aux pleurs, ce soir funèbre et doux, mon dernier soir de Turquie.

Juin.

La dernière halte, en Orient, sur le chemin du retour...

Ce jardin de couvent où fleurissent, dans le soir doré, les roses du mois de Marie, exhale, avec son parfum naïf et dévot, toute la douceur de France.

N'est-ce pas un enclos perdu dans un coin de province méridionale, sanctifié par le chant des cloches, la prière des petites filles sages, la présence des religieuses noires et blanches comme les hirondelles du bon Dieu ? Entre les parterres candides, les allées pas très larges sont semées de cailloux si nets et si jolis qu'on les croirait tombés des poches du Petit-Poucet. Les géraniums grimpent, s'étagent, forment des reposoirs que dominent saint Joseph avec son lys, saint Jean avec son agneau. La maison entr'ouvre ses fenêtres sur les parloirs intérieurs, que remplit un clair silence, et, devant le perron, trois prêtres à grande barbe, et la mère supérieure des Dames de Sion regardent la sœur jardinière qui circule, arrosant les lauriers en pots.

C'est la France... Non : le ciel trop bleu ne prend pas ces nuances de perle qui enchantent nos crépuscules. Derrière la porte entre-bâillée, dans la rue sonore, passent des voitures bizarres et peintes, des hommes vêtus de cotonnades bariolées, coiffés du fez ou du turban. Et le bruit qui monte de la ville est fait du lent soupir de la mer, du frisson des cyprès, de cent mille voix grecques, syriennes, turques.

J'ai cru retrouver mon pays et des images de mon enfance. Mais je me rappelle les épisodes de l'aventureux voyage, et que je suis venue hier vers vous, Smyrne d'Asie ! Cité des roses, des figues, des tapis somptueux, vous gardiez, comme un lys aux plis somptueux de votre robe, ce petit couvent français, de Notre-Dame de Sion. Dût-on m'accuser du plus néfaste cléricalisme, je dirai le charme de cette découverte et l'hospitalité si franche, si cordiale, de mes compatriotes en soutane et en cornette. Le plus farouche socialiste serait désarmé par leur bonne grâce courageuse et leur belle humeur. Comme mon sexe et mes goûts m'interdisent les passions politiques, je me trouve fort à mon aise parmi eux, d'autant plus qu'ils m'ignoraient tout à l'heure, et qu'ils n'ont pas lu mes livres, et qu'ils ne les liront jamais.

Nous allons visiter les classes... Les petites demoiselles, qui se tiennent toutes droites devant leurs pupitres, ne baissent pas leurs yeux noirs, d'un air faussement timide. Elles sont jolies presque toutes, avec des visages ronds, un peu pâles, des cheveux brillans, et ces larges prunelles veloutées des Grecques d'Asie qu'on voit dans les portraits en mosaïque du IVe siècle. Elles apprennent notre langue qui devient presque leur langue, notre histoire, un peu de notre littérature, et la plus grande, qui, je

crois, se nomme Mireille, s'enorgueillit d'avoir reçu une lettre autographe de Mistral.

Comme il se fait tard, nous visiterons plus rapidement l'école voisine, celle des Pères, qui est moins riche, moins élégante, moins peuplée que celle des Dames de Sion... Ici, le caractère oriental s'accuse davantage, dans les salles blanchies à la chaux, dans la cour, déjà baignée d'ombre bleue où pendent les franges mauves des glycines... Le Père D... n'a pas beaucoup d'argent. Il supplée aux revenus absens par une ingéniosité admirable, tour à tour professeur, maçon, ébéniste, peintre en bâtiment, et sa gaieté, éternellement jeune, sa gaieté de fin Provençal, le fait plus riche qu'un Crésus, plus heureux aussi, et entretient, autour de lui, une atmosphère vivifiante.

... Je m'en vais, au soir tombé, emportant un laurier blanc, donné par les sœurs, et un fragment de chapiteau d'Éphèse dont le Père D... m'a fait hommage.

Et déjà les images de France pâlissent dans ma pensée. Au seuil de l'Asie que je vais quitter, mon désir s'en va vers la Grèce éclatante.

Soir de Smyrne, effacez dans ma mémoire le soir navrant et splendide de Kassim-Pacha. Ici, tout est grâce et molle volupté, et sur Mitylène invisible à l'horizon, le ciel se fane lentement, comme une rose.

Les femmes aux robes blanches, si indolentes qu'elles semblent toutes des amoureuses, se promènent sur le quai lumineux encore, devant les maisons à terrasses, les cafés pleins de musiques italiennes. Des enfans, nu-pieds, vendent des fleurs sans tige, de larges roses posées sur des plateaux de jonc. Quelques bateaux se découpent, noirs, contre l'argent mobile du golfe, et les montagnes, en hémicycle, sont d'un violet intense et pur : le violet des violettes.

Et quand les premiers feux du port s'allument, tout change, nuances et valeurs, le ciel plus pâle, l'eau plus moirée, les montagnes devenues étrangement, obscurément bleues...

Soir de Mitylène, si beau entre tous les soirs !

MARCELLE TINAYRE.

CE QUI CONSTITUE LA SUPÉRIORITÉ

D'UN

NAVIRE AÉRIEN

I

On discute beaucoup, depuis quelque temps, pour savoir, parmi les nombreux appareils qui transportent actuellement l'homme à travers l'atmosphère, quel est le type qui présente les qualités les plus remarquables. Les uns sont partisans de l'aéroplane ; les autres, du dirigeable. Dans ces deux camps rivaux et parfois ennemis, l'unanimité est d'ailleurs loin d'exister. Il y a, dans l'aviation, les fervens des monoplans et des biplans, ceux qui préfèrent les aéroplanes sans queue, comme ceux de Wright, ou avec queue comme tous les autres. En aérostation, les uns tiennent pour le type souple, analogue à la *Ville-de-Paris;* les autres, pour le type semi-rigide, comme *République;* d'autres, enfin, vantent les mérites du type rigide, comme le *Zeppelin.*

Comment se reconnaître au milieu de toutes ces opinions ? On peut trouver, au point de vue technique, d'excellens argumens en faveur de chacun des types des navires aériens actuels, comme de ceux qu'on pourra ultérieurement inventer; les spécialistes peuvent indéfiniment discuter sur ces questions. Tout en ayant, en ce qui me concerne, une opinion bien établie, ce n'est pas au point de vue théorique que je compte me placer aujourd'hui ; sans vouloir porter un jugement, il nous paraît utile d'indiquer au moins les considérations qui doivent servir à l'établir. Je voudrais, en un mot, examiner ici quelles sont, au point

de vue pratique, les qualités que l'on peut demander à un navire aérien, et choisir parmi ces qualités celles qui présentent le plus d'intérêt et qui, par conséquent, doivent de préférence servir de critérium aux jugemens que l'on porte sur ces véhicules d'un nouveau genre.

Suivant le point de vue auquel on se place, on peut attendre d'un navire aérien des performances, — si l'on me permet d'employer cette expression sportive, — d'ordres très différens.

On peut, par exemple, chercher à s'élever le plus haut possible dans l'atmosphère; la capacité d'ascension en hauteur est évidemment une qualité à considérer ici. Mais ce n'est pas tout que de s'élever dans l'air, il faut encore s'y maintenir; la durée pendant laquelle l'aéronef restera suspendu dans l'atmosphère sans prendre contact avec le sol, est donc aussi un des élémens intéressans de la question.

D'autre part, un engin de locomotion est un agent de transport; la distance qui sépare le point de départ du point d'arrivée est donc une des caractéristiques essentielles du voyage, et l'on peut être tenté de déclarer que le meilleur navire aérien est celui qui pourra parcourir la plus longue distance d'un seul bond, avant de reprendre le contact du sol.

Ce n'est pas tout enfin que de parcourir une distance donnée, il faut encore mettre le moins de temps possible à le faire; en d'autres termes, avoir de la vitesse est une qualité de plus en plus appréciée à l'heure actuelle. Dans tous les genres de locomotion, qu'il s'agisse de bicyclettes, d'automobiles, de trains de chemins de fer, de bateaux à vapeur ou de canots à pétrole, il semble que le but principal soit de gagner de la vitesse, toujours de la vitesse, et encore de la vitesse. Cette recherche de l'accélération des moyens de transport est une des caractéristiques de notre époque; il ne faut pas s'en étonner, si l'espace est ouvert devant nous, le temps nous est parcimonieusement mesuré, et depuis que nous disposons de moyens mécaniques puissans, il semble que le meilleur usage que nous puissions en faire est de l'économiser au mieux, c'est-à-dire de parcourir le plus d'espace possible dans le moins de temps possible, en d'autres termes de réaliser de toutes les manières possibles des vitesses de plus en plus considérables.

La navigation aérienne n'échappera pas à cette loi générale de la locomotion : on doit donc considérer que la vitesse est un

des élémens importans d'appréciation de la valeur d'un aéronef. Toutefois, il y a une distinction à faire; on peut envisager deux sortes de vitesses qui, dans le langage technique, ont reçu les noms de *vitesse absolue*, et de *vitesse propre*.

La vitesse absolue ou effective est celle que nous sommes tous habitués à considérer; c'est la vitesse mesurée par rapport au sol au-dessus duquel se déplace le navire aérien. Si un dirigeable, parti de Paris à 8 heures du matin, se trouve à 11 heures au-dessus d'Auxerre, la distance qui sépare ces deux villes étant, à vol d'oiseau, de 150 kilomètres, on dira que sa vitesse absolue aura été, en moyenne, de 50 kilomètres à l'heure. Cette vitesse absolue est celle qui nous intéresse au point de vue pratique. C'est le fait brutal, abstraction faite des circonstances.

Mais, au point de vue du mérite de l'appareil, ce sont précisément ces circonstances qui sont à considérer. La vitesse effective résulte de la combinaison de deux autres vitesses: la vitesse propre du véhicule, qui sera définie tout à l'heure, et la vitesse du vent. Pour employer l'expression consacrée, la vitesse absolue est la résultante de la vitesse propre et de la vitesse du vent.

Tout le monde sait ce qu'est la vitesse du vent. Quant à la vitesse propre d'un navire aérien, sa définition est très simple; c'est la vitesse qu'il pourrait obtenir, s'il n'y avait pas de vent; ou encore, c'est sa vitesse en air calme, ou enfin sa vitesse par rapport à l'air ambiant supposé immobile.

De ces deux élémens, dont la combinaison détermine la vitesse absolue, l'un, la vitesse propre, dépend de la constitution du navire aérien, et les efforts de tous les ingénieurs aéronautes tendent à lui donner une valeur aussi grande que possible; l'autre élément, la vitesse du vent, nous échappe complètement, et nous devons la subir telle qu'elle est. Or, suivant la direction et la vitesse du vent, il faut avoir des vitesses propres très différentes pour obtenir une vitesse effective déterminée.

Si, par exemple, le jour où notre dirigeable s'est rendu de Paris à Auxerre en trois heures, le vent soufflait précisément dans la direction voulue, avec une vitesse de 50 kilomètres à l'heure, le vent à lui seul aurait suffi à faire effectuer le voyage dans le temps donné, sans que la vitesse propre ait eu à intervenir; l'aéronaute aurait pu laisser stopper son moteur indéfiniment, et il aurait atteint à peu de frais le résultat cherché. La vitesse effective serait la vitesse même du vent; la vitesse propre

serait nulle ce jour-là, le vent aurait tout fait et la machine rien.

Si le vent, bien que soufflant dans la direction convenable, de Paris vers Auxerre, n'avait qu'une vitesse de 30 kilomètres à l'heure, l'aéronaute, au cas où il se serait contenté de se laisser porter par le vent, aurait mis cinq heures à faire le voyage au lieu de trois heures; il a dû, pour atteindre la vitesse constatée de 50 kilomètres à l'heure, ajouter à la vitesse du vent les 20 kilomètres qui lui manquaient, et cet appoint n'est pas autre chose que sa vitesse propre. Dans ce cas, on dira que la vitesse du vent a été de 30 kilomètres à l'heure, la vitesse propre de 20, et la vitesse absolue ou effective de 50. Au lieu de faire comme tout à l'heure toute la besogne, le vent n'en aura fait que la majeure partie, et le moteur aura fait le reste.

Si la vitesse du vent n'avait été que de 10 kilomètres, le moteur aurait dû cette fois ajouter, non pas 20 kilomètres, mais 40. Cette fois, c'est au moteur que reviendrait le principal mérite du voyage, et le vent n'aurait fourni qu'un petit complément de vitesse.

Supposons maintenant que l'air soit absolument calme, c'est-à-dire que la vitesse du vent soit nulle; il ne faut alors compter que sur le moteur seul; c'est grâce à lui que sera réalisée la vitesse de 50 kilomètres à l'heure; la vitesse effective sera égale à la vitesse propre, le moteur aura tout fait, et le vent rien.

Si enfin le vent possédant la vitesse de 30 kilomètres à l'heure, soufflait non pas dans la direction à suivre de Paris à Auxerre, mais en sens inverse, il faudrait au moteur une vitesse propre de 80 kilomètres à l'heure; les 30 premiers ne servant qu'à compenser l'effet nuisible du vent, et les 50 suivans étant seuls effectifs. Cette fois, non seulement le moteur a tout fait, comme en air calme, mais il a fait davantage, car il a dû fournir, en plus de la vitesse absolue, un supplément de vitesse propre destiné à contre-balancer l'effet pernicieux du vent.

En un mot, pour obtenir le même résultat pratique, c'est-à-dire une vitesse absolue de 50 kilomètres à l'heure, suivant la vitesse du vent, les moteurs devaient être capables d'imprimer à l'aérostat une vitesse propre de 0, 20, 40, 50 ou 80 kilomètres à l'heure.

On n'a envisagé ici qu'un cas simple, celui où le vent souffle dans la direction du but à atteindre, ou dans la direction exactement opposée; il n'en est presque jamais ainsi dans la pratique, et il faut déterminer quelle vitesse propre il est nécessaire d'avoir

pour obtenir une certaine vitesse absolue. Le problème est un peu plus compliqué, mais les conséquences sont les mêmes, et la vitesse propre, nécessaire est tantôt plus faible, tantôt plus forte que la vitesse absolue, parfois même elle lui est égale. En somme tout cela revient à dire que le vent peut être, soit un auxiliaire, soit un obstacle pour la marche des navires aériens, et que, dans des cas exceptionnels, il ne gêne, ni ne favorise leurs évolutions.

Dans un ordre d'idées différent, on peut enfin se demander s'il n'y a pas lieu d'apprécier la valeur d'un navire aérien d'après l'importance du poids utile transporté, en personnel ou en matériel. La puissance de transport est en effet une des qualités recherchées pour certains véhicules.

Toutes les qualités que nous venons de passer en revue : altitude, durée de voyage, distance parcourue, vitesse, puissance de transport, ont ce caractère commun, d'être exactement mesurables, leur valeur peut s'exprimer sous forme de chiffres précis, et à ce point de vue, elles permettent d'établir, entre différens types d'aéronefs, des comparaisons inattaquables, d'ordre mathématique, car elles sont fondées sur des constatations rigoureuses, et les questions de sentiment n'ont pas à intervenir. En l'espèce, si, par exemple, on prend l'altitude comme criterium de la valeur d'un dirigeable, celui qui est monté à 1 500 mètres est incontestablement supérieur à celui qui n'a atteint que 1 200 mètres de hauteur; s'il s'agit de la distance parcourue, celui qui, d'un bond, a franchi 800 kilomètres est supérieur à celui qui n'en a couvert que 600 ; il n'y a pas là de contestation possible.

Mais il est d'autres qualités, moins précises de leur nature et qui pourtant ne sont pas négligeables. Les questions de sécurité, de commodité et d'agrément des voyages sont de ce nombre. Nous ne songeons pas à entrer dans un examen détaillé de ces sortes de qualités ; d'une part, elles se refusent à des appréciations nettes, et, d'autre part, il est parfois assez facile de se les procurer, par des moyens d'ordre secondaire. C'est ainsi qu'en employant des coussins élastiques et des dossiers capitonnés, on augmente, sans aucun doute, le bien-être des voyageurs. Ces questions sont du ressort de l'art du tapissier, et non de l'ingénieur. Il est toutefois une propriété qui joue un rôle énorme au point de vue de la sécurité et de l'agrément des voyages, c'est la stabilité du véhicule. Cette stabilité est obtenue par des moyens d'ordre technique, elle est souvent très difficile à réaliser, elle

mérite donc d'être examinée au même titre que les qualités plus précises dont nous nous sommes d'abord occupés. Pour un véhicule quelconque, la stabilité peut s'entendre de plusieurs façons. Le centre de gravité de l'appareil peut décrire une trajectoire fort régulière, ce qui n'empêche pas le véhicule d'être instable; il peut en effet avoir des mouvemens oscillatoires fort gênans et parfois dangereux.

On a donné à ces mouvemens des noms différens, suivant le sens dans lequel ils se produisent. Lorsqu'ils sont horizontaux, on dit que ce sont des mouvemens de lacet ou des embardées; s'il s'agit de mouvemens verticaux, ils peuvent être de deux sortes : dans le sens longitudinal, c'est du tangage; dans le sens transversal, c'est du roulis. Tous les déplacemens de ce genre, qui n'affectent pas la trajectoire du centre de gravité et qui peuvent, par suite, ne pas empêcher le véhicule de suivre sa route, n'en sont pas moins fort désagréables, surtout s'ils se combinent les uns avec les autres. La stabilité de route, la stabilité longitudinale et la stabilité transversale, qui nous font respectivement échapper aux embardées, au tangage et au roulis, sont donc des qualités fort appréciables.

Il est une quatrième stabilité, spéciale celle-ci aux navires aériens, c'est la stabilité en altitude. Les véhicules terrestres sont forcément au niveau du sol sur lequel ils s'appuient ; les véhicules aquatiques flottent à la surface des eaux; les navires aériens au contraire, et avec eux il faut placer aussi les sous-marins, sont plongés dans un fluide, et peuvent monter ou descendre à travers la masse gazeuse ou liquide. Lorsque l'aéronef reste à la hauteur choisie par son pilote, ou lorsqu'il monte ou descend à son gré, on dit qu'il possède la stabilité en altitude; il en est au contraire dépourvu quand ses mouvemens verticaux se produisent d'eux-mêmes, en dehors de l'intervention de l'aéronaute.

II

Nous en avons fini avec cette énumération des qualités que peut posséder un navire aérien; il s'agit maintenant de choisir parmi elles les plus importantes pour déterminer la valeur du véhicule. Mais, avant de faire ce choix, il est indispensable de savoir à quel point de vue on veut se placer.

On peut en effet se demander quelle est, parmi ces qualités, la plus difficile à réaliser. S'il s'agissait de déterminer la valeur technique des ingénieurs, c'est ainsi qu'on devrait procéder, et on proclamerait la supériorité du constructeur qui aurait su douer son appareil des propriétés dont la réalisation était la moins facile. Mais il ne s'agit pas pour nous de donner des prix à des ingénieurs; nous voulons savoir quels sont les navires aériens qui possèdent les plus grands avantages au point de vue de leur application pratique. En choisissant parmi leurs qualités diverses, nous ne nous demanderons donc pas quelles sont les plus difficiles à obtenir, mais quelles sont les plus désirables en elles-mêmes. On pourra ensuite rechercher si les qualités les plus désirables sont d'une réalisation plus ou moins malaisée : ce sera un point accessoire.

C'est donc au point de vue des avantages pratiques qu'il faut se placer pour établir le jugement. Et le premier point est de ne pas perdre de vue les conditions dans lesquelles, par définition même, se trouve un navire aérien, conditions différentes de celles d'un bateau, ou d'un train de chemin de fer; on ne peut apprécier équitablement des appareils aussi dissemblables qu'en connaissant les conditions fondamentales de leur utilisation, c'est-à-dire la nature du point d'appui par rapport auquel ils se déplacent; la terre, l'eau, ou l'air.

La locomotion terrestre met en relations tous les points habitables de la surface de notre planète, pourvu qu'ils ne soient pas séparés les uns des autres par des étendues d'eau impossibles à tourner. Mais, à côté de cet avantage, elle présente un grand inconvénient. Pour la réaliser dans des conditions perfectionnées de vitesse et de puissance de transport, il n'a pas suffi à l'homme de discipliner des animaux, ni de créer de puissantes et d'ingénieuses machines; cela n'eût pas servi à grand'chose, si entre le point de départ et le point d'arrivée on n'avait préparé le terrain, en construisant des voies de communication qui ont occasionné des dépenses énormes de travail et d'argent. Sans routes et sans voies ferrées, les automobiles et les locomotives seraient impuissantes. Cela est tellement vrai, qu'à l'époque actuelle l'importance et la perfection des voies de communication sont considérées comme le principal criterium de la civilisation matérielle, et là où ces voies de communication font défaut, nous ne sommes pas plus avancés qu'on ne l'était au temps de Josué.

La locomotion maritime ne permet, et c'est là son infériorité, de relier les uns aux autres, qu'un nombre très limité de points de la surface du sol, ceux qui bordent les rivages des mers ou des cours d'eau navigables. En revanche, elle possède l'immense avantage de ne pas exiger un établissement préalable de voies de communication ; pour la réaliser, avec tous les perfectionnemens dont elle est susceptible, il suffit de posséder de bons navires. La mer a été, de tout temps, le grand moyen de liaison entre les différentes contrées du globe ; tous les rivages de nos océans étaient à peu près connus depuis longtemps, qu'il restait à l'intérieur des continens d'immenses espaces inexplorés. Si, pour faire une hypothèse gratuite, il existait dans le centre de l'Afrique, ou au milieu des déserts de l'Asie, une ville inconnue, peuplée, foyer d'une civilisation florissante, les explorateurs qui l'auraient découverte pourraient, à leur retour, en raconter les merveilles mais cette cité nouvellement découverte resterait à l'écart de la civilisation générale du monde, tant qu'elle n'aurait pas été reliée à d'autres contrées par des voies de communication perfectionnées. Si, au contraire, on découvre dans les solitudes du Pacifique un îlot nouveau et sans grande importance, ce coin de terre, inconnu la veille, peut être mis en relation directe avec New-York, Marseille ou Sydney et entrer immédiatement dans la circulation mondiale.

La navigation aérienne réunit les avantages de ses sœurs aînées et est exempte de leurs inconvéniens. Elle peut aussi bien relier Paris à Rio-de-Janeiro, que Madrid à Saint-Pétersbourg. D'autre part, pas plus que la locomotion aquatique, elle n'exige d'établissement préalable de voies de communication ; elle crée des liaisons directes sans intermédiaire, et il suffit pour les établir de posséder les véhicules appropriés. Grâce à elle, tous les points du globe jouiront donc du privilège qui fut jusqu'ici réservé aux rivages maritimes, et dans quelques années, l'atmosphère sera certainement le grand moyen de liaison des peuples entre eux, de la même manière que l'océan l'a été depuis longtemps d'une façon plus incomplète et moins parfaite.

III

Ces considérations générales ne sont pas un simple hors-d'œuvre au point de vue de la question qui nous occupe aujour-

d'hui; il est même indispensable de ne pas les perdre de vue, si l'on veut sainement apprécier les choses. N'entend-on pas dire, en effet, bien souvent : « Quel intérêt présentent les dirigeables ou les aéroplanes? Cela ne va pas plus vite que les chemins de fer, cela a beaucoup moins de puissance de transport que les bateaux; ne vaudrait-il pas mieux, au lieu de chercher un mode de locomotion nouveau, perfectionner les vieux véhicules terrestres ou aquatiques? »

Si la navigation aérienne ne différait pas, par ses propriétés essentielles, des deux autres modes de locomotion connus de toute antiquité, cette manière de voir serait très rationnelle; et si l'on poursuit avec tant d'acharnement la conquête de l'air, si le public suit ses progrès avec un intérêt aussi grand, ce n'est pas parce qu'on espère trouver ainsi le moyen de posséder, à un plus haut degré, les qualités de vitesse ou de puissance désirables pour tout véhicule; c'est en raison des propriétés toutes spéciales de la navigation aérienne. S'il n'en était pas ainsi, la conquête de l'air serait certainement une chose intéressante, mais ne vaudrait pas tous les efforts qu'elle provoque, et l'intérêt palpitant qu'elle suscite; on ne s'en rend peut-être pas toujours compte d'une manière explicite, mais c'est à l'heure actuelle une idée latente dans tous les esprits, et c'est à cause de cela que la recherche de la locomotion aérienne n'est pas un vain caprice de l'homme, mais correspond au sentiment profond et instinctif des changemens extraordinaires qu'elle apportera dans les conditions d'existence de l'humanité.

Il faut maintenant entrer plus avant dans l'étude détaillée des qualités que nous avons énumérées, et choisir les plus importantes.

La première qualité dont nous avons parlé est la faculté de s'élever le plus haut possible. Le moyen d'y parvenir est différent, suivant qu'il s'agit d'appareils plus lourds ou plus légers que l'air. Dans le premier cas, pour pouvoir s'élever, il faut disposer d'une puissance motrice supérieure à celle qui est nécessaire pour obtenir la sustentation et le déplacement horizontal; c'est donc une question de puissance de moteur.

S'il s'agit, au contraire, d'un dirigeable, le moteur n'a pas à intervenir; pour s'élever, il suffit de jeter une quantité de lest déterminée; plus cette quantité sera grande pour un ballon donné, plus on montera haut. Il faut donc, indépendamment du

poids du moteur et du mécanisme, de celui de l'approvisionnement du combustible et du poids utile transporté sous forme de marchandises ou de voyageurs, disposer d'un poids supplémentaire, sous forme de lest, qu'on puisse sacrifier. Il ne suffit pas pour cela d'augmenter le volume du ballon, afin d'augmenter par là même le poids de lest disponible; l'altitude atteinte ne dépend pas, en effet, du poids de lest jeté considéré dans sa valeur absolue, mais de la proportion de ce poids au volume du ballon. Si par exemple, avec un ballon de 1 000 mètres cubes, en jetant 250 kilog., de lest, on doit atteindre une hauteur d'environ 2 300 mètres; pour parvenir à la même hauteur avec un ballon de 2 000 mètres cubes, il faudrait jeter non pas 250 kilog., mais 500. Si le poids de l'aérostat lui-même, celui du moteur, du mécanisme, des approvisionnemens et des passagers augmentait proportionnellement au volume du ballon, on aurait toujours la même proportion de lest, et on ne pourrait pas monter plus haut dans un cas que dans l'autre. Mais il n'en est pas ainsi; les gros ballons pourront emporter une proportion de lest plus grande que les petits, et c'est avec eux qu'on atteindra le plus facilement les altitudes élevées. L'altitude est donc pour beaucoup une question de volume.

Il faut remarquer que, si l'on dispose de moteurs plus légers pour une puissance donnée, ou plus puissans pour un poids donné, en d'autres termes, si le poids du cheval-vapeur est plus réduit, il restera plus de poids disponible, plus de lest, par conséquent plus de facilité de monter haut.

Il est d'ailleurs évident que pour atteindre une altitude élevée, il faudra diminuer autant que possible le poids transporté; ainsi, on réduira au minimum le nombre des voyageurs; et l'on emportera peu ou point de matériel. En agissant ainsi, dans le cas du dirigeable, on augmentera le poids de lest disponible de toute l'économie qu'on aura réalisée sur le reste; et dans le cas d'un appareil d'aviation, on diminuera son poids total, et par suite la dépense motrice nécessaire à la sustentation, et on augmentera la puissance disponible pour gagner de l'altitude.

En résumé, avec tous les navires aériens, quels qu'ils soient, l'altitude s'obtiendra d'autant plus facilement qu'on disposera d'une puissance motrice plus grande pour un poids donné; mais avec les dirigeables, le principal moyen de s'élever haut résultera de l'augmentation des dimensions du ballon.

Un voyage aérien peut se prolonger tant qu'il reste des approvisionnemens disponibles, qu'il s'agisse du plus lourd ou du plus léger que l'air. Le plus important de ces approvisionnemens est le combustible destiné au moteur et accessoirement les huiles à graisser, dont le poids est relativement minime; pour les dirigeables, il faut en outre un approvisionnement de lest dont la dépense est, comme celle du combustible, sensiblement proportionnelle à la durée du voyage.

La qualité de durée est donc, en somme, une question de capacité de transport, et les moyens de l'obtenir sont les mêmes.

La distance parcourue est évidemment proportionnelle à la durée; elle est, d'autre part, proportionnelle à la vitesse absolue du véhicule aérien. Nous venons de parler de la durée; quant à la vitesse absolue, c'est une qualité qu'il faudra considérer pour elle-même. Nous n'avons donc, en ce qui concerne la distance, qu'une notion à retenir, c'est qu'on l'obtiendra en combinant les moyens qui servent à acquérir la durée et la vitesse.

Ainsi que nous l'avons déjà fait remarquer, la vitesse absolue est une résultante de deux vitesses, celle du vent et celle du navire aérien. Sur celle du vent, nous ne pouvons rien; quant à la vitesse propre, c'est autre chose. Il faut d'abord remarquer que, si la vitesse propre était inférieure à celle du vent, l'appareil n'avancerait pas, il reculerait plus ou moins sur son point de départ. Mais en pareille circonstance, il ne serait pas dirigeable et ne mériterait pas le nom de navire aérien. Nous entendons ne nous occuper ici que des appareils réellement dirigeables, c'est-à-dire dont la vitesse propre est supérieure à celle du vent régnant.

S'il en est ainsi, qu'il s'agisse de remonter le courant ou de marcher dans sa direction, la vitesse absolue augmentera avec la vitesse propre. Supposons un vent de 50 kilomètres à l'heure. Le navire aérien doué d'une vitesse propre de 60 kilomètres fera 10 kilomètres à l'heure en remontant le courant, et 110 en le descendant; s'il possède une vitesse propre de 70 kilomètres, il pourra remonter le vent en faisant du 20 à l'heure et le descendre en faisant du 120; dans un cas comme dans l'autre, il est évident que la vitesse absolue augmente en même temps que la vitesse propre. On peut même démontrer mathématiquement que lorsqu'un navire aérien décrit un circuit fermé se rapprochant sensiblement de la forme d'une circonférence ou d'un polygone régu-

lier, quelles que soient la vitesse et la direction du vent, celui qui possédera la plus grande vitesse propre aura en moyenne, sur tout le parcours, la plus grande vitesse absolue.

Comme nous ne pouvons rien sur la vitesse du vent, rechercher la vitesse absolue, c'est donc en fait rechercher la vitesse propre. On vient de voir combien cette qualité est désirable en elle-même. Sans elle, il n'y a pas de dirigeabilité possible; et plus elle sera grande, plus fréquentes seront les circonstances où l'on pourra évoluer dans toutes les directions, et plus grandes seront les vitesses de déplacement réalisées. C'est donc, quant à l'importance, la qualité principale d'un navire aérien, sans laquelle il n'est que le jouet des vents, et c'est vers elle que doivent tendre tous les efforts.

Comment obtenir cette vitesse propre? Pour les dirigeables, il faut diminuer le plus possible les résistances à l'avancement, et on y arrive par des formes appropriées. Il faut maintenir la permanence de ces formes; il faut disposer de moteurs puissans, actionnant de bons propulseurs. En somme, tous les perfectionnemens qu'on s'ingénie à apporter aux ballons dirigeables doivent avoir pour principal, sinon pour unique objet, l'augmentation de la vitesse propre.

Il en est de même pour les appareils d'aviation, mais pour eux la difficulté est beaucoup moindre, car en raison de leurs formes grêles, ils présentent beaucoup moins de résistance à l'avancement que les dirigeables, condamnés à traîner leur énorme vessie pleine d'hydrogène. Avec une puissance motrice donnée, ils peuvent donc obtenir des vitesses plus grandes qu'un ballon, et c'est ce que l'expérience a surabondamment démontré.

Quoi qu'il en soit, pour les uns comme pour les autres, la vitesse propre est une question de puissance motrice; et comme, dans les appareils de navigation aérienne, on ne dispose que d'un poids limité pour le moteur, il faut que celui-ci ait une puissance spécifique aussi grande que possible; en d'autres termes, que le poids du cheval-vapeur soit réduit autant que le permet l'état actuel de l'industrie. La question de vitesse propre est donc une question d'allégement des moteurs.

Il faut en outre utiliser cette puissance motrice le mieux possible, grâce à de bonnes hélices; il faut diminuer les résistances à l'avancement, grâce à des formes bien étudiées. Il faut aussi que le navire aérien soit stable dans tous les sens, hori-

zontal, longitudinal ou transversal, car les mouvemens de lacet, de tangage ou de roulis, indépendamment des ennuis qu'ils procurent aux voyageurs, et des dangers qu'ils peuvent présenter, sont un obstacle formidable à la vitesse. Dès qu'un dirigeable s'avance par le travers, il présente à l'air une surface énorme, de forme déplorable au point de vue de la résistance, et la vitesse se trouve diminuée dans des proportions invraisemblables.

On pourrait presque résumer en un mot ce qu'on a à dire de la vitesse propre, c'est que, pour qu'un navire aérien possède au suprême degré cette qualité, il faut qu'il soit doué de toutes les autres.

Reste la capacité de transport. Ici la question se présente d'une manière toute différente, selon qu'il s'agit du plus léger ou du plus lourd que l'air.

Pour un dirigeable, c'est simplement une question de volume à donner au ballon. Il ne faudrait pas croire toutefois qu'en augmentant indéfiniment le volume de l'enveloppe à gaz, on pourra augmenter au delà de toute limite la puissance de transport d'un aérostat. L'augmentation de volume entraîne l'augmentation de la surface d'étoffe, et celle-ci exigera plus de solidité dans un gros ballon que dans un petit, ce qui alourdira le poids du mètre carré de l'enveloppe; de là un double motif d'augmentation du poids total. Il en sera de même de tous les cordages de suspension et de tous les agrès qui constituent le poids mort. On peut démontrer que, dans des ballons de volume différent, ces poids morts augmentent à peu près comme la quatrième puissance des dimensions linéaires, c'est-à-dire plus rapidement que le volume. Ainsi, avec un ballon d'un volume double, le poids mort sera multiplié non pas par 2, mais par 2,52; avec un volume triple, le poids mort sera multiplié, non pas par 3, mais par 4,33, et ainsi de suite. Malgré cette condition défavorable, dans les limites de la pratique, on peut dire que la capacité de transport d'un ballon augmente avec le volume. Elle augmente aussi avec l'allégement des moteurs, car si pour une puissance donnée le moteur est plus léger, on peut employer l'économie de poids ainsi réalisée à augmenter le poids transporté; mais, en général, on préférera profiter de cet allégement pour augmenter la puissance motrice, et par suite la vitesse propre.

Pour un dirigeable, la force ascensionnelle totale est égale au

produit du volume du ballon par la force ascensionnelle du mètre cube de gaz. Cette dernière dépend uniquement du poids spécifique de l'air et de celui du gaz employé. Tant qu'on ne trouvera pas un gaz plus léger que l'hydrogène, il n'y a aucun changement à espérer aux conditions actuelles, et quand même on découvrirait un tel gaz, on serait toujours limité par le poids du mètre cube d'air, qui, on le sait, est, dans les conditions normales, de $1^{kg},293$. Ce chiffre représente la limite extrême de ce que pourrait enlever un mètre cube d'un gaz qui ne pèserait rien. Or, l'hydrogène pur ne pèse, par mètre cube, que $0^{gr},090$. Un mètre cube de ce gaz permet donc d'enlever $1^{kg},203$, et s'il existait un gaz de densité nulle, on ne gagnerait, par mètre cube, que 90 grammes, par rapport à la force ascensionnelle de l'hydrogène. C'est donc actuellement, et ce sera toujours, par l'augmentation de volume seule, qu'on peut augmenter la force ascensionnelle totale d'un aérostat.

Pour un appareil plus lourd que l'air, cette force ascensionnelle totale est encore égale au produit de deux facteurs, mais qui sont cette fois la superficie des sustentateurs et la charge par mètre carré. Pour augmenter cette force ascensionnelle totale, on peut donc agir sur l'un ou sur l'autre de ces facteurs.

Théoriquement, on peut augmenter les dimensions des surfaces sustentatrices; dans la pratique, c'est assez difficile, car lorsqu'elles augmentent, ces surfaces deviennent fort lourdes, et absorbent ainsi une bonne partie de l'accroissement de force ascensionnelle obtenu. Si l'on pousse plus loin, l'accroissement du poids des surfaces sustentatrices peut aller jusqu'à faire perdre tout le bénéfice de leur amplification, et même davantage.

On doit donc chercher à augmenter la charge par mètre carré de sustentateur. Or, cette charge augmente d'une part avec la qualité sustentatrice de la surface porteuse, et c'est dans la recherche de cette qualité que consiste essentiellement le perfectionnement des appareils plus lourds que l'air. C'est une question de forme, de dimensions, d'orientation à étudier dans tous les détails. Une semblable étude constitue en réalité, à elle seule, les neuf dixièmes du problème de l'aviation.

D'autre part, la charge qu'on peut emporter par mètre carré de sustentateur pour un appareil donné, augmente avec la puissance motrice dont on dispose; plus cette puissance est grande par rapport au poids de l'appareil, plus la charge imposée à

chaque mètre carré de sustentateur pourra être élevée; l'augmentation n'est pas proportionnelle, mais elle suit une marche assez rapide, dont quelques chiffres pourront donner une idée.

Si un aéroplane disposant d'un moteur de 25 chevaux porte 10 kilogrammes par mètre carré, le même aéroplane, avec une machine de 50 chevaux, en portera 16, avec une machine de 75 chevaux, 21, et avec une machine de 100 chevaux, 25 kilogrammes par mètre carré.

Mais il est une remarque très intéressante à faire; c'est que, pour un aéroplane donné, la charge par mètre carré est reliée à la vitesse. Supposons que notre aéroplane muni d'un moteur de 25 chevaux et portant 10 kilogrammes par mètre carré, fasse 60 kilomètres à l'heure; lorsqu'il possédera un moteur de 50 chevaux, qui lui permettra, ainsi que nous l'avons vu tout à l'heure, de porter 16 kilogrammes par mètre carré au lieu de 10, sa vitesse sera augmentée, elle ne sera plus de 60, mais de 76 kilomètres. De même, s'il a un moteur de 75 chevaux, grâce auquel sa charge par mètre carré peut atteindre 21 kilogrammes, sa vitesse, en même temps, atteindra 86 kilomètres. Et enfin, avec le moteur de 100 chevaux et la charge de 25 kilogrammes par mètre carré, il aura une vitesse de 95 kilomètres.

La vitesse propre et la puissance de transport augmentent donc en même temps, avec la puissance du moteur; il ne se passe rien d'analogue pour les dirigeables.

Quoi qu'il en soit, qu'il s'agisse de dirigeables ou d'appareils d'aviation, la puissance de transport est reliée à l'allégement des moteurs et à la perfection générale de tout l'appareil; mais ces causes ont une influence beaucoup plus considérable dans le système du plus lourd que l'air que dans celui du plus léger. Pour les dirigeables, en effet, intervient dans cette question un élément prépondérant, celui du volume du ballon dont l'influence masque à peu près tous les autres; cet élément n'existe pas pour les appareils d'aviation.

Nous aurions encore à examiner la stabilité sous toutes ses formes, mais ainsi que nous l'avons déjà vu, cette propriété est indispensable, si l'on veut obtenir une vitesse propre de quelque valeur. Il n'y a donc pas lieu de s'en préoccuper d'une manière spéciale; retenons seulement qu'un navire aérien rapide est nécessairement stable.

IV

Il résulte de tout ce qui précède que les différentes qualités que peut posséder un aéronef ne sont pas indépendantes les unes des autres, mais peuvent se réduire à deux fondamentales : la vitesse propre et la capacité de transport.

La première de ces qualités, la vitesse propre, est éminemment désirable en elle-même, car sans elle il n'y a pas de dirigeabilité possible. Elle est, en outre, le seul moyen dont nous disposions pour augmenter la vitesse absolue, qui nous intéresse tant au point de vue pratique. Enfin, la vitesse absolue est l'un des deux facteurs de la distance que l'on peut parcourir d'un seul trait; quand on augmente la vitesse propre, on augmente donc, par le fait même, et la vitesse absolue et la distance franchie. Si l'on ajoute que sa possession suppose nécessairement celle de la stabilité sous toutes ses formes, on conclura que c'est là une qualité tout à fait primordiale.

La capacité de transport peut être mesurée par la valeur du poids de toute nature que l'on peut emporter en sus de l'aéronef proprement dit, de son moteur, de son propulseur, en somme de toutes les parties indispensables au fonctionnement du navire aérien. Ce poids étant donné, on peut l'utiliser de différentes manières. On peut en profiter pour transporter de nombreux voyageurs, ou un poids plus considérable de marchandises. Sous forme de lest, il peut servir à monter le plus haut possible; il contribue aussi à prolonger la durée des voyages aériens. Sous forme d'approvisionnement de combustible, il assure la durée du voyage; cette durée est elle-même l'un des deux facteurs de la distance parcourue.

Ainsi, la vitesse propre ne peut pas exister, si on ne possède pas la stabilité; elle permet d'obtenir la vitesse absolue, et, combinée avec la durée, elle procure la distance parcourue. La capacité de transport n'a rien à voir avec la stabilité; elle peut être utilisée soit pour elle-même, soit pour obtenir l'altitude, soit pour prolonger la durée du voyage et, par ce moyen, contribuer à augmenter la distance parcourue.

Les différentes qualités sont donc partagées en deux groupes : les unes filles de la vitesse propre; les autres, de la capacité de transport. Quant à la distance parcourue, elle est l'aboutisse-

ment commun des deux groupes, car elle est le produit de la vitesse absolue par la durée, qualité appartenant respectivement à des groupes différens.

Si l'on veut se faire une idée synthétique de la valeur d'un navire aérien, c'est donc en raison de la distance parcourue qu'il convient de l'apprécier ; mais cette qualité n'est que le produit de deux autres : la vitesse absolue et la durée du voyage. Ces deux facteurs peuvent jouer un rôle divers dans l'importance du résultat final.

Le facteur durée est certainement moins intéressant que le facteur vitesse. Pour obtenir la durée, il n'est même pas nécessaire d'être dirigeable, un simple ballon libre peut la posséder, et c'est même jusqu'à présent les ballons sphériques qui ont fait les plus longs voyages ininterrompus. Tout en reconnaissant l'indication précieuse que donne la distance parcourue au point de vue de l'appréciation de la valeur d'un aéronef, il faut, parmi les deux élémens qui la constituent, attacher beaucoup plus d'importance à la vitesse absolue qu'à la durée.

Mais on se rappelle que ces deux qualités ne sont pas primordiales. La vitesse absolue dépend elle-même du vent et de la vitesse propre, et, au point de vue qui nous occupe, elle n'est intéressante que si elle est obtenue, non point par le caprice de l'atmosphère, mais dans la direction voulue par le pilote ; pour cela, il faut de la vitesse propre, qualité fondamentale.

La durée du voyage est, elle, une conséquence de la capacité de transport. Nous arrivons nécessairement à conclure que, parmi ces deux propriétés fondamentales, c'est la vitesse propre qui tient sans conteste le premier rang, et la capacité de transport le deuxième.

Ainsi que nous l'avons annoncé au début, nous avons dégagé les conclusions qui précèdent de considérations simplement utilitaires. En examinant la question au point de vue des difficultés à vaincre, quel rang conviendrait-il d'assigner aux deux qualités primordiales d'un aéronef ?

S'il s'agit d'un aéroplane, la question est très simple, les difficultés sont les mêmes pour acquérir l'une ou l'autre. Avec la vitesse propre augmente, en effet, la charge transportable par mètre carré de sustentateur ; par conséquent, en gagnant sur l'une, on gagne en même temps sur l'autre. On peut résumer la question en disant qu'il faut qu'un aéroplane soit aussi parfait

que possible, c'est-à-dire soit stable, ait des surfaces porteuses douées d'une excellente qualité sustentatrice, un bon propulseur, un moteur puissant et léger; s'il possède cette perfection, il pourra en faire l'usage qu'il voudra; il pourra aller vite, en emportant un poids considérable, poids qu'il utilisera soit pour véhiculer un poids utile, soit pour augmenter la durée de son voyage; s'il s'allège, il diminuera sa vitesse, mais la puissance surabondante de son moteur lui permettra de s'élever. En résumé, avec un aéroplane parfait, l'aviateur obtiendra à son gré telle ou telle des qualités qu'il voudra, ou les combinera entre elles, dans la proportion qu'il jugera convenable.

Pour les aéroplanes, la question des difficultés à vaincre n'existe donc pour ainsi dire pas, et les considérations utilitaires gardent entièrement leur valeur. Pour ces appareils, c'est la vitesse propre qui est, comme pour tous, la qualité la plus précieuse; mais on pourra obtenir les autres sans rien modifier à la construction, et sauf en ce qui concerne l'altitude, sans rien perdre de la vitesse, en l'augmentant même, en même temps que la capacité de transport et les qualités qui en dérivent.

Il n'en est pas de même pour les dirigeables. Certes, pour eux comme pour les aéroplanes, la perfection générale de l'appareil, moteur, hélices, formes peu résistantes, est indispensable à la vitesse et peut aussi exercer une influence heureuse sur la capacité de transport et les conséquences qui en dérivent; mais un autre facteur intervient, le volume du ballon. Celui-ci exerce sur la capacité de transport une influence énorme, qui masque celle qui résulte de la perfection générale de l'appareil. Si donc en augmentant la vitesse propre on peut indirectement, et dans une faible mesure, augmenter la capacité de transport, on possède pour augmenter celle-ci un moyen absolument indépendant de ceux qui procurent la vitesse.

Ajoutons que ce moyen, il n'y a pas grand mérite à l'employer; ce n'est pas très difficile d'ajouter à un ballon quelques centaines de mètres cubes, ou même davantage; je ne vais pas jusqu'à dire que le problème soit d'une simplicité enfantine, mais il est bien peu de chose à côté de ceux qu'il est nécessaire de résoudre pour augmenter la vitesse propre d'un dirigeable.

En conséquence, en ce qui concerne le plus léger que l'air, si au point de vue utilitaire la capacité de transport est une qualité inférieure, elle l'est également au point de vue technique,

car il est beaucoup plus facile de l'obtenir que de réaliser la vitesse propre.

Ainsi, il n'y a, pour un navire aérien, que deux qualités d'où dérivent toutes les autres : la vitesse propre et la capacité de transport; au point de vue utilitaire, cette qualité est beaucoup moins intéressante que la première.

Si l'on se place au point de vue des difficultés à vaincre, dans le cas d'un aéroplane, la question ne se pose même pas, car pour ces appareils les qualités à rechercher sont tellement solidaires les unes des autres, que tout perfectionnement apporté permet d'augmenter à son choix l'une ou l'autre des propriétés du navire aérien. Pour les dirigeables, il n'en est pas de même; la capacité de transport est beaucoup plus facile à obtenir que la vitesse propre, et les considérations techniques viennent, quand il s'agit du plus léger que l'air, corroborer celles qui sont fondées sur l'utilisation du navire aérien.

Parce qu'un dirigeable colossal aura exécuté de longs voyages, et parcouru de grandes distances, il ne faut donc pas proclamer la supériorité de ce type de navire aérien sur tous les autres. Celui qui doit le plus nous intéresser est celui qui disposera de la plus grande vitesse propre; et comme cette vitesse est difficile à mesurer, nous l'apprécierons d'après la vitesse absolue parcourue en circuit fermé, de manière à éliminer autant que possible, dans le résultat final, l'influence du vent.

Je crois que, sous ce rapport, nos navires aériens n'ont rien à envier à ceux de l'étranger; je crois même qu'ils leur sont franchement supérieurs. Nous pouvons donc continuer à être fiers de nos aéronefs; ils possèdent, à un plus haut degré que d'autres, la première de toutes les qualités, la vitesse propre; ils l'augmentent de jour en jour; et quand nos ingénieurs le voudront, ils posséderont en outre la capacité de transport dont nos rivaux paraissent si fiers. Et la France ne risque pas, comme on l'a annoncé parfois avec fracas, de perdre l'empire de l'air (1).

COMMANDANT PAUL RENARD.

(1) Ces lignes étaient écrites avant la catastrophe du dirigeable « République. » Ce tragique événement ne change rien aux conclusions de cet article.

LE ROLE POLITIQUE ET LES SURVIVANCES

DE

LA COMPAGNIE SECRÈTE DU SAINT-SACREMENT

Lorsque la Compagnie secrète du Très Saint-Sacrement de Paris fut obligée de cesser, vers la fin de l'année 1665, ces assemblées qu'elle tenait sans interruption depuis le mois de mars 1630, ce fut, nous l'avons vu (1), parce que le gouvernement de Louis XIV, éclairé et aussi, sans doute, stimulé depuis 1660 par les dénonciations des Jansénistes, voulait sa perte. Est-ce qu'en dehors des prévarications délictueuses que les Parlemens de Bordeaux et de Paris avaient condamnées chez les confrères, d'autres délits leur furent reprochés? Est-ce que d'autres heurts s'étaient produits entre le zèle officieux de la Compagnie et les actes autorisés de l'administration civile? Nous n'en trouvons nulle trace, et il ne semble pas qu'il y ait eu en effet de tels conflits. Le gouvernement ne se souciait pas beaucoup plus en 1660, ou même en 1666, qu'en 1627, au moment où la Compagnie était née, de ce que nous appelons aujourd'hui ses devoirs sociaux. Peut-être même l'histoire, mieux connue, de l'assistance publique (2), des prisons, de l'instruction, nous montrerait-elle qu'il s'en souciait moins sous Mazarin que sous Richelieu, et qu'il y eut, à cet égard, entre les règnes de Louis XIII et de Louis XIV, un déchet, qu'expliqueraient surabondamment

(1) Voyez la *Revue* du 15 octobre.

(2) Voyez Parturier, *l'Assistance à Paris sous l'ancien régime*, et Camille Bloch, *l'Assistance et l'État en France*, p. 46 et suivantes.

et les guerres continuelles, et les charges financières qui en résultaient, et l'absence des États généraux, dont la voix ne s'élevait plus pour rappeler à la royauté les parties intérieures de sa besogne et les besoins de la vie du pays. Cependant il ne faudrait pas dire non plus qu'il s'en désintéressât complètement. En 1643, la Cour appuie les efforts du chevalier Gerbier pour l'établissement des Monts-de-Piété; en 1650, le Parlement ordonne l'exécution exacte des arrêts et règlemens sur la police des pauvres ; en 1656, un édit nomme le premier président et le procureur général seuls chefs de cet Hôpital-général de Paris, dont la Compagnie du Saint-Sacrement avait, sous main, préparé la fondation ; en 1662, une déclaration du Roi prescrit l'établissement d'un hôpital dans toutes les villes et gros bourgs du Royaume. Et ce qui est encore plus certain, c'est que la monarchie absolue, de plus en plus jalouse de son pouvoir, ne voulait pas, si peu qu'elle fît pour améliorer le bien-être et le bon ordre public, laisser faire à autrui ce qu'elle ne faisait pas elle-même. Ses conseillers, ses théoriciens l'avertissaient assidûment de ne pas permettre qu'on empiétât par ce côté plus que par d'autres sur les « attributs » de la souveraineté. Le parlementaire Le Bret, en 1652, dans son *Traité de la souveraineté des Rois*, revendiquait pour l'autorité royale, non seulement l'institution des foires et marchés ou des grandes administrations, comme les Postes, mais celle des « Universités, écoles et académies; » comme aussi le droit exclusif « d'empêcher » par des règlemens de police « la corruption des bonnes mœurs, de retrancher le luxe, de bannir les brelans et les jeux illicites. » Il réclamait même pour le Roi le privilège des grandes aumônes, « car, dit-il, bien qu'elles soient très louables en toutes sortes de personnes, néanmoins celui qui les ferait au-dessus du Prince souverain se rendrait suspect à l'État. » En 1649, un des publicistes officiels de la cour de France, Samuel Sorbière, traduisait les *Élémens philosophiques du Citoyen* de Hobbes, où il était dit que le Roi est aussi fondé à s'immiscer dans toutes les parties de la vie de la nation que Dieu lui-même, « s'il voulait s'appliquer immédiatement, » dans l'économie de l'univers, « à toutes sortes de matières ; » — qu'il appartient « à l'autorité publique de définir quelles choses servent au maintien de la paix et aux commodités de la vie; » — qu'enfin, chez les particuliers, c'est une disposition très nuisible à la tranquillité publique que l'*ambition des*

bons services. Autant d'axiomes absolutistes qu'Omer Talon, si la Compagnie du Saint-Sacrement avait comparu en justice, n'eût pas manqué d'asséner sur son « illégale » charité. Et les confrères s'en rendaient bien compte : « Nos emplois, » écrivait en 1657 Du Plessis-Montbard, « par leur diversité et par leur force, appartiendraient plutôt à des souverains qu'à nous (1). »

Toutefois, il y avait sous l'ancien régime, contre une compagnie telle que celle du Saint-Sacrement, un grief plus redoutable encore que celui d'une concurrence impertinente faite au gouvernement dans le domaine social; c'était le grief de *cabale*, autrement dit d'intrigue politique.

I. — LE ROLE POLITIQUE DE LA COMPAGNIE DU SAINT-SACREMENT : L'OPPOSITION DÉVOTE SOUS LOUIS XIII ET LOUIS XIV

Dans son mémorial de la Compagnie du Saint-Sacrement, d'Argenson s'évertue à écarter d'elle ce soupçon fatal, et quand ce soupçon devint une accusation, à la réfuter. La Compagnie du Saint-Sacrement de Paris a toujours évité, selon lui, de se mêler des affaires de l'État, et même des affaires de l'administration. « D'abord qu'elle trouvait dans les commissions » que lui confiaient les Compagnies des provinces, « quelque chose qui regardait la finance, le ministère ou l'État, elle répondait que toutes ces matières n'étaient pas de son objet, qu'elle n'avait en vue que le spirituel et le soulagement des pauvres, sans se mêler du gouvernement public qu'elle devait toujours respecter. » En 1649, elle a résisté aux particuliers qui voulaient l'engager à réclamer contre les vexations des traitans. « Durant la Fronde, elle a été d'une fidélité inviolable à son légitime souverain; » « elle n'oublia rien de tout ce qui dépendait d'elle pour faire de sorte que le Roi fût toujours servi; » elle « priait ceux qui n'avaient pas suivi le parti du Roi » de ne plus se trouver aux assemblées. En 1657 encore, elle a refusé à la Compagnie de Moulins l'autorisation d'admettre un confrère de Rennes exilé à Moulins pour raison politique. Elle fut toujours « aussi attentive que possible » à ne rien faire qui pût « ni préjudicier à l'État, » ni seulement « déplaire à la Cour en matière de gouvernement. »

Mais d'Argenson caresse le rêve d'un rétablissement de la

(1) Lettre publiée par l'abbé Croulbois, dans la *Revue d'histoire et littérature religieuse* de 1904, p. 540.

Compagnie à la fin du règne de Louis XIV. Son histoire est un plaidoyer, où, il faut bien le dire, le récit démentait la thèse. La liste seule des noms de personnes qu'il lui fallait enregistrer, depuis l'origine jusqu'à l'année 1666, où il s'arrête, était propre à infirmer ses allégations optimistes. Sans doute, deux des fondateurs de la Compagnie, le P. Philippe d'Angoumois, capucin, et M. l'abbé de Grignan ne paraissent avoir été à aucun titre des hommes politiques. Mais il n'en était pas ainsi du troisième, de celui-là même auquel d'Argenson attribue la pensée primitive de l'œuvre. Henri de Lévis, duc de Ventadour, prince de Maubuisson, participait par sa naissance et par ses emplois aux grandes affaires. Ce fut à la Cour, et dans les emplois élevés, que les trois fondateurs cherchèrent leurs premiers adhérens : M. de Pichery, maître d'hôtel ordinaire du Roi, le P. Jean Suffren, confesseur du Roi et de la Reine mère, le marquis d'Andelot, lieutenant-général au gouvernement de Champagne, Jean de Galard de Brassac, qui allait être ministre d'État. Parmi ceux qu'ils choisirent dans l'Église, c'était, sans doute, un pur « spirituel » que le P. de Condren, mais le P. de Condren était aussi le directeur de conscience de M. de Bérulle. « Ce grand cardinal avait tant de respect pour lui qu'il l'honorait comme une relique vivante. » Or, on sait combien Bérulle était mêlé aux luttes gouvernementales de son temps, et tout le système qu'il représentait à la Cour de Louis XIII (1). Si Condren ne faisait pas de politique, il pouvait être l'agent utile de la politique de Bérulle, lequel, par son intermédiaire, se trouvait « diriger tout ce qu'il y avait de saint dans Paris, » M. Olier, M. de Renty. Du seul fait de la présence de Condren dans ses rangs, la Compagnie du Saint-Sacrement prenait, dès 1627, une « couleur » politique.

Parmi les adhérens qui lui vinrent ensuite, beaucoup continuaient de l' « engager » de la même façon, soit que, personnellement, ils eussent une part dans les « affaires d'État, » soit qu'ils appartinssent à des familles qui y étaient constamment mêlées. Là-dessus l'*Index* de la Relation de Voyer d'Argenson, dans l'édition de dom Beauchet-Filleau, — celui des lettres de décès ou autres, adressées par la Compagnie de Marseille à celle de Paris, — celui des procès-verbaux de Limoges, de

(1) Voyez H. Mariéjol, *Histoire de France Lavisse*, t. VI, p. 235 et suivantes.

Grenoble et de Marseille (1), prouvent que la Compagnie du Saint-Sacrement accueillit un grand nombre d'hommes que l'on retrouve dans les mémoires, journaux, correspondances ou pamphlets politiques du milieu du XVIIe siècle : — grands seigneurs ou grands officiers de la Cour, comme le prince de Conti, les comtes de Brienne et de Noailles, les marquis de Belloy, de Liancourt, de Salignac-Fénelon, de Laval, de Fontenay-Mareuil, le commandeur de Jars, les Rochechouart-Chandenier, les maréchaux de La Meilleraye et de Schomberg; — magistrats importans tels que les Lamoignon, les Séguier, les De Mesmes, les Mesliand, les Maignart de Bernières, les Aubery, les Le Fèvre d'Ormesson, les Barillon et les Morangis, les Voyer d'Argenson; — prélats très en vue, ou religieux, ou prêtres séculiers très militans et influens, comme Potier, évêque de Beauvais, Godeau, évêque de Vence, Cospeau, évêque de Lisieux, François de La Fayette, évêque de Limoges (2), François de Péricard, évêque d'Angoulême, Henri de la Roche-Pozay, évêque de Poitiers, François Fouquet, évêque d'Agde, puis archevêque de Narbonne, ou comme les abbés Gautier de Montaigu, de Roquette, Lescalopier, Picoté, Olier, comme le docteur de Sorbonne Grandin, comme les missionnaires Lambert et Vincent de Paul. Jusque dans la foule des petits personnages, gentilshommes, ecclésiastiques ou bourgeois, qui figurent sur les listes de la Compagnie, il en est plusieurs, — un Patrocle (3), un Frotté, un Le Comte, un Castille, un La Nauve, un Germain, un Devaux, un Laisné (4), — qui risquent bien (car leur identité est parfois difficile à déterminer sûrement) d'être ceux-là mêmes que les *Mémoires* de Richelieu, d'Omer Talon ou de Feuquières, de Dubuisson-Aubenay ou de Nicolas Goulas, de la Fare ou de la Porte, de Gourville ou de Fontenay-Mareuil, de Mademoiselle de Mont-

(1) Voyez les ouvrages ou articles cités précédemment de MM. R. Allier et Alfred Leroux, et *la Compagnie secrète du Saint-Sacrement. Lettres du groupe parisien au groupe marseillais* 1639-1662, Paris, Champion, 1908.

(2) Voyez l'intéressant ouvrage de l'abbé Aulagne, la *Réforme catholique dans le diocèse de Limoges*, Paris, 1906.

(3) C'est le père (ou le frère aîné) probable de l'Orgon du *Tartufe* dont nous avons précédemment parlé. Mêlé vers 1637 à des intrigues de Cour, et intermédiaire entre le P. Caussin et la Reine mère, il fut exilé à Bourges.

(4) Pour plusieurs de ces accointances politiques de la Compagnie, consulter, outre les ouvrages de Chéruel, de Chantelauze, de Gazier, de V. Cousin et de J. Lair, sur Mazarin, Retz, Fouquet, et, sur la Fronde, trois savans et ingénieux articles de Charles Boudhors, dans la Revue *l'Enseignement secondaire* (1903).

pensier ou de Madame de Motteville, les anecdotes de Tallemant des Réaux, les lettres de Guy Patin, les *Courriers* de la Fronde et les *Mazarinades* mentionnent çà et là, comme ayant joué, sur la scène publique, un bout de rôle. Que si, enfin, l'on regarde les « amis du dehors » de la Compagnie, les grands personnages dont le crédit ou la bourse lui étaient ouverts, tous, plus ou moins, « faisaient de la politique : » Chavigny, le président de Bailleul, l'abbé de Saint-Germain-des-Prés (Henri de Bourbon-Verneuil), les marquises de Séneçay et de Maignelay, la duchesse d'Aiguillon; et surtout le prince dont le nom, sinon la personne, eut un si grand rôle dans la Fronde et servit à tant d'intrigues, l'oncle propre du Roi, le duc d'Orléans, qui, sans être membre de la Compagnie, se prêtait avec une complaisance surprenante à ses desseins, et, en revanche, nous l'avons vu (1), obtenait d'elle qu'elle fît, officieusement, la police de son apanage.

Et Voyer d'Argenson, l'historien apologiste de la Compagnie du Saint-Sacrement, raisonne mal, quand « faisant réflexion sur un si grand nombre de grands seigneurs, d'illustres magistrats, d'évêques, de gentilshommes qualifiés, et des plus remarquables officiers et bourgeois de Paris, » qui ont « composé » ou favorisé « cette Compagnie, » il se demande « d'où le ministère a pu prendre des soupçons et des jalousies » contre une association si honnêtement, si brillamment peuplée. Mais précisément, de cette quantité, et de cette « qualité ! » Mieux étaient fréquentées les réunions du Saint-Sacrement, plus elles étaient suspectes. D'une confrérie, eût-elle été publique, où se faisaient inscrire tant d'hommes de « condition, » et d'« hommes d'État, » les ministres ne pouvaient pas ne pas penser, — et Louis XIV tout le premier s'il la connut, — ce qu'ils pensèrent plus tard de Port-Royal, selon ce qu'avouait à un janséniste l'archevêque de Paris : « Cette maison avait trop de réputation;... cela leur gagnait des amis qui s'unissaient et qui faisaient ensemble des pelotons contre l'État... Ces unions sont dangereuses dans un État : c'est ce que l'on a voulu dissiper. » — Les actes ou seulement la réputation de tant de membres de la Compagnie du Saint-Sacrement rejaillissaient sur elle, et eussent suffi pour la compromettre, à supposer même qu'elle se fût abstenue de toute intrusion dans les affaires politiques.

(1) Voyez la *Revue* du 15 octobre.

Mais s'en abstint-elle d'une façon aussi rigoureuse et aussi absolue que la prétend Voyer d'Argenson, son avocat?

Il y a une chose très sûre, c'est que, dans l'histoire politique de cette partie du XVIIe siècle, il est souvent question d'une « Cabale des Dévots. » Or, les membres et les actions de cette cabale, tels que des documens bien connus nous les font connaître, sont identiques aux membres et aux actes de la Compagnie du Saint-Sacrement, tels que les documens nouvellement retrouvés nous les révèlent. De cela les preuves abondent à travers l'assez long espace de temps limité par les dates de la naissance et de la mort, au moins apparente, de la Compagnie. — 1627 et 1666. — Prenons seulement la dernière année du règne de Louis XIII et les dix premières de celui de Louis XIV.

En 1642, à peine Richelieu a-t-il disparu, qu'autour de Louis XIII, mourant lui-même avec les sentimens de piété que l'on sait, une petite troupe de prêtres s'insinue sans bruit au pouvoir. Son chef est « M. Vincent, » chef timide, du reste, saint homme aussi dépouillé que possible d'ambition personnelle, dénué de goût pour « les affaires qui ne sont pas purement de Dieu, » sans entregent, sans influence sur les mondains de la Cour, qui se raillent de sa souquenille noire. Mais il a la confiance du roi Louis XIII, lequel, à la veille d'expirer, a témoigné que c'est ce saint qu'il veut pour purifier enfin l'Église. La veuve de Louis XIII se conforme à cette désignation, et le supérieur de la Mission, immédiatement chargé, par Anne d'Autriche régente, de toutes les affaires qui concernent les pauvres, est également placé par elle à la tête du Conseil de Conscience où se décident le choix des évêques et des abbés et la distribution des pensions et des bénéfices; et il est même encore investi d'une espèce de surveillance des évêques, des congrégations, des Huguenots. Or ce « sous-secrétaire d'État nouveau, » ministre anonyme, et qui reste dans la pénombre, des affaires ecclésiastiques et charitables, M. Vincent, est de la « Compagnie. »

Bientôt les choses politiques se brouillent. Dès 1643, les féodaux, contenus par Richelieu, se revanchent, s'élancent au pouvoir, mais ils sont divisés. Les Bourbon-Condé veulent leur part plus grande. « Madame la Princesse » est âpre à déloger « les Importans. » Or quels sont les instrumens qu'elle emploie?

Le Père Vincent, Liancourt et Montaigu, tous trois membres de la « Compagnie ».

C'est Mazarin qui profite de la chute des Importans. Mais le parti des « Saints, » — qui voit que le nouveau cardinal sera aussi peu ecclésiastique que son prédécesseur, moins encore, — travaille tout de suite contre lui. Dans ce « parti des Saints, » d'après les notes que Mazarin lui-même consigne au jour le jour sur ses « carnets, » qui inscrit-il au premier rang? « *Il padre Vincent* ». Et si le Cardinal parvient de bonne heure à lui arracher la distribution des « bénéfices, » il ne peut lui enlever le mystique respect de la Reine, qui continuera, jusqu'en 1648 au moins, d'avoir avec lui « de longues conversations. » Un autre « saint » a aussi l'oreille de la Reine : c'est le P. Lambert. Or, le P. Lambert n'est pas seulement, comme M. Vincent, de la congrégation de la Mission, mais il est, comme lui, de la Compagnie du Saint-Sacrement.

Vincent et Lambert ont des collaboratrices; qui sont-elles? La marquise de Maignelay, amie de la duchesse d'Aiguillon, et, comme elle, grande bienfaitrice de la Compagnie; Mme de Loménie de Brienne, d'une famille où la Compagnie est connue; Mme de Liancourt, femme d'un membre de la Compagnie. — Ils ont des alliés; lesquels? D'anciens fauteurs du duc de Beaufort : l'évêque de Beauvais, Potier, l'évêque de Lisieux, Cospeau, l'évêque de Limoges, François de La Fayette. Et ceux-là aussi sont des « confrères » de MM. de Renty, de Garibal et Du Plessis-Montbard.

Arrive la Fronde. Pendant cette tumultueuse anarchie, la conduite de la Compagnie, nous assure-t-on, fut irréprochable. Un autre confrère, — devenu plus tard janséniste, celui-là, — Du Ferrier, confirme qu' « on lui doit attribuer la soumission de la ville de Paris. » Vers 1650, raconte d'Argenson, « un homme de qualité, qui était de la Compagnie, se jeta bien avant dans le parti de la Fronde. Aussitôt que l'Assemblée en fut avertie, elle députa deux de ses amis pour le prier de n'y plus revenir qu'il n'eût quitté ce mauvais parti, et, depuis ce temps, dit-il, je ne l'ai vu nommé, ni dans les registres, ni dans le rôle de ceux qui la fréquentaient. »

N'y contredisons pas, mais observons que si la Compagnie appliqua ce principe, elle dut avoir à décimer ses rangs. Car, parmi les noms que nous relevons à la fois sur les listes du

Saint-Sacrement et dans les chroniques politiques de la Fronde, les deux tiers sont des noms du parti anti-mazarin. Or, en dépit des arguties des Frondeurs, — parlementaires ou partisans des princes, prétendant à l'envi qu'ils étaient les meilleurs, les seuls serviteurs du Roi, — le nom d'anti-mazarin signifiait bien anti-royaliste.

D'ailleurs, en admettant même, comme le veut d'Argenson, que la Compagnie, — dont le ministère ne devait pas tarder à découvrir plus clairement la clandestinité obstinée, — ne pût pas être compromise par ce hasard, pourtant singulier, que tant de ses adhérens, mêlés à l'action pendant la Fronde, y travaillaient invariablement dans un sens contraire à celui de la « Cour, » il y avait quelque chose de plus précis et de plus grave : c'était l'attitude, durant ces années de la Fronde, de deux au moins des hommes qui furent deux de ses chefs ou de ses instrumens les plus puissans, je veux dire saint Vincent de Paul et Jean-Jacques Olier (1).

L'un et l'autre, il faut bien le dire, furent des Frondeurs en soutane qui, s'ils firent moins de bruit que les Frondeurs de robe ou d'épée, firent, pacifiquement, au moins autant de besogne.

Saint Vincent de Paul, dès le temps des Barricades, entre en scène. Le 14 janvier 1649, le voici partant pour Saint-Germain, afin, écrit-il à l'un de ses confrères, dans son style coutumier de dévote bonhomie, « de rendre quelque petit service à Dieu. » Ce petit service, c'est, tout simplement, « de presser la Régente de se séparer de Mazarin... » Et dans cette démarche franchement hostile au Cardinal, M. Vincent s'engage si à fond que, comme elle échoua, — « mes péchés, écrit M. Vincent, m'ont rendu indigne de réussir, » — le négociateur malheureux dut partir en hâte pour une tournée de visite, dont il découvrit tout à coup l'opportunité, à travers les maisons provinciales de sa Congrégation de missionnaires. Qui sait si, alors, sans l'amitié de la Régente, M. Vincent n'aurait pas été incarcéré comme un Broussel ou comme un Longueville ?

Cet échec le décourage-t-il pourtant d'intervenir dans la politique ? Nullement. En 1652, il redevient diplomate et, cette fois, plus fin diplomate. Fondé de pouvoirs du Duc d'Orléans auprès

(1) Voyez spécialement l'abbé Maynard, *Saint Vincent de Paul*, 1860, 4 vol. et les *Lettres* du saint publiées en 1880, 4 vol. ; Faillon, *Vie de M. Olier*, 4e éd., 1873, et les *Lettres* de M. Olier publiées en 1885.

de Mazarin, il tâche de décider le Cardinal, par persuasion (lettre du 5 juillet) à accorder à ce prince « la satisfaction que ce prince désire, » c'est-à-dire à s'en aller. Il écrit, en août et septembre de la même année, deux autres lettres, l'une au pape Innocent X pour lui exposer les maux de la France et le prier de les faire cesser, en « rétablissant l'union dans la famille royale, » l'autre, à Mazarin lui-même (un long mémoire où se mêlent aux conseils spéculatifs des renseignemens minutieux sur l'état des esprits dans la capitale). Ces deux lettres nous montrent en saint Vincent de Paul un homme très informé. Et encore qu'il y déclare « n'avoir plus aucune communication avec *ses anciens amis* qui sont dans les sentimens contraires à la volonté du Roi, » il y avait une coïncidence et un accord étrange entre ces écrits et les efforts que faisaient, à cet instant précis, Lamoignon et Fontenay-Mareuil, — deux autres membres de la Compagnie, — pour déterminer le cardinal de Retz à assumer hardiment le rôle de « sauveur » de l'État. Et c'est immédiatement après que Retz alla faire auprès de la Cour, à Compiègne, — à la tête de son clergé, escorté de deux cents gentilshommes et de « cinquante gardes de Monsieur, » — une démonstration comminatoire et triomphale.

Dans ces démarches de saint Vincent de Paul, il est impossible de méconnaître, non seulement la « démangeaison » de négociations, la « fièvre d'État, » — selon le mot de Retz, — qui régnait alors, et qui mettait les gens les plus sages en « une sorte de frénésie, » mais encore une véritable « ligne » politique. Cette activité, comment l'expliquer?

Le dernier historien ecclésiastique de saint Vincent de Paul, l'abbé Maynard, avoue très sincèrement que la physionomie traditionnelle du saint est incomplète, que l'humble missionnaire et le doux philanthrope chrétien y ont effacé indûment un politique ignoré ou méconnu, politique inspiré, bien entendu, des meilleures intentions et du plus louable désir de la paix publique, — mais « politique. » — Faut-il toutefois que nous prenions si aisément notre parti d'une transformation nécessaire de la physionomie traditionnelle du saint homme? Lui qui, sur le devoir qu'ont les ecclésiastiques, surtout les missionnaires, de s'abstenir, — même pour le bon motif, des affaires temporelles, lui qui, sur l'inutilité qu'il y a, pour les vrais serviteurs de Dieu, à s' « empresser, » à hâter les choses divines par des moyens

humains, lui qui a dit, maintes fois, de si bonnes et de si graves paroles, devons-nous admettre que, de gaieté de cœur, et spontanément, et si souvent, durant ces années de la Fronde, il ait oublié et démenti ces beaux principes de mystique neutralité? Et si l'on conjecture qu'ici M. Vincent se faisait, par obéissance, par devoir, l'agent d'autrui, ne répugnerions-nous pas quelque peu à voir en lui soit un instrument de Retz ou de sa coterie, soit, comme le croyait Mazarin, un pieux fantoche aux mains de la duchesse d'Aiguillon?... L'existence de la Compagnie du Saint-Sacrement résout peut-être ce petit problème, et nous soulage de ce scrupule, si nous osons supposer que saint Vincent de Paul fut, dans l'ordre de la politique, comme il paraît l'avoir été souvent dans l'ordre de la charité, le bras visible des dévots « invisibles. »

D'autant qu'à ce moment, Olier travaillait, dans le même sens que lui, à la Cour et parmi les grands.

Lui aussi, Olier, il est en bons termes avec la famille de Condé, dont la fierté remuante fait que Mazarin regarde toujours du côté de Chantilly avec crainte. Lui aussi, il est en relations avec le Duc d'Orléans, sur qui, en 1655 encore, il compte pour « soutenir l'Église et la relever de ses ruines. » Même, afin de tenir sous sa main ce prince « inconstant et variable, » il avait mis auprès de lui trois personnes : un ecclésiastique, un gentilhomme, et une femme, Mme de Saujon, à laquelle il demande, « encore que le prince la poursuivît de ses assiduités, » de demeurer auprès de lui, pour le conduire.

Lui aussi, en 1651, avec la même animosité que saint Vincent de Paul, il s'efforçait de chasser définitivement du cœur d'Anne d'Autriche, et du pouvoir, le cardinal « simoniaque » et « sacrilège. » Écrivant, peu après le deuxième départ du Cardinal, à la Régente, il l'en félicite plus qu'il ne l'en console : « Souffrez, madame, avec amour et joie, » la retraite de la personne « que Dieu vous ôte, » afin de « purifier la fin de votre régence, » et de « vous renouveler dans les premiers désirs que vous aviez, en y entrant, d'aider son Église et de le faire régner. Dieu ne veut pas que votre âme se compromette davantage. » De plus, à la fin de cette exhortation sévère, Olier indiquait très nettement à la Reine mère qu'un groupe de conseillers nouveaux était tout prêt à succéder à Mazarin : « vrais serviteurs de Dieu, » ceux-là, avec qui elle pourra, en toute sûreté, « examiner les

affaires de l'Église, » soin principal de sa royale fonction. Ceux-là ne feront pas faire à Anne d'Autriche, comme Mazarin, des « nominations » ecclésiastiques insuffisamment « pesées au poids du sanctuaire : » car ils ont dans les mains, — elle pourra les « prendre par avance, » — *des mémoires sur les gens de bien du royaume* auxquels on peut confier les bénéfices. Ces hommes pieux dont les archives sont si pleines de dossiers précieux pour une épuration du Clergé français, ressemblent vraiment à ceux du Saint-Sacrement. — En outre, poursuit Olier, ce qu'apprendront à la Reine ces meilleurs conseillers, c'est à consacrer sa puissance souveraine à l'exécution d'un programme singulièrement conforme, pour ne pas dire identique, jusque dans les termes, aux statuts de la Compagnie du Saint-Sacrement : « détruire les vices et crimes publics, comme sont les duels, les impiétés, les blasphèmes et autres maux semblables, » « *faire partout les grands biens.* »

L'année suivante, Olier revient à la charge au moment où Anne d'Autriche se laissait voir disposée à rappeler Mazarin. Sur un ton d'autorité, presque de menace, il lui montre l'opinion publique soulevée contre le ministre; il lui conseille de céder, par une sage condescendance, à cette « opposition » du peuple, qui est le signe de l' « opposition » de Dieu. Et voici que, de nouveau, ces admonestations pieuses se concluent en une offre de personnes : Olier assure la Reine que « Dieu lui tient en réserve, » non plus seulement un nouvel ensemble de conseillers plus purs, mais un ministre, puisqu'il lui en faut un. Apparemment tiré de cette élite sainte dont Olier a bien l'air d'être le plénipotentiaire, ce ministre méritera non seulement « l'approbation » et la « révérence des peuples, » mais le concours puissant de ces « fidèles serviteurs » du Roi, aujourd'hui plongés dans la tristesse à la vue de la « désolation » imminente « du royaume et de la religion (1). »

Si l'on ajoute que cette « désolation » de la religion et du royaume, des pamphlets nombreux la criaient alors au public; — que de ces pamphlets, quelques-uns, et ceux-là d'une assez chaleureuse et vigoureuse éloquence, étaient rédigés, nous l'avons vu, par la Compagnie du Saint-Sacrement de Paris, et

(1) Quel était ce candidat, offert par Olier à Anne d'Autriche? Peut-être « le milord Montaigu » dont il fut question fortement en 1660 pour succéder à Mazarin. Peut-être Lamoignon, comme on le verra plus loin.

expédiés par ses soins à ses cinquante-quatre ou cinquante-six succursales de province (1); — que beaucoup d'autres des « Mazarinades » pieuses, mêlées aux Mazarinades parlementaires et princières, ressemblent tellement, pour le fond et pour le style, aux circulaires de la Compagnie qu'elles ont l'air de sortir de la même plume; — si l'on réunit toutes ces circonstances, on comprendra que Mazarin ait pu considérer les Dévots du Saint-Sacrement comme les chefs de cette partie de ses adversaires qui ne voulait peut-être pas le renverser par la force, mais qui voulait cependant le renverser. On comprendra le langage que, selon d'Argenson, Mazarin tint à Anne d'Autriche et à mylord Montaigu le jour où, deux ou trois ans plus tard, l'organisation des Compagnies du Saint-Sacrement lui fut plus clairement révélée. « Il est vrai, Madame, » — répondit-il (2) à la Reine mère qui lui reprochait de « pousser à bout » la Compagnie, — « qu'ils n'ont rien fait de mauvais jusqu'à présent, » mais « ils en peuvent faire par leurs grandes intrigues et les correspondances qu'ils ont par toutes les villes du Royaume. En bonne politique, pareille chose ne doit point se souffrir dans un État. » Qu'est-ce, poursuivait le Cardinal, que ces tournées du marquis de Fénelon, qui parcourt le royaume en y établissant ces Compagnies? « La noblesse s'assemble en secret, » sans doute pour cabaler quelque chose contre le service du Roi; Fénelon a bien l'air de vouloir « se faire des amis pour devenir puissant; » « tous ces dévots sont intéressés et ambitieux. » Se souvenant des dessous mystiques qu'il avait confusément devinés dans les réalités de la Fronde, Mazarin crut qu'il avait enfin découvert et l'état-major et la milice organisée de ce parti insaisissable et nébuleux des Dévots dont, depuis douze ans, il avait trouvé devant ses pas, à chaque instant, soit les assauts publics, soit les souterraines manœuvres, encouragées par la discrète complicité d'Anne d'Autriche. Après qu'il eut « rompu les assemblées » de la Compagnie, se vantant à la princesse de Conti d'avoir détruit « toutes ces cabales » d'apparence religieuse, il assurait que *la Ligue avait eu de moindres commencemens...*

Mais Mazarin se flattait : la « Cabale des Dévots » n'était pas détruite. Colbert, n'étant encore qu'agent du Cardinal, avait,

(1) Voyez la *Revue* du 15 août 1908.
(2) D'Argenson, éd. de dom Beauchet-Filleau, p. 262, 263 et suivantes.

dès 1657, constaté avec irritation les embarras, même diplomatiques, que suscitait au gouvernement le zèle des « dévots du faubourg Saint-Germain, » pour vouloir à toute force faire supprimer « le prêche public que l'ambassadeur de Hollande fait en français dans sa maison. » Devenu, en 1661, le secrétaire, — secrétaire directeur, apparemment, — du Conseil du jeune Roi, l'une des premières affaires qu'il voit y revenir (1), c'est précisément cette âpre réclamation des anti-huguenots de la paroisse Saint-Sulpice.

Dans la grande lutte que Colbert entreprit sans tarder contre le surintendant Fouquet, il se heurte de nouveau à la sourde opposition de ces pieux importuns. Naguère amis de Retz, qu'ils subventionnaient peut-être, ils sont à présent fauteurs de Fouquet, qui les subventionne certainement. Entre eux et la famille Fouquet, les liens de collaboration pieuse et de reconnaissance financière sont nombreux et anciens. Le père de Fouquet s'occupait déjà de l'évangélisation des sauvages : il fut mêlé aux affaires de missions. Sa mère, depuis 1634, est la bienfaitrice de saint Vincent de Paul et de ses amis. Son frère, François, l'évêque, est un des « principaux » dans les réunions mystérieuses du Jeudi. Aussi lorsque Colbert dresse un inventaire rigoureux des dilapidations du surintendant, il découvre « des gratifications considérables » faites aux « principaux de la Cabale des Dévots; » notamment, une somme de 6000 livres par an, attribuée par Fouquet à une certaine « assemblée des duels » qui se réunit à l'Hôtel-Dieu. En revanche, les Dévots s'emploient avec ardeur pour Fouquet malheureux, — qu'ils soient dans l'armée comme Fabert, dans la magistrature comme Olivier Le Fèvre d'Ormesson, dans le clergé paroissial comme Claude Joly : — ces trois dévots amis de Fouquet font partie, très probablement, tous trois de la société de M. de Ventadour. — Toutefois, le patron le plus puissant, quoique le plus prudent, de Fouquet, est encore Lamoignon, Lamoignon dont la haute probité paraît étrangement fourvoyée en cette véreuse affaire. Mais c'est que, comme l'écrit Colbert lui-même, si Lamoignon intervient en faveur du surintendant, ce n'est pas en qualité d'homme d'État, qui ne pouvait approuver Fouquet, mais à titre et par obligation de *dévot*, « engagé très avant dans la cabale que l'on

(1) *Mémoriaux du Conseil du Roi de 1661*, publiés par Jean de Boislisle, t. I et II.

appelle de ce nom. » Et ce nom, ici, sous la plume de Colbert, est moins, évidemment, l'appellation générique d'une masse diverse d'individus pieux que la désignation d'une « compagnie » spéciale. Quelle compagnie, sinon celle dont Lamoignon, protecteur fidèle, accepte de cacher chez lui le « coffret des papiers (1)? »

Bientôt après, Colbert aborde l'œuvre économique qu'il médite : tout de suite, et à deux reprises au moins (2), soit sur la question des vœux monastiques, dont il veut reculer l'âge légal, soit sur celle des fêtes chômées dont il veut diminuer le nombre, il est combattu. Par qui? De nouveau par ce Lamoignon, qui se plaint du reste, ouvertement, d'être éloigné des affaires, comme s'il était ce candidat au ministère, — évincé, — qu'Olier proposait naguère à Anne d'Autriche...

Dans le même moment, le prestige du jeune Roi, l'éclat de sa Cour, l'attrait des plaisirs et des fêtes qu'il aime, sont précieux aux desseins de Colbert : or, qu'observe-t-il en 1663, à propos du voyage du Roi à Marsal en Lorraine? « Tout ce qu'il y avait de gens de qualité à la Cour ont suivi le Roi ; » « même tous les gentilshommes des provinces voisines se sont mis en chemin pour le joindre : » les seules personnes de qualité qui boudent, ce sont « celles qu'on appelle *les dévots*. » Et parmi ces gentilshommes de méchante humeur et d'attitude irrespectueuse, Colbert en nomme un, le comte d'Albon, qui est un membre des plus notables et des plus actifs de la Compagnie du Saint-Sacrement...

Ce n'était pas tout encore, et toujours à cette date. Colbert et Lyonne, et même Le Tellier, d'accord avec Louis XIV, sont alors engagés à fond dans « cette politique d'humilier Rome et de s'affermir contre elle (3), » politique dont le résultat, sinon le but, eût été de ne conserver en France avec le Saint-Siège qu'un « lien nominal. » Ils envoient à Rome les diplomates les plus propres « à allumer le feu entre Louis XIV et le Pape. » Ils trompent le Souverain Pontife par des promesses publiques et le com-

(1) Voyez la *Revue* du 1er juillet 1903, p. 54, et sur Fouquet, les ouvrages de Chéruel et de Lair.

(2) P. Clément, *Colbert* et les *Lettres et Mémoires* publiés par P. Clément et P. de Brotonne.

(3) Ce sont les termes de Bossuet, dans une conversation rapportée par l'abbé Le Dieu (*Journal*, t. I, p. 8). Voyez, pour les détails suivans, Charles Gérin, *Louis XIV et le Saint-Siège*, t. I, p. 255, 435-443, 461-486, et l'abbé Croulbois, *l'Intrigue romaine*, article cité ci-dessus.

battent sous main dans ses projets de croisade contre le Turc. Ils prétendent se passer de lui dans le règlement des affaires du Jansénisme. Dans le conflit de la Garde corse, ils prennent aveuglément parti pour le plus emporté des ambassadeurs, le duc de Créqui, et ne cherchent, comme lui, qu'à « pousser les choses à l'extrême. » En 1663, le Pape tardant à se soumettre, le vice-légat est renvoyé d'Avignon, le Comtat Venaissin réuni à la couronne, une grosse armée va envahir les petits États pontificaux, tandis qu'à Paris, toute l'année, dans les gazettes, une campagne officielle « d'invectives ouvertes » est menée contre Alexandre VII et sa famille avec une « âpreté » étudiée dans l'outrage... Et cette conduite, tour à tour violente ou perfide, toujours hostile et injurieuse, du « roi très chrétien » à l'égard du chef de la chrétienté, est acceptée en France avec docilité. Cependant, de 1662 à 1664, quelques signes de mécontentement paraissent. Des catholiques clairvoyans et loyaux commencent à s'émouvoir, à s'indigner de « cette manière peu noble de se venger de Rome. » A la Cour même, Lyonne est entrepris par des seigneurs sur « sa brutalité » systématique « avec les prêtres. » Or, de qui viennent, contre lui et contre Colbert, ces critiques? Lyonne l'écrit lui-même : d'une certaine « Cabale des bigots » qui a des amis parmi les maréchaux de France et les courtisans amis du Roi. Et cette « cabale, » non seulement, comme il le répète, elle « murmure » d'une façon qui l'impatiente, mais, ainsi qu'il doit le savoir, elle intrigue. Dès l'avènement de cet Alexandre VII que Mazarin, Hugues de Lyonne, et Louis XIV haïssent comme leur ennemi personnel, la Compagnie du Saint-Sacrement s'est hâtée de se mettre en relations avec lui. En 1657, puis en 1659-1660, elle a tâché de s'implanter à Rome. Elle y a un agent, Brisacier. Elle y fait dire qu'elle « n'a rien plus en recommandation que la soumission et l'obéissance au Saint-Siège. » Aussi bien, à Paris, elle se trahit comme foncièrement ultramontaine (1). Quand la logique protestation des consciences catholiques contre l'étrange politique romaine de Louis XIV se fait jour, — quand en Sorbonne quelque bachelier ou quelque président de thèse osent défendre, dans une soutenance, « des sentimens un peu moins durs » à l'égard du Pape (mai 1663), — quand des docteurs

(1) Voyez R. Allier, *la Cabale des Dévots*, p. 365-383; Ch. Gérin, *Recherches historiques sur l'assemblée de 1682*, 2e édition, p. 521, 524 et *passim;* le P. Rapin, *Mémoires*, éd. Aubineau, t. III, p. 195 et *passim*.

de la vieille Faculté parisienne répugnent à donner au gouvernement des consultations contraires aux prérogatives du Saint-Siège, quels sont ceux qui prennent l'initiative de cette opposition? C'est M. Vincent de Meur, — membre probable, — ce sont MM. Grandin, Abelly, l'abbé Bossuet, — membres certains de la Compagnie, — ce sont MM. d'Albon et de la Mothe-Fénelon « et quelques autres que l'on connaît trop, » et que la police de Colbert et de Lyonne leur dénonce. C'est donc, encore, la « Cabale des Dévots! » Ainsi, à tous les torts qu'elle s'était donnés, la Compagnie du Saint-Sacrement ajoutait le délit d'anti-gallicanisme (1); ainsi, quand le gouvernement s'irritait des menées « ultramontaines, » c'était la petite troupe obscure de ces « particuliers dévots » à laquelle il se butait, comme partout où des obstacles le gênaient.

Si donc, en 1665, Colbert obtient de Louis XIV de reprendre contre la Compagnie du Saint-Sacrement des poursuites qui, cette fois, la décidèrent à se dissoudre, n'est-ce pas que Colbert pensait, à son tour, comme Mazarin, que c'était là l'*assemblée* centrale de ces « dévots » « qui n'ont pas accoutumé d'être, » en rien, « favorables aux intentions de Sa Majesté, » qui, en tout, contrecarrent ce que veulent tous « les bons Français et véritables sujets du Roi : » en somme un nid de « *factieux?* »

« Factieux, » ce mot de Colbert est bien gros, sans doute, comme celui de « Ligue » que Mazarin prononçait tout à l'heure. Et il ne convient pas d'exagérer le rôle que put jouer, dans la coulisse de l'histoire politique du XVIIe siècle, notre Compagnie, acteur dissimulé et, jusqu'à ces derniers temps, inaperçu. La multiplicité de ses établissemens, comme la présence, dans son sein, de membres nombreux de la noblesse, s'expliquent surabondamment par ses beaux desseins charitables, et de supposer ici une dernière conspiration de la féodalité, cela serait un peu ridicule. Mazarin et Colbert, quand ils ont découvert la Compagnie du Saint-Sacrement et son secret, ont vu les choses avec les yeux apeurés des gouvernans de l'ancien régime, pour qui tous groupemens, toute communauté d'idées et d'action, toute « correspondance » était un danger qu'il fallait étouffer au plus vite. De plus, comme on l'a remarqué (2), nos « dévots »

(1) On se rappelle (voyez la *Revue* du 15 octobre, p. 900) que Guy Patin accusait la Compagnie de préparer le rétablissement de l'Inquisition en France.

(2) Ch. Boudhors, *article cité*.

ne semblent pas avoir été pourvus « des talens et des énergies qui font le triomphe d'un parti » et que possèdent les conspirateurs sérieux. Jamais, on peut le conjecturer sans crainte, on ne révélera dans Gaston de Renty, Garibal, Du Plessis-Montbard, Vincent de Paul, ni même probablement dans La Mothe-Fénelon ou le comte d'Albon, de dignes émules, inédits, du cardinal de Retz...

Mais ces réserves faites, il ne paraît pas possible, non plus, de se représenter la Compagnie du Saint-Sacrement comme aussi exempte, en son activité, de toute compromission politique, aussi purement spirituelle et idéaliste, en ses rapports avec le siècle, que d'Argenson le prétendait. Un tel désintéressement, après tout, et tellement immaculé, ne serait-il pas invraisemblable? A une société, ardemment préoccupée à la fois du salut spirituel et du soin matériel des « peuples, » est-il possible, quand elle est puissante et nombreuse, de ne pas désirer la présence au pouvoir de ceux qui favorisent ses grands projets, de ne pas travailler à leur avènement ou à leur maintien, en d'autres termes, de ne pas « faire de la politique? » Religieux ou laïque, mystique ou incrédule, le zèle propagandiste n'a pas de mérite à se cantonner rigoureusement, platoniquement, dans son domaine, tant qu'il est restreint dans son expansion; mais, du moment où il s'élargit aux proportions où nous avons vu la Compagnie du Saint-Sacrement s'étendre, — du moment où il se réalise par des entreprises aussi vastes et aussi heureuses, — alors, forcément, il doit céder à la tentation de peser sur les choses du siècle.

Disons donc, en fin de compte, qu'assurément la Compagnie du Saint-Sacrement devra toujours, et avant tout, être considérée comme l'organe, trop persévéramment clandestin, trop habile, très fanatique, mais généreusement passionné et merveilleusement organisé, du catholicisme français en dehors de l'Église dans la France du XVIIe siècle. Mais si les petits faits concordans, dont nous venons de rassembler quelques-uns, se trouvaient confirmés par d'autres, ce ne serait point diminuer la valeur morale de cette grande tentative d'action catholique secrète que de voir en elle, — à côté de l'ennemie du Protestantisme, pieusement désireuse d'annihiler la Réforme protestante, à côté de la restauratrice du culte, de l'organisatrice des Missions, à côté du grand bureau chrétien de charité qu'elle

voulut être, — l'adversaire perspicace, au point de vue religieux, du système de gouvernement « réaliste, » et indifférent ou neutre, qui fut, soit dans les alliances extérieures, soit dans l'administration intérieure, celui de Richelieu, de Mazarin et de Colbert. Il ne se pouvait pas que la Compagnie du Saint-Sacrement ne fût pas l'instinctive et logique ennemie de ce que d'Argenson appelle les « ministères indévots, » et dès lors, qu'elle ne fût aussi, en présence de la direction que prenait l'histoire de France, le foyer secret de tous les mécontentemens mystiques.

II. — JUSQU'A QUELLE DATE SE PROLONGEA PEUT-ÊTRE LA COMPAGNIE DU SAINT-SACREMENT

Mais il était impossible aussi qu'une société dont le dessein primitif avait été si heureusement rempli, et dont la volonté de vivre était encore, après quarante ans de durée, si jeune, disparût aussitôt et à tout jamais, docilement. La Compagnie du Saint-Sacrement survécut à l'abolition de 1666, et, en plusieurs endroits de la France, sinon partout, d'une façon beaucoup plus réelle et plus prolongée que la relation de Voyer d'Argenson ne permet de le supposer.

A en croire d'Argenson, il n'aurait subsisté d'elle, au moins à Paris, que « les ouvrages solides et permanens établis par ses soins pendant qu'elle avait toute sa force : « par exemple, la *Compagnie des Prisons*, la *Compagnie des nouveaux convertis*, la *Compagnie pour le secours spirituel des malades et des agonisans de l'Hôtel-Dieu*, » les *Compagnies des Dames*, les *Compagnies des paroisses pour les pauvres honteux*, enfin et surtout l'*Hôpital général* et la *Société* et le *Séminaire des Missions étrangères*. Dans toutes ces créations, assurément, elle avait mis le plus possible de son esprit, spécialement dans les deux dernières. L'Hôpital général « a renfermé, dit d'Argenson, une grande partie des bonnes œuvres qui étaient de l'esprit de cette Compagnie, » et quant à la Société des Missions étrangères, le Saint-Sacrement en avait caressé le rêve et soigné la formation avec une particulière complaisance; « il y voyait son Benjamin, le plus cher enfant de sa vieillesse, l'ouvrage le plus spirituel et le plus rempli de foi qu'il eût jamais entrepris. » En outre, comme beaucoup de confrères de la Compagnie dissoute firent à la fois

partie de plusieurs des petites Sociétés issues d'elle, l'uniformité d' « esprit » se trouva, dans une certaine mesure, sauvegardée dans ces emplois dispersés.

Seulement, toutes ces œuvres dérivées et ces nouvelles Compagnies étaient publiques : celle des Prisons avait été fondée, dès 1654, « avec la connaissance et avec l'agrément des magistrats. » Elles avaient chacune leur destination spéciale et leur but propre. Elles étaient dans la main des curés, de ces curés de Paris qui, si souvent, furent au moins suspects de Jansénisme. A ce triple égard, elles se distinguaient essentiellement de la Compagnie d'où elles étaient sorties. Il y eut-il, et à Paris même, quoique d'Argenson n'en dise rien , autre chose que ces continuations fragmentaires et imparfaites ?

Vers 1652, M. Olier, ou plutôt la Compagnie du Saint-Sacrement, avait établi dans la capitale, « pour la défense des intérêts des pauvres et l'accommodement de leurs procès, » une assemblée composée de « toute sorte de personnes tant laïques qu'ecclésiastiques. » Cette assemblée avait-elle duré ? Il ne le semble pas. En tout cas, elle revécut bien à propos. C'est à la fin de 1665 ou au commencement de 1666 que, vraisemblablement, les assemblées de la Compagnie du Saint-Sacrement, devenues « fort languissantes à cause du petit nombre, » cessèrent, que son effectif intimidé ne se recruta plus, et que ses œuvres, « faute de concours, de bons offices et d'aumônes, » parurent s'interrompre. Or, ce fut le 1er août de cette année-là que, « dans la salle de M. le curé de Saint-Sulpice » et sous sa présidence, se rencontrèrent ensemble dix hommes pieux, parmi lesquels M. le duc de Luynes, M. le marquis de Laval, M. le président de Garibal, M. Charles Loyseau, conseiller en la Cour des Aides, M. Du Plessis-Montbard, conseiller du Roi en ses conseils, » — tous anciens membres de la Compagnie du Saint-Sacrement, et des faits et gestes desquels l'histoire de d'Argenson est pleine. — Là fut décidé, comme chose nouvelle et sans qu'il fût parlé de la tentative de 1652, l'établissement d'une compagnie charitable ayant pour but « le soulagement des pauvres honteux engagés dans quelque procès, soit pour conserver et maintenir leur bon droit, ou bien pour les désabuser de la mauvaise cause (1). »

(1) Les procès-verbaux de ce « Conseil Charitable » de 1665 à 1673 se trouvent sous une forme résumée, dans un volume très rare : le tome III des *Remarques historiques sur l'église de Saint-Sulpice* (de Simon de Doncourt).

Ainsi l'objet du nouveau « Conseil charitable » était, d'abord, fort limité et purement judiciaire : « le principal but de cette Compagnie » était « de porter et disposer l'esprit des pauvres familles aux accommodemens. » — De même, sa sphère d'action était restreinte au territoire, du reste assez vaste à cette date, de la paroisse Saint-Sulpice : « M. Du Plessis-Montbard fut d'avis d'inviter à cette assemblée le bailli de Saint-Germain, lequel y serait fort utile comme juge. » — Enfin l'on stipulait « qu'il serait fait mention, dans le registre des délibérations de l'*Assemblée de Paroisse*, de la subordination » du Comité nouveau « à ladite assemblée de paroisse. »

Mais déjà, peut-être, différens détails pouvaient révéler, chez ces pacifiques avocats des pauvres, d'autres desseins. Dès la troisième séance, on choisit pour jour de réunion le jeudi, c'est-à-dire le jour où, depuis quarante ans, la Compagnie du Saint-Sacrement s'assemblait. — Aux séances suivantes, où les assistans se font plus nombreux, beaucoup d'autres personnages, dont l'histoire de Voyer d'Argenson répète les noms, reparaissent : Le Moyne, avocat, Lamy, Lefèvre d'Ormesson, La Mothe-Fénelon, d'Hémery, de Bernage, Pingré, Jasse, d'Argenson lui-même. — Puis, surtout, l'ordre du jour change, et étrangement.

Voici qu'on ne s'occupe plus seulement d' « un différend entre mari et femme » ou de « la retardation d'un paiement dont se plaint un porteur de chaise, » ou du « règlement de compte entre un cordonnier et sa fille ; » — on s'occupe, à partir du 26 janvier 1668, de la visite de la prison de Saint-Germain; à partir du 10 mai, de la punition des blasphémateurs, article sur lequel, dès le jeudi 15 novembre, la Compagnie obtient satisfaction : « M. Amy, » qu'elle a délégué à cet effet, lui ayant annoncé que par l'ordre du Conseil de guerre, un soldat a eu le fouet, et ensuite la fleur de lys au visage, et ensuite a été banni pour raison desdits blasphèmes. » Le 31 janvier 1669, l'assemblée décide « que l'on fera imprimer les derniers arrêts et sentences intervenus à ce sujet. » Le 13 mars, l'un de ses membres « dit avoir porté à M. le Procureur fiscal deux plaintes contre deux particuliers, afin de les lui faire signer et obtenir permission d'informer, et attend la réponse. » Au printemps de cette même année, l'assemblée se procure « expédition des sentences rendues contre une personne qui débauchait les filles, » et « contre des ecclésiastiques, » vraisemblablement afin de tenir la main

à l'exécution de ces sentences. Elle travaille à empêcher « le fils d'un maître écrivain qui fait profession de la Religion Prétendue Réformée, de parvenir à son tour audit art. » Le 20 avril 1670, ayant obtenu un décret du bailli de Saint-Germain, « pour juremens et reniemens, » contre un vendeur de limonade de la rue du Petit-Lion, « elle s'ingère » de mettre « elle-même ledit décret ès mains d'un huissier pour l'exécuter, » elle fournit les frais à cet effet, et comme le coupable a quitté la paroisse, elle obtient un « ordre de M. le lieutenant criminel pour exécuter le décret dans tout Paris. » Au même magistrat elle signale « deux matrones » dont l'une vit séparée de son mari, et l'autre est la maîtresse d'un homme de la R. P. R...

Le *Conseil Charitable* de la paroisse Saint-Sulpice, créé ou recréé en 1666, avait, dès 1668, repris tout l'héritage, toute la besogne dénonciatrice et répressive de la Compagnie du Saint-Sacrement. Il abordait une foule d'œuvres qui n'avaient avec la mission de « justice de paix » bénévole qu'il s'était à l'origine assignée, qu'un très lointain rapport. Et à la fin de 1670, il était assez satisfait du succès parisien de cette restauration de l'œuvre de Ventadour et de Renty pour reprendre son mouvement d'expansion en province. Les prélats de l'Assemblée du Clergé, alors réunie, sont saisis par lui, sous main, d'une proposition à l'effet « d'établir, chacun dans son diocèse ou autres en dépendans, une Compagnie de personnes capables pour les accommodemens des particuliers. » Le dimanche 21 décembre, la Compagnie apprenait avec consolation que messieurs du Clergé s'ouvraient à cette idée, et que, d'ailleurs, « messieurs les missionnaires, » rendant, on le voit, à la Compagnie ce qu'ils en avaient autrefois reçu, « faisaient de semblables fondations aux endroits de leurs missions. » Faut-il croire que le Saint-Sacrement ressuscité à Paris de 1666 à 1673 (1), sous une étiquette changée, ne se cachait plus à présent des évêques ni des curés? Il n'en faudrait pas jurer, car les procès-verbaux du Conseil charitable de Saint-Sulpice nous montrent qu'à ceux qui demandaient communication des règlemens la réponse donnée fut empreinte de la même circonspection, dont jadis la Compagnie du Saint-Sacrement se faisait une loi. Or fallait-il une si « grande pru-

(1) Le dernier procès-verbal donné par le document que j'utilise est du 4 avril 1673.

dence, » s'il ne s'agissait que d'un Conseil d'assistance judiciaire « pour l'accord des procès et la défense des pauvres? » Cette obstination dans le mystère paraît indiquer qu'on se proposait, derechef, de poursuivre, en dehors de l'Église officielle, l'effort universel et profond pour lequel le secret était indispensable.

Au surplus, si, dès 1670-1673, la Compagnie, renaissant sous le travestissement du « Conseil charitable » de Saint-Sulpice (1), songe à reconquérir les provinces, cette ambition n'avait rien d'étonnant. Il est en effet douteux qu'elle les eût jamais perdues.

La tourmente de 1660-1666 n'avait, peut-être, sévi gravement que sur la Compagnie de Paris. Dans le clergé provincial, la Compagnie du Saint-Sacrement avait, semble-t-il, dès 1660, pris ses précautions pour continuer à exercer une action sûre. Des associations secrètes (2) groupaient « dans plus de vingt villes de France, » — Bordeaux, Toulouse, Carcassonne, Cahors, Clermont, Lyon, Orléans, entre autres, — les étudians en théologie ou en philosophie, — et quoique le président des réunions fût, dit-on, un Père jésuite, le fondateur, au moins à Bordeaux, de ces associations paraît avoir été M. de Meur, l'un des confrères les plus distingués du Saint-Sacrement. De plus, ces associations, — distinctes des congrégations de la Vierge, qu'avaient fondées depuis longtemps les PP. Jésuites, et qui ne se dissimulaient pas, — ressemblaient à la Compagnie du Saint-Sacrement par leur attachement au mystère. Aux séminaristes qu'elles groupaient, on enseignait, — comme Renty ou Du Plessis-Montbard aux confrères du Jeudi, — que « le secret est l'âme de la Compagnie, » que le violer, c'est la détruire. « Ne la révélez à qui que ce soit, ni aux amis les plus intimes, ni aux parens les plus chers, pas même au confesseur le plus affidé. » Dès qu'il sera fait à un « associé » une question à laquelle celui-ci ne pourra répondre sans convenir de l'existence de la Société, ou sans blesser la vérité, cet associé devra répondre hardiment « qu'il n'existe point de Société pareille. » En quoi, il ne mentira point : attendu qu'aus-

(1) Je rappelle que d'Argenson, indiquant, en 1696, à l'archevêque de Paris, les endroits où l'on pourrait recruter à nouveau la Compagnie du Saint-Sacrement, si on voulait la refaire, ne dit pas un mot du « Conseil charitable. »

(2) J'emprunte quelques-uns de ces renseignemens à une brochure intitulée : *Une Société secrète aux XVIIe et XVIIIe siècles. L'AA cléricale... A Mystériopolis, chez Jean de l'Arcane*, 1893 [in-8]. Tiré à 100 exemplaires, brochure qui, sous cette forme de clandestinité humoristique, est appuyée de faits, de dates et de textes sérieux. L'auteur était probablement un ecclésiastique.

sitôt que le Supérieur sera informé que cette fâcheuse question a été posée à l'un des adhérens, il décidera, rétrospectivement, que la Société *a été* dissoute *ipso facto*, dans l'instant même où fut posée la question importune... Et, dès lors, ce Supérieur la laissera « dans l'extinction. »

Il est sûr, aussi, que la Compagnie du Saint-Sacrement, en outre de ces groupemens cléricaux, — si tant est que c'est elle qui les créa, — maintint en province, après 1666, sinon toutes ses succursales, au moins beaucoup d'entre elles. D'Argenson lui-même l'avoue, en dépit de sa discrétion, dans cette relation de 1696, destinée à édifier Louis-Antoine de Noailles, archevêque de Paris. Parlant de ce Congrès des compagnies qu'en 1658 la Compagnie de Paris avait organisé (1) : « Il semble, dit-il, que la divine Providence avait ordonné ces conférences pour inspirer *l'esprit* de la Compagnie aux compagnies de province, *où il se continue encore aujourd'hui*, bien que leur mère soit anéantie. »

A Grenoble, à Dijon, cette continuation a déjà été constatée (2). La *Compagnie des œuvres fortes*, — qui était le nom bourguignon de la Compagnie du Saint-Sacrement, — ne cessa probablement pas d'exister en 1666; mais en 1673, sous l'impulsion de messire Benigne Joly, prêtre, docteur de la Faculté de Paris, elle reprit une vie nouvelle et une vie si ardente que, de 1677 à 1679, les Conseils de ville s'émurent de ces agissemens, « voilés du prétexte de la charité chrétienne, » mais dont « les voies sont directement opposées à cette même charité chrétienne qui condamne la diffamation. » Le zèle de ces « Frères des œuvres fortes » contre la débauche allait, à Dijon, comme jadis à Bordeaux, jusqu'à la séquestration arbitraire des coupables.

A Lyon, où la Compagnie du Saint-Sacrement avait eu des

(1) Voyez la *Revue* du 15 août 1908 (t. XLVI, p. 845).

(2) Allier, *Cabale des Dévots*, p. 411-436. L'un des membres les plus actifs de la Compagnie du Saint-Sacrement, Du Plessis-Montbard, mourant en 1672, légua tous ses biens à Philippe Aubery, l'un des anciens officiers de la Compagnie (J. Croulbois, *art. cité*, p. 535). M. Allier a signalé (p. 430) qu'au mois de mars 1671, Colbert invite le procureur général de Harlay à enquêter sur une « des assemblées de particuliers qui se sont qualifiées d'*Œuvres fortes*, » et qui, « quoique animées de zèle et de bonnes intentions, sont néanmoins contraires aux ordonnances du royaume. » Cette Société est peut-être la même que celle dont parle S. Mercier dans son *Tableau de Paris* (éd. de 1782, t. IV, p. 87-91), mais il en parle comme d'une association de « censeurs publics » des scandales, fondée en 1661, assertion qui prouve qu'à Paris, à la fin du XVIIIe siècle, le souvenir de la Compagnie du Saint-Sacrement était entré dans la légende et s'y était déformé.

commencemens traversés, — sous l'archevêque, frère de Richelieu, — elle dura plus solidement encore et plus tranquillement. Les poursuites ministérielles, recommencées en 1665 contre la Compagnie-mère de Paris, n'atteignirent qu'au printemps suivant la succursale lyonnaise. Et alors, celle-ci déclara qu'elle ne consentait pas à mourir. « Le 21 mai 1667, Messieurs de Paris consultés, il fut résolu qu'on tirerait des anciens registres toutes les délibérations importantes à la gloire de Dieu, utiles à notre instruction et à celle de nos successeurs, ou celles dont l'exécution n'est pas encore parfaite et achevée, et qu'ensuite, » — mais ensuite seulement, — « lesdits registres seraient brûlés. » Les Dévots lyonnais se bornèrent à restreindre, pour un instant, leur zèle à la simple et ordinaire charité à l'égard des individus (1); mais, dès le commencement de 1668, ils se donnent, de nouveau, carrière et décident « d'établir au quartier Saint-Georges, une école publique pour les pauvres. » Dix ans après, la Compagnie de Lyon se fait présenter un « mémoire des désordres auxquels il est important de remédier en cette ville pour la gloire de Dieu et le bien des peuples. » Sept ans plus tard, très activement, quoique toujours par de secrètes démarches, elle intervient dans les rapports de la maison des Filles Pénitentes et de la maison des Recluses. En même temps, elle repasse ce qu'elle a fait, pour le parfaire. Et un rôle écrit prouve qu'elle continue la visite des prisons sans interruption, depuis 1682 jusqu'en 1714. A Marseille (2), jusqu'en 1697, au moins, il y a des admissions; la dernière qui soit cotée au « Rôle des confrères » est celle de M. Robert Fortuné de Ruffi, et le dernier des procès-verbaux conservés est daté du 10 août 1702.

Voilà donc la Compagnie du Saint-Sacrement sortie du règne de Louis XIV. Au XVIIIe siècle, jusques à quel moment se prolongea-t-elle? A Lyon, encore, certainement, jusqu'en 1730. Les réceptions y continuent : nobles, bourgeois, prêtres, magistrats, médecins, avocats, fonctionnaires civils ou militaires, notaires royaux et trésoriers du Roi, y entrent jusqu'à cette année-là, et, parmi les trois derniers admis, figure le « lieutenant de la

(1) Les découvertes de M. Georges Guigues, archiviste du département du Rhône, à l'obligeance de qui je dois une partie de ces faits, seront bientôt publiées, et l'on y verra les preuves documentaires de cette survivance lyonnaise.

(2) Voyez R. Allier, *La Compagnie du Très Saint-Sacrement de l'Autel à Marseille. Documens*, p. 9, 447, 464.

Compagnie franche du régiment lyonnais. » Or, pendant ce temps, durent toujours dans les séminaires les associations cléricales dont nous avons parlé plus haut : celle de Carcassonne dure au moins jusqu'en 1749, celle de Cahors jusqu'en 1750; celle de Marseille ne se fonde qu'en 1773, celles de Toulouse et de Bordeaux paraissent vivre jusqu'en 1791. Il n'est donc pas défendu de supposer que la Compagnie du Saint-Sacrement, soit sous sa forme pure et primitive, soit sous des formes dérivées, persista jusqu'à la Révolution (1).

Pourrait-on même conjecturer qu'elle se continua dans le XIXe siècle?

On voit ce qui pourrait nous induire ici en tentation d'hypothèse. C'est peu après le moment où les dernières petites traces documentaires de la Compagnie du Saint-Sacrement se perdent, qu'apparaît, — 1800-1801, — la fameuse « Congrégation. » Son fondateur (2), le Père Jésuite Delpuits, né en 1736, était de ce pays d'Auvergne, où la Compagnie du Saint-Sacrement avait jeté de fortes racines. Son premier compagnon, Régis Buisson, était de Lyon. D'autres congréganistes célèbres de la première ou seconde génération, Frain de la Ville-Gonthier, Louis Fizeau, Maisonneuve, Besnier, Laennec, étaient de Rennes ou de Nantes, où il y avait d'actives « compagnies de M. de Renty. » Le célèbre Père Roger, le marquis de Choiseul-Beaupré, congréganistes militans, étaient tous deux pénétrés des souvenirs religieux de l'ancien régime. La « Congrégation » naissante n'a-t-elle pas pu trouver dans ces survivans du XVIIIe siècle des traditions instructives, d'impressionnans souvenirs de propagande à la fois audacieuse et prudente, des exemples propres à encourager l'effort de la renaissance catholique, dans un milieu peu favorable, et sous des gouvernemens gênans, alors même qu'ils étaient, comme celui de Napoléon, théoriquement favorables à l'idée religieuse?...

Seulement, il parait bien que la Congrégation de 1801, dans la pensée de son premier fondateur, n'était qu'une restauration discrète, mais point secrète (au moins jusqu'en 1808) des réunions de prière, d'avancement spirituel et de préservation morale à l'usage surtout des jeunes gens, fondées par les Jésuites au

(1) A Poitiers, une des œuvres de la Compagnie du Saint-Sacrement, une sorte de Conseil charitable, subsista, je crois, jusqu'à la veille de la Révolution.

(2) On connaît l'intéressant livre de M. de Grandmaison, *la Congrégation* p. 1889, auquel je me réfère pour la plupart des détails qui suivent.

XVIe siècle. Il est vrai qu'après les mesures répressives prises par le gouvernement impérial en 1805, la « Congrégation, » officiellement dissoute, mais secrètement reconstituée, fut quelque chose d'autre et de plus ample qu'elle n'avait été précédemment. En 1810 ou 1812, l'abbé Legris-Duval lui adjoignit une « Société de bonnes œuvres, » qui se recrutait du reste parmi les membres de la « Congrégation » antérieure, et dont il est impossible de ne pas remarquer l'analogie avec la Compagnie du Saint-Sacrement. Ainsi étendue, la Congrégation, qui se réunissait dans les bâtimens de ce séminaire des Missions étrangères, — créé par le zèle et les deniers des messieurs du Saint-Sacrement, — avait, elle aussi, repris l' « esprit universel » de ses devanciers : c'est le mot dont se sert son dernier historien. Ainsi qu'eux, elle avait la généreuse ambition de toucher à tout, dans cette France bouleversée par la Révolution, où, au regard des catholiques de 1815, tant de choses étaient à réédifier et tant d'autres à détruire. Alors, sans doute, il semble que, pareille aux compagnons de Renty et de Du Plessis-Montbard, elle évita systématiquement la lumière, et à tel point que, s'il en faut croire certains témoignages, elle eut, en outre de sa partie visible, « une élite occulte, archi-secrète, » dont l'existence était un mystère, dont les noms des membres étaient un mystère plus grand encore. » Quoi qu'il en soit de ces raffinemens d'obscurité, il n'y a pas lieu, toutefois, de supposer que la « Congrégation » en puisa le goût dans les traditions du Saint-Sacrement. Elle le trouvait surabondamment dans l'air ambiant. Les Francs-Maçons, les Bonapartistes, les Libéraux ne lui cédaient en rien à cet égard, et l'on sait que jamais histoire n'a eu plus de tréfonds mystérieux, tragiques ou mélodramatiques, que celle des dernières années de l'Empire et de la Restauration. De plus, la « Congrégation » n'avait pas coutume, ce semble, de se cacher ou de se laisser ignorer des évêques. Rien donc, en somme, n'autorise à présumer solidement un lien entre la Compagnie du Saint-Sacrement et la « Congrégation, » soit sous la forme semi-politique que Montlosier dénonça avec tant de véhémence, soit, encore moins, sous la forme première, et purement spirituelle, du P. Delpuits.

Où l'on pourrait être mieux fondé à chercher une filiation des entreprises catholiques du XIXe siècle avec la Compagnie de M. de Ventadour, c'est dans ces *Compagnies du Divin Cœur de Jésus*, pour les hommes, et du *Sacré Cœur de Marie*, pour les femmes, dont le

plan fut conçu à Dinan, dès 1790, et réalisé à Paris, dès 1791, par ce très intéressant Père de Clorivière, né en 1735, qui a été l'un des « mainteneurs » les plus hardis de la vie catholique en pleine Révolution. Il n'est pas du tout impossible que les souvenirs de la Compagnie du Saint-Sacrement dans un pays où elle avait eu de bonne heure cinq foyers (à Saint-Brieuc, à Morlaix, à Rennes, à Vitré, à Laval, sans compter les autres Compagnies de Bretagne, que nous ne connaissons pas), aient été pour quelque chose dans la conception du P. de Clorivière. Car il rêvait « une nouvelle Société religieuse d'hommes qui ne respireraient que la gloire de Dieu et le salut du prochain, » mais qui, pour atteindre son but, « devrait se former comme *à l'insu des peuples, et en quelque sorte malgré eux;* » — société dont la constitution congréganiste permettait cependant l'entrée à « tout le monde » et laissait aux membres la faculté de rester dans la « société civile ; » — société que, du reste, les évêques d'alors n'autorisèrent pas, ce semble, sans quelque hésitation.

Malgré ce peu d'appui et malgré la difficulté des temps, les Sociétés des Cœurs de Jésus et de Marie se répandirent assez vite, surtout après 1792, dans un assez grand nombre de diocèses, notamment à Saint-Brieuc, Aix, Rouen, Chartres, Sens, Séez, Besançon, Poitiers, Tours, Orléans. Il est permis de croire que cela tient à ce qu'elles trouvèrent des foyers de zèle, non encore éteints, des effectifs tout prêts à un enrôlement nouveau, dans des groupes du Saint-Sacrement que leur caractère extra-ecclésiastique et leur vie clandestine avaient pu préserver de la tourmente. D'autant que la collaboratrice habituelle du P. de Clorivière, Mlle de Cicé, qu'il avait mise à la tête des Dames du Sacré-Cœur de Marie, dirigeait parallèlement une « Société des Bonnes œuvres (1). » — Dans la persistance, ininterrompue, on le sait à présent, du culte catholique pendant la Révolution, et dans sa restauration, si rapide, qui sait si les vieilles Compagnies du Saint-Sacrement n'ont pas fourni des élémens précieux ?

René II de Voyer de Paulmy d'Argenson commence ainsi son histoire de la Compagnie de Paris (2) :

« On aura sujet de me demander pourquoi je me donne la

(1) Voyez sur le P. de Clorivière et ses collaborateurs, les ouvrages des PP. Guidée et Terrien.

(2) *Annales*, publiées par le R. P. dom H. Beauchet-Filleau, moine bénédictin, p. 7.

liberté d'écrire les Annales d'une Compagnie dont la première règle, c'est de se tenir fort cachée. La même difficulté me frappa l'esprit aussitôt que je fus chargé de travailler à cet ouvrage, et voici ce que j'ai cru pouvoir y répondre : c'est une Compagnie qui n'est plus, mais qui peut renaître quelque jour, et il n'est pas juste de laisser périr la mémoire de tant d'entreprises héroïques de piété et de tout ce que le vrai zèle a produit d'important pour la gloire de Dieu pendant trente-trois années. »

Souhaitons que les détenteurs de documens qui concernent la Compagnie du Saint-Sacrement, sans avoir la même arrière-pensée que le pieux M. d'Argenson, se répondent comme lui. Nous voyons déjà que l'entreprise dont le duc de Ventadour, en juin 1627, s'ouvrait au Père capucin Philippe d'Angoumois et à l'abbé de Grignan, n'a pas seulement duré « trente-trois années. » Ce qu'il serait intéressant maintenant de savoir, pour l'histoire religieuse et sociale de la France, c'est si, dans les villes où la Compagnie se soutint, — plus ou moins ignorée des pouvoirs civils et de l'Église même, — elle continua de travailler, et jusques à quand, en vue d'œuvres particulières et locales, avec la vigueur et l'habileté qu'elle avait mises à Paris, entre 1627 et 1666, à entreprendre les réformes les plus diverses et les innovations les plus vastes.

ALFRED RÉBELLIAU.

CHRONIQUE DE LA QUINZAINE

Bien que les Chambres se soient réunies le 19 octobre, le travail parlementaire ne commencera vraiment que dans les premiers jours de novembre. Le budget n'est pas prêt au Palais-Bourbon, et la loi sur les retraites ouvrières n'est pas encore arrivée, au Luxembourg, à sa parfaite mise au point. En attendant, la Chambre a entamé la discussion de la réforme électorale, qu'elle paraît d'ailleurs résolue à ne pas faire, la plupart des députés subordonnant l'intérêt général à leur intérêt particulier, et la majorité radicale craignant de ne pas revenir si elle changeait le mode de scrutin d'où elle est sortie en 1906.

Il s'en faut cependant que cette discussion soit purement académique. Elle ne fait que commencer, et il est encore trop tôt pour en indiquer la physionomie générale; mais déjà des coups retentissans ont été frappés, et un discours comme celui de M. Paul Deschanel, par exemple, après avoir produit une vive impression sur son auditoire immédiat, ne saurait manquer d'avoir un grand retentissement dans le pays tout entier. Jamais M. Deschanel n'avait été mieux inspiré. En quelques phrases nerveuses et lumineuses, il a présenté tous les argumens en faveur de la réforme, et son éloquence sobre et forte leur a donné une forme lapidaire. La Chambre a beaucoup applaudi le talent de l'orateur; elle n'a pas méconnu l'excellence de sa thèse; mais entre la conviction qui ne s'adresse qu'à l'esprit et la persuasion qui entraîne les sentimens et les votes, il y a malheureusement très loin : peut-être aucune éloquence ne peut-elle faire naître cette persuasion à travers l'épaisse broussaille des intérêts individuels. Ni M. Piou, ni M. Joseph Reinach n'y ont réussi. Le scrutin d'arrondissement a la vie dure. Quoiqu'il soit très mal défendu, il vaincra encore cette fois. Mais tout porte à croire que ce sera la dernière, et que le discrédit profond dans lequel il est tombé ne tardera pas à

l'emporter : sa victoire n'aura pas de lendemain. En effet, tous les hommes qui comptent dans le monde politique se prononcent résolument contre lui. Il y a quelques jours, M. Poincaré le condamnait. Plus récemment encore, M. Jean Cruppi ne se montrait pas pour lui moins sévère. Nous pourrions multiplier ces témoignages. Quelque force que donne à la médiocrité l'abondance de sa représentation, elle ne saurait prévaloir indéfiniment contre la croisade entreprise en faveur du scrutin de liste par les chefs et les principaux orateurs de tous les partis. Le scrutin d'arrondissement n'a été jusqu'ici défendu que par M. l'abbé Lemire, qui, dans un discours optimiste et bon enfant, a affirmé que la Chambre était composée de braves gens et qu'elle était bien telle qu'elle est. Braves gens, c'est possible; mais pauvres gens, c'est certain. S'ils sont nos maîtres, ils ne sont pas les leurs. Il faut les entendre, dans les couloirs, se plaindre de leur étroite dépendance à l'égard des exigences privées et des intérêts locaux les plus terre à terre. Ils gémissent, ils protestent, ils devraient dès lors, semble-t-il, être partisans de la réforme électorale qui allégerait leur servitude, si elle ne la faisait pas complètement cesser; mais, avant tout, ils veulent vivre, comme le bûcheron de La Fontaine, et ils estiment que c'est assez. Assez pour eux peut-être, mais non pas pour le pays. Le pays, en effet, commence à se rendre compte du mauvais fonctionnement de la machine politique, et il en ressent un malaise qui va toujours en grandissant. Des voix nombreuses, éloquentes, autorisées, lui indiquent à la fois le mal et le remède. Comment ne finiraient-elles pas par être entendues ?

En tout ceci, l'attitude du gouvernement est singulière : jamais on n'en vit de plus embarrassée. Il y a dans le ministère un certain nombre d'hommes de valeur qui, naturellement, sont pour le scrutin de liste et la représentation proportionnelle; mais ils dépendent de la majorité actuelle et, s'ils croient pouvoir parler, ce dont ils ne se privent pas, ils sentent bien qu'ils ne peuvent pas agir, ce qui doit être extrêmement pénible à des hommes de réalisations. A la veille de la rentrée des Chambres, M. le président du Conseil est allé prononcer à Périgueux le discours que l'on sait. C'est un discours en faveur du scrutin de liste; il n'y manque que la conclusion, à savoir la promesse de soutenir la réforme devant la Chambre. Cette conclusion devant laquelle M. Briand a reculé, il s'en faut de bien peu que M. Millerand ne l'ait admise dans un discours qu'il a récemment adressé à ses électeurs de Paris.

Après avoir fait à ce sujet les plus expresses réserves, nous négli-

geons pour le moment la partie de son discours où M. le ministre des Travaux publics a repris son ancien programme socialiste et a annoncé l'intention de le réaliser : la manière dont il a parlé du scrutin de liste et de la représentation proportionnelle nous intéresse aujourd'hui davantage. Bien loin de chercher à atténuer, comme un autre de ses collègues l'avait fait, l'impression produite par le discours de Périgueux, il a renchéri sur tout ce qu'avait dit M. le président du Conseil, poussant l'argument à ses dernières conséquences, renversant les obstacles et cassant les vitres. M. Briand avait parlé de « ces petites mares stagnantes et croupissantes » dont, au dessert, il avait fait monter jusqu'aux narines de ses auditeurs l'haleine empestée. Ces petites mares, formées par les intérêts privés et locaux, M. Millerand a assuré qu' « il était temps, et grand temps d'y faire passer le grand courant purificateur qui doit enfin, a-t-il dit, entraîner pour jamais loin de nous les procédés détestables, jadis réprouvés avec tant de véhémence et de raison par notre parti. » Et que faut-il pour cela ? Le scrutin de liste et la représentation proportionnelle. M. Millerand ne se fait pas illusion plus que nous sur l'insuffisance de cette réforme, si on la réduit à elle-même ; mais il croit qu' « on ne se trompera pas en affirmant que rien de décisif, ni même simplement d'utile ne sera fait au point de vue de l'organisation administrative et judiciaire de ce pays ; qu'il ne pourra même pas être question d'améliorer ces mœurs politiques que personne ne défend plus, tant que subsistera le scrutin de clocher. » Hélas ! personne ne défend plus ces mœurs politiques ; on se contente, dans la majorité et dans l'administration qui lui obéit servilement, de les pratiquer sans pudeur. A son tour, M. Millerand les flétrit ; mais elles ont l'habitude d'être flétries, et dans aucun sens cela ne les change. M. Briand n'a-t-il pas commencé son discours de Périgueux en disant que les paroles n'étaient rien ? Pourtant celles de M. Millerand sont très fortes ; elles fournissent, sinon des argumens, au moins des armes aux partisans de la réforme électorale, qui ne manqueront pas de s'en servir, et on se demande avec curiosité de quel front, à la tribune, après avoir caractérisé ces mares infectes, le gouvernement conseillera à la majorité de s'y retremper. « Nous sommes dans l'incohérence, disait, il est vrai, M. Clemenceau : restons-y. » Le gouvernement actuel imitera-t-il cet exemple, qui finalement n'a pas réussi à M. Clemenceau ? Nous attendons mieux de M. Briand ; nous attendons de lui qu'il sorte de l'indécision et de l'équivoque, Un gouvernement n'a pas le droit de faire la critique de nos institutions

s'il n'est pas résolu à en demander le changement; il n'a pas le droit d'attaquer le scrutin d'arrondissement dans des banquets et dans des réunions publiques et de le défendre, ou même seulement de s'y résigner, à la Chambre : contradiction déconcertante qui, pour sauver les débris de la majorité actuelle, jette le discrédit sur la Chambre prochaine et la condamne d'avance à l'impuissance ou à la dissolution.

M. Millerand, dans son discours, a dit encore un mot qui mérite d'être relevé : « La République n'a rien à redouter que des fautes de ses partisans. » Nouvelle confirmation du discours de Périgueux où, M. le président du Conseil a si bien expliqué que la République avait traversé la période militante, qu'elle était arrivée à la période triomphante, et que, dès lors, elle pouvait être généreuse et libérale impunément. Cependant elle l'a été autrefois plus qu'elle ne l'est aujourd'hui, et l'effort de nos Jacobins consiste surtout, en ce moment, à rogner quelques-unes des libertés que la République avait largement données à l'origine, et dans l'exercice desquelles elle s'est fondée. Comment ces libertés qui ne l'ont empêchée ni de naître, ni de grandir, ni de se fortifier, seraient-elles devenues plus dangereuses pour elle, maintenant qu'elle a atteint toute sa croissance et qu'elle n'a rien à craindre de ses adversaires vaincus et découragés? Tous les gouvernemens antérieurs sont morts par leurs propres fautes : il y a là un avertissement pour la République actuelle, et il est bon qu'il lui soit adressé par un républicain avancé, par un socialiste avéré comme M. Millerand. Les radicaux-socialistes rêvent, en effet, de commettre une faute. Après avoir porté indirectement des atteintes sensibles à la liberté de l'enseignement, ils visent aujourd'hui directement son principe et proposent de la supprimer. Peut-être n'y a-t-il là de leur part qu'une manœuvre électorale. Nous avons déjà fait prévoir qu'à la veille des élections, ils chercheraient à réveiller la question religieuse et pousseraient à nouveau le vieux cri de guerre qui leur a souvent réussi : Le cléricalisme, voilà l'ennemi! Ils n'ont plus de programme, et ils auront beaucoup de peine à en recomposer un qu'on prenne au sérieux avec les débris de tant de promesses qu'ils ont si souvent faites et qu'ils n'ont pas tenues. Mais la guerre au cléricalisme suffit à tout! Voilà pourquoi les radicaux-socialistes ont affecté de prendre ombrage de la lettre que les évêques ont adressée aux pères de famille à l'occasion de certains livres scolaires dont ils ont condamné l'usage. Ils ont vu là, ils ont voulu y voir le commencement d'une campagne contre l'enseignement laïque, et ils ont proposé tout de suite des mesures défensives, des-

tinées à devenir bientôt agressives, contre l'enseignement libre. Y a-t-il donc péril en la demeure? L'enseignement laïque est-il vraiment menacé? Est-il nécessaire de supprimer ou de diminuer une liberté jusqu'ici respectée, pour sauver les instituteurs de l'État et leur enseignement? A toutes ces questions, nous répondrons avec M. Millerand : « La République n'a rien à redouter que des fautes de ses partisans. »

Le gouvernement s'inspirera-t-il de la même pensée? Il ne suffit malheureusement pas qu'il l'ait énoncée, pour que nous en soyons sûr. Cependant, s'il veut l'apaisement et la détente, il doit aussi en vouloir les moyens. Qu'il abandonne à d'autres le soin d'agiter et de troubler les esprits à la veille des élections prochaines. Qu'il n'invente pas des complots ridicules, comme on l'a fait à la veille des élections dernières. Et s'il n'est pas assez fort pour rétablir tout de suite le scrutin de liste avec la représentation proportionnelle, qu'il laisse du moins le scrutin d'arrondissement se prononcer librement, c'est-à-dire dans le calme et dans la sécurité. Peut-être ne pouvons-nous pas, pour le moment, lui demander davantage.

On a fait de Francisco Ferrer, condamné à mort et exécuté à Barcelone, le représentant en Espagne de cette école laïque qu'on déclare en péril chez nous; on en a fait un champion de la libre pensée; on a voulu voir en lui un apôtre des temps nouveaux, ou même futurs, et on a assuré que c'était pour tout cela qu'il était mort. Nous n'en croyons rien. Ferrer a été un révolutionnaire et un anarchiste très actif, et certaines lettres de lui qui ont été publiées, si elles ne prouvent pas sa participation aux pires violences, ne permettent pas *a priori* de l'en déclarer incapable. En réalité, nous ne sommes pas très renseignés sur lui; son nom était peu connu à la veille de son arrestation et de sa mort, et c'est même ce qui a permis aux révolutionnaires internationaux de lancer l'opinion sur son compte dans la direction qui leur convenait le mieux. Les manifestations qui se sont produites un peu partout, mais particulièrement en France et à Paris, sont venues de là. Beaucoup de ceux qui y ont pris part, le plus grand nombre même, entendaient parler de Ferrer pour la première fois, lorsqu'ils ont résolu de venger sa mémoire. Cette mémoire, nous n'avons d'ailleurs nullement l'intention de l'attaquer ici. Ferrer est mort simplement et courageusement; s'il a eu des torts graves, il les a expiés; laissons-le dormir en paix.

On peut bien le dire aujourd'hui que les événemens ultérieurs l'ont

prouvé d'une manière démonstrative, sa mort a été une faute politique, mais cette faute n'est pas sans excuses. Nous ignorons si Ferrer a été justement condamné; en tout cas, il l'a été légalement, et les membres du Conseil de guerre ont jugé suivant leur conscience, après avoir observé toutes les formes de la justice militaire. Par malheur, ces formes ont, en Espagne, quelque chose d'archaïque dont nos esprits, amoureux de clarté, ont de la peine à se contenter. Le secret de l'instruction judiciaire, l'absence de débat contradictoire après audition de témoins dans le procès public, tous ces procédés d'un autre âge laissent de l'incertitude et de l'angoisse au cœur. Si les preuves de la culpabilité de Ferrer n'ont pas manqué aux juges, eux seuls les ont connues, l'opinion les a ignorées. Ce que les journaux ont reproduit de l'acte d'accusation ne nous en a rien dit, et, à parler franchement, les faits mêmes sur lesquels l'accusation reposait n'ont pas paru avoir un caractère incontestablement criminel. Mais la procédure des conseils de guerre espagnols a été appliquée à d'autres qu'à Ferrer sans que personne s'en soit ému. Pourquoi cette exception pour lui? Est-ce parce que, à la suite d'exécutions nombreuses, une dernière goutte de sang a fait déborder le vase? Non assurément, car on n'a fusillé en tout, à Barcelone, que cinq personnes, et on ne peut pas dire que ce soit une répression excessive après les odieux attentats dont cette ville a été le théâtre. Le gouvernement espagnol avait le droit de se croire modéré. La seule explication à donner de l'émotion quasi universelle que sa mort a causée, est que Ferrer avait de nombreux amis à l'étranger, que ces amis ont attiré l'attention sur son cas avec une mise en scène très habile, qu'ils ont surexcité et entraîné violemment l'opinion, et que leur succès a peut-être dépassé leurs espérances.

Il est trop tard pour raconter les manifestations de Paris; tout le monde en a lu le récit dans les journaux. Nous éprouvons de la confusion à penser qu'il a fallu protéger l'ambassade d'Espagne; mais enfin on l'a protégée d'une manière efficace, et le flot de l'émeute a été arrêté et refoulé à une distance convenable. Nous parlons ici de la première manifestation; la seconde, qui a mis en mouvement une foule beaucoup plus considérable, a eu un caractère plus inoffensif; elle a consisté seulement en une promenade à travers Paris de cinquante mille personnes, dit-on, soigneusement encadrées par la troupe. Dans les deux cas, la police a rempli tout son devoir. M. Lépine a montré une fois de plus le courage et le sang-froid dont il est coutumier. On sait qu'un coup de feu, tiré sur lui à bout portant, lui a brûlé la

figure. Un agent de police a été tué, un autre grièvement blessé; quant aux émeutiers, ils se sont tous tirés sains et saufs de la bagarre sanglante qu'ils avaient provoquée. Des manifestations du même genre ont eu lieu dans d'autres pays, notamment en Italie. Les pays latins paraissent avoir été plus agités que les autres par la mort de Ferrer, peut-être parce qu'ils ont l'émotion plus facile et l'impulsion plus prompte. Tout ce mouvement s'est arrêté au bout de quelques jours. Le bureau du Conseil municipal de Paris ayant proposé d'attribuer à une rue le nom de Ferrer et de prendre ses petits-enfans à la charge de la Ville, sa proposition a été repoussée par la majorité, et il a donné sa démission comme un simple ministère. On s'était déjà ressaisi, soit parce que la violence des premiers sentimens s'était épuisée, soit plutôt parce que, lorsqu'ils ont regardé du côté de l'Espagne, nos manifestans se sont aperçus que l'agitation fiévreuse qu'ils se donnaient, bien loin de provoquer une impression communicative, embarrassait leurs amis et laissait le pays très froid. C'est une chose curieuse à remarquer que la mort de Ferrer, qui a causé tant d'émotion en deçà des Pyrénées, n'en a causé presque aucune au delà. En général, un peuple n'aime pas qu'on se mêle de ses affaires intérieures, et le peuple espagnol l'aime encore moins que tout autre. Les sommations injurieuses que nos révolutionnaires, et même nos socialistes et nos radicaux, ont adressées au gouvernement de Madrid pour lui enjoindre de gracier Ferrer ont très mal servi la cause de ce malheureux. Loin de porter le gouvernement à la clémence, ces menaces l'ont détourné de céder à l'intimidation.

Les Cortès se sont réunies. Dans des circonstances analogues, il y aurait eu tout de suite chez nous des interpellations et des discours extrêmement passionnés. Il y a eu aussi une interpellation en Espagne, mais les passions ne s'y sont pas déchaînées tout de suite, et peut-être même ne l'auraient-elles pas fait du tout si le gouvernement ne les avait pas provoquées et attisées lui-même par l'imprudence de son langage. Pendant les premiers discours, l'opposition avait pris le parti de ne pas parler de Ferrer; M. Moret, qui a soutenu tout le poids de la discussion, n'en a pas dit un mot; c'est seulement à la fin que les républicains ont prononcé son nom : encore ne l'ont-ils fait que timidement. A aucun moment, la sentence rendue par le Conseil de guerre de Barcelone n'a été mise en cause, ni le gouvernement n'a été blâmé pour l'avoir laissé exécuter. Par cette réserve calculée et voulue, les orateurs espagnols ont donné une leçon de convenance à ceux qui, au dehors, avaient montré qu'ils en avaient besoin. L'opi-

nion européenne ne leur était assurément pas indifférente, mais la manière dont elle s'était quelquefois exprimée les avait blessés et ils n'ont pas cru conforme à leur dignité de s'appuyer sur elle contre leur gouvernement. L'interpellation a porté d'abord sur l'expédition de Melilla, puis sur les affaires de Barcelone prises dans leur ensemble, sans aucune allusion à un fait particulier. Ici et là, l'opposition a accusé le gouvernement d'avoir manqué de prévoyance et d'avoir marché à la remorque des événemens. A entendre M. Moret, il aurait été facile à Barcelone d'arrêter l'émeute dès les premiers pas, et à Melilla de conduire les opérations militaires avec plus de fermeté et de rapidité. En Espagne même, disait-il, le trouble des esprits était augmenté par le maintien de l'état de siège à Barcelone et par la restriction apportée partout à l'exercice de la liberté. S'il y avait là une obligation pour le gouvernement, elle existait par sa faute seule; mais la vérité, assurait M. Moret, est qu'elle n'existait pas et que le gouvernement entretenait, par simple maladresse, une tension qui disparaîtrait avec lui. La conclusion logique de ce discours aurait été le dépôt d'un ordre du jour de blâme contre le ministère. M. Moret n'est pas allé aussi loin. Il ne voulait pas la chute immédiate du Cabinet conservateur; celle de son chef, M. Maura, lui suffisait: que M. Maura s'en allât et qu'on fît un autre ministère conservateur, M. Moret n'en demandait pas davantage.

En fait, les libéraux ne se sentaient pas en situation de prendre le pouvoir. Se rappelant dans quelles conditions fâcheuses ils l'avaient quitté en 1906, ils jugeaient prématuré d'y revenir aujourd'hui. Peut-être aussi aimaient-ils mieux attendre la liquidation de l'expédition de Melilla, dans la pensée que, puisque les conservateurs l'avaient engagée, c'était à eux à en accepter jusqu'au bout toute la responsabilité. On le voit, l'attaque a été d'abord assez molle. M. Maura y a répondu spirituellement qu'il retenait, pour une autre fois, l'invitation à se retirer que M. Moret lui adressait, mais que, pour le moment, il n'y obéirait pas. Il a défendu sa conduite à Barcelone et à Melilla, et il n'y a eu, en somme, ni dans ces premiers discours de l'opposition, ni dans ceux du gouvernement, rien que ce qu'opposition et gouvernement ont l'habitude de dire en pareil cas. Mais les esprits se sont échauffés peu à peu. La discussion a été beaucoup plus vive le second jour que le premier, et finalement le ministre de l'Intérieur, M. de la Cierva, moins maître de sa parole que ne l'est M. Maura, a tout compromis par sa violence. Il a peint la situation sous le jour le plus sombre, et a déclaré que le gouvernement y ferait face avec des

rigueurs de plus en plus sévères; puis, reprochant aux libéraux la faiblesse de leur politique lorsqu'ils avaient été au pouvoir, il les a accusés d'avoir abouti par là à l'attentat de la Calle Mayor, c'est-à-dire à la tentative d'assassinat qui a eu lieu contre le Roi et la Reine le jour même de leur mariage. M. Moret a bondi d'indignation. « Vous n'avez pas, a-t-il dit à M. de la Cierva, assez d'autorité pour me parler sur ce ton, » et, se tournant vers M. Maura, il lui a demandé si le moment n'était pas venu pour lui d'intervenir. M. Maura s'est tu. Peut-être a-t-il regretté les paroles de son collègue, mais il a cru que, s'il les répudiait, son ministère serait disloqué et sa force politique amoindrie. Il a préféré accepter, quelles qu'elles fussent, les conséquences de l'incident.

Nous en avons eu récemment en France un du même genre, et nous savons comment il s'est terminé. En Espagne, toutefois, les choses ne se passent pas comme chez nous, parce que les mœurs politiques y sont différentes. Notre opposition cherche à tout moment à renverser le gouvernement pour prendre sa place. En Espagne, au contraire, il y une sorte de collaboration, nous allions dire de camaraderie entre l'opposition et le gouvernement, qui se mettent d'accord pour alterner au pouvoir et y rester à tour de rôle un temps convenable : le gouvernement s'en va lorsqu'il a duré assez longtemps ou qu'il sent sa force politique épuisée. Ces mœurs peuvent nous paraître singulières, mais comment pourraient-elles être différentes dans un pays où un ministère, lorsqu'il arrive au pouvoir, dissout la Chambre et en fait élire une autre dans laquelle il distribue d'avance, et à coup sûr, les sièges entre l'opposition et lui et se compose une majorité qui ne l'abandonnera jamais? Puisque ce n'est pas la Chambre qui les renverse, il faut bien que les ministères se démettent eux-mêmes, lorsqu'ils éprouvent une difficulté de gouverner, comme Fontenelle éprouvait, quand il mourut, une difficulté de vivre. Le Roi est le régulateur de ce jeu où les choses se passent à l'amiable. En attendant que le ministère démissionne, l'opposition le critique, mais il l'aide à vivre en votant avec lui les mesures et les crédits nécessaires au fonctionnement régulier de l'institution, et quand l'opposition refuse son concours, le gouvernement devenant impossible, le ministère se retire. C'est ce qui vient d'arriver. M. Moret, blessé au vif par les attaques de M. de la Cierva, a déclaré que l'opposition rompait avec le gouvernement et qu'elle cesserait désormais de prendre part aux travaux parlementaires. M. Maura a donné sa démission au Roi, qui l'a acceptée tout de suite : le lendemain, le ministère de M. Moret était formé.

Il a été accueilli favorablement, et nous en sommes heureux pour lui, car il se trouvera aux prises avec de très grandes difficultés. Les principales lui viendront peut-être des divisions intérieures du parti libéral, divisions qui l'ont obligé à quitter le pouvoir, il y a trois ans. D'autre part, M. Maura, dès le lendemain de sa chute, a poussé contre le parti libéral un cri de guerre strident, et on se demande dans quelle mesure il donnera au nouveau ministère le concours qu'il semblait lui promettre dans sa lettre de démission adressée au Roi. Mais M. Moret est un homme habile, expérimenté, prudent, dont l'esprit conciliant est capable d'aplanir bien des obstacles. Il faut avouer que M. Maura, quels que fussent ses mérites, avait beaucoup tendu depuis quelque temps les ressorts du gouvernement, et dans le ministère même, les esprits étaient arrivés à un point d'excitation qui n'était pas sans danger. Nous avons dit, et rien n'est plus vrai, que l'exécution de Ferrer n'avait pas produit de l'autre côté des Pyrénées la même émotion que de celui-ci; nous avons fait remarquer que, dans la discussion des Cortès, le nom du révolutionnaire n'avait presque pas été prononcé; tout le monde en Espagne, opposition et gouvernement, s'est raidi contre la manière indiscrète, théâtrale, tumultueuse dont l'opinion de l'étranger a paru vouloir s'imposer. Mais quand cette opinion est très générale, elle finit, en dépit même de la forme qu'elle affecte, par peser sur un pays et par y produire un événement et une irritation dont le langage de M. de la Cierva a montré l'inconvénient. Le Roi a soutenu jusqu'au bout le cabinet conservateur avec fermeté et courage; toutefois, quand M. Maura lui a donné sa démission, il a pensé que le jour était venu de faire de la détente et de ne pas laisser les passions contraires s'exalter encore davantage. Il a eu très vraisemblablement raison. Si la détente n'est pas à elle seule un principe de gouvernement durable, elle aide à traverser des momens délicats et difficiles comme l'était devenu le moment actuel. Nous souhaitons bonne chance à M. Moret. Il ne cherchait pas immédiatement le pouvoir; les circonstances lui ont imposé l'obligation de le prendre. Il n'a pas montré d'impatience; quelque rapide qu'ait été sa résolution, elle n'avait pas été préméditée. Il faut espérer qu'il ramènera la paix en Catalogne, autant du moins qu'elle peut y exister, et qu'il conduira à bon terme l'expédition de Melilla. Au point de vue militaire, l'Espagne est seule juge de la manière dont elle doit conduire ses opérations. Au point de vue politique, puisque M. Allendesalazar quitte le ministère des Affaires étrangères où il laissera les souvenirs les plus sympathiques, les puissances qui étaient représentées à Algésiras ne

peuvent que se féliciter d'y voir arriver M. Perès Caballero dont le rôle a été si important à la conférence. Sa compétence est connue, son caractère inspire toute confiance. Dans les circonstances où se trouve l'Espagne, il était difficile d'y constituer un ministère plus capable de remplir sa double tâche, au dedans et au dehors.

Le voyage de l'empereur Nicolas en Italie a excité l'attention dans le monde entier. Il a suscité beaucoup de commentaires. Tout le monde s'accorde à en reconnaître l'importance.

En un sens, rien n'est plus simple que ce voyage. Le roi d'Italie, après son avènement, avait fait à l'empereur de Russie une visite que celui-ci devait lui rendre un jour ou l'autre ; mais ce n'est pas sans intention qu'il a choisi aujourd'hui pour cela. Une fois déjà il avait été question de ce voyage; on avait même cru qu'il allait se faire; puis il avait été ajourné *sine die*, ce qui n'avait pas été sans causer quelque déception en Italie. Mieux vaut cependant qu'il ait été renvoyé au moment présent. Autrefois, l'opinion était partagée en Italie; elle n'y était pas, tant s'en faut, favorable à un rapprochement avec la Russie, contre laquelle les partis avancés manifestaient les plus mauvaises dispositions. C'est peut-être ce qui alors a arrêté l'Empereur. Mais les temps sont changés : aujourd'hui les socialistes eux-mêmes ont déclaré dans leurs journaux qu'ils n'avaient aucune manifestation à faire contre l'hôte de leur pays. Cela vient de causes diverses, dont les unes sont déjà lointaines et les autres toutes prochaines. Les premières sont que l'Italie s'est rapprochée de la France, qui est alliée de la Russie, et que l'Angleterre, qui est amie de l'Italie, s'est la première rapprochée de la Russie dont de vieux malentendus l'avaient longtemps séparée, au point de pratiquer avec elle une autre entente cordiale. Ce sont là les causes les plus sérieuses sans doute et les plus durables qui ont ramené les sympathies italiennes à l'empereur Nicolas, à son gouvernement et à son peuple. Il y en a d'autres qui tiennent à des circonstances récentes. Nous avons dit plusieurs fois que les sentimens de l'Italie étaient médiocrement d'accord avec l'alliance qui la lie à l'Autriche. On peut être alliés sans s'aimer : la raison a des raisons que le cœur ne connaît pas. Mais si l'alliance politique est la règle permanente d'un gouvernement, il y a des jours où le sentiment reprend ses droits chez un peuple impressionnable. Les souvenirs de campagnes diplomatiques qui datent seulement de quelques mois ont accentué une situation dont l'empereur Nicolas n'a d'ailleurs rien fait pour dissimuler le caractère. Tout le

monde a remarqué que, au lieu de traverser l'Autriche, ce qui aurait été le chemin le plus court, il a contourné soigneusement son territoire et a pris le chemin le plus long pour se rendre en Italie. L'intention était très claire. Enfin, après un long voyage, l'Empereur est arrivé à Racconigi, près de Turin, et les deux souverains se sont embrassés. Les fêtes qui ont eu lieu ont été ce qu'elles sont toujours en pareil cas; mais les toasts qui ont été échangés ont été très significatifs. « La visite de Votre Majesté, a dit le roi Victor-Emmanuel, est la confirmation de la sincère amitié et de la conformité des buts unissant nos maisons, nos gouvernemens et nos pays. » A quoi l'Empereur a répondu : « L'accueil si sympathique que je trouve en Italie répond aux sincères amitiés et à la communauté de vues et d'intérêts qui unissent nos maisons, nos gouvernemens et nos pays. » Conformité de buts, communauté de vues : si on pèse tous ces mots, on leur trouvera un certain poids. Il est permis d'en conclure que la Russie et l'Italie se sont entendues sur un certain nombre d'objets qui ne peuvent se rapporter qu'au problème oriental, et que leurs gouvernemens ont jugé utile de manifester cet accord.

A son retour d'Italie, l'Empereur traversant pour la seconde fois la France comme il l'avait déjà fait à son premier voyage, M. le ministre des Affaires étrangères est allé à Modane lui apporter les hommages du gouvernement de la République. Personne ne prendra ombrage de ces manifestations, qui ne menacent personne. Elles ont causé une grande satisfaction à l'Italie, et son gouvernement peut à bon droit les regarder comme un succès pour lui. Quant à nous, comment ne nous réjouirions-nous pas de tous les rapprochemens qui s'opèrent entre notre allié et nos amis ?

FRANCIS CHARMES.

Le Directeur-Gérant,

FRANCIS CHARMES.